



HAL
open science

“ L’affaire du bulldozer de Vitry ” (1980-1981) : la banlieue rouge face au phénomène migratoire

Raphaël Bernard

► To cite this version:

Raphaël Bernard. “ L’affaire du bulldozer de Vitry ” (1980-1981) : la banlieue rouge face au phénomène migratoire. Histoire. 2020. dumas-02999352

HAL Id: dumas-02999352

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02999352>

Submitted on 10 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Centre d'Histoire Sociale des mondes contemporains
École d'Histoire de la Sorbonne

**« L'affaire du bulldozer de Vitry » (1980-1981) : la banlieue
rouge face au phénomène migratoire**



Les résidents du foyer de la rue des Fusillés derrière les gravats causés par les manifestants.

Master 2
Sous la direction de Mme Anne-Sophie Bruno et M. Emmanuel
Bellanger
Raphaël Bernard
Année 2019-2020 (session de soutenance : octobre 2020)

Centre d'Histoire Sociale des mondes contemporains
École d'Histoire de la Sorbonne

**« L'affaire du bulldozer de Vitry » (1980-1981) : la banlieue
rouge face au phénomène migratoire**

Illustration de couverture :

Photographie de Jacques Cuinières, publiée en une du *Quotidien de Paris* du 27 décembre 1980.

Master 2

Sous la direction de Mme Anne-Sophie Bruno et M. Emmanuel
Bellanger

Raphaël Bernard

Année 2019-2020 (session de soutenance : octobre 2020)

*« Le monde est rond mais se divise en continents
Qui se divisent en pays,
Se divisant en nombre d'hommes se divisant en camps... »*
Oxmo Puccino, « Qui peut le nier », 1998.

Table des matières

<i>Remerciements</i> _____	6
Introduction _____	7
<i>L'affaire</i> _____	8
<i>Entre le politique et l'urbain</i> _____	7
<i>Les archives</i> _____	18
<i>Axes de recherches</i> _____	23
Partie 1. Immigration et désindustrialisation : le Val-de-Marne à l'aube des années 1980 _____	26
Chapitre 1. Les destins liés de la banlieue rouge et de son industrie _____	27
1. <i>Vitry, le Val-de-Marne et la désindustrialisation</i> _____	28
2. <i>Les conséquences politiques de la désindustrialisation</i> _____	34
Chapitre 2. La banlieue rouge, terre d'accueil ? _____	41
1. <i>L'immigration en France à l'heure de la crise économique</i> _____	42
2. <i>Le Val-de-Marne et les évolutions migratoires</i> _____	50
3. <i>Vitry-sur-Seine, une banlieue rouge face au phénomène migratoire</i> _____	67
Partie 2. Le PCF et l'immigration : de la "juste répartition" à la "campagne contre les ghettos de la misère" (1969-1981) _____	75
Chapitre 3. Le glissement des maires communistes (1969-1980) _____	76
1. <i>La déclaration des maires communistes de 1969</i> _____	77
2. <i>La déclaration des maires communistes de 1976</i> _____	81

Chapitre 4. La campagne « contre les ghettos de la misère et de l'immigration » (1980-1981)	95
1. « <i>Produisons Français !</i> »	96
2. <i>Français et immigrés unis contre les ghettos de la misère et de l'immigration !</i> » <i>Aulnay-sous-Bois, 28 octobre 1980</i>	98
3. <i>Une campagne coordonnée</i>	102
Partie 3. Le foyer Manouchian : du bulldozer à la résidence sociale (1980-2020)	115
Chapitre 5. L'affaire du bulldozer de Vitry (1980-1981)	116
1. <i>L'affaire</i>	117
2. <i>L'arrêté municipal d'interdiction d'habitation : une manœuvre illégale ?</i>	130
3. <i>La fabrique d'une « affaire » d'ampleur nationale</i>	134
Chapitre 6. Après le bulldozer : les relations de la mairie avec le foyer de la rue des Fusillés (1982-2020)	153
1. <i>Sous le mandat de Paul Mercieca; une alliance à toute épreuve (1982-1996)</i>	154
2. <i>Sous le mandat d'Alain Audoubert : le refroidissement (1996-2010)</i>	169
3. <i>La lente transformation en résidence sociale (1997-2020)</i>	180
Conclusion	193
Annexes	195
Inventaire des archives	197
Bibliographie	222

Remerciements

Je tiens à remercier mes parents, qui m'ont inculqué le goût du questionnement et la curiosité sans lesquels la réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible, ainsi que ma sœur Marie-Anne et mon frère Maxime, qui m'ont soutenu tout au long de mon travail.

Je salue également l'implication de mes directeurs de mémoire, Mme Anne-Sophie BRUNO et M. Emmanuel BELLANGER, qui, en plus de m'avoir orienté vers ce sujet passionnant, ont fait preuve d'une grande bienveillance au cours de ces deux ans.

Ma reconnaissance va aussi aux archivistes qui m'ont aiguillé dans leurs fonds lors de mes visites – et plus particulièrement à l'équipe des archives municipales de Vitry-sur-Seine, qui m'a toujours accueilli avec bonne humeur et gentillesse.

Mes respects à Paul MERCIECA, ancien maire de Vitry-sur-Seine de 1977 à 1996, qui a eu la gentillesse de m'accueillir chez lui pour évoquer longuement cet épisode qui reste pourtant douloureux pour lui.

Je pense aussi à mes amis, Moussa, Charlotte, Alain, Martin, Rizlène, Maeri, Jules, Bertille... présents dans la détente comme dans le doute – et à tous ceux qui ont tendu une oreille intéressée lorsque je leur parlais de mes recherches, me confirmant que l'étude du passé peut bel et bien servir à éclairer le présent.

Introduction

L'affaire

Le 21 décembre 1980, l'Association pour le Développement des Foyers (ADEF) déplace 300 travailleurs maliens du foyer de travailleurs immigrés de la rue du Pont de Créteil, situé à Saint-Maur-des Fossés, au foyer de la rue des Fusillés¹ de Vitry-sur-Seine, muré depuis 8 mois. Avec l'opposition aux « ghettos » comme mot d'ordre, la municipalité communiste de Vitry s'y oppose, car elle estime que les foyers, et les populations immigrées de manière générale, sont toujours concentrés dans les mêmes villes, dirigées par des municipalités du Parti Communiste Français (PCF) et comportant déjà une population ouvrière, précarisée depuis le phénomène de désindustrialisation à l'œuvre en région parisienne depuis la fin des années 1960. La ville de Vitry-sur-Seine compte pour sa part déjà 3 foyers sur son territoire, et on remarque en effet une situation similaire dans de nombreuses autres municipalités communistes du Val-de-Marne : 3 foyers à Ivry-sur-Seine et Choisy-le-Roi, 4 à Champigny-sur-Marne... (cf. partie 1, chap. 2). La mairie considère par ailleurs que Saint-Maur-des-Fossés, ville résidentielle ayant acquis la réputation de la « Neuilly de l'Est »,² peut et doit s'acquitter de cette charge que représentent les foyers de travailleurs immigrés et leurs habitants.

Le 24 décembre, des militants communistes font irruption dans le foyer et le dégradent en coupant l'alimentation en eau, gaz et électricité, et en détruisant le perron du foyer avec un engin de terrassement, en opposition à la venue des Maliens. Instantanément, la presse se fait quasi-unanime dans la condamnation d'un « acte

¹ Il est à noter que le foyer se situe à l'angle de la rue des Fusillés et de l'Avenue du Groupe Manouchian. Ainsi, si la plupart des archives que nous avons pu consulter le désignent par l'appellation de « foyer de la rue des Fusillés », cette appellation est parfois délaissée au profit de celle de « foyer du Groupe Manouchian » à partir des années 1980. Encore exploité aujourd'hui, le foyer est répertorié sur le site Internet de l'ADEF à l'adresse du 12, avenue du groupe Manouchian. Comportant cependant le même nombre de places et étant gérés par le même organisme, qui ne compte qu'un seul foyer à Vitry-sur-Seine, il ne subsiste donc aucun doute sur le fait que les foyers de la rue des Fusillés et de l'avenue du Groupe Manouchian soient en réalité un seul et même foyer.

Site Internet de l'ADEF – « Foyer- Vitry-sur-Seine »

Accès en ligne : <https://www.edef-logement.fr/residence/foyer-vitry-sur-seine>

² Lucas Eldin, *De la province à la banlieue : les « villages » de Saint-Maur ou le refus d'une ville moderne (1959-1983)*. Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Charlotte Vorms et Emmanuel Bellanger, 2016.

raciste » : à moins de cinq mois du premier tour des élections présidentielles de 1981, c'est le début de l'affaire du « bulldozer de Vitry ». Sans que l'on puisse précisément déterminer le degré de responsabilité du maire Paul Mercieca dans l'affaire – présent au moment des faits mais innocenté par la justice, ce dernier accusera ensuite la fédération du PCF du Val-de-Marne d'en être à l'initiative ³ -, le PCF, est alors mis dans une position difficile et écorne son image vis-à-vis de l'immigration de manière durable.

Entre le politique et l'urbain

Véritable scandale aux conséquences fâcheuses pour le Parti Communiste en son temps – un sondage réalisé au sein de la région parisienne en février 1981 révèle une désapprobation de l'attitude du maire de Vitry de la part du public à hauteur de 79 %⁴ -, l'affaire du « bulldozer de Vitry » relève de plusieurs problématiques cruciales qui en font un objet historique des plus captivants.

L'affaire est avant tout révélatrice des ambiguïtés de la gauche vis-à-vis du phénomène migratoire. Si les faits au sens strict du terme concernent des migrants Maliens, il n'est pas abusif d'étendre leurs implications et leurs conséquences aux vagues migratoires les plus récentes à l'époque, dont la majorité, à l'exception des Portugais, sont issues de l'ex-empire colonial français : les algériens constituent notamment le groupe immigré le plus nombreux sur le sol français dès 1974,⁵ tandis que la fin des années 1970 marque l'émergence de l'Afrique subsaharienne parmi les nouveaux groupes immigrés jusqu'aux années 1990.⁶ Ainsi, au-delà du thème de la gauche et de la question migratoire, c'est la question de la relation de la gauche à la question raciale qui se pose : l'utilisation

³ Ariane Chemin, « Vitry la muette déterre l'histoire de son bulldozer communiste », *Le Monde*, 13 octobre 1996

⁴ Enquête Louis-Harris publiée dans *Le Matin* du 4 mars 1981.

Yvan Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République*, Éditions du Seuil, 2000.

⁵ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. 150 ans d'évolution*, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1988

⁶ Christian Poirot, « Ségrégation, ethnicisation et politique territorialisées : les familles originaires d'Afrique Noire en région parisienne », in Jean-Paul Brunet (dir.) *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne*, L'Harmattan, 2000, pp. 197-224

récurrente de termes tels que « ghetto »⁷ et « apartheid »⁸ dans l'argumentaire avancé par les représentants du PCF à l'échelle locale comme nationale en témoigne, au moins implicitement.

L'intérêt pour cette problématique remonte d'une part à la rédaction d'un « mini-mémoire » de fin de licence sur le sujet de la relation du Front Populaire et des mouvements anticoloniaux d'Afrique Occidentale Française (AOF) et d'Algérie en 2017. Dans un contexte où le colonialisme était encore globalement accepté, voire plébiscité, les anticoloniaux trouvèrent dans le Parti Communiste leur seul allié de taille majeure sur la scène politique – sans pour autant parvenir à une unité idéologique parfaite. Une fois le Front Populaire arrivé au pouvoir en 1936, les mouvements anticoloniaux qui s'y étaient ralliés furent rapidement déçus par le peu d'avancées réalisées par le gouvernement Blum dans les colonies : si la liberté de circulation des travailleurs coloniaux fut rétablie dès 1936, l'abolition du code de l'indigénat, pourtant promise en mai 1936 dans le *Manifeste aux Peuples Colonisés* ne fut jamais envisagée en pratique. L'examen de périodiques d'époque, en l'occurrence *L'Humanité*, journal du PCF, et *Le Populaire*, journal de la SFIO, révèle par ailleurs l'ampleur de l'imprégnation des thèses racistes et colonialistes au sein même de groupes se réclamant pourtant du progressisme, de l'antiracisme et de l'anticolonialisme.

Si la situation au temps du Front Populaire est difficilement comparable à celle rencontrée par la municipalité de Vitry en 1980, elle constitue néanmoins un révélateur des ambiguïtés de la gauche au pouvoir sur ce thème, cette dernière ne semblant pas avoir trouvé d'issue à la contradiction portée par la dichotomie entre ses discours aux valeurs humanistes, et impératifs du « réel » que l'accès au pouvoir politique implique.

C'est également un certain attrait pour la banlieue parisienne, et plus particulièrement pour le territoire dit des « banlieues rouges » qui est à la source du choix de cette problématique. Acquis tout d'abord au cours de déplacements en région parisienne m'ayant permis d'observer une mémoire communiste et ouvrière encore relativement vive, ce penchant a été développé davantage à la lecture des *Passagers du Roissy-Express* de François Maspero (1990). Accompagné de la photographe Anaïk Frantz, l'auteur relate un voyage itinérant entrepris le long de la ligne B du RER au cours du

⁷ Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration du maire de Vitry-sur-Seine Paul Mercieca : « Non à la création d'un ghetto à Vitry », 130J 51-52, 24 décembre 1980.

⁸ Archives départementales du Val-de-Marne, tract diffusé par la section du PCF de Saint-Maur-des-Fossés : « Beaumont, c'est l'apartheid ! », 130J 51-52, 1980.

printemps 1989. Passant par des banlieues emblématiques du communisme municipal telles que le Blanc-Mesnil, Saint-Denis ou Arcueil, François Maspero décrit avec élégance et justesse la déliquescence lente mais sûre de ces lieux, jadis symboles d'espoir et désormais souvent emblématiques de la « crise des banlieues » déclarée depuis les années 1980. On y croise entre autres ouvriers ayant réalisé leur « rêve pavillonnaire », habitants des HLM, et habitants des foyers. À travers ces portraits d'individus et de territoires multiples auxquelles il ajoute le résultat des recherches et observations personnelles, l'auteur aborde à la fois les causes historiques de la séparation entre Paris et sa banlieue, tout en dressant un constat contemporain.

C'est donc pour ses problématiques relevant à la fois de l'histoire politique et de l'histoire urbaine que notre choix s'est porté sur ce sujet.

Fruit d'un conflit entre une commune résidentielle bourgeoise et un bastion emblématique de la « banlieue rouge » - Vitry-sur-Seine est tenue par le PCF depuis 1925-, l'affaire du « bulldozer de Vitry » est contemporaine d'une refondation de l'histoire sociale se traduisant par l'émergence de l'histoire urbaine.⁹

Référence de la discipline, Annie Fourcaut explique ce passage du « social à l'urbain » par l'affaiblissement du mouvement ouvrier et la déstructuration de la classe ouvrière à partir des années 1980. Ce processus se ressent également dans la sphère médiatique de l'époque. Des questions d'ordre social commencent à être désignées par l'angle du territoire, marquant ainsi le début de la construction de la « crise des banlieues ». Une analyse par le prisme des espaces comportant des populations pauvres permet donc non seulement de « retrouver ouvriers et classes populaires devenus insaisissables », mais aussi d'étudier leurs pratiques, notamment culturelles et politiques, de manière plus ciblée, ainsi que leur rapport à l'espace urbain et aux autres groupes sociaux le constituant.¹⁰

Ainsi, les différents ouvrages écrits sur les transformations haussmanniennes de Paris,¹¹ la formation de la « zone »¹² ou encore les processus ayant mené à la construction

⁹ Annie Fourcaut et Loïc Vadelorge, « Où en est l'histoire urbaine du contemporain ? », *Histoire urbaine* 2011/3 (n°32), pp. 137-157.

¹⁰ Annie Fourcaut, « De la classe au territoire ou du social à l'urbain », *Le Mouvement Social* 2002/3 (n°200), p. 170-176

¹¹ David Harvey, *Paris, Capitale de la modernité*, Les Prairies Ordinaires, 2012.

¹² Annie Fourcaut, *La banlieue en morceaux*, Créaphis, 2000.

concrète et sociale des « banlieues »¹³ telles que nous les connaissons aujourd'hui permettent de dénoter les continuités de la « crise des banlieues » avec les entreprises précédentes de rejet des couches populaires hors de Paris, mais aussi ses particularités. Ces dernières sont le résultat de croisement de trois évolutions aux temporalités distinctes : le ralentissement économique et la dégradation du parc de logement social à partir de 1973, le changement de politique migratoire initié par la fermeture des frontières en 1974, ainsi que l'entrée progressive des immigrés dans le parc de logement social.¹⁴

De par sa nature, l'histoire urbaine a vocation à l'interdisciplinarité : l'étude des populations urbaines dans le temps exige en effet d'opérer un croisement des données historiques, sociologiques, géographiques et politiques. Cette nécessité de dépassement des frontières académiques traditionnelles s'est donc faite ressentir lors de nos travaux. En ce qui concerne notre objet de recherche, nous avons par exemple eu l'occasion de nous appuyer sur les travaux sociologiques d'Olivier Masclat, mêlant temps long et temps court dans son étude du grand ensemble du Luth à Gennevilliers, ville dirigée par des maires communistes depuis 1934. En liant l'étude de cas à l'analyse plus globale des politiques de logement en région parisienne, l'auteur dévoile différentes problématiques relatives à l'immigration et aux banlieues. Ainsi nous avons pu en tirer l'idée essentielle selon laquelle les municipalités rouges n'avaient pas eu pour objectif de loger les catégories les plus démunies en construisant les grands ensembles, mais plutôt les « ouvriers qualifiés ou au seuil des classes moyennes », qui, pour des raisons électorales, bénéficient d'une plus grande attention du Parti Communiste. Dans cette optique, les mairies communistes limitèrent naturellement l'accès aux logements sociaux aux familles immigrées dès les années 1960.¹⁵

Plus proche géographiquement, la monographie sur Ivry réalisée par Emmanuel Bellanger nous permet de cerner les éléments constituant l'identité des « banlieues rouges » et de leurs populations, notamment consolidée à travers les politiques sociales et culturelles de la municipalité¹⁶ et permet ainsi de nous poser la question suivante : au-

¹³ Georges Duby (dir.) *Histoire de la France Urbaine. Tome V : La ville aujourd'hui*. Seuil, 1985.

¹⁴ Annie Fourcaut et Loïc Vadelorge, « Où en est l'histoire urbaine du contemporain ? », *Histoire urbaine* 2011/3 (n°32), pp. 137-157.

¹⁵ Olivier Masclat, *La gauche et les cités : enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, 2003.

¹⁶ Emmanuel Bellanger, *Ivry, banlieue rouge*, Creaphis, 2017.

delà d'un « simple » sentiment xénophobe, l'implantation d'un nouveau foyer à Vitry a-t-elle pu être vue comme une menace à cette identité ?

L'ampleur médiatique et le contexte électoral entourant « l'affaire du bulldozer de Vitry » ont également nécessité de replacer l'affaire dans la grande histoire du communisme municipal d'une part, et du Parti Communiste Français d'autre part. C'est l'ouvrage de Roger Martelli, « L'archipel communiste : une histoire électorale du PCF », qui nous permet de saisir la place de Vitry-sur-Seine au sein de l'univers du communisme municipal, mais aussi de mesurer l'ampleur du déclin de celui-ci à partir des années 1980. En ce qui concerne l'histoire du PCF, les travaux de Stéphane Courtois et de Marc Lazar nous ont fourni les informations nécessaires pour replacer l'affaire dans le contexte idéologique du PCF de l'époque. Après la parenthèse « eurocommuniste » de 1976-1978, les dirigeants du Parti, sentant eux-mêmes leur culture politique disparaître, décrètent un « retour à l'orthodoxie ». Ce revirement est synonyme d'un réalignement sur les positions soviétiques et d'un repli sur sa base ouvrière, allant de pair avec des prises de positions conservatrices : l'hostilité grandissante à l'immigration va par exemple de pair avec l'opposition à la légalisation des drogues douces et l'homosexualité.¹⁷

Étroitement liée à l'histoire urbaine, l'histoire de l'immigration a connu un développement comparable à cette dernière. Le sujet avait bien sûr déjà été abordé dans les années 1960-70, tout en restant cependant dans le carcan de l'histoire ouvrière. Antoine Prost, Michelle Perrot et autres grands noms de l'histoire ouvrière « croisent » ainsi le sujet au cours de leurs recherches, sans pour autant s'intéresser particulièrement à la présence étrangère, les mécanismes à son origine, ou ses effets.¹⁸

C'est à partir des années 1980 que l'histoire de l'immigration connaît un véritable essor. Comme sa consœur urbaine, c'est le contexte socio-politique de l'époque qui permet à l'histoire de l'immigration de gagner son indépendance : la crise économique et la fin de l'immigration de masse, la stabilisation progressive des dernières vagues d'immigrés, mais aussi le retour de l'extrême-droite et des arguments identitaires sur la scène politique poussent les historiens à se pencher sur ces thématiques. Pionnier de l'histoire de l'immigration, Gérard Noiriel cite aussi la libéralisation du droit d'association

¹⁷ Stéphane Courtois et Marc Lazar, *Histoire du Parti Communiste Français*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.

¹⁸ Philippe Rygiel, *Archives et historiographie de l'immigration, Migrations*, 2009, 33, pp. 50-59.

pour les étrangers en 1981, permettant le développement du mouvement associatif et des activités culturelles relatives à l'immigration.¹⁹ On pourra également ajouter à cette analyse l'émergence des immigrés comme force politique autonome, avec des revendications spécifiques : ce phénomène est notamment symbolisé par la Marche pour l'Égalité de 1983.

Les premiers pas de l'histoire de l'immigration se font alors dans la perpétuation d'une histoire « d'inspiration labroussienne, attentive au fonctionnement concret de la sphère productive, aux formes du travail et à la dimension économique des processus d'immigration » : c'est le cas de Gérard Noiriel, qui réalise une étude de cas sur la fondation d'une identité commune parmi les différents ouvriers immigrés de Longwy en Meurthe-et-Moselle.²⁰ L'histoire de l'immigration se diversifie ensuite vers l'histoire institutionnelle : dans *La France et ses étrangers* (1991), Patrick Weil fournit une vue d'ensemble des politiques migratoires successives et de l'évolution du droit des étrangers. Simultanément, le regard se déplace également vers les expériences et les parcours individuels et familiaux ; on pourra par exemple citer les travaux sur la communauté italienne de Marie-Claude Blanc-Chaléard, qui bien que n'ayant pas de rapport direct avec notre objet d'étude, fournissent un modèle de méthodologie quant à la manière d'incorporer travail de recherche historique et témoignages.²¹

L'histoire de l'immigration distingue ainsi trois périodes, et permet d'en distinguer les spécificités. Les premières vagues d'immigration modernes, initiées à partir du deuxième tiers du XIXe siècle, se fondent dans le prolétariat français tout en faisant l'objet d'une législation spécifique et en étant exclues de la vie politique : la plupart de ces immigrés sont Belges ou Italiens. Le deuxième âge de l'immigration débute avec la Première Guerre Mondiale, caractérisé par le fait qu'il est organisé par l'État lui-même pour des besoins de main-d'œuvre : ce sont pour la plupart des Polonais, des Russes, des slovaques ou des arméniens, et aussi des immigrés issus des colonies dans une moindre mesure. Le troisième âge de l'immigration est, quant à lui, largement issu de l'empire colonial français, et notamment d'Algérie. Bien qu'elle soit elle aussi supervisée par les pouvoirs publics, la spécificité de cette vague arrivée dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale réside dans le fait qu'elle est à l'époque considérée comme une immigration

¹⁹ Gérard Noiriel, Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir, *Hommes et Migrations*, n°1255, Mai-juin 2005.

²⁰ Philippe Rygiel, Archives et historiographie de l'immigration. *Migrances*, 2009, 33, pp.50-59.

²¹ Marie-Claude Blanc-Chaléard et Pierre Milza, *Le Nogent des Italiens*, Autrement, 1995.

temporaire. Son intégration n'est pas pensée, organisée ²² : la politique d'hébergement de ces immigrés, et notamment la construction de foyers, conçus pour des travailleurs célibataires, en témoigne. Dans l'optique de notre objet de recherche, ce constat amène l'interrogation suivante : comment vivre et se faire entendre dans un environnement où sa présence n'est considérée que comme fonctionnelle, et son impact politique quasi-inexistant ?

Paradoxalement, la simultanéité de l'émergence du champ de l'histoire de l'immigration avec « l'affaire du bulldozer de Vitry » n'a pas joué en la faveur de cette dernière, dont les tenants et aboutissants n'ont pas encore été étudiées en profondeur. Bien que mentionnée dans des ouvrages de référence sur l'histoire de l'immigration,²³ seuls certains historiens tels que Catherine Wihtol de Wenden lui y accordent une place conséquente, considérant l'« affaire du bulldozer de Vitry » comme un tournant dans la place de l'immigration dans le débat politique, et plus particulièrement dans son utilisation par le Parti Communiste. En perte de vitesse auprès des classes populaires dont il est le représentant historique, le Parti cherche à d'adresser à elles par le biais de la question migratoire pour la première fois depuis l'après-guerre.²⁴ Yvan Gastaut, auteur d'un ouvrage de référence sur la place de l'immigration au sein de l'opinion publique sous la Ve République, décrit pour sa part l'affaire comme révélatrice des incohérences de la gauche sur le thème de l'immigration, tiraillée entre la promotion de valeurs humanistes et « élans xénophobes », incohérences déjà constatées durant les années 1930.²⁵

En ce qui concerne l'histoire du logement des immigrés, et plus particulièrement l'histoire des foyers d'immigrés, on se heurte à un terrain légèrement plus aride. Parce qu'il ne correspond pas à la norme quasi-universelle de sédentarité, les historiens eux-mêmes qualifient le thème des foyers de travailleurs immigrés (FTM) d' « inhabituel ».²⁶ Les sociologues sont en revanche relativement plus féconds sur le sujet. On pourra par exemple citer les travaux de Choukri Hmed et de Marc Bernardot sur la SONACOTRA,

²² Philippe Rygiel. *L'historiographie des migrations, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, 2010, 61, pp.7-17.

²³ Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France : du XIXe siècle à nos jours*. Armand Colin, 1996.

²⁴ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. 150 ans d'évolution*, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1988.

²⁵ Yvan Gastaut, « L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République », Seuil, 2000.

²⁶ Christine Mengin, *Revisiter l'histoire du logement social*, Métropolitiques, 2011.
<https://www.metropolitiques.eu/Revisiter-l-histoire-du-logement.html>

principal organisme gestionnaire des foyers d'immigrés créée en 1956. À l'aide entre autres d'entretiens avec divers employés de la Sonacotra, pouvant aller des dirigeants nationaux aux gérants de foyer, mais aussi d'entretiens avec des résidents protagonistes de la grève des loyers survenue de 1973 à 1981, Hmed analyse le rôle de contrôle social des immigrés attribué à la SONACOTRA par les pouvoirs publics ainsi que le déroulement de la « mobilisation improbable » que constitue selon lui la grève des loyers.²⁷ Bernardot se penche quant à lui sur l'évolution du rôle et des attributions de la SONACOTRA, et s'appuie donc sur des entretiens avec des dirigeants et d'autres acteurs de cette politique, ainsi que sur les fonds d'archives de l'organisme. Initialement créée en 1956 afin de répondre aux besoins de l'immigration algérienne et pour offrir une alternative aux bidonvilles, la SONACOTRA se heurte aux réticences des mairies, qui ne lui cèderont quasiment toujours que des terrains excentrés afin de construire ses foyers, et en profitent pour se débarrasser de leurs habitants les plus défavorisés, qu'elles considèrent souvent « inadaptés » à la vie dans les grands ensembles. La SONACOTRA devra alors diversifier ses activités et se lancer dans la rénovation urbaine à grande échelle pour pouvoir mener à bien sa mission initiale - ²⁸ la convention passée avec la mairie de Vitry-sur-Seine en 1968 en constitue d'ailleurs un bon exemple.²⁹

Les travaux de Bernardot s'étendent également jusqu'aux années 2000-2010, dressant un parallèle entre les difficultés rencontrées par les organismes gestionnaires dans leurs tentatives d'implantation des Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) au cours des années 1960-1970, et celles rencontrées lors de leur rénovation entamée en 1997 avec le Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants (PTFTM).³⁰ La mise en place du PTFTM est également documentée par les urbanistes : Hélène Béguin décrit ainsi

²⁷ Choukri Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la « grève des loyers » dans les foyers SONACOTRA dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007.

Choukri Hmed, « L'encadrement des étrangers « isolés » par le logement social (1950-1980), *Génèses*, n°72, 2008.

²⁸ Marc Bernardot, « Chronique d'une institution : la SONACOTRA, 1956-1976 », *Sociétés Contemporaines*, n° 33-34, 1999

²⁹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Notice explicative : résorption des bidonvilles », 5W 23, document non daté

³⁰ Marc Bernardot, « Invisibiliser par le logement. De SONACOTRA à ADOMA », in Didier Fassin (éd), *Les Nouvelles Frontières de la Société Française*, La Découverte, 2012, pp. 79-100.

avec précision les « accommodements raisonnables » entre fait communautaire et action publique républicaine dans les foyers.³¹

Si la question des foyers de travailleurs migrants est donc couverte, elle n'a pas encore été liée à celle de la banlieue rouge, qui semble pourtant entretenir une relation particulière avec celle des foyers, comme nous le verrons au cours de ce mémoire.

En outre, les foyers n'ont pas bénéficié d'une histoire monographique, contrairement à leurs « ancêtres » des bidonvilles. On pourra par exemple citer les récents travaux de Marie-Claude Blanc-Chaléard sur le sujet. Cette dernière relate entre autres la situation des municipalités communistes, qui accueillent la plupart des bidonvilles. Celles-ci éprouvent un tiraillement entre solidarité avec les immigrés et réticence à accepter leur relogement, par peur de perdre leur électorat constitué de la classe ouvrière française.³²

Néanmoins, la question des foyers occupe une plus grande importance à la fois quantitative et temporelle que celle des bidonvilles. Alors que l'estimation la plus large chiffrait le nombre d'individus habitant dans des bidonvilles à 75 000 en 1966,³³ le pic de lits fournis par les foyers, situé pour sa part en 1975, s'élevait à 264 800.³⁴ 25 ans plus tard, ce chiffre se voit presque réduit de moitié (151 000), mais reste nettement supérieur à celui des résidents des bidonvilles cité précédemment.³⁵ Pourquoi l'histoire des foyers a-t-elle alors été délaissée par l'histoire urbaine et l'histoire de l'immigration au profit des bidonvilles ?

La raison la plus évidente semble être la meilleure visibilité dont les bidonvilles bénéficièrent de leur vivant, même s'ils ne constituent pas la forme de logement majoritaire des immigrés : plus insalubres, leur éradication porte une place importante dans les politiques de logement des années 1960-70.³⁶ Les foyers de travailleurs immigrés n'ont, quant à eux, jamais fait l'objet de plans d'une envergure comparable. La relative

³¹ Hélène Béguin, « La transformation des foyers de travailleurs migrants : des accommodements raisonnables ? », *Métropolitiques*, 23 mai 2011.

Accès en ligne : <https://www.metropolitiques.eu/La-transformation-des-foyers-de.html>

³² Marie-Claude Blanc-Chaléard, *En finir avec les bidonvilles : immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Publications de la Sorbonne, 2016.

³³ Marc Bernardot, « Chronique d'une institution : la SONACOTRA, 1956-1976 », *Sociétés Contemporaines*, n° 33-34, 1999.

³⁴ Claire Lévy-Vroelant, « Migrants et logement : une histoire mouvementée », *Plein Droit*, n°68, 2006.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

mise en valeur des bidonvilles dans l'historiographie du logement des immigrés peut aussi sans doute s'expliquer par leurs points communs avec la zone d'avant-guerre, elle-même étudiée par les pionniers de l'histoire urbaine : habitats informels tous deux sources de multiples fantasmes collectifs, ils laissèrent ensuite place respectivement aux pavillons de banlieue³⁷ et aux cités HLM et de transit.³⁸

Par ailleurs, on peut également partir de constats actuels pour donner un début de réponse. Si les deux champs historiographiques décrits précédemment ont émergé du fait d'un contexte socio-politique particulier, force est de constater que le sujet des foyers d'immigrés fait toujours aujourd'hui l'objet d'un tabou. La sociologue Claire-Lévy-Vroëlant distingue trois facteurs causes de la non-visibilité des foyers d'immigrés. Le premier porte sur le caractère intrinsèquement ségrégatif de cet habitat : initialement conçu comme tel, il fait aujourd'hui de l'ombre aux plans de cohésion sociale de la politique de la ville. En effet, de par leur fonction et par leur architecture qui donne souvent un caractère fermé au bâtiment et renforce l'aspect étranger de ses résidents, peu de nous sommes amenés à fréquenter un foyer.³⁹ De plus, l'état actuel des foyers est aussi une conséquence des politiques migratoires actuelles : la clandestinité forcée cause ainsi le surpeuplement de certains foyers. Par ailleurs, les conditions de vie souvent déplorables dans les foyers mettent l'État face à ses responsabilités de garantie des droits humains élémentaires.⁴⁰

Enfin, du point de vue méthodique, Marc Bernardot pointe du doigt la rareté des sources disponibles. Outre le peu de sources statistiques sur le logement des travailleurs migrants, il observe que peu de travaux traitent les foyers comme des objets d'études autonomes : la plupart des recherches disponibles sont des pamphlets dénonçant les conditions de vie, des rapports administratifs procédant à une évaluation pratique, ou encore des travaux analysant les foyers sous des angles scientifiques restreints, s'intéressant aux spécificités des usagers (nationalités, ethnies...) ou des phénomènes sociologiques tels que le vieillissement des usagers.⁴¹ Choukri Hmed remarque pour sa

³⁷ Annie Fourcaut, *La banlieue en morceaux*, Créaphis, 2000.

³⁸ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle. Une histoire paradoxale, Hommes et Migrations*, n°1264, 2006.

³⁹ Marylène Car, « Les foyers de travailleurs africains à Montreuil : la redéfinition permanente des identités », in J.-P. Brunet, (dir.) *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne*, L'Harmattan, 1998, pp. 225-244.

⁴⁰ Claire Lévy-Vroelant, *Les foyers de travailleurs migrants, une histoire complexe, une question encore aujourd'hui taboue, Cahier des foyers*, n°1, 2007.

⁴¹ Marc Bernardot, *Loger les immigrés : La SONACOTRA 1956-2006*, Éditions du Croquant, 2008.

part que la SONACOTRA n'a pas procédé au versement de ses fonds aux Archives Nationales, comme le stipule pourtant la loi ⁴² : l'ADEF, organisme gestionnaire du foyer de la rue des Fusillés, semble être dans le même cas.

Les archives

Les sources archivistiques que nous avons eu l'occasion de consulter dans le cadre de ce mémoire sont principalement issues des Archives Municipales de Vitry-sur-Seine, ainsi que des Archives Départementales du Val-de-Marne, situées à Créteil. Dans une moindre mesure, nous avons également consulté les archives du Comité Central du PCF, hébergées aux Archives Départementales de Seine-Saint-Denis à Bobigny. Ces derniers comportent notamment les discours prononcés devant le Comité Central lors de la période du scandale et pendant le reste de la campagne des présidentielles. C'est au total plus d'une quarantaine de cartons d'archives que nous avons examiné – 30 sont ici cités en références. À Créteil comme à Vitry, les fonds consultés présentent des archives produites par des acteurs appartenant à des instances politiques ou institutionnelles, ou pouvant également cumuler ces deux fonctions. Les Archives Départementales hébergent ainsi des fonds émis par la Fédération du Parti Communiste du Val-de-Marne, par la préfecture, ainsi que par le Conseil Général, tandis que les archives de Vitry donnent à voir la situation d'une banlieue rouge où affaires municipales et affaires du Parti semblent se confondre, tant ce dernier se situe dans son véritable fief. Comme nous le verrons, les élus de la banlieue rouge occupent souvent des postes politiques d'envergure nationale en plus de leurs mandats locaux ; ces derniers semblent parfois faire figure de « terrains d'expérimentations » pour la politique nationale. C'est donc une impression d'homogénéité qui ressort de la comparaison entre les positions du Colonel Fabien et celle de ses élus du Val-de-Marne : de Paul Mercieca à Georges Marchais, ce sont les mêmes éléments de langage de « ghettos de la misère » et de « plus juste répartition des travailleurs immigrés » qui résonnent. Cette homogénéité est d'autant plus visible lorsque le Parti et les représentants sont mis en difficulté, comme dans le cas de « l' affaire du bulldozer » : de la CGT à *L'Humanité*, en passant par les maires de la « banlieue rouge »,

⁴² Choukri Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la SONACOTRA (1956-2006)*. Thèse de doctorat en science politique sous la direction de Michel Offerlé, Université de Paris 1- Panthéon-Sorbonne, 2006.

ce sont les mêmes arguments et éléments de langage qui sont répétés afin de justifier les actes commis à Vitry et faire connaître les positions du Parti, qui milite pour une « meilleure répartition » des populations immigrées.

Dans l'ensemble, ces fonds regroupent souvent les mêmes types de documents ; on retrouve notamment des rapports réalisés par des organismes gouvernementaux (Direction Départementale de l'Équipement) ou par la préfecture, et, dans le cas de Vitry, des études réalisées par les services municipaux. Pour la plupart, ces documents ont été produits entre la fin des années 1960 et le début des années 1980, et facilitent donc l'analyse des évolutions socio-économiques à l'œuvre dans le Val-de-Marne à moyen terme : Les informations que nous avons récoltées quant à la désindustrialisation en cours à cette période dans le Val-de-Marne se sont notamment révélées cruciales afin de saisir et restituer le contexte de déclin économique caractéristique de cette période, ainsi que ses retombées politiques. Tous regorgent de données précieuses concernant le contexte migratoire du Val-de-Marne et de Vitry-sur-Seine, mais on constate cependant que les services locaux - préfecture et municipalité en l'occurrence - surestiment les chiffres des populations immigrées par rapport aux chiffres avancés par l'INSEE de manière quasi-systématique. Ces écarts, souvent considérables, semblent être dus à des différences méthodologiques : Jean Périer, préfet du Val-de-Marne de 1976 à 1978,⁴³ explique ainsi avoir procédé au comptage des étrangers présents dans le département en 1978 par voie de sondage,⁴⁴ tandis que l'INSEE procède quant à elle à un recensement. Cette surestimation semble par ailleurs témoigner d'une certaine inquiétude et méfiance quant à l'augmentation de la proportion d'étrangers dans le département : les élus du Val-de-Marne n'ont ainsi cessé d'alarmer sur celle-ci, quand bien même le Val-de-Marne demeure le département avec la proportion d'étrangers la plus faible de la petite couronne parisienne au cours des années 1970.⁴⁵ En plus de sembler plus rigoureuses

⁴³ Société Française d'Histoire de la Police (SFHP), notice biographique de Jean Périer, mise en ligne le 10 octobre 2009.

Accès en ligne : <http://www.sfhp.fr/index.php?post/2009/06/19/Notice-biographique-Jean-P%C3%A9rier>

⁴⁴ Archives Départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal du rapport du préfet Jean Perier au Conseil Général n°515 (première séance ordinaire de 1978), sur « Les immigrés dans le Val-de-Marne », 1903W 41, 12 juin 1978

⁴⁵ Archives Départementales du Val-de-Marne, « Statistiques sur l'immigration » (producteur inconnu), 1903W 41, 1980.

Gérard-François Dumont. La géographie des étrangers en Île-de-France, *Cahiers du CREPIF* (Centre de Recherches et d'Études sur Paris et l'Île-de-France), 1994, pp.155-159.

d'un point de vue méthodologique, les données de l'INSEE sont de surcroît plus complètes et permettent d'opérer de plus nombreuses comparaisons dans le temps et dans l'espace. Ce sont donc ces dernières que nous avons choisi d'exploiter afin d'analyser l'évolution des populations immigrées dans le Val-de-Marne, et dans la région parisienne. En revanche, l'INSEE ne fournit pas de données ciblées sur les habitants des foyers de travailleurs immigrés en particulier : seules les données de la préfecture, souvent récoltées auprès des municipalités, se sont prouvées utiles à cet égard. Nous nous sommes plus particulièrement appuyés sur deux rapports de la préfecture respectivement datés de 1975 et de 1976, ainsi que d'un dossier réalisé par la Direction Départementale de l'Équipement en 1985 – ce dernier reprenant les chiffres de la préfecture publiés en 1982 - pour produire une analyse quantitative de l'évolution de la situation des foyers val-de-marnais entre 1976 et 1982, en nous penchant notamment sur leur nombre, leur capacité d'accueil, et leur taux d'occupation. Un tel travail relève cependant davantage de la récolte de données : seuls les taux d'occupation par foyers, les moyennes départementales et les totaux (nombre d'habitants, capacité, taux d'occupation), relèvent de nos propres calculs (cf. annexe 1).

Les fonds examinés présentent également des documents de nature plus politique : on y trouve entre autres des vœux et des procès-verbaux de certaines des délibérations du conseil général, ainsi que des documents internes et des déclarations officielles de la municipalité de Vitry-sur-Seine, mais aussi des documents internes et publics de la fédération du Parti Communiste du Val-de-Marne. Cette diversité des sources permet d'observer, souvent au sein du même carton d'archives, une différence considérable entre les faits observés par les institutions étatiques et locales, et ceux énoncés dans le discours des élus. Ainsi, à titre d'exemple, on relève qu'alors que les services de la mairie de Vitry notent en 1976 que le nombre d'étrangers logés par son Office HLM passe de 11 à 17 % entre 1968 et 1975,⁴⁶ Guy Martin adjoint au maire, fait état d'une hausse de 7 à 20 % de 1969 à 1975 dans le journal municipal d'octobre 1980.⁴⁷

D'autre part, la consultation des archives permet de saisir certains aspects du fonctionnement et des relations entre les différentes instances locales. On saisit plus particulièrement le rôle central tenu par la préfecture du Val-de-Marne, qui, sur le sujet

⁴⁶ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Rapport municipal : « La population immigrée à Vitry-sur-Seine, 1968-1975 », NC 745, 14 juin 1976

⁴⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, entretien avec Guy Martin, *Vitry hier aujourd'hui demain*, 1 PER 99, Octobre 1980.

du logement des populations étrangères, semble occuper une véritable fonction d'arbitre. Chargée de la mise en œuvre de la volonté du gouvernement, et plus particulièrement de la loi dite « du 0,2% » visant à augmenter la proportion d'étrangers dans les logements sociaux à partir de décembre 1975,⁴⁸ elle fournit des estimations et envisage les mesures incitatives qui permettront l'application de la loi auprès des offices HLM des municipalités val-de-marnaises.⁴⁹ C'est également vers le préfet que les élus locaux se tournent afin de faire entendre leur mécontentement et leurs demandes en termes de répartition des populations étrangères : ces dernières peuvent aller du déplacement d'un foyer de travailleurs immigrés,⁵⁰ à des souhaits n'entrant pas dans ses prérogatives tels que « l'arrêt de l'immigration dans le Val-de-Marne ».⁵¹ Dans le cas des foyers de travailleurs immigrés, la mission du préfet se résume principalement à trouver des terrains pour leur construction, tâche loin d'être simple compte tenu de la réticence unanime des maires val-de-marnais à cette idée.⁵² « L' affaire du bulldozer de Vitry » constitue à cet égard un bon révélateur du rôle du préfet, puisque les élus communistes en appellent à lui et à son droit de réquisition de logements vides, pour que les Maliens soient relogés à Saint-Maur et non pas à Vitry.⁵³

La préfecture semble continuer à tenir un rôle d'arbitre après l'affaire. Dans les années 1980-1990, lors de conflits opposant la mairie et les résidents à l'ADEF sur les conditions de vie au sein du foyer, c'est encore elle qui fait autorité. À partir du lancement du Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants (PTFTM) en 1997), c'est également vers elle que l'ADEF se tourne afin de tenter de réhabiliter et/ou de reconstruire le foyer.

⁴⁸ Patrick Weil, *La France et ses étrangers*, Gallimard, 2004.

⁴⁹ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport du cabinet du préfet : « Projet de programme pluriannuel d'action en faveur des travailleurs immigrés (1976-1980) », 130J 51-52, 9 juillet 1975.

⁵⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, lettre du préfet du Val-de-Marne Jean Périer au maire Marcel Rosette, NC 745, 9 juin 1976.

⁵¹ Archives Départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal du rapport du préfet Jean Perier au Conseil Général n°515 (première séance ordinaire de 1978), sur « Les immigrés dans le Val-de-Marne », 1903W 41, 12 juin 1978

⁵² *Ibid.*

⁵³ Archives Départementales du Val-de-Marne, Lettre de Michel Germa, Président du Conseil Général du Val-de-Marne, à Louis Lalanne, préfet du Val-de-Marne, 1903W 41, 30 décembre 1980.

Les fonds consultés témoignent également de l'ampleur médiatique du scandale suscité par « l'affaire du bulldozer ». Le dossier de presse constitué par les services des Archives Départementales du Val-de-Marne ne rassemble pas moins de 170 articles, dépêches, tribunes et éditoriaux tirés des pages des plus grands titres nationaux (*Le Monde, Le Figaro, Libération, La Croix, L'Humanité...*). L'affaire semble également conférer une importance particulière au foyer de la rue des Fusillés à l'échelle de Vitry-sur-Seine. Ainsi, les archives municipales de la ville consacrent un carton entier aux relations entre la mairie, les représentants du foyer et ceux de l'ADEF, de 1982 à 2010. Le foyer de la rue des Fusillés est d'ailleurs le seul des trois foyers de la ville à bénéficier d'un carton compilant la correspondance entre ses représentants, la ville et l'organisme gestionnaire. Ce carton s'est prouvé d'une importance capitale pour analyser les relations entre la mairie et le foyer non seulement dans l'immédiat de l'affaire, mais aussi sur le plus long terme.

Quelques regrets subsistent cependant. Malgré notre demande de dérogation, nous n'avons pas eu accès aux archives des Renseignements Généraux (RG) sur l'affaire situées aux Archives Départementales du Val-de-Marne. Ces fonds nous auraient permis de nous éclairer sur le rôle potentiel de l'État, de l'ADEF et de la mairie dans le déplacement des Maliens de Saint-Maur-des-Fossés.

Axes de recherche

Afin de saisir l'affaire de la manière la plus juste possible, nous commencerons à brosser le portrait du territoire dans lequel s'inscrit l'affaire du « bulldozer de Vitry ». Pour ce faire, nous avons choisi d'opérer à l'échelle du département : si l'affaire a en effet pris une dimension nationale en son temps, elle est bel et bien révélatrice de fortes disparités socio-économiques entre deux villes appartenant à la même entité administrative. La désindustrialisation, programmée par l'État dès les années 1960, ainsi que la crise économique du début des années 1970, causent un tort considérable à l'économie val-de-marnaise, qui voit un retour galopant du chômage. Ces bouleversements sont forts de conséquences sur la vie politique locale, jusqu'ici largement dominée par le Parti Communiste. Fortement implanté depuis l'après-guerre (voire même avant dans le cas de Vitry-sur-Seine), ce dernier voit son emprise locale se dérober peu à peu.

Du point de vue chronologique, nous avons choisi d'élargir la description en remontant jusqu'au début des années 1970 -voire à la fin des années 1960 dans certains cas. Bien qu'elle puisse être considérée comme relevant d'une temporalité quasi-instantanée du fait de son caractère hautement médiatisé et de ses retombées dans l'opinion publique, « l'affaire du bulldozer de Vitry » témoigne néanmoins d'évolutions socio-économiques plus profondes, ayant débuté au moins une dizaine d'années avant l'éclatement du scandale.

Toujours dans le même cadre chronologique, nous analyserons ensuite l'évolution des positions communistes vis-à-vis de l'immigration. D'abord soucieux des conditions de vie et de travail des immigrés, les communistes adopteront peu à peu au cours des années 1970 un discours plus dur, jusqu'à demander l'arrêt de l'immigration à partir de 1978. Ce glissement s'observe d'abord à l'échelle locale, puis transparaît au niveau national. À l'occasion des élections présidentielles de 1981, les communistes feront de l'immigration un de leurs chevaux de bataille : « l'affaire du bulldozer de Vitry » semble s'inscrire dans cette stratégie

Enfin, nous changerons de focale géographique et chronologique pour nous intéresser au rôle du foyer de la rue des Fusillés dans la ville de Vitry-sur-Seine. Nous analyserons d'abord en détail « l'affaire du bulldozer » : ses prémices, son déroulement, les arguments déployés par la mairie et par l'ADEF, ainsi que son ampleur médiatique.

Puis, nous nous intéresserons aux relations entre la mairie et les résidents du foyer après le scandale : jusqu'en 1996, sous le mandat de Paul Mercieca, ces dernières s'améliorent de manière significative. Mais ces bonnes relations semblent être conditionnées à la personne de Paul Mercieca : l'arrivée d'Alain Audoubert au poste de maire marque le début d'un refroidissement des relations, et même le retour épisodique de certaines tensions. Nous nous pencherons pour finir sur le processus de transformation du foyer en résidence sociale. Évoqué depuis 1997, celui-ci ne se concrétisera qu'à partir de 2015. En 2020, la première partie des travaux de réhabilitation du foyer devrait arriver à son terme.

Partie 1. Immigration et désindustrialisation : le Val-de-Marne à l'aube des années 1980

À partir de la fin des années 1960, le Val-de-Marne et Vitry-sur-Seine sont en proie à des phénomènes qui bouleversent profondément leur paysage économique, politique et économique. On distingue d'une part la désindustrialisation, voulue par l'État dans le cadre de la décentralisation à partir des années 1960, et accélérée par la crise économique de 1973. Ce déclin économique occasionne un déclin politique de la banlieue rouge palpable jusqu'à Vitry, pourtant réputée fief imprenable du communisme municipal. D'autre part, le profil de la population val-de-marnaise est largement transformé par les flux migratoires. Si le Val-de-Marne n'est pas le département francilien recevant le plus d'immigrés, la répartition de ces nouveaux arrivants au sens de son territoire se révèle plus problématique. Ce sont en effet les communes comportant les plus importants parcs de logements sociaux qui accueillent également le gros de ces populations. Ces disparités se révèlent d'autant plus importante en ce qui concerne la répartition des foyers de travailleurs migrants. À l'échelle de Vitry-sur-Seine, la municipalité s'inquiète de la concentration des immigrés dans sa ville et tente d'agir en conséquence dès le début des années 1970.

Chapitre 1. Les destins liés de la banlieue rouge et de son industrie

L'affaire du « bulldozer de Vitry » fait irruption dans un contexte de changements économiques bien particuliers, devant nécessairement être pris en compte afin de comprendre les motivations politiques des dirigeants communistes. Ce contexte économique peut se caractériser par deux éléments aux temporalités différentes. Premièrement, la désindustrialisation en cours depuis les années 1960 laisse progressivement place à la tertiarisation de l'économie. Ce phénomène est ensuite accentué par la crise économique amorcée en 1973, qui résulte en la réapparition du chômage de masse.

Le PCF, qui trouve sa force dans sa large base ouvrière, est mis à mal par la désindustrialisation. Il accuse l'État d'organiser celle-ci afin de favoriser les intérêts capitalistes. La désindustrialisation sonne le début de la fin de l'âge d'or des banlieues rouges : à partir des élections de 1983, le Parti ne cesse de perdre des communes, et son influence locale ne reviendra jamais à son niveau d'antan.

1) Vitry, le Val-de-Marne et la désindustrialisation

Palpable depuis le début des années 1970, le processus de désindustrialisation ne semble initialement pas présenter de lien avec le chômage. Alors qu'en Île-de-France, 42 000 emplois disparaissent dans le secteur secondaire entre 1971 et 1973, 172 000 nouveaux emplois sont créés dans le secteur tertiaire sur la même période¹. Si ce phénomène permet entre autres de développer l'emploi féminin, Lucien Lanier, préfet du Val-de-Marne de 1967 à 1974 puis préfet de région, n'hésite tout de même pas à évoquer un « déclin économique et social » : moins qualifiés, ces emplois ne garantissent pas le même salaire, ni la même sécurité de l'emploi que ces emplois industriels désormais en voie de disparition.²

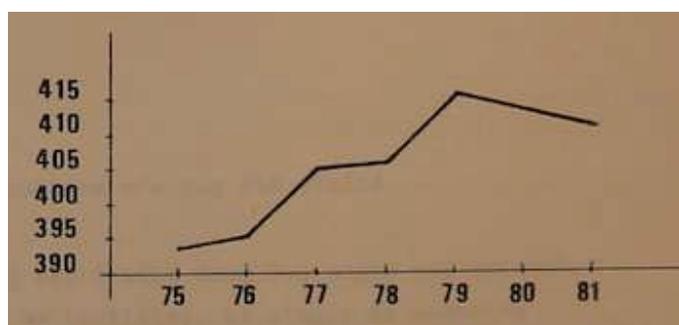


Fig. 1. nombre d'emplois créés dans le Val-de-Marne entre 1975 et 1981.

(Archives départementales du Val de Marne, fascicule de la Direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « L'emploi dans le Val-de-Marne », fascicule n°2, 1903W 35, Mai 1983)

Le département du Val-de-Marne semble particulièrement affecté par la désindustrialisation. Si son taux d'emploi reste relativement stable, tournant autour de 0,73 entre 1960 et 1983, le secteur secondaire déplore cependant une perte annuelle d'environ 4000 emplois sur la même période.³ A l'échelle de la région Île-de-France, l'industrie du Val-de-Marne est la plus durement touchée après Paris. Elle perd ainsi 17,8% de ses emplois industriels (17 600 emplois en tout) entre 1975 et 1981, pertes bien supérieures en proportion à celles de la région parisienne, qui s'élèvent quant à elles à 13,5% sur la même période.⁴ Si, au cours des années 1970, l'émergence de l'économie de services semble dans un premier temps être en mesure de compenser la perte des emplois

¹ Archives départementales du Val de Marne, article du *Monde* : entretien avec Lucien Lanier, nouveau préfet de la région parisienne : « La décentralisation industrielle a atteint les limites du supportable », 1903W 35, 23 septembre 1975.

² *Ibid.*

³ Archives départementales du Val de Marne, fascicule de la Direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « L'emploi dans le Val-de-Marne », fascicule n°2, 1903W 35, Mai 1983

⁴ Archives départementales du Val de Marne, fascicule de la Direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « L'emploi dans le Val-de-Marne », fascicule n°2, 1903W 35, Mai 1983

industriels, la fin des années 1970, et plus particulièrement l'année 1979, semblent marquer un point d'inflexion dans la situation générale de l'emploi dans le département du Val-de-Marne (cf. fig. 1). Ainsi, la Direction départementale de l'équipement note qu'alors que 23 000 emplois ont été créés au total dans le département entre 1975 et 1979, 6000 emplois ont ensuite été perdus entre 1979 et 1981.⁵ Ce sont donc les ouvriers qui pâtissent les premiers du chômage naissant : dans le Val-de-Marne, ils constituent à eux seuls 46,6% des demandeurs d'emploi.⁶

La commune de Vitry-sur-Seine, dont le développement économique est largement dû à l'implantation d'industries le long du bord de Seine dès la deuxième moitié du XIXe siècle,⁷ est évidemment frappée de plein fouet par la désindustrialisation. Spécialisée notamment dans la chimie, la métallurgie ainsi que la production électrique, l'industrie vitriote, qui emploie 32% des actifs de 24 à 54 ans de la ville en 1968 (cf. fig.2), perd tour à tour ses fleurons à partir du milieu des années 1960.

⁵ Archives départementales du Val de Marne, fascicule de la Direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « L'emploi dans le Val-de-Marne », fascicule n°2, 1903W 35, Mai 1983.

⁶ Archives départementales du Val de Marne, « Emploi : avril 1979 » (producteur inconnu), 1903W 35, avril 1979.

⁷ Ville de Vitry-sur-Seine, *Vitry-sur-Seine : le grand pari humain*, Textuel, 2016.

Carte 32

Nombre d'actifs résidents de 24-54 ans employés dans le secteur de l'industrie en 1968

- 2 000 et plus
- de 1 500 à 2 000
- de 1 000 à 1 500
- de 500 à 1 000
- moins de 500

Sur Créteil:
4 072 = nombre d'actifs employés dans le secteur de l'industrie
27 % = part des actifs 24-54 ans employés dans le secteur de l'industrie

Val-de-Marne : 103 364 (31 %)
Île-de-France : 873 676 (32 %)
France métropolitaine : 3 564 212 (29 %)

Source : Insee, recensements 1968-2010.
© Sigec/conseil général du Val-de-Marne.

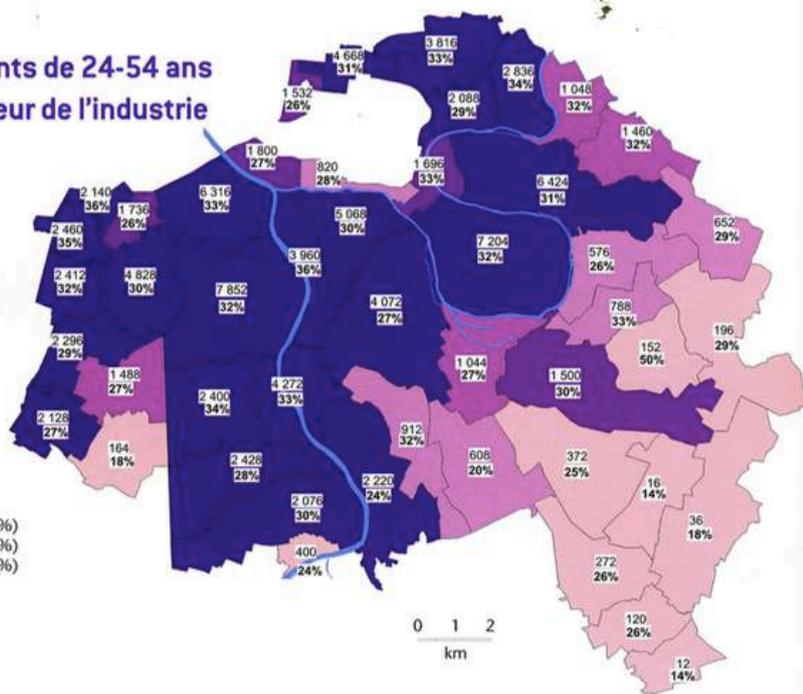


Fig. 2. nombre d'actifs résidents de 24-54 ans employés dans le secteur de l'industrie en 1968

(Source : Emmanuel Bellanger et Julia Moro (dir.), *Le Val de Marne. Anthologie : 1964-2014*, Éditions de l'Atelier, 2014)

Ainsi, 1978 voit la fermeture de l'usine de production de cuivre de l'entreprise Tréfinmétaux, filiale du groupe Pechiney, pourtant présente à Vitry depuis 1914⁸ : ce sont 500 travailleurs qui se retrouvent subitement sans emploi.⁹ Par ailleurs, le groupe Rhône Poulenc, fer de lance de l'industrie chimique et pharmaceutique française désormais connu sous le nom de Sanofi-Aventis, implanté à Vitry depuis 1908¹⁰, supprime quant à lui 700 postes entre 1973 et 1978.¹¹ Cet exemple n'est que symptomatique du déclin général de l'industrie pharma-chimique à Vitry-sur-Seine, à qui l'on attribue une perte d'environ 50% de ses effectifs entre 1964 et 1989.¹²

⁸ Ville de Vitry-sur-Seine, *Vitry-sur-Seine : le grand pari humain*, Textuel, 2016

⁹ Archives départementales du Val de Marne, Fédération du Parti Communiste Français et les Élus Communistes du Val-de-Marne : « Mémoire sur la situation de l'emploi industriel dans le Val-de-Marne », 1903W 35, fin août 1978.

¹⁰ Ville de Vitry-sur-Seine, *Vitry-sur-Seine : le grand pari humain*, Textuel, 2016.

¹¹ Archives départementales du Val de Marne, Fédération du Parti Communiste Français et les Élus Communistes du Val-de-Marne : « Mémoire sur la situation de l'emploi industriel dans le Val-de-Marne », 1903W 35, fin août 1978.

¹² Jean Steinberg, « Le réaménagement des espaces industriels d'Ivry et de Vitry », *Hommes et Terres du Nord*, 1989, pp. 358-360.

Plus étalée dans le temps, la fermeture de la centrale électrique de Vitry-Sud, plus connue sous le nom de « centrale Arrighi », n'en reste pas moins brutale de par la symbolique qu'elle évoque. Ouverte en 1931, elle est considérée comme une des plus puissantes d'Europe jusqu'à la fin des années 1950. Mais son passage de la combustion au gaz à la combustion au fioul lui fait subir une lente descente aux enfers à partir de 1964 : elle passe dans l'immédiat d'un effectif de 650 agents à 380. Mise en réserve de 1969 à 1976, elle ne sera ensuite remise en service que pour les hivers successifs, jusqu'à l'arrêt total de la production d'électricité en 1981. Son déclassement définitif surviendra ensuite en 1985, et l'usine sera détruite entre 1991 et 1992.¹³

C'est donc la structure économique de Vitry dans son ensemble qui est frappée par la désindustrialisation. Entre 1975 et 1979, le nombre total d'emplois passe ainsi de 30 000 à 28 000, à cause entre autres de l'effondrement dans les secteurs de l'industrie pharma-chimique et métallurgique comme nous l'avons indiqué, mais aussi dans le travail des matières plastiques et dans le bâtiment.¹⁴ Sur la même période, la ville voit son taux d'emploi passer de 0,70 à 0,65 ; un taux nettement en-deçà de celui du département, qui se situe pour sa part à 0,73.¹⁵ À l'inverse, la ville de Saint-Maur-des Fossés, qui bénéficie déjà à l'époque d'une réputation de ville résidentielle et bourgeoise - d'aucuns n'hésitent pas à la qualifier de « Neuilly de l'Est » ou de « Banlieue ouest égarée en banlieue est » -¹⁶, prospère grâce au développement des commerces, des cabinets d'études et de conseil : 2300 nouveaux postes viennent se rajouter à son nombre d'emplois total, faisant ainsi passer son taux d'emploi de 0,65 à 0,68.¹⁷

¹³ Conseil Régional d'Île-de-France, La Seine en amont de Paris – Les activités industrielles : les centrales électriques », Inventaire du patrimoine culturel, 2009.
Accès en ligne : <http://patrimoine.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2014/07/6-1-les-centrales-electriques.pdf>

¹⁴ Archives départementales du Val de Marne, fascicule de la Direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « L'emploi dans le Val-de-Marne », fascicule n°2, 1903W 35, Mai 1983.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Lucas Eldin, *De la province à la banlieue : les « villages » de Saint-Maur ou le refus d'une ville moderne (1959-1983)*. Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Charlotte Vorms et Emmanuel Bellanger, 2016.

Accès en ligne : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01341637>

¹⁷ Archives départementales du Val de Marne, fascicule de la Direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « L'emploi dans le Val-de-Marne », fascicule n°2, 1903W 35, Mai 1983.

La désindustrialisation place alors le PCF dans une position délicate, car le parti puise la plus grande partie de ses votes parmi la classe ouvrière : c'est en effet la moitié des électeurs communistes (49% aux élections législatives de 1967 et de 1973, et 54% en 1978) qui sont issus de familles ouvrières jusqu'à la fin des années 1970 : passé cette époque, le Parti Communiste subit un déclin continu au sein des votants du milieu ouvrier.¹⁸

Pris de court par des mutations économiques qui dépassent ses prérogatives locales, le PCF adopte une ligne politique défensive. Comme lors du redécoupage des départements de la région parisienne de 1964, qu'il avait qualifié de « décision de classe »¹⁹, le PCF accuse l'État de vouloir nuire à la classe ouvrière. C'est plus précisément la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), organisme créé en 1963 et chargé de l'équitable répartition de l'activité économique entre la région parisienne et le reste du territoire français, qui est la cible de ses foudres. Aux yeux des communistes, la DATAR est l'instrument de la bourgeoisie, qui cherche non seulement à s'accaparer la région parisienne, mais aussi à maximiser ses profits. En effet, le PCF estime qu'en migrant ses activités industrielles en province, le patronat pourra procéder à une réduction de ses effectifs, facilitée par les refus des travailleurs de suivre les ouvriers en province, à une baisse des revenus en s'alignant sur le coût de la vie provinciale, mais aussi à une juteuse revente des terrains qu'il abandonnera, ces derniers ayant pris de la valeur grâce à l'urbanisation.²⁰ Cette ligne politique s'applique à l'échelon national aussi bien qu'à l'échelon local. En témoignent les prises de positions successives de la Fédération du Parti Communiste du Val-de-Marne et de ses élus au cours de la fin des années 1970. Dès 1978, ces derniers affirment ainsi disposer de 250 hectares de terrains industriels « inoccupés du fait de l'obstruction à l'installation d'entreprises par la DATAR ».²¹ Qualifiant la désindustrialisation de « déclin

¹⁸ Nicolas Bué et Nathalie Ethuin, « Le Parti communiste, un parti " comme les autres " ? Retour sur quelques analyses de la désouvriérisation du PCF. » *Revue Espace Marx*, 2005, pp.73-105.

¹⁹ Emmanuel Bellanger, « 1966-1968 : Alain Poher et le parti communiste au « chevet » du nouveau département : entre « lecture de classe » et nostalgie », in Emmanuel Bellanger et Julia Moro (dir.), *Le Val de Marne. Anthologie : 1964-2014*, Éditions de l'Atelier, 2014, pp. 49-51.

²⁰ Jean-Paul Brunet, « Introduction : la banlieue au miroir de l'immigration », in Jean-Paul Brunet (dir.) *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne*, L'Harmattan, 2000, pp. 9-24.

²¹ Archives départementales du Val de Marne, document de la Fédération du Parti Communiste Français et des Élus Communistes du Val-de-Marne : « Mémoire sur la situation de l'emploi industriel dans le Val de Marne », 1903 W 35, fin août 1978.

programmé » par la DATAR « sous l'égide du Premier Ministre,²² les élus communistes demandent donc purement et simplement le transfert des pouvoirs de la DATAR à un comité d'urbanisme et de l'emploi industriel, composé d'élus, de représentants syndicaux et de représentants de l'État.²³

Prenant notamment la forme de primes à l'implantation en province ou d'agréments préalables à l'extension ou à la création de locaux en région parisienne, les différentes politiques de décentralisation industrielle définies avant et pendant l'existence de la DATAR aboutiront certes à la création de 500 000 emplois en province entre 1955 et 1975.²⁴ Mais l'existence d'objectifs purement politiques dans les prises de décisions de la DATAR reste encore à prouver, d'autant plus que cette dernière est également frappée par la crise économique. Si, avant 1974, la DATAR s'emploie à « distribuer régionalement les emplois créés par l'augmentation du PIB », elle s'efforce par la suite de « jouer les pompiers » en palliant les carences en emploi des régions les plus durement touchées par le chômage : d'un rôle dans la politique d'aménagement du territoire, elle passe à un rôle dans la politique de l'emploi.²⁵ De plus, le Val-de-Marne bénéficie pour sa part de divers plans d'aménagement du territoire mis en œuvre à l'échelle de la région parisienne à partir des années 1950. On pourra par exemple citer le Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (SDAURP) de 1965, visant à enrayer l'hyper-concentration des activités de commerce à Paris, et qui aboutira entre autres à l'ouverture des centres commerciaux de la Belle Épine de Thiais en 1971 et de Créteil-Soleil en 1974.²⁶

²² Archives départementales du Val de Marne, Revue trimestrielle du Conseil Général du Val-de-Marne, n°9. 1903 W 35, décembre 1980

²³ Archives départementales du Val de Marne, document de la Fédération du Parti Communiste Français et des Élus Communistes du Val-de-Marne : « Mémoire sur la situation de l'emploi industriel dans le Val de Marne », non signé, 1903 W 35, fin août 1978.

²⁴ Jean-Benoît Albertini, « De la DATAR à la nouvelle DIACT : la place des questions économiques dans la politique d'aménagement du territoire », *Revue Française d'Administration Publique*, 2006, pp. 415-426.

²⁵ Jean-Luc Bodiguel, « La DATAR : quarante ans d'histoire », *Revue Française d'Administration Publique*, 2006, pp. 401-414.

²⁶ Julia Moro, « 1971-1974 : L'arrivée des centres commerciaux en banlieue », in Emmanuel Bellanger et Julia Moro (dir.), *Le Val de Marne. Anthologie : 1964-2014*, Éditions de l'Atelier, 2014. (pp. 93-96)

2) *Les conséquences politiques de la désindustrialisation*

Se réclamant comme représentant par excellence de la classe ouvrière, le Parti Communiste se retrouve alors en difficulté du fait des métamorphoses économiques en cours aussi bien à l'échelle nationale que locale. La banlieue rouge, vivier du vote communiste depuis l'entre-deux-guerres, n'y fait pas exception.

L'implantation historique du PCF en banlieue parisienne, et plus particulièrement dans le Val-de-Marne, est notamment rendue possible par la politique menée par les maires communistes en matière de logement. Déjà entamé à partir de l'entre-deux-guerres avec la construction d'Habitations à Bon Marché (HBM), le projet communiste motivé par les perspectives « d'améliorer les conditions de vie des classes populaires tout autant que d'élargir sa clientèle potentielle »²⁷ se poursuit à plus grande échelle dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale avec la construction de grands ensembles. Ainsi, 49% des grands ensembles de plus de 1000 habitants construits entre 1953 et 1980 en région parisienne le furent dans des municipalités communistes.²⁸

Pour les maires communistes, ces grands ensembles sont un moyen de stabiliser mais aussi de perpétuer leur assise électorale sur ces territoires sur le long terme. Plus que de simples logements, ils sont la clef de voute d'un système de sociabilité locale qui repose sur diverses organisations, telles que par exemple des comités de quartier ou des associations de jeunes et de retraités. En favorisant le dialogue entre habitants mais aussi avec les élus, ces structures permettent d'opérer une politisation en faveur du Parti Communiste auprès de ces populations ouvrières.²⁹ Ces procédés sont par ailleurs complétés par diverses initiatives des mairies visant à mettre en place une « sociabilité festive » qui en viendront également à représenter les banlieues rouges : les compétitions sportives, les kermesses et les fêtes de quartier, ou encore les colonies de vacances sont souvent prises en charge par les mairies communistes.³⁰

²⁷ Jean-Paul Brunet, « Introduction : la banlieue au miroir de l'immigration », in. Jean-Paul Brunet (dir.) *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne*, L'Harmattan, 2000, pp. 9-24.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Emmanuel Bellanger, *Ivry Banlieue Rouge. Capitale du Communisme Français*, Créaphis, 2017.

³⁰ *Ibid.*

Ainsi se développe dans ces territoires une identité distincte et singulière, source de fierté qui perdure souvent durant des vies entières.³¹ La longévité politique des banlieues rouges se caractérise ainsi par une relation de réciprocité entre les habitants et leurs élus : alors que ces derniers s'assurent le soutien par la mise en place de diverses politiques socio-culturelles, les électeurs le leur rendent bien en exprimant dans leur vote communiste un « sentiment partagé d'une promotion collective et une forme d'ennoblissement de la condition prolétarienne. »³²

Le Val-de-Marne occupe une place particulière dans la banlieue rouge : c'est, encore aujourd'hui, le département d'Île-de-France qui compte le plus de communes (6) continûment dirigées par des maires communistes depuis au moins 1965, et le dernier département dirigé par le PCF.³³ L'emprise du PCF sur ce territoire survit à la réorganisation de la région parisienne de 1964, dont l'un des objectifs principaux était pourtant de la briser : à sa création en 1966, la fédération du Parti Communiste du Val-de-Marne est l'une des cinq plus importantes de France, comptant 12 600 adhérents,³⁴ et, à la surprise générale, c'est le communiste Gaston Viens, maire d'Orly depuis 1965, qui est désigné président de la première assemblée du Conseil Général en 1967.³⁵ En réalité, le Val-de-Marne bénéficie d'une image de bastion communiste qui lui confère une importance nationale aux yeux du comité central du PCF, et ce dès les années 1930. Ainsi, ce sont des circonscriptions val-de-marnaises qui porteront sans faille à l'Assemblée Nationale les deux secrétaires généraux du PCF les plus longèves, Maurice Thorez (député de 1932 à 1964) et Georges Marchais (député de 1973 à 1997).

³¹ Emmanuel Bellanger, « 1989 : Lorsque François Maspero visitait Arcueil la Rouge », in Emmanuel Bellanger et Julia Moro (dir.), *Le Val de Marne. Anthologie : 1964-2014*, Éditions de l'Atelier, 2014, pp. 219-220.

³² Olivier Masclat, *La gauche et les cités : enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, 2003.

³³ L'influence du PCF sur le département se tarit cependant d'élection en élection. Aux municipales de 2020, le Parti a encore perdu quatre des villes qu'il dirigeait dans le département (Champigny-sur Marne, Choisy-le-Roi, Valenton et Villeneuve Saint-Georges). On compte désormais cinq villes ayant continûment élu des maires communistes depuis 1965 : Bonneuil-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine. Quatre de ces villes sont en réalité continûment communistes depuis l'entre-deux-guerres : Bonneuil-sur-Marne, Gentilly, Ivry-sur-Seine, et Vitry-sur-Seine.

³⁴ Paul Boulland, « 1966 : Création de la fédération communiste du Val-de-Marne », in Emmanuel Bellanger et Julia Moro (dir.), *Le Val de Marne. Anthologie : 1964-2014*, Éditions de l'Atelier, 2014, pp.43-45.

³⁵ Emmanuel Bellanger, « 1967 : Un élu communiste à la tête d'un « département rouge » ? », in Emmanuel Bellanger et Julia Moro (dir.), *Le Val de Marne. Anthologie : 1964-2014*, Éditions de l'Atelier, 2014, pp. 57-59.

Souvent dans l'ombre de sa voisine Ivry-sur-Seine, désignée dès l'entre-deux-guerres comme laboratoire du communisme municipal par le comité central du PCF et donc *de facto* capitale de la banlieue rouge,³⁶ Vitry-sur-Seine, fidèle au Parti Communiste depuis 1925, n'est pourtant pas en reste dans la tradition du communisme municipal en région parisienne. L'analyse des résultats des différents scrutins locaux et nationaux nous en fournit un exemple probant : en effet, le PCF enregistre constamment des scores nettement au-dessus de sa moyenne nationale à Vitry. Lors des cantonales de 1967, le PCF y revendique ainsi 60,7% des votes, contre un score de 42,1% à l'échelle nationale. L'année suivante se tiennent les élections législatives de 1968. Mis à mal par les événements de Mai, le PCF perd 39 sièges à l'Assemblée Nationale et ne réalise qu'un score de 20% sur l'ensemble du territoire français. Vitry-sur-Seine lui reste pourtant fidèle et vote pour son député communiste Georges Gosnat à 43,5%. Le cas le plus frappant reste sans doute celui des élections présidentielles de 1969. Réalisant un score de 21,5%, le candidat du PCF Jacques Duclos manque le second tour de peu. L'absence d'un candidat PCF au deuxième tour a alors des conséquences extrêmes à Vitry, ville ayant voté à 42,7% pour le Parti Communiste. De 20,4% au premier tour, l'abstention passe à 57,7% au deuxième, étant ainsi quasiment triplée : on comprend que les vitriots ne semblent pas prêts à déposer un bulletin autre que communiste dans l'urne.³⁷

Malgré cette dévotion au Parti, les maires de Vitry n'exercent au mieux qu'une influence locale à l'échelle du département de la Seine avant 1965.³⁸ Il faut attendre les mandats de Marcel Rosette (1965-1977) et de Paul Mercieca (1977-1996) pour voir Vitry acquérir une place de choix dans la liste des banlieues rouges exerçant une influence

³⁶ Emmanuel Bellanger, *Ivry Banlieue Rouge. Capitale du Communisme Français*, Créaphis, 2017.

³⁷ Archives départementales du Val-de-Marne, présentation du fonds du groupe communiste à l'assemblée départementale du Val-de-Marne 2419W 1-91, « Fonctionnement et activités du groupe de 1967 à 1997 ». Tableaux statistiques de résultats comparés, 2419W 74.

Accès en ligne :

http://archives.valdemarne.fr/depot_ad94/ead/Introduction_annexes_2419W.pdf

³⁸ De tous les maires de Vitry élus avant 1965, les deux ayant exercé les fonctions politiques les plus importantes sont sans doute Charles Rigaud, maire de 1929 à 1940, et Lucien Français, maire de 1945 à 1957, qui exercèrent des mandats de conseillers généraux au sein du département de la Seine.

Dictionnaire biographique Maitron, notice RIGAUD Charles, Guillaume, par Claude Pennetier et Nathalie Viet-Depaule, version mise en ligne le 5 août 2009, dernière modification le 9 novembre 2015.

Accès en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article73152>

Dictionnaire biographique Maitron, notice FRANÇAIS Lucien, par Jean Maitron et Claude Pennetier, version mise en ligne le 22 novembre 2008, dernière modification le 27 octobre 2009. Accès en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article23700>

régionale, voire nationale. Élu en 1965, Marcel Rosette fut entre autres à l'origine de la création avec Marcel Trigon de la création de l'Association des Élus Communistes et Républicains (ANECR) en 1977, et dont il fut le président jusqu'en 1987. Parallèlement investi d'un mandat sénatorial, il présida le groupe communiste au Sénat jusqu'à la fin de son mandat en 1986.³⁹ C'est ensuite Paul Mercieca, conseiller municipal de Marcel Rosette depuis son premier mandat de maire en 1965, qui lui succède à partir de 1977. En 1982, Paul Mercieca ne succède à nul autre que Georges Gosnat, administrateur du comité central et trésorier du PCF, à son siège de député de la troisième circonscription du Val-de-Marne, suite au décès de ce dernier.⁴⁰

Si le PCF est donc indéniablement en position de force dans son fief du Val-de-Marne, l'onde de choc que provoque la désindustrialisation ne le laisse pas indemne : c'est le début d'une érosion électorale lente mais sûre, dont les prémices sont palpables dès la fin des années 1970.

Paul Mercieca (1932) : Fils d'un docker de Marseille qui meurt à ses 7 ans, Paul Mercieca débute son expérience dans le monde du travail dès 15 ans, en tant qu'ouvrier agricole. Cette expérience forge rapidement sa conscience politique : il adhère à la CGT en 1949, et au PCF en 1950, à l'âge de 18 ans seulement. Promu responsable de l'Union de la Jeunesse Républicaine de France (UJRF, équivalent des Jeunesses Communistes de 1945 à 1956) des Bouches-du-Rhône en 1952, il participe ensuite à la direction des Jeunesses Communistes de 1957 à 1967. Parallèlement élu conseiller municipal dans l'équipe de Marcel Rosette à Vitry en 1965, il occupe ensuite un poste à la Fédération PCF du Val-de-Marne, avant d'être lui-même élu maire de Vitry en 1977. Il occupera ce poste jusqu'en 1996, siégeant par ailleurs à l'Assemblée Nationale de 1986 à 1988 en tant que suppléant de Georges Gosnat, décédé. Son mandat municipal est évidemment marqué par « l'affaire du bulldozer » : après avoir cédé la magistrature de la ville à Alain Audoubert, il affirmera que les dégradations commises n'étaient pas de son fait : l'organisation de tels actes lui était « passée au-dessus de sa tête ».⁴¹

³⁹ Dictionnaire biographique Maitron, notice ROSETTE Marcel, par Paul Boulland et Claude Penetier, version mise en ligne le 19 septembre 2009, dernière modification le 10 septembre 2015.

Accès en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article74151>

⁴⁰ Dictionnaire biographique Maitron, notice MERCIECA Paul, par Claude Penetier, version mise en ligne le 19 septembre 2009, dernière modification le 19 septembre 2017.

Accès en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article74150>

⁴¹ Dictionnaire biographique Maitron, notice MERCIECA Paul, par Claude Penetier, version mise en ligne le 19 septembre 2009, dernière modification le 19 septembre 2017.

Accès en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article74150>

Marcel Rosette (1925-2005) : originaire de l'Île-Maurice et descendant d'esclaves, il est décoré de la médaille de la Résistance à la Libération, entre autres pour ses actions au sein des FTP de l'Ain. En 1948, à 23 ans seulement, il devient le premier secrétaire de la fédération du PCF du département. Il rejoint ensuite la région parisienne et alterne entre postes au comité central et à la fédération de Seine-Sud, avant d'être élu maire de Vitry-sur Seine en 1965. Il fut entre autres à l'origine de la création avec Marcel Trigon de la création de l'Association des Élus Communistes et Républicains (ANECR) en 1977, qu'il présida jusqu'en 1987. Également élu sénatorial à partir de 1977, il présida le groupe communiste au Sénat jusqu'à la fin de son mandat en 1986. A partir des années 1980, Marcel Rosette prend peu à peu ses distances avec le Parti : il quitte la présidence de l'ANECR ainsi que le Comité central en 1987. Membre actif du courant « Refondations » de Charles Fiterman de 1989 à 1993, il quitte définitivement le Parti en 2000.⁴²

À l'échelle de la région parisienne, ce sont les élections municipales de 1983 qui signalent véritablement la fin de l'âge d'or des banlieues rouges. Lors des élections précédentes en 1977, le PCF, dopé par l'Union de la Gauche prononcée en 1972, ne gagne pas moins de 53 nouvelles mairies en région parisienne, portant ainsi son total à 147 municipalités. Administrant déjà plus du quart de la population d'Île-de-France depuis 1971, l'écrasante victoire de 1977 voit cette proportion passer à presque un tiers : ce sont alors 33, 1% des franciliens qui vivent dans des agglomérations communistes. 6 ans plus tard, 41 de ces mairies sont perdues, et le PC revient à une emprise sur la région parisienne à peine supérieure à celle qu'il avait en 1971, avec 26,6% de la population. Les élections municipales de 1983 sonnent alors le début d'un déclin que le PCF ne saura jamais réellement enrayer : de 1983 à 2014, on enregistre une baisse constante des résultats municipaux du Parti en région parisienne, qui n'administre plus que 10,3% de la population (cf. fig. 3).

Irréductible bastion communiste, le Val-de-Marne est logiquement moins impacté par la déroute du PCF. Si le basculement du Conseil Général aux mains de Roland Nungesser, maire gaulliste (Union pour la Nouvelle République, UNR) de Nogent-sur-

⁴² Dictionnaire biographique Maitron, notice ROSETTE Marcel, par Paul Boulland et Claude Pennetier, version mise en ligne le 19 septembre 2009, dernière modification le 10 septembre 2015.

Accès en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article74151>

Marne et conseiller général du même canton en 1970⁴³ peut être considéré comme un premier tir de sommation, ses conséquences restent toutes relatives : les élections suivantes verront la consécration de Michel Germa, figure du communisme val-de-marnais qui présidera le département de 1976 à 2001.⁴⁴ C'est en réalité sur sa gauche que la perte de vitesse du PCF dans le Val-de-Marne se joue : bénéfique à court terme, l'Union de la Gauche scellée en 1972 entame progressivement une migration des électeurs communistes vers le Parti Socialiste (PS) de François Mitterrand, aussi bien à l'échelle locale que nationale. Ainsi dès le printemps 1978, seulement 55% des électeurs communistes déclarent qu'ils voteraient pour Georges Marchais aux présidentielles, et 23% d'entre eux font état de leur intention de voter pour François Mitterrand.⁴⁵

À l'échelle du Val-de-Marne, l'émergence de ce nouveau rival politique est visible dès les élections cantonales de 1976. Si, comme nous l'avons indiqué, ces élections résulteront en une domination communiste du conseil général toujours en cours, elles sont aussi l'occasion pour le PS d'obtenir un score de 23%, à 14 points seulement du PCF, et de passer ainsi de 4 à 7 élus.⁴⁶ Cette tendance se confirme dès les municipales de l'année suivante. Si le socialisme val-de-marnais pouvait jusqu'alors compter sur quelques bastions dans le département tels qu'Alfortville, Cachan ou l'Haÿ-les-Roses, respectivement acquis à sa cause depuis 1947, 1953 et 1954,⁴⁷ les élections municipales de 1977 sont l'occasion d'une nouvelle expansion pour le parti de François Mitterrand, au sein même du fief de Georges Marchais. Si le nombre de communes obtenues par le PS (9) reste relativement modeste, sa victoire face aux gaullistes à Créteil est porteuse de nombreuses significations. À moins d'un mois des élections, prévues en mars et malgré l'alliance des deux partis, le PC et le PS ne s'étaient toujours pas mis d'accord sur le candidat à présenter : les communistes auraient aimé y lancer Michel Germa, fort de son

⁴³ Emmanuel Bellanger, « 1970 : Basculement à droite du conseil général : la consécration de Roland Nungesser », in Emmanuel Bellanger et Julia Moro (dir.), *Le Val de Marne. Anthologie : 1964-2014*, Éditions de l'Atelier, 2014, pp.84-86.

⁴⁴ Emmanuel Bellanger, « 1976 : Le retour de la gauche : Michel Germa président du conseil général », in Emmanuel Bellanger et Julia Moro (dir.), *Le Val de Marne. Anthologie : 1964-2014*, Éditions de l'Atelier, 2014, pp.131-134.

⁴⁵ Roger Martelli, « La rupture du programme commun », in Claude Willard (dir.), *La France Ouvrière, Tome III : de 1968 à nos jours*, Éditions de l'Atelier, 1995, pp. 109-117.

⁴⁶ Emmanuel Bellanger, « 1976 : Le retour de la gauche : Michel Germa président du conseil général », *op. cit.*

⁴⁷ Emmanuel Bellanger, « 1976-1978 : Le Val-de-Marne, une nouvelle terre de conquête socialiste », in Emmanuel Bellanger et Julia Moro (dir.), *Le Val de Marne. Anthologie : 1964-2014*, Éditions de l'Atelier, 2014, pp.138-141.

élection au conseil général l'année précédente.⁴⁸ Ce sera finalement le candidat du PS Laurent Cathala qui sera présenté sur la liste d'Union de la Gauche : ce dernier fera de Créteil un des fiefs les plus durables du PS, en étant encore à la tête aujourd'hui.

Ce déclin se répand même jusqu'à Vitry, pourtant réputée intouchable. La baisse des résultats du PCF n'est certes pas aussi brutale, mais elle n'en est pas moins claire. Candidat dans le canton de Vitry-Est, Michel Germa, confortablement réélu dès le premier tour en 1976 – son élection semble si évidente que *Le Monde* ne précise pas ses scores exacts -⁴⁹, est mis en ballottage aux élections suivantes de 1982, élections qu'il finira par remporter.⁵⁰ On observe la même tendance descendante du PCF sur la scène municipale : plébiscité avec 74% des voix en 1977, Paul Mercieca ne récolte « que » 60,4% des suffrages en 1983.⁵¹

	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008	2014
Nombre de communes	79	94	147	106	84	69	53	49	38
Population administrée par le PCF (millions)	1,9	2,4	3,3	2,7	2,1	1,9	1,5	1,4	1,2
Les mairies communistes en France	1 134	1 150	1 464	1 460	1 124	873	786	725	n.d.
% des communes franciliennes administrées par le PCF	6,2	7,3	11,5	8,3	6,6	5,4	4,1	3,8	3,0
% de la population francilienne administrée par le PCF	22,3	25,8	33,1	26,6	21,2	17,7	13,4	12,3	10,3

Fig. 3. Les maires communistes en région parisienne de 1965 à 2008.
(Roger Martelli, *L'Archipel Communiste. Une histoire électorale du PCF*, Éditions Sociales, 2008.)

⁴⁸ Alain Faujas, « Val-de-Marne : batailles autour d'un chef-lieu », *Le Monde*, 16 février 1977.

⁴⁹ « L'Essonne et le Val-de-Marne virent à gauche », *Le Monde*, 9 mars 1976.

⁵⁰ « La situation des présidents de conseil général », *Le Monde*, 16 mars 1982.

⁵¹ Patrick Jarreau, « P.C. : l'influence du parti se localise », *Le Monde*, 8 mars 1983.

Chapitre 2. La banlieue rouge, terre d'accueil ?

Après les « vingt glorieuses de l'immigration » (1955-1974), les années 1970 voient l'émergence progressive de l'immigration en tant que thème majeur dans le débat public. Tandis que le pouvoir prend des mesures de plus en plus restrictives vis-à-vis des étrangers et s'emploie à freiner les entrées, on assiste à la formation d'un mouvement entièrement consacré à la cause des travailleurs immigrés. Ce mouvement, dont le fait d'armes le plus important restera la grève des loyers dans les foyers d'immigrés (1973-1981), est largement influencé par l'extrême-gauche maoïste. Cette dernière entre alors en concurrence avec le PCF, sur un terrain que le Parti ne maîtrise pas aussi bien que ses thèmes de bataille habituels.

C'est l'Île-de-France qui accueille la majeure partie des vagues migratoires arrivant en France : le Val-de-Marne comporte donc un nombre non négligeable de travailleurs immigrés sur son sol, mais est loin d'être le département avec plus forte proportion d'immigrés de la région parisienne. Cependant, au début des années 1980, la répartition des immigrés dans le département pose question : il semblerait que ces derniers s'orientent majoritairement vers des communes comportant déjà des populations défavorisées. Indépendamment des villes, les immigrés restent en revanche très largement exclus du parc de logement social jusqu'au début des années 1980. Cette inégale répartition se révèle encore davantage lorsque l'on se penche sur la répartition des foyers de travailleurs immigrés, pour la plupart situés dans des localités ouvrières – et communistes.

Vitry-sur-Seine ne déroge pas à la règle. Elle a parmi les plus forts taux de population étrangère du département, et a la deuxième plus grande capacité d'accueil du Val-de-Marne dans ses foyers d'immigrés. Dès le début des années 1970, ses élus constatent les coûts occasionnés par cette présence immigrée sur les finances de la commune et tentent de la réduire.

1) *L'immigration en France à l'heure de la crise économique*

Les mutations économiques entamées en France à partir des années 1960 s'accompagnent également d'une profonde transformation du contexte migratoire. Si les temporalités qui caractérisent ce dernier sont en grande partie liées, voire synchronisées à la situation économique, le sort de l'immigration et donc des immigrés dans l'après-guerre se retrouve aussi progressivement rattaché à la question politique.

À l'instar de l'économie française d'après-guerre, l'immigration connaît elle aussi une période d'expansion sans précédent. Une pénurie de main d'œuvre causée par les pertes de la Guerre de 1939-1945, par l'allongement de la durée moyenne d'études, mais aussi par la Guerre d'Algérie et le rallongement du service militaire qu'elle cause (on compte 500 000 hommes envoyés en Algérie en 1956, seulement 2 ans après le début du conflit) permettent les « vingt glorieuses de l'immigration », situées de 1955 à 1974.¹ Initialement voulue et organisée par l'État, cette immigration est considérée comme seulement temporaire. L'intégration de cette vague d'immigration dans le long terme n'est donc à l'origine pas pensée par les gouvernements successifs, qui ne la considèrent qu'en termes économiques : c'est d'ailleurs la spécificité principale de cette vague migratoire par rapport à celles qui la précèdent.²

L'ampleur de cette vague d'immigration est également inédite : les besoins économiques sont tels que les limitations juridiques concernant l'entrée des étrangers sur le territoire ne sont en pratique pas appliquées. Ainsi, alors que l'Office National de l'Immigration (ONI), seul organisme habilité à faire rentrer des travailleurs immigrés en France depuis 1945 est responsable de 74% des entrées en 1948, il n'en organise que 23% en 1966.³ En effet, le monopole de l'ONI sur les arrivées de travailleurs immigrés n'est que théorique : de nombreux ressortissants étrangers, tels que les Italiens, membres de la CEE, ou encore les Algériens ou les Africains membres de l'ancienne communauté bénéficient de la liberté d'établissement.⁴ Croissant de manière exponentielle, le nombre

¹ Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France : du XIXe siècle à nos jours*. Armand Colin, 1996.

² Philippe Rygiel. L'historiographie des migrations, *Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, 2010, 61, pp.7-17.

³ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. 150 ans d'évolution*, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1988.

⁴ Danièle Lochak, « Les politiques de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers », in Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte, 1997, pp. 29-45.

d'étrangers présents en France dépasse dès 1972 les nombres d'avant-guerre : sans compter les clandestins, le Ministère de l'Intérieur estime leur nombre à 3,6 millions sur tout le territoire, soit 6,1% de la population française.⁵ Quant aux immigrés⁶, le Ministère de l'Intérieur en compte 4 millions en 1974, soit 7,7% de la population.⁷

Sur ces 4 millions d'immigrés, la prévalence des travailleurs algériens et portugais est incontestable : avec respectivement 846 000 et 812 000 ressortissants à leurs actifs en 1974, ces deux communautés représentent à elles seules 41,4% du total des immigrés présents en France à cette époque, alors qu'elles n'en représentaient qu'un tiers six ans plus tôt.⁸ À l'exception notable des travailleurs portugais, l'immigration d'après-guerre est marquée par la prévalence des travailleurs issus des colonies ou ex-colonies : on compte également 270 000 Marocains et 149 000 tunisiens en 1974, soit 10,1% du total des immigrés.⁹ Cette prévalence est telle qu'en 1982, les non-européens deviennent majoritaires parmi les étrangers présents sur le sol français, à hauteur de 52%.¹⁰

Plus particulièrement, la fin des années 1970 marque le début de la prévalence de l'Afrique subsaharienne parmi les provenances des nouveaux arrivés : seulement 77 000 en 1974,¹¹ leurs effectifs doublent en moins d'une décennie, pour arriver à 160 000 en 1982.¹² Cette progression semble se confirmer au long des années 1980-1990, le nombre d'Africains subsahariens étant estimé entre 300 000 et 400 000 personnes en 1994.¹³

Les divers groupes immigrés tendent à se rassembler dans des secteurs économiques précis, dont les emplois se caractérisent souvent par le peu de qualification requises, mais aussi et surtout par la dureté de leurs conditions de travail. Ainsi, en 1976, on retrouve 40,5% des immigrés actifs dans le secteur du bâtiment, 30,4% dans les

⁵ Danièle Lochak, « Les politiques de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers », *op. cit.*

⁶ Pour rappel, les pouvoirs publics considèrent comme étranger toute personne résidant en France sans avoir la nationalité française. Le terme immigré désigne quant à lui toute personne résidant en France sans y être née : on peut donc être immigré et français.

⁷ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. 150 ans d'évolution*, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1988.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France : du XIXe siècle à nos jours*, *op. cit.*

¹¹ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. 150 ans d'évolution*, *op. cit.*

¹² Christian Poiret, « Ségrégation, ethnicisation et politiques territorialisées : les familles originaires d'Afrique Noire en région parisienne », in Jean-Paul Brunet (dir.) *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne*, L'Harmattan, 2000, pp. 197-224.

¹³ *Ibid.*

métiers de l'hygiène et du nettoyage industriel, et 25,9% dans la construction automobile.¹⁴ On observe des spécialisations en fonction des origines : on retrouve ainsi de larges proportions de Portugais dans les emplois du bâtiment, d'Algériens dans l'industrie automobile,¹⁵ tandis que les Africains subsahariens semblent presque être en situation de « monopole » dans les métiers de la voirie et du nettoyage industriel selon Christian Poiret.¹⁶ La crise économique et l'irruption du chômage de masse dans les années 1970 semblent cependant passer outre ces diverses spécialisations. Si les immigrés semblent en être initialement relativement épargnés – ils ne représentent que 10% du total des chômeurs en 1978-¹⁷, la fin des années 1970 annonce la fin de cette exception : entre 1979 et 1982, les immigrés représentent par exemple presque la moitié (43%) de la perte des emplois dans les secteurs de l'industrie et du BTP.¹⁸

Face à l'ampleur des différentes vagues migratoires, les pouvoirs publics, au départ submergés, manifestent leur volonté de reprendre le contrôle sur les arrivées dès la deuxième moitié des années 1960. La « volonté de restaurer la responsabilité de l'État et de définir une politique d'immigration » qu'observe Catherine Wihtol de Wenden s'exprime dès juillet 1966, à travers la création de la Direction des Populations et des Migrations : les attributions de l'action sociale concernant les travailleurs immigrés passent alors du Premier Ministre au Ministère des Affaires Sociales, lui aussi nouvellement créé.¹⁹

Les débuts de la reprise en main de l'« action sociale » se traduisent notamment par la circulaire du 29 juillet 1968, qui met fin à la régularisation automatique des travailleurs non-qualifiés (ouvriers spécialisés et manœuvres),²⁰ et redonne ainsi la main à l'ONI dans le recrutement des travailleurs immigrés. Les effets ne se font pas attendre : de 1968 à 1972, la proportion de travailleurs étrangers introduits par l'ONI fait plus que doubler, passant de 24% à 56%.²¹

¹⁴ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. 150 ans d'évolution*, op. cit.

¹⁵ Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France : du XIXe siècle à nos jours*. op. cit.

¹⁶ Christian Poiret, « Ségrégation, ethnicisation et politique territorialisées : les familles originaires d'Afrique Noire en région parisienne », op. cit.

¹⁷ Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France : du XIXe siècle à nos jours*. Armand Colin, 1996.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. 150 ans d'évolution*, op. cit.

²⁰ « Législation » *Population*, 1969, pp. 839-843.

Accès en ligne : https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1969_num_24_4_14065

²¹ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. 150 ans d'évolution*, op. cit..

C'est à partir des années 1970 que l'on observe une intensification des mesures restrictives concernant l'immigration. Par la même occasion, la question de l'immigration prend une place grandissante dans le débat politique.

Le coup d'envoi de cette intensification est donnée en 1972, par le biais des ordonnances Marcellin Fontanet : conditionnant l'entrée légale sur le territoire à l'obtention d'un travail et d'un logement « décent », ces circulaires rendent également expulsable tout immigré au chômage depuis plus de 6 mois.²² L'élection de Valéry Giscard d'Estaing en 1974 entraîne ensuite la fermeture des frontières, dès juillet de la même année : si c'est l'argument économique qui est avancé pour justifier l'arrêt de l'immigration de travail, le regroupement familial est lui aussi brièvement interrompu à partir d'octobre 1974, mais est rétabli en juillet 1975 suite aux protestations.²³ La libre circulation de la plupart des ressortissants des pays africains de l'ancienne Communauté est également abrogée.²⁴

À partir de 1977, c'est ensuite la volonté de réduire la population immigrée sur le territoire qui prend le pas sur la tentative de stopper les entrées: en témoigne le plan d'« aide au retour » de Lionel Stoléru, Secrétaire d'État chargé de la condition des travailleurs manuels, consistant en une prime de 10 000 francs pour tout immigré au chômage renonçant à son droit au séjour de son plein gré.²⁵ Ce projet ne rencontrera qu'un succès en demi-teinte, Stoléru ayant escompté le retour de 35 000 personnes par an,²⁶ mais ne parvenant qu'à en réaliser 94 000 au total au 31 décembre 1981.²⁷ Par ailleurs, bien que le Conseil d'État ait posé le droit aux ressortissants étrangers à faire venir leurs familles en 1976, l'année 1977 marque une sévère restriction des conditions du regroupement familial : les membres de la famille ne sont désormais autorisés à entrer que s'ils s'engagent à ne pas exercer un emploi.²⁸

²² Danièle Lochak, « Les politiques de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers », in Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte, 1997, pp. 29-45.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Groupe d'Information et de Soutien des immigrés (GISTI), « Les avatars de l'aide au retour », *Plein Droit* n°4, juillet 1988.

Accès en ligne : <https://www.gisti.org/spip.php?article3935>

²⁶ Danièle Lochak, « Les politiques de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers », *op. cit.*

²⁷ GISTI, « Les avatars de l'aide au retour », *op. cit.*

²⁸ Danièle Lochak, « Les politiques de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers », *op. cit.*

Ces mesures, jusqu'ici inspirées par les préoccupations économiques de l'époque, sont ensuite complétées par un volet policier. C'est la « loi Bonnet » de janvier 1980 qui constitue la première composante de ce volet : pour la première fois depuis 1945, l'entrée et le séjour irréguliers deviennent un motif d'expulsion, au même titre que la menace à l'ordre public.²⁹ La loi prévoit également la reconduite de l'étranger à la frontière en cas d'expulsion, ou bien sa détention s'il n'est pas en mesure de quitter immédiatement le territoire : c'est la naissance de la rétention administrative.³⁰ En février 1981, peu avant la fin du mandat de Valéry Giscard d'Estaing, la loi Peyrefitte, légalisant les contrôles d'identité à titre préventif, viendra parachever ce volet policier.

L'intensification des mesures répressives à l'encontre des immigrés cause progressivement l'émergence du thème de l'immigration en tant que préoccupation majeure dans le débat politique et dans l'opinion publique, au sein de laquelle on assiste à une montée des inquiétudes économiques, culturelles et sécuritaires liées à cette question. Ces inquiétudes sont symbolisées à partir des années 1970 par la montée en puissance du concept de « seuil de tolérance », idée selon laquelle la France ne pourrait pas supporter une présence immigrée au-delà d'une certaine proportion de sa population « nationale », et qui implique donc l'instauration de quotas d'immigrés à l'échelle locale et nationale.³¹ Le concept ne repose pourtant pas sur une vérité scientifique, mais ne manquera pas d'être récupéré par des représentants politiques majeurs de droite comme de gauche dans les années qui suivront.³² L'expression est pour la première fois énoncée dans une enquête du démographe Alain Girard, qui conduit une enquête d'opinion sur les « attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère ». Son étude illustre à partir de quelle proportion d'immigrés les Français pensent que des « problèmes » (économiques, sociaux, démographiques...) *pourraient* se produire – et non pas à partir

²⁹ « La loi Bonnet sur le séjour et l'expulsion des travailleurs immigrés », *Melting Post*, 2013. Accès en ligne : <https://melting-post.fr/post/30092393771/la-loi-bonnet-sur-le-s%C3%A9jour-et-l'expulsion-des>

³⁰ *Ibid.*

³¹ Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France : du XIXe siècle à nos jours*, op. cit.

³² On pourra par exemple citer le maire socialiste de Marseille Gaston Defferre, ou encore le président de la République François Mitterrand, bien que ce dernier s'en excusera par la suite, qualifiant l'expression « seuil de tolérance » de « notion trop vague pour ne pas être suspecte ». Ralph Schor, *Français et immigrés en temps de crise (1930-1980)*, L'Harmattan, 2004. Interview de François Mitterrand accordée à « Vendredi » le 12 janvier 1990. Accès en ligne : <http://discours.vie-publique.fr/notices/907001600.html>

de quelle proportion d'immigrés ces « problèmes » sont observés de manière plus récurrente.³³ C'est pourtant cette interprétation qui sera retenue dans le discours politique. L'opinion, quant à elle, semble retenir des valeurs oscillant entre 10 et 15% d'étrangers dans la population.³⁴

La consolidation de cet arsenal législatif et policier à l'encontre des travailleurs immigrés a pour autre corollaire l'émergence progressive d'un « mouvement immigré » autonome. Ce mouvement n'est pas autonome dans sa composition – l'implication des diverses organisations politiques de gauche et d'extrême-gauche est indéniable –, mais il l'est en revanche dans ses revendications, qui ne concernent que les immigrés eux-mêmes. En effet, si le sort des travailleurs immigrés avait certes bénéficié de l'attention des divers groupes d'extrême-gauche non-communiste dans le sillage de Mai 1968, notamment au travers de la question des bidonvilles,³⁵ pour la première fois, les travailleurs immigrés se mobilisent non pas pour l'amélioration de leurs conditions de vie ou de travail, mais pour la défense de leurs droits en tant qu'immigrés.³⁶ On situe la première affirmation de cette autonomie en 1972, lors de la contestation des ordonnances Marcellin-Fontanet,³⁷ qui engendre ainsi une vingtaine de grèves de la faim entreprises par les immigrés eux-mêmes dans 17 villes de France entre 1972 et 1975.³⁸

La mobilisation de travailleurs immigrés la plus importante, aussi bien de par son ampleur que par sa valeur emblématique, est sans doute la grève des loyers des foyers de travailleurs immigrés, située de 1973 à 1981.³⁹ Vivant souvent dans des foyers vétustes et surpeuplés, les immigrés logés en foyers subissent de surcroît des loyers conséquents : la moitié des résidents des foyers de la Société Nationale de Construction de logements

³³ Alain Girard, « Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère. Enquête d'opinion publique. », *Population*, vol. 26, 1971, pp. 826-875.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Choukri Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la SONACOTRA (1956-2006)*. Thèse de doctorat en science politique sous la direction de Michel Offerlé, Université de Paris 1- Panthéon-Sorbonne, 2006.

³⁶ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. 150 ans d'évolution*, *op. cit.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Danièle Lochak, « Les politiques de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers », *op. cit.*

³⁹ Comme précisé dans l'introduction, il existe assez peu de travaux historiques concernant la grève des loyers : nous ne disposons que d'informations concernant la mobilisation dans les foyers SONACOTRA, bien que d'autres foyers soient ponctuellement mentionnés. Cependant, le mode d'action et le développement de la grève des loyers reste le même, indépendamment des organismes gestionnaires : les travaux dont l'on dispose peuvent donc nous servir d'illustration générale.

de Travailleurs (SONACOTRA) y consacrent 15% de leur salaire moyen – le double de la proportion consacrée au loyer pour les habitants des HLM, par exemple.⁴⁰ En ce qui concerne la SONACOTRA, si on recense les premières grèves dès la fin de l'année 1972,⁴¹ c'est néanmoins l'augmentation brutale des redevances à partir de 1974 qui va mettre le feu aux poudres.⁴² La mobilisation va alors crescendo et atteint un pic entre juillet 1978 et juin 1979 : on compte 137 foyers SONACOTRA en grève en septembre 1978.⁴³

Si le succès initial de cette grève peut en grande partie être attribué à son aspect avantageux⁴⁴ (contrairement aux grèves classiques, la grève des loyers implique par définition que les grévistes gagnent de l'argent, ou du moins en dépensent moins), mais son étalement géographique et temporel doit être mis en relation avec son organisation efficace. En effet, c'est la création du Comité de Coordination des Foyers Sonacotra en Grève (CCFSG) qui permet de faire front uni face aux organismes gestionnaires. Fondé en 1975, le CCFSG regroupe au départ 27 foyers de la région parisienne, et en compte plus de 120 en 1978, date à laquelle des résidents de foyers gérés par d'autres organismes, dont notamment l'ADEF, viennent en renforcer les rangs.⁴⁵

Pour reprendre la terminologie utilisée par Choukri Hmed, l'existence même du CCFSG est permise grâce à la conjugaison de capitaux « indigènes » et « militants » : autrement dit, le succès de la grève des loyers tient autant à la maîtrise des codes des immigrés que des méthodes de contestation politique.⁴⁶ Si les capitaux « indigènes » sont donc bien sûr fournis par les immigrés eux-mêmes, les capitaux « militants » proviennent quant à eux de militants d'extrême-gauche notamment issus des milieux maoïstes.⁴⁷ Si ces

⁴⁰ Choukri Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la SONACOTRA (1956-2006)*, op. cit.

⁴¹ Ces premières grèves ne concernent d'ailleurs pas seulement les foyers travailleurs immigrés : trois foyers de jeunes travailleurs français de la Seine-Saint-Denis se mettent également en grève, et obtiennent une réduction des redevances ainsi qu'un droit aux visites extérieures. Choukri Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la SONACOTRA (1956-2006)* op. cit.

⁴² Choukri Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la « grève des loyers » dans les foyers SONACOTRA dans les années 1970 », *Sociétés Contemporaines*, 2007, pp. 55-81.

⁴³ Choukri Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la SONACOTRA (1956-2006)*, op. cit.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Choukri Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la « grève des loyers » dans les foyers SONACOTRA dans les années 1970 », op. cit.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Choukri Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la « grève des loyers » dans les foyers SONACOTRA dans les années 1970 », op. cit.

militants sont sincèrement convaincus que les travailleurs immigrés représentent la nouvelle avant-garde du mouvement révolutionnaire de par leur double condition de sous-prolétaire et de victime de l'impérialisme occidental,⁴⁸ leur engagement dans cette lutte n'est pas pour autant totalement désintéressé.

En effet, ces derniers voient en la grève des loyers une occasion de se démarquer du PCF, qui est loin d'être en position de force sur le thème de l'immigration : selon Choukri Hmed, les interactions entre militants du PCF et travailleurs immigrés logés en foyer ou non restent très limitées au niveau local, bien que les instances nationales du Parti accordent une place grandissante à l'immigration à partir des années 1970.⁴⁹ Cette affirmation semble être confirmée par nos recherches dans les archives : peu de documents mentionnent des actions sur le terrain. Seuls les immigrés algériens, du fait de la proximité politique de l'Algérie avec le bloc communiste, et les portugais, de par leur politisation légèrement plus accrue que la plupart des autres groupes immigrés,⁵⁰ semblent bénéficier d'une relative attention de la part du PCF.⁵¹ L'occasion de concurrencer le PCF est d'autant plus belle que de nombreux foyers en grève se situent dans des banlieues communistes. Les foyers où la grève sera la plus intense sont notamment situés dans des banlieues communistes emblématiques telles que Nanterre, Genevilliers, Bobigny, Saint-Denis ou Montreuil.⁵²

Le PCF, qui préfère s'impliquer par les voies classiques des interventions publiques des élus et de la recherche de compromis, encourage la signature d'un accord entre grévistes du foyer Salvador Allende de Saint-Denis et la SONACOTRA dès 1975.⁵³ Mais cet accord, qui se cantonne à la reconnaissance par la SONACOTRA du Comité de résidents du foyer, est considéré par les grévistes comme trop peu exigeant – d'autant plus que Paul Dijoud, le secrétaire d'État aux travailleurs immigrés de l'époque, y est lui-même favorable.⁵⁴ Cet échec met alors le PCF hors de course dans la rivalité pour l'encadrement

⁴⁸ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. 150 ans d'évolution*, op. cit.

⁴⁹ Choukri Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la « grève des loyers » op. cit.

⁵⁰ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. 150 ans d'évolution*, op. cit..

⁵¹ Archives départementales du Val-de-Marne, note interne de la Fédération PCF du Val-de-Marne : « Notre politique en direction des travailleurs immigrés », 130 J 50, 20 octobre 1977.

⁵² Choukri Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la SONACOTRA (1956-2006)*. op. cit..

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Choukri Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la SONACOTRA (1956-2006)* op. cit.

de la grève des loyers. Le parti se retrouve alors dans une position ambiguë : il soutient la grève des loyers dans ses déclarations, sans pour autant soutenir le comité de coordination, qu'il vilipende régulièrement dans ses publications.⁵⁵

2) *Le Val-de-Marne et les évolutions migratoires*

Pôle d'activité économique le plus important du pays, l'Île-de-France exerce logiquement une forte attraction sur les immigrés de toutes origines venus s'installer en France lors des « Vingt Glorieuses de l'Immigration » : lors de ses recensements de 1968, 1975, et 1982, L'INSEE recense ainsi qu'environ un tiers du total des immigrés présents en France réside en région parisienne.⁵⁶ Cette domination de la région parisienne est d'ailleurs largement due aux nouvelles vagues migratoires de l'époque : sur les 3 millions d'immigrés venus renforcer la population française entre 1954 et 1968, l'Île-de-France enregistre un excédent migratoire d'environ 1,1 million de personnes,⁵⁷ et capte donc plus du tiers du solde migratoire total de la France sur cette période.

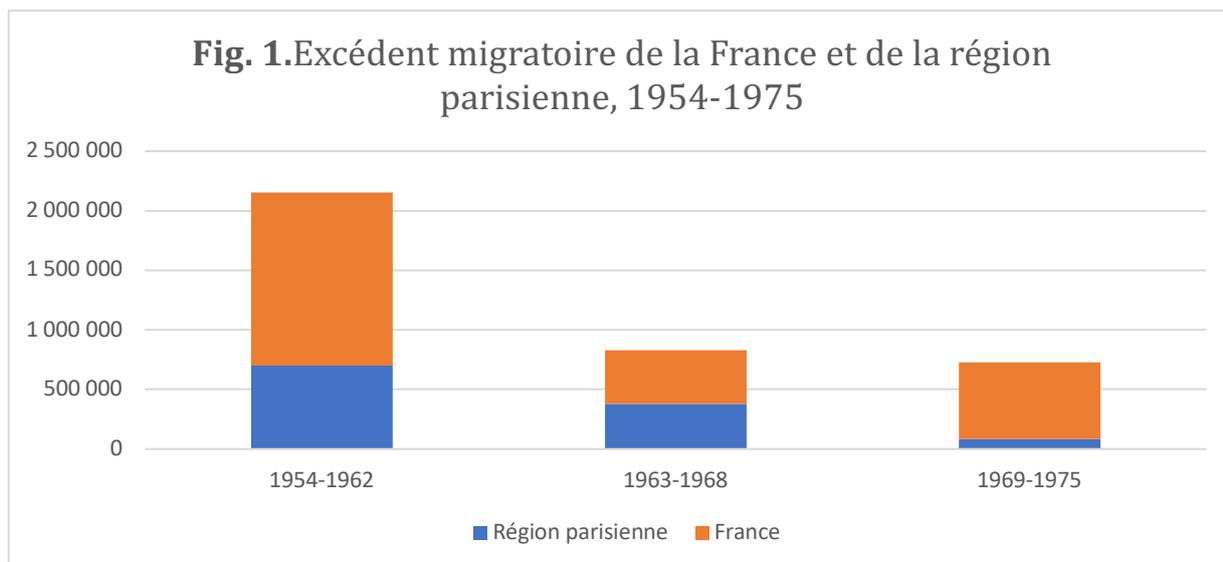
⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ La part de l'Île-de-France dans le total des immigrés présents sur le territoire français est même à la hausse au cours de ces années : en 1968, 29% des immigrés habitent la région parisienne ; cette proportion passe à 31,1% en 1975, puis à 33,1% en 1982. Cette hausse est d'ailleurs toujours d'actualité, puisqu'elle est estimée au chiffre record de 38,6% lors des recensements de 2008 et de 2013.

Nadia Boussad, Nathalie Coulaud, Mariette Sagot, « Une population immigrée aujourd'hui plus répartie sur le territoire régional », *INSEE Analyses Île-de-France*, n° 70, 2017.

Accès en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3136640#graphique-figure1>

⁵⁷ Archives départementales du Val de Marne, article du *Monde* : entretien avec Lucien Lanier, nouveau préfet de la région parisienne : « La décentralisation industrielle a atteint les limites du supportable », 1903W 35, 23 septembre 1975.



(Sources : Archives départementales du Val de Marne, article du *Monde* : entretien avec Lucien Lanier, nouveau préfet de la région parisienne : « La décentralisation industrielle a atteint les limites du supportable », 1903W 35, 23 septembre 1975 ; INSEE, Bilan démographique 2018 – Tableaux rétrospectifs, 15 janvier 2019. Accès en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1892117?sommaire=1912926#titre-bloc-5>)

À l’instar de la région parisienne, le Val-de-Marne est grandement impacté par la vague migratoire des Vingt Glorieuses : les services du conseil général estiment ainsi que les deux tiers de la croissance démographique du département entre 1962 et 1968 sont imputables au solde migratoire.⁵⁸ Cette dynamique semble se confirmer par la suite, le Val-de-Marne étant le département de la petite couronne qui connaît la plus forte augmentation de sa population étrangère entre 1968 et 1975, avec un taux de variation annuel de 6,2%, et un taux de variation total de 52% sur cette même période : la population étrangère du Val-de-Marne est donc multipliée par 1,5 en l’espace de 7 ans.⁵⁹

Cependant, si lors du recensement de 1975, le nombre d’étrangers présents dans le Val-de-Marne est loin d’être négligeable, il n’est pas pour autant particulièrement plus fort que le reste de la région parisienne : l’INSEE en compte 135 000, soit 11,1% de la population totale.⁶⁰ En réalité, le taux de population étrangère observé lors du

⁵⁸ Archives Départementales du Val-de-Marne, dossier sur la croissance démographique dans le Val-de-Marne (producteur inconnu), 1903W 35, 1975.

⁵⁹ Archives Départementales du Val-de-Marne, « Statistiques sur l’immigration » (producteur inconnu), 1903W 41, 1980.

⁶⁰ Ces chiffres doivent cependant être pris avec une certaine précaution, car ils ne prennent en compte ni les étrangers en situation irrégulière, ni les étrangers n’ayant pas renvoyé leurs fiches de recensement pour diverses raisons (illettrisme, adresses mal connues, négligence...). Les services de la préfecture avancent quant à eux le chiffre de 220 000 étrangers en 1977. Dans son rapport de 1985, la Direction Départementale se fie aux chiffres de l’INSEE, tout en tablant sur

recensement de 1975 dans le Val-de-Marne se situe même légèrement en-dessous de la moyenne de l'Île-de-France (11,7%), et est bien inférieur aux proportions observables à Paris (13,6%), ou en Seine-Saint-Denis (14,5%).⁶¹ Le recensement de 1982 confirme la position du Val-de-Marne, qui, tout en voyant sa proportion d'étrangers passer à 12,9%, reste dernier parmi les départements de la petite couronne.⁶²

Si, à l'aube des années 1980, l'immigration ne semble donc pas prendre des proportions insurmontables pour le Val-de-Marne, la répartition géographique de cette dernière semble être en revanche plus problématique.

En se basant sur le recensement de l'INSEE de 1982, la Direction Départementale de l'Équipement du Val-de-Marne dresse ainsi le constat suivant : sur les 24 communes de plus de 20 000 habitants du département, 11 ont une proportion d'étrangers dans leur population totale supérieure à la moyenne du département, située à 12,9%.⁶³ On constate par ailleurs que 8 de ces 11 communes possèdent un parc de logement social également plus étendu que la moyenne des villes val-de-marnaises de plus de 20 000 habitants, estimée à 27,5%.⁶⁴ Ces 8 communes, qui constituent 33,2% de la population totale du Val-de-Marne, totalisent en revanche 41,4% des 152 200 étrangers recensés dans le département par l'INSEE en 1982. À l'inverse, on compte 8 communes comportant moins de 10% d'immigrés dans leurs populations⁶⁵ : la moitié d'entre elles ont un parc de

une sous-estimation d'environ 10%. Nous avons néanmoins fait le choix d'utiliser les statistiques fournies par l'INSEE pour nos analyses à l'échelle du Val-de-Marne ; ces dernières étant plus détaillées, elles permettent d'opérer plus de comparaisons dans le temps et dans l'espace. N'ayant en revanche pas trouvé de statistiques détaillées de l'INSEE concernant la population logée dans les foyers de travailleurs immigrés, nous nous cantonnerons aux chiffres fournis par la préfecture et la municipalité.

Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport du préfet Jean Perier au Conseil Général n°515 (première séance ordinaire de 1978) sur « Les immigrés dans le Val-de-Marne », 1903W 41, 12 juin 1978.

⁶¹ Archives Départementales du Val-de-Marne, « Statistiques sur l'immigration » (producteur inconnu), 1903W 41, 1980.

⁶² Gérard-François Dumont. La géographie des étrangers en Île-de-France, *Cahiers du CREPIF* (Centre de Recherches et d'Études sur Paris et l'Île-de-France), 1994, pp.155-159.

⁶³ Alfortville, Cachan, Champigny-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Créteil, Ivry-sur-Seine, Orly, Thiais, Villiers-sur-Marne, Villeneuve-le-Roi, et Vitry-sur-Seine.

Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Où sont-ils ? », 130J 405, Janvier 1985.

⁶⁴ Alfortville, Cachan, Champigny-sur-Marne, Créteil, Ivry-sur-Seine, Orly, Villiers-sur-Marne, et Vitry-sur-Seine.

⁶⁵ Arcueil, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, L'Hây-les-Roses, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Villeneuve-Saint-Georges, et Vincennes.

logement social moins développé que la moyenne des villes de plus de 20 000 habitants du Val-de-Marne.⁶⁶

Sans que l'on puisse établir une relation de cause à effet systématique, on constate tout de même d'un lien entre l'existence d'un parc social important et la présence de proportions considérables de populations immigrées, tendant ainsi à ségréguer ces dernières vers des villes « traditionnellement industrielles et ouvrières »⁶⁷ - villes d'ailleurs touchées plus durement que les autres par la crise économique, comme nous l'avons rappelé précédemment. De l'aveu de la Direction Départementale elle-même, ce phénomène aurait même tendance à s'accroître, d'un côté comme de l'autre : alors que les villes comportant de nombreux logements sociaux accueillent de plus en plus d'immigrés, les communes n'ayant que peu de logements sociaux voient leurs populations immigrées décroître. En observant l'évolution de la répartition des populations immigrées dans les communes du département entre 1975 et 1982, la Direction Départementale de l'Équipement émet l'observation suivante :

« On peut s'interroger sur les relations qui peuvent exister entre l'accroissement du nombre d'immigrés et la présence d'un parc social important. On constate que certaines communes ont un pourcentage de logements sociaux et une croissance d'immigrés supérieurs aux moyennes. Il s'agit d'ALFORTVILLE, CACHAN, CRÉTEIL, IVRY, ORLY, VILLIERS-SUR-MARNE. Pour ces cinq [sic] villes, il semble probable que la présence de logements sociaux ait favorisé l'accueil de nouvelles populations étrangères. Réciproquement la carence de logements sociaux et la diminution du nombre d'immigrés à NOGENT-SUR-MARNE, au PERREUX-SUR-MARNE, à SAINT-MAUR DES FOSSÉS et à VINCENNES confirme cette conjecture. »⁶⁸

Sur le plan politique, on remarque qu'une seule commune ayant élu un maire de droite, Thiais, comporte une proportion d'immigrés supérieure à la moyenne

⁶⁶ Charenton-le Pont, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, et Vincennes.

⁶⁷ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Où sont-ils ? », 130J 405, Janvier 1985.

⁶⁸ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Où sont-ils ? », 130J 405, Janvier 1985.

départementale (cf. fig. 2) : cette exception thiaisienne s'explique probablement par la proximité du Marché d'Intérêt National de Rungis.⁶⁹ Les dix autres communes ayant de forts taux d'immigrés sont dirigées par des municipalités de gauche, socialiste ou communiste : à l'exception de Créteil, acquise au Parti Socialiste en 1977, toutes sont ancrées à gauche depuis au moins 1965. Les chiffres confirment également l'engagement à l'égard du logement social caractéristique des « banlieues rouges », décrit précédemment : à l'exception de Choisy-le-Roi et de Villeneuve-le-Roi, toutes les municipalités à l'étiquette PCF comptent une proportion de logements sociaux supérieure – et souvent même largement supérieure – à la moyenne.

En réalité, la situation telle que constatée en 1982 relève du phénomène récent. La mise en relation des proportions d'étrangers dans les populations totales et la part de logements occupés par des étrangers dans les habitations des offices HLM municipaux pour l'année 1975 témoigne d'une exclusion de ces derniers du parc de logements sociaux val-de-marnais. Ce problème est pointé du doigt en par les services de la préfecture, qui ne recensent qu'une proportion de 10% d'étrangers au sein des logements HLM. A l'échelle locale, l'analyse d'un échantillon de neuf offices HLM de communes du Val-de-Marne⁷⁰ semble confirmer cette tendance (cf. fig.2). L'office HLM de Vitry-sur-Seine fait ici office de bon élève : il est le seul à avoir une proportion d'étrangers supérieure à la part d'étrangers dans la population totale de la ville. En revanche, on constate que le reste des communes de l'échantillon connaissent un écart sensiblement important entre la proportion totale d'immigrés dans leurs populations et la proportion d'étrangers logés par les municipalités : les proportions d'étrangers logés par les villes d'Ivry-sur-Seine, Thiais et Saint-Maur des Fossés sont par exemple inférieures de moitié à leurs proportions d'étrangers dans la population totale – le cas le plus extrême restant celui de Créteil, dont l'écart atteint presque le tiers.

Ce n'est qu'à partir de 1975, avec la loi dite « du 0,2 % », qui garantit l'utilisation d'un cinquième des fonds du 1% patronal au logement des immigrés,⁷¹ que

⁶⁹ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Où sont-ils ? », 130J 405, Janvier 1985.

⁷⁰ Constitué en fonction des données disponibles, l'échantillon reste néanmoins représentatif, dans la mesure où il est constitué de communes aux niveaux socio-économiques et aux municipalités de couleurs politiques différents.

⁷¹ Vincent Viet, « La politique du logement des immigrés (1945-1990) », *Vingtième Siècle*, n°64, 1999, pp. 91-103.

l'État sollicite les organismes de construction et de gestion des logements sociaux. Influencés par le concept de « seuil de tolérance » précédemment explicité, et espérant procéder à la « dilution » des étrangers logés en foyer ou en cité de transit, les pouvoirs publics s'assurent la réservation d'un certain nombre de logements pour des familles immigrées auprès des organismes sociaux, en contrepartie d'une contribution financière à des opérations entreprises par ces derniers.⁷² Dans le Val-de-Marne, la mise en place de cette loi se traduit par le projet de la préfecture d'atteindre un total de 15% d'immigrés dans le parc social du département d'ici 1980 ; pour ce faire cette dernière envisage d'imposer aux offices HLM de prendre une famille immigrée sur quatre à chaque logement se libérant.⁷³ Ainsi, si la répartition des populations étrangères dans le Val-de-Marne est bel et bien inégale, elle est en premier lieu le fruit d'une inégale répartition des habitations de logement social, qui, comme dit précédemment, sont les marques caractéristiques des maires communistes de la « banlieue rouge ».

⁷²Patrick Weil, « La France et ses étrangers », Gallimard, 2004.

⁷³ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport du cabinet du préfet : « Projet de programme pluriannuel d'action en faveur des travailleurs immigrés (1976-1980) », 130J 51, 9 juillet 1975.

Fig. 2: Proportion d'étrangers dans la population totale et proportion d'étrangers dans les offices HLM municipaux de 9 villes du Val-de-Marne, 1975.

Villes	Proportion d'étrangers dans la population totale (1975)	Proportion d'étrangers dans le parc de logements sociaux municipal (1975)	Affiliation politique de la mairie (1971-1977)
Vitry-sur-Seine	13,9%	17,5%	PCF
Champigny-sur-Marne	15,6%	9,3%	PCF
Ivry-sur-Seine	14,2%	7%	PCF
Nogent-sur-Marne	10,1%	5,7%	RPR
Saint-Maur-des-Fossés	10,5%	5,3%	Divers droite
Thiais	11,1%	5,1%	Divers droite
Villeneuve-Saint-Georges	8,1%	5,1%	Divers gauche
Maisons-Alfort	6,3%	3,8%	UDR
Créteil	8,5%	3,2%	UDR

Sources : Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport du cabinet du préfet : « Projet de programme pluriannuel d'action en faveur des travailleurs immigrés (1976-1980) », 130J 51, 9 juillet 1975.

Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Où sont-ils ? », 130J 405, Janvier 1985.

**Fig. 3 : Population immigrée et logement social, 1975-1982 :
comparaison de 16 communes du Val-de-Marne.**

Ville	Proportion de la population étrangère (1982)	Variation de la proportion de la population étrangère (1975-1982)	Proportion de logements sociaux (1982)	Affiliation politique de la municipalité (1977-1983)
IVRY	19,8%	+5,6	32,7%	PCF
ALFORTVILLE	18,7%	+7,1	33,5%	PS
ORLY	17,3%	+4,9	60,6%	PCF
THIAIS	16,7%	+5,6	27,5%	Divers droite
CHOISY LE ROI	16,6%	+0,7	23,9%	PCF
CHAMPIGNY	16,3%	+0,7	36,5%	PCF
VILLIERS SUR MARNE	16,2%	+2,6	38,3%	PS
CACHAN	14,2%	+4,2	30,3%	PS
VITRY	14%	+0,1	38,8%	PCF
VILLENEUVE LE ROI	13,8%	+0,6	19,1%	PCF
CRÉTEIL	13,2%	+0,7	41,8%	PS
VINCENNES	9,7%	+2	4,4%	UDF
FONTENAY SOUS BOIS	9,6%	+0,7	29,6%	PCF
ARCUEIL	9,2%	- ⁷⁴	38,9%	PCF
CHARENTON	9%	+0,9	23,4%	Parti Républicain
L'HÄY LES ROSES	8,9%	+0,7	29,3%	PS
MAISONS ALFORT	9,1%	+2,8	24,2%	UDF
NOGENT SUR MARNE	9,1%	-1	9,7%	RPR
VILLENEUVE ST GEORGES	7,8%	-0,3	36,1%	PCF
MOYENNE DÉPARTEMENTALE⁷⁵	12,9%	+ 2,1	27,5%	-

Source : Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Où sont-ils ? », 130J 405, Janvier 1985.

⁷⁴ L'auteur du document ayant manifestement confondu les chiffres d'Alfortville et d'Arcueil pour la variation de la proportion de la population d'immigrés, la variation d'Arcueil nous est inconnue.

⁷⁵ Moyenne des villes de plus de 20 000 habitants dans le cas de la proportion de logements sociaux.

Le caractère inégal de la répartition de la population immigrée dans le Val-de-Marne se révèle davantage lorsque l'on se penche sur la localisation des habitations conçues spécialement pour l'accueil de ces dernières, c'est-à-dire les foyers de travailleurs immigrés et les cités de transit. Une répartition équitable de ces habitations apparaît d'autant plus nécessaire qu'elles logent dans leur quasi-totalité des immigrés issus des bidonvilles de la région parisienne, dont l'extrême pauvreté et la marginalité n'est plus à démontrer.⁷⁶ Dans le Val-de-Marne, le montant du salaire moyen des travailleurs immigrés est estimé par la préfecture entre 1800 et 2000 francs mensuels en 1975,⁷⁷ soit un montant entre 19 et 27% inférieur au salaire mensuel moyen français.⁷⁸

Ainsi, en 1976, 20 villes du Val-de-Marne se partagent la charge de 40 foyers, soit un total d'environ 11 455 habitants (cf. annexe 1). La répartition des cités de transit est à première vue plus équitable, mais cette meilleure répartition s'explique surtout par leur nombre réduit : 8 villes val-de-marnaises se répartissent ainsi 9 cités en 1976.⁷⁹ Sur ces 8 villes, 7 sont par ailleurs d'obédience communiste.⁸⁰

Si cette coïncidence entre municipalités communistes, taux de population immigrée et habitat pour immigrés est trop frappante pour ne pas être relevée, il n'existe cependant pas de preuve formelle qu'elle soit le fruit de décisions délibérées émanant de l'État dans le cadre d'objectifs purement politiques, comme ont pu l'affirmer le Parti Communiste et ses maires à l'époque – nous l'aborderons ultérieurement. Il serait donc

⁷⁶ Yvan Gastaut, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les Trente Glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée* n°69, 2004, pp. 233-250.

⁷⁷ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport du cabinet du préfet : « Projet de programme pluriannuel d'action en faveur des travailleurs immigrés (1976-1980) », 130J 51, 9 juillet 1975, pp. 15-22.

⁷⁸ Christian Baudelot et Anne Lebeauvin, « Les salaires de 1950 à 1975 », *Economie et Statistique* n°113, juillet-août 1979.

⁷⁹ Il s'agit des villes suivantes : Vitry-sur-Seine (2 cités), Ivry-sur-Seine, Champigny-sur-Marne, Villejuif, Villiers-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Orly et Le Plessis-Tréville : dans le cas d'Orly et du Plessis-Tréville, il s'agit de 2 cités en cours de construction à l'époque de la production du document.

Combinaison des chiffres trouvés dans les sources suivantes :

Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport du cabinet du préfet : « Projet de programme pluriannuel d'action en faveur des travailleurs immigrés (1976-1980) », 130J 51, 9 juillet 1975.

Archives Départementales du Val-de-Marne, statistiques de la préfecture : « Foyers de travailleurs migrants mis en service dans le département du Val-de-Marne », 1903W 41, juin 1976

⁸⁰ Seule Le Plessis-Tréville est à l'époque dirigée par un maire divers gauche.

erroné de ne considérer que le facteur politique pour comprendre les raisons de cette inégale répartition.

En effet, le premier facteur permettant de comprendre la localisation des foyers et cités de transit est la localisation des « ancêtres » de ces derniers, c'est-à-dire des bidonvilles. Habitats spontanés par excellence, il semble également difficile d'imaginer une quelconque intervention étatique dans le placement géographique de ces derniers.⁸¹ C'est donc la présence préalable de bidonvilles qui détermine avant tout la localisation des foyers et de cités de transit, dont la fonction est de reloger les habitants de ces mêmes bidonvilles. On pourra à cet égard citer l'exemple emblématique du bidonville de Champigny, plus grand bidonville de France, qui accueillit plus de 15 000 Portugais à son apogée, soit un quart du total des ressortissants portugais en Île-de-France⁸² : sa résorption au cours des années 1970 fera de Champigny la ville du département logeant le plus d'immigrés en foyer : on en compte 1494 en 1976, soit 404 de plus que sa dauphine Vitry-sur-Seine (cf. annexe 1).

À l'heure des grands plans de résorption des bidonvilles et de l'habitat insalubre, entamés par la loi Debré de 1964 et accélérés par la loi Vivien de 1970,⁸³ c'est un effort considérable qui est réalisé dans le département du Val-de-Marne : la préfecture estime ainsi en 1978 que les deux tiers de la capacité d'hébergement du département proviennent de foyers construits après 1965. De leur côté, les maires communistes semblent même accueillir la perspective de la construction de foyers et de cités de transit avec un certain volontarisme, y voyant une solution efficace aux problèmes de mal-logement auxquels font face un grand nombre de leurs communes à l'époque. Leur action

⁸¹ Raffaele Cattedra, « Bidonville », in Christian Topalov et al. (dir), « L'aventure des mots de la ville », Robert Laffont, 2010, pp.

⁸² Catherine Volovitch-Tavarès, « Du village au bidonville : les immigrés portugais dans les bidonvilles de la région parisienne », in Jean-Paul Brunet (dir) *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne*, L'Harmattan, 2000, pp. 173-197.

⁸³ La loi Debré de 1964 facilite les expropriations par les communes des terrains sur lesquels sont construits des habitations insalubres. La loi Vivien, votée en 1970, permet de surcroît au préfet de prononcer un arrêté d'expropriation, et de n'engager qu'une indemnité réduite. Elle prévoit également que l'État subventionne à 100% les opérations de résorption des bidonvilles « horizontaux », et jusqu'à 80% des opérations de résorption des bidonvilles « verticaux », c'est-à-dire des maisons et immeubles insalubres.

Yankel Fijalkow, « Le logement indigne : une nouvelle forme de l'action publique ? », Informations Sociales, n°184, 2014, pp. 18-30.

Archives Départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 juin 1972 : exposé de M. Lasne, Conseiller Général et membre de l'Office HLM du Val-de-Marne, sur les problèmes du logement, 1903W 41, 26 juin 1972.

récolte même les louanges de leurs adversaires politiques ; en témoignent les paroles prononcées lors d'une séance du Conseil Général du Val-de-Marne en 1972 par Jacques Lasne, membre de l'Office HLM du Val-de-Marne et élu conseiller général en 1970 sous l'étiquette de l'UDR.⁸⁴ S'il décrit *L'Humanité* comme un journal « ne lui faisant pas de compliments », il ne se prive cependant pas de féliciter les maires communistes, et va même jusqu'à mettre leur action en contraste avec la réticence dont les autres municipalités de la région parisienne semblent avoir fait preuve :

« J'en profite, puisque l'occasion m'en est donnée, pour, une fois de plus, rendre hommage aux maires, et, je dois dire, aux Maires communistes [...] qui se sont, en région parisienne, les premiers, dans beaucoup de cas en raison des implantations, portés volontaires pour lutter contre cet habitat insalubre et résorber les bidonvilles. [...] Si j'ai rendu un hommage aux Maires communistes, j'ajoute que ce n'est pas la particularité des maires Communistes seulement de s'être portés volontaires pour cette lutte, mais je dois dire cependant que j'ai trouvé beaucoup moins d'enthousiasme dans les communes où la pression était moindre. Or, cette notion de solidarité n'est pas, je le rappelle, strictement intercommunale, elle est interdépartementale [...]. »⁸⁵

Lors de cette même séance du Conseil Général de 1972, le groupe communiste se congratule de l'action de ses maires et va même jusqu'à affirmer que les derniers bidonvilles du département, qui étaient situés à Champigny, Villeneuve-le-Roi et Choisy-le-Roi, trois villes d'obédience communiste, ont disparu : « [...] il n'existe plus de bidonvilles au sens propre du terme, mais des micro-bidonvilles et des îlots insalubres. »⁸⁶

⁸⁴ C'est d'ailleurs l'élection de Jacques Lasne sur un élu communiste dans le canton de Bry-sur-Marne en 1970 qui fera basculer le Conseil Général à droite jusqu'en 1976.

« Auxerre (Yonne) : démission socialiste » *Le Monde*, 26 février 1989.

Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1989/02/26/auxerre-yonne-demission-socialiste_4109999_1819218.html#eU5hwQcHtr8dhhb5Y.99

⁸⁵ Archives Départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 juin 1972 : exposé de M. Lasne, Conseiller Général et membre de l'Office HLM du Val-de-Marne, sur les problèmes du logement, 1903W 41, 26 juin 1972.

⁸⁶ Archives Départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 juin 1972 : Question orale n°22 concernant la situation des travailleurs immigrés dans le département, posée par M. Kalinsky et le groupe communiste, 1903W 41, 26 juin 1972.

S'il est vrai que le groupe communiste aurait tout intérêt à exagérer ses propres mérites, les chiffres semblent confirmer l'implication accrue des maires communistes dans la résorption des bidonvilles au cours des années 1970 : ainsi, les 1400 personnes logeant dans des habitations jugées insalubres à Champigny en 1972 selon les communistes eux-mêmes,⁸⁷ ne sont plus que 537 en 1975 selon les chiffres avancés par la préfecture.⁸⁸ La situation initiale est d'une ampleur moins préoccupante à Vitry, mais elle suit néanmoins la même évolution : on passe de 400 mal-logés en 1972⁸⁹ à 243 en 1975.⁹⁰

Si, en termes numériques, il est en effet impossible de nier l'implication des maires communistes dans la construction de foyers, ces efforts doivent cependant être relativisés. Dans sa socio-histoire de la SONACOTRA, Marc Bernardot fait état des difficultés rencontrées au cours des années 1960 par les organismes gestionnaires dans l'acquisition de terrains pour procéder à la construction de foyers. Indépendamment des affiliations politiques, les maires de région parisienne font preuve d'une grande réticence à l'idée d'en accueillir : si certains d'entre eux finissent par céder des terrains, ils ne cèdent jamais des terrains à forte valeur foncière. Par conséquent, les foyers et les cités de transit sont quasi-systématiquement implantés dans des quartiers périphériques.⁹¹ Le foyer de la rue des Fusillés constitue un exemple probant à cet égard. En juillet 1987, soit plus de six ans après que ce foyer ait acquis une notoriété nationale (cf. partie 3, chap. 1), Christian Lasne, délégué de secteur de l'ADEF, contacte Paul Mercieca afin de lui faire part du problème suivant :

⁸⁷ Archives Départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 juin 1972 : Question orale n°22 concernant la situation des travailleurs immigrés dans le département, posée par M. Kalinsky et le groupe communiste, 1903W 41, 26 juin 1972.

⁸⁸ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport du cabinet du préfet : « Projet de programme pluriannuel d'action en faveur des travailleurs immigrés (1976-1980) », 130J 51, 9 juillet 1975.

⁸⁹ Archives Départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 juin 1972 : Question orale n°22 concernant la situation des travailleurs immigrés dans le département, posée par M. Kalinsky et le groupe communiste, 1903W 41, 26 juin 1972

⁹⁰ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport du cabinet du préfet : « Projet de programme pluriannuel d'action en faveur des travailleurs immigrés (1976-1980) », 130J 51, 9 juillet 1975.

⁹¹ Marc Bernardot, « Chronique d'une institution : la SONACOTRA (1956-1976) », *Sociétés Contemporaines*, N°33-34, 1999, pp. 39-58

« [...] notre clientèle et nos fournisseurs rencontrent beaucoup de difficultés à trouver notre établissement. Peut-être pourriez-vous, comme vous le faites avec d'autres organismes, installer des panneaux indicateurs sur les voies stratégiques de votre commune. »⁹²

Si nos recherches ne nous ont pas permis d'obtenir des informations sur les négociations entre les municipalités du Val-de-Marne et les organismes gestionnaires souhaitant y implanter des foyers et/ou des cités de transit, on constate à titre d'exemple que les emplacements des foyers et cités de transit de Champigny, Vitry et Choisy-le-Roi ne dérogent pas à cette ostracisation. Dans ces 3 villes, chacun des 10 foyers se situent soit dans des quartiers désormais considérés comme « prioritaires » du fait de leurs revenus moyens, soit dans des zones industrielles, et, dans 8 cas sur 10, proches (moins de 1 km environ) des limites des villes (cf. fig. 4).

Une fois le gros des bidonvilles résorbé, le rejet de ces derniers de la part des maires de tous les bords de l'échiquier politique se fait de plus en plus clair. La séance du 26 juin 1972 en est une nouvelle fois une bonne illustration : Lucien Lanier, préfet du Val-de-Marne et futur préfet de la région parisienne, qualifie alors le refus unanime des maires val-de-marnais d'accueillir de nouveaux foyers sur leurs territoires, de « position catastrophique ».⁹³ La situation ne semble pas évoluer au cours des années 1970. Six ans plus tard, Jean Perier, successeur de Lanier, affirme devant le Conseil Général avoir demandé à la « fin 1977 » aux maires des 47 communes du département de lui proposer des terrains afin de construire des foyers supplémentaires : après plus de 6 mois, il essuie 21 réponses négatives, une réponse « pour le moins réservée », tandis que les 25 maires restants n'ont même pas pris la peine de lui adresser une réponse.⁹⁴

L'inaction collective des maires du Val-de-Marne entraîne une situation paradoxale, voire absurde : alors que l'État accorde aux communes les moyens qui leur

⁹² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Christian Lasne, délégué de secteur ADEF, à Paul Mercieca, 987W 327, 7 juillet 1987.

⁹³ Archives Départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal du rapport au Conseil Général n°324 : « Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Association des Foyers de la Région Parisienne pour la gestion d'un foyer de travailleurs migrants 10, rue de la Concorde à Vitry-sur-Seine », rapporté par Monique Mercieca lors de la séance du 26 juin 1972, 1903W 41, 26 juin 1972.

⁹⁴ Archives Départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal du rapport du préfet Jean Perier au Conseil Général n°515 (première séance ordinaire de 1978), sur « Les immigrés dans le Val-de-Marne », 1903W 41, 12 juin 1978.

avaient tant manqué jusqu'ici, ce ne sont que peu d'actions qui sont entreprises en faveur des populations immigrées logées en foyers. En effet, si, comme précédemment indiqué, la loi dite « du 0,2% » qui garantit l'utilisation d'un cinquième des fonds du 1% patronal au logement des immigrés,⁹⁵ sert au relogement des familles immigrées dans le parc de logements sociaux, les « étrangers isolés » des foyers ne semblent guère bénéficier des retombées de cette nouvelle loi. En 1975, la préfecture se montre optimiste et vise la construction d'au moins 6 foyers d'ici 1980 pour satisfaire la demande de logements. Pour ce faire, elle entrevoit déjà quatre « possibilités physiques » : mis à part à Créteil, ces possibilités se trouvent dans des communes ne comportant qu'un seul foyer, comme dans le cas Vincennes, ou aucun, comme dans les cas de Gentilly et de Maisons-Alfort.⁹⁶ Pourtant, ce ne sont que 2 foyers qui sont construits entre 1976 et 1982 : ces derniers sont de surcroît implantés à Ivry et à Thiais, villes comportant déjà 2 foyers chacune (cf. annexe 1).

Au-delà de leur localisation, ces deux foyers, d'un total de 269 lits, se révèlent loin d'être suffisants pour compenser les 1049 lits supprimés suite aux diverses opérations de desserrement des foyers entreprises entre 1976 et 1982.⁹⁷ À ce nombre s'ajoutent également deux, voire trois fermetures de foyers : on compte 252 habitants expulsés du foyer de Bonneuil-sur-Marne suite à sa fermeture en 1979 par l'organisme gestionnaire (ADEF) en réponse à la grève des loyers,⁹⁸ ainsi que la probable fermeture du foyer de la rue de Chevilly à Villejuif, résidence de 155 habitants,⁹⁹ mais aussi et surtout la fermeture

⁹⁵ Vincent Viet, « La politique du logement des immigrés (1945-1990) », *Vingtième Siècle*, n°64, 1999, pp. 91-103.

⁹⁶ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport du cabinet du préfet : « Projet de programme pluriannuel d'action en faveur des travailleurs immigrés (1976-1980) », 130J 51, 9 juillet 1975.

⁹⁷ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Les foyers en 1982. », 1903 W 42, Janvier 1985.

⁹⁸ Archives Départementales du Val-de-Marne, Vœu d'urgence du Conseil Général du Val-de-Marne déposé par MM. Lamy et Ywanne au nom du groupe communiste. Objet : « Situation des foyers de Jeunes travailleurs de Valenton et Bonneuil », 130J 51-52, 14 juin 1979.

⁹⁹ Bien que nous ne puissions l'affirmer catégoriquement, la disparition du foyer de la rue de Chevilly à Villejuif des tableaux statistiques de la Direction Départementale de l'Équipement pour l'année 1982 nous mène à penser que ce dernier a été fermé entre 1976 et 1982 – voire plus longtemps. Un indice nous conforte dans cette supposition : un nouveau foyer est désormais ouvert au même emplacement, mais l'INSEE ne le répertorie comme établissement actif au répertoire SIRENE que depuis le premier avril 2007.

INSEE, « Situation au répertoire SIRENE du foyer ADOMA du 99, rue de Chevilly à Villejuif à la date du 6 juin 2019 », 2019.

du foyer de la rue du Pont de Créteil de Saint-Maur-des-Fossés en 1980, à l'origine de l'« affaire du bulldozer », dont les 320 habitants sont déplacés à Vitry-sur-Seine.¹⁰⁰ C'est donc 13,1% de la capacité totale des foyers du département, soit 1548 lits, qui sont perdus entre 1976 et 1982. Cette situation s'avère d'autant plus paradoxale que, si la capacité d'accueil de 1976 avait été maintenue jusqu'en 1982, il n'aurait fallu construire qu'environ 450 places supplémentaires, soit moins de 2 foyers de capacité moyenne.¹⁰¹

Couplée à l'inaction collective des communes, les conséquences de cette réduction de la capacité globale des foyers du Val-de-Marne sont donc bien évidemment désastreuses : en 6 ans seulement, leur taux d'occupation moyen, déjà élevé initialement, passe de 96% en 1976 à 107% en 1982. Sur 38 foyers encore ouverts en 1982, la moitié (19) atteignent un taux d'occupation d'au moins 100%. Cette poussée du taux d'occupation moyen s'accompagne également d'une forte augmentation de l'écart-type sur la même période : de 0,15 environ en 1976, ce dernier passe à 0,25 en 1982. Autrement dit, l'augmentation du taux moyen d'occupation des foyers val-de-marnais n'est pas seulement due à la suppression de lits et à la fermeture de foyers, mais aussi à une répartition des travailleurs immigrés de plus en plus inégale au sein des foyers eux-mêmes. À titre d'exemple, on pourra noter l'écart extrême entre le foyer de la rue du Chemin Vert des mèches à Créteil, dont seulement 60% des lits sont occupés, et le foyer de la rue des Alouettes à Alfortville, qui, avec un taux d'occupation de 205%, accueille un nombre d'occupants atteignant plus du double de sa capacité initiale (cf. annexe 1).

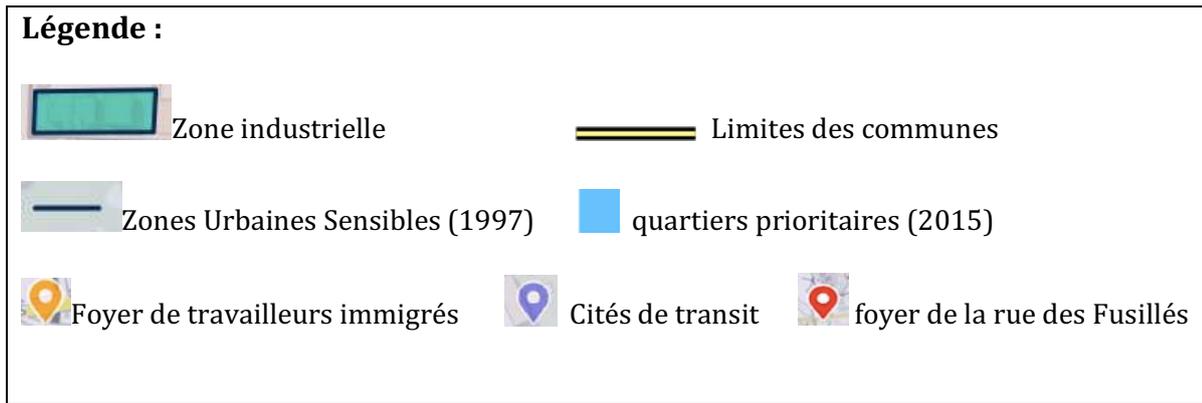
Accès en ligne : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/AvisPdf.action?form.nic=06765&form.siren=788058030>

¹⁰⁰ Archives Municipales de Vitry-sur-Seine, Courrier de Christian Colle, secrétaire général de l'ADEF, à la mairie de Vitry, NC 609, 24 décembre 1980.

¹⁰¹ Dans son rapport de 1985, la Direction Départementale de l'Équipement du Val-de-Marne dresse le constat suivant : « Pour loger normalement les clandestins et retrouver la capacité d'accueil de 1976, plus de 2000 places d'hébergement seraient nécessaires. » Ainsi, si l'on exclut les 1548 places perdues entre 1976 et 1982, ce ne sont qu'environ 450 places d'hébergement supplémentaires qu'il aurait fallu construire. La capacité d'hébergement moyenne d'un foyer en 1982 étant de 272 places, ceci équivaut donc à moins de 2 foyers.

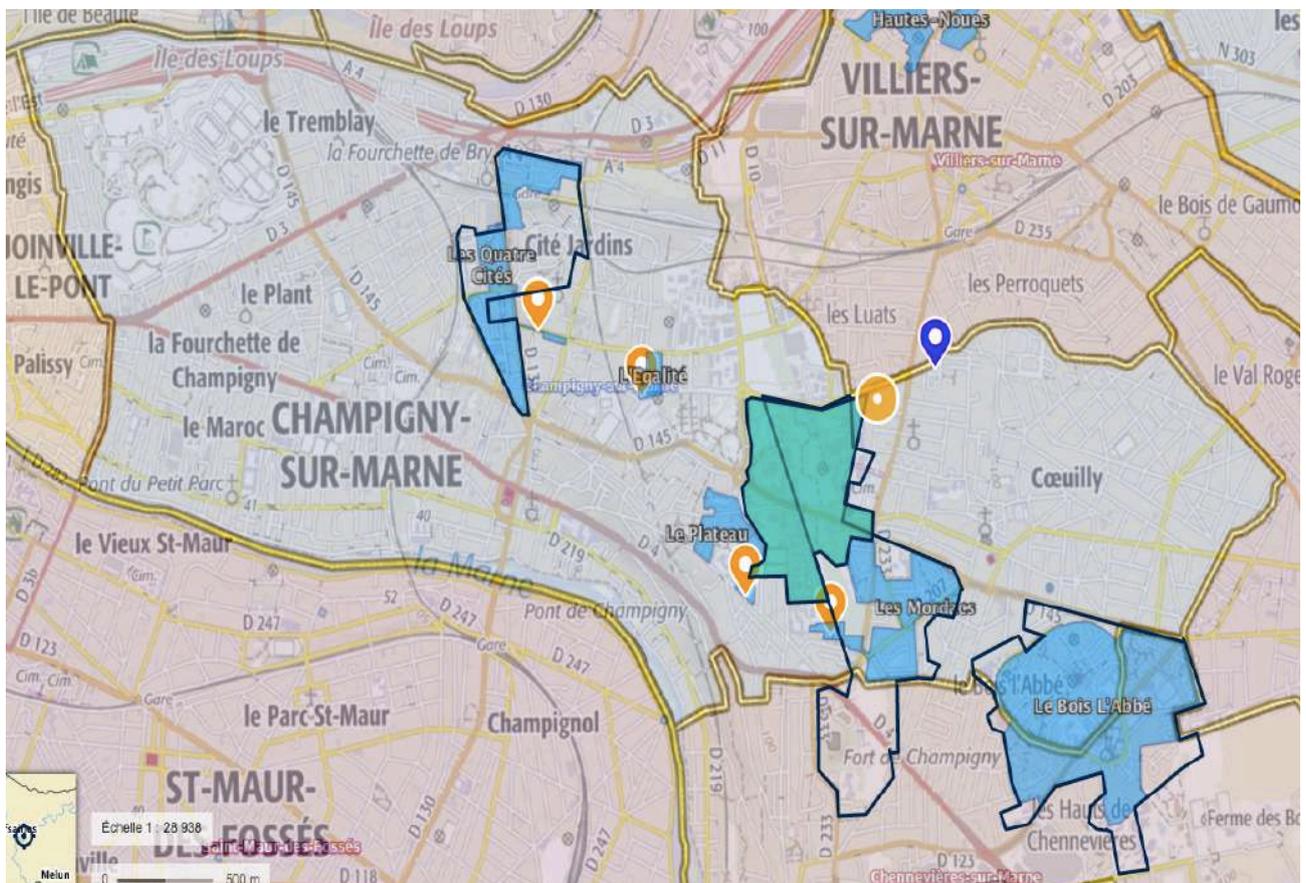
Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Les foyers en 1982. », 1903 W 42, Janvier 1985.

Fig. 4 : La localisation des foyers de travailleurs immigrés et des cités de transit : les exemples de Champigny-sur-Marne, Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine.

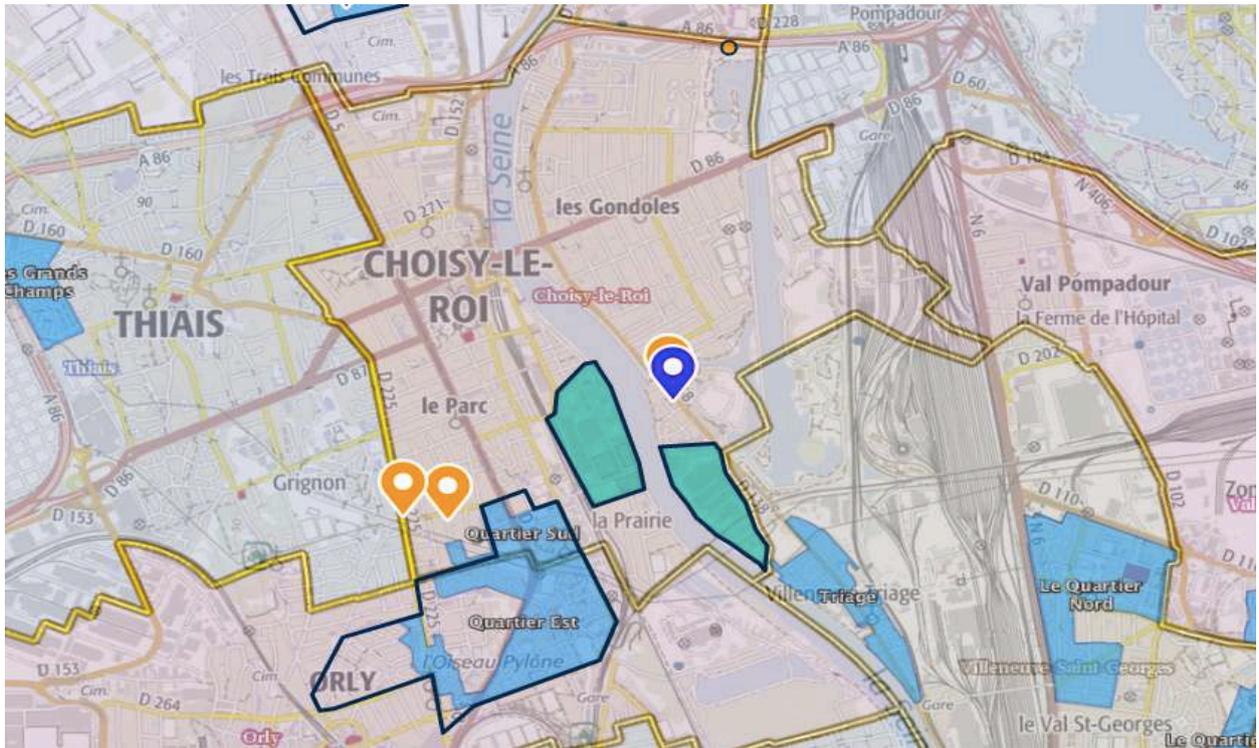


NOTE : Entrée en vigueur en décembre 1996, la dénomination « Zone Urbaine Sensible » (ZUS), est remplacée par celle de « quartiers prioritaires » depuis 2015. La comparaison des délimitations des quartiers prioritaires de 2015 avec les délimitations des ZUS au 1^{er} janvier 1997 nous permet d'affirmer que les quartiers prioritaires, bien qu'ils occupent une surface moindre en général, restent dans les délimitations des ZUS. Seules exceptions : le quartier prioritaire du « Plateau » à Choisy-le-Roi, ainsi que ceux du « Colonel Fabien » du centre-ville à Vitry-sur-Seine, non répertoriés comme ZUS en 1997. Si ces informations ne correspondent pas au niveau économique de ces quartiers à l'époque de l'« affaire du bulldozer de Vitry », elles témoignent néanmoins de leur caractère défavorisé depuis les années 1990 au moins.

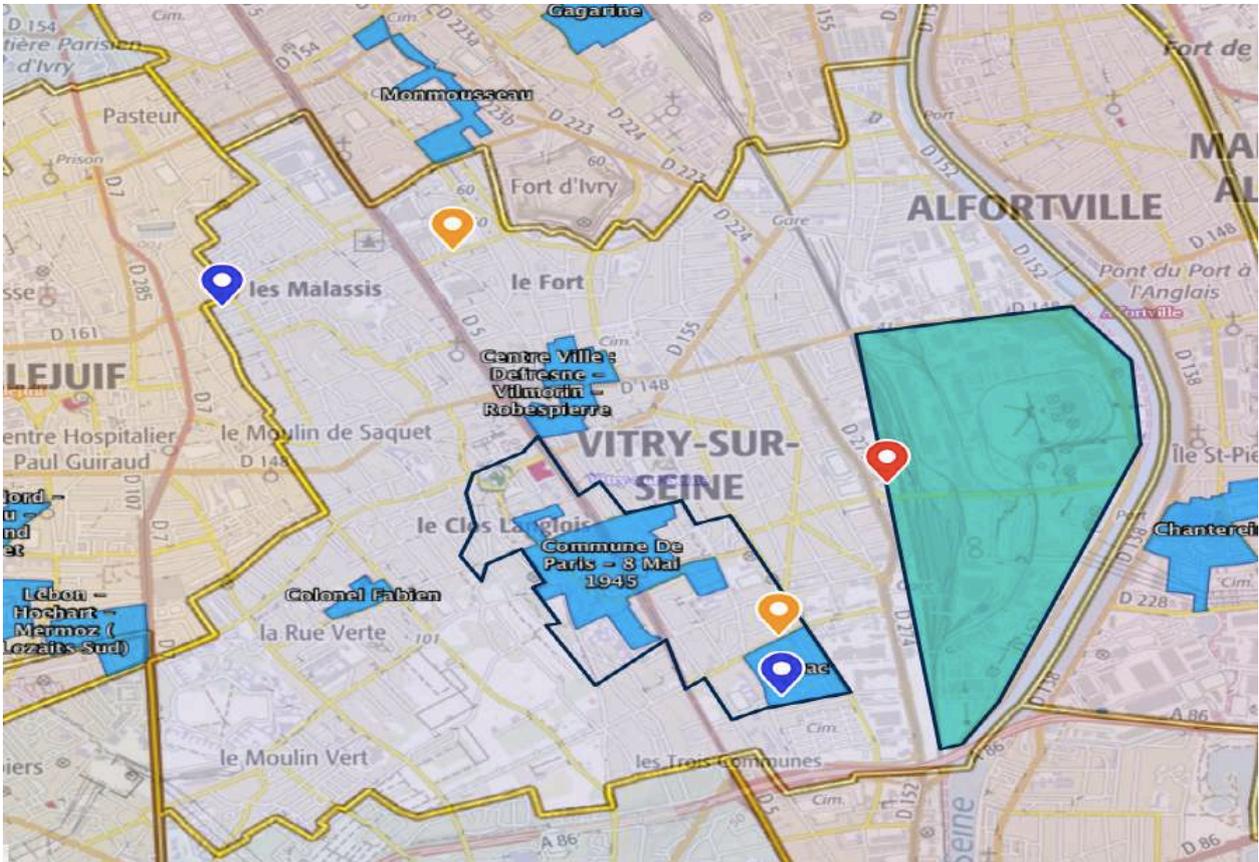
4.1 : Les foyers et cités de transit à Champigny-sur-Marne



4.2: Les foyers et cités de transit à Choisy-le-Roi



4.3 : Les foyers et cités de transit à Vitry-sur-Seine



(Sources : Archives Départementales du Val-de-Marne, statistiques de la préfecture : « Foyers de travailleurs migrants mis en service dans le département du Val-de-Marne », 1903W 41, juin 1976
Base de données géographique en ligne « Géoportail ». Accès en ligne : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)

Décret n°96-1157 du 26 décembre 1996 fixant la liste des zones de redynamisation urbaine des communes de France métropolitaine. Accès en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005622423>

3) Vitry-sur-Seine, une banlieue rouge face au phénomène migratoire

Ville la plus peuplée du Val-de-Marne avec 84 460 habitants en 1982,¹⁰² le rapport de Vitry-sur-Seine à l'immigration semble être globalement à l'image de celui du Val-de-Marne, précédemment décrit. L'extrême majorité de la population étrangère de la ville semble être arrivée avant la fermeture des frontières décidée en 1974 : en effet, la part de cette dernière dans la population vitriote ne connaît qu'une hausse très négligeable entre 1975 et 1982, passant de 13,9 % à 14 % (+0,1 %).¹⁰³ Cette évolution quasi-nulle n'empêche pourtant pas Vitry de demeurer parmi les 11 villes du département comportant un taux de population étrangère supérieur à la moyenne du département tout au long de cette période.¹⁰⁴

Ce sont les dernières vagues d'immigration de l'époque qui semblent constituer le gros de la population étrangère de Vitry-sur-Seine. Ainsi, sur un total de 11 820 étrangers, l'INSEE y compte 2400 Portugais, (20,2 % du total des étrangers de la ville) et 4460 maghrébins (37,7 %), dont 4160 Algériens (35,1 %).¹⁰⁵ Ces deux groupes sont également

¹⁰² Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Où sont-ils ? », 130J 405, Janvier 1985.

¹⁰³ Nous ne disposons que de peu de chiffres concrets concernant le solde migratoire de Vitry-sur-Seine avant 1975. Seul un rapport des services municipaux de 1976 fait état d'une hausse d'environ 82% du nombre d'étrangers entre 1968 et 1975 ; de 8164 en 1968, leur nombre serait passé à 14 850 en 1975. Ces chiffres sont cependant contredits par les chiffres de l'INSEE, repris par la Direction Départementale de l'Équipement, qui recense 11 820 étrangers à Vitry en 1982.

¹⁰⁴ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport du préfet Jean Perier au Conseil Général n°515 (première séance ordinaire de 1978) sur « Les immigrés dans le Val-de-Marne », 1903W 41, 12 juin 1978.

¹⁰⁵ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Où sont-ils ? », 130J 405, Janvier 1985.

les deux principaux représentants de la population immigrée du Val-de-Marne, bien qu'à l'échelle du département, ce ne soient les Portugais qui dominent : on en recense 34 % en 1982, contre 25 % d'Algériens.¹⁰⁶

Indépendamment des origines, les travailleurs étrangers exercent de manière prépondérante dans le secteur industriel : selon les services de la municipalité, ce sont 75 % des actifs de nationalité étrangère qui sont considérés comme ouvriers pour l'année 1975, contre 32,2 % des actifs français. On compte ainsi 5000 ouvriers étrangers, soit 29,4 % des 17 000 ouvriers vitriots.¹⁰⁷ Bien conscients de la désindustrialisation qui ronge leur commune, les services municipaux tirent donc la conclusion suivante :

« C'est en grande partie grâce à un important apport d'immigrés ouvriers que la composition sociale de la population active ne s'est pas modifiée plus profondément dans le sens d'une déprolétarianisation. »¹⁰⁸

Ainsi, si cette immigration, majoritairement récente et ouvrière, semble tomber à point nommé pour renforcer les rangs du prolétariat local dont la mairie communiste se réclame, elle paraît dans le même temps représenter une charge considérable en matière d'action sociale. Pour l'année 1975, ces derniers ont reçu 61% des « secours-chômage »,¹⁰⁹ et représentent 57,35 % des personnes reçues aux permanences des assistantes municipales.¹¹⁰

C'est avant tout dans le domaine du logement social, fer de lance de la politique de toute municipalité communiste, que la mairie semble la plus inquiète. À ce titre, Vitry-sur-Seine ne déroge pas à la règle des « banlieues rouges » : elle compte 10 421 logements

¹⁰⁶ Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Où sont-ils ? », 130J 405, Janvier 1985.

¹⁰⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, rapport municipal : « La population immigrée à Vitry-sur-Seine 1968-1975 », NC 745, 14 juin 1976

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Sans que l'on n'ait pu récolter davantage d'informations à ce sujet, on suppose que ces « secours-chômage » désignent une aide aux chômeurs mise en place par les services municipaux, puisque nous avons trouvé cette statistique sous la rubrique « L'impact de l'immigration sur les services rendus à la population. »

¹¹⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Note d'information des directions médico-sociale, socio-culturelle, administrative adressée au bureau municipal : « Les immigrés à Vitry », NC 745, 12 juillet 1976.

pour 88 165 habitants,¹¹¹ équivalant à 38,8 % de logements sociaux sur toute la ville ;¹¹² une proportion largement supérieure à la moyenne du département, qui s'élève quant à elle à 27,5 %.¹¹³

Sans l'accompagner d'explications, les services municipaux constatent un bond de la proportion d'immigrés logés par son office HLM de 1968 à 1975, qui passe de 11 % à 17 %.¹¹⁴ Il est permis de penser que la signature d'une convention entre la mairie et la Société Nationale de Construction de logements pour Travailleurs Algériens (SONACOTRA), n'est pas étrangère à cette hausse pour le moins conséquente. Entérinée le 11 juillet 1968, cette dernière prévoit entre autres la résorption des micro-bidonvilles du Sentier de la Bonne, du 14 rue Bizet, du 67 avenue Lemerle Vetter, du 17 voie Murillo, des voies Barye et Fragonard, du 42 voie Watteau et du 4 rue Rembrandt, la rue Champollion et la rue de la Fraternité, majoritairement situés dans le quart sud-ouest de la ville. Afin de procéder au relogement des habitants, ce sont deux cités de transit de 76 logements chacune (rue Balzac et rue du Lion d'Or, cf. fig.5), 83 logements HLM sur les bidonvilles de la rue Champollion et de la rue de la de la Fraternité, ainsi que 150 logements sur ceux de la rue Bizet ¹¹⁵ qui sont érigés avant 1975.¹¹⁶ Le nombre d'habitants concernés par cette opération de résorption des bidonvilles nous est néanmoins inconnu. Le bidonville Édith Cavell, qui regroupe quant à lui plus de 250 habitants en 1966,¹¹⁷ situé sur le bord de Seine, n'est en revanche pas concerné par la signature de cette convention – on peut cependant supposer que ses habitants seront relogés dans le foyer de la rue des Fusillés, situé à quelques centaines de mètres (cf. fig. 5).

¹¹¹ Archives Départementales du Val-de-Marne, dossier sur la croissance démographique dans le Val-de-Marne (producteur inconnu), 1903W 35, 1975.

¹¹² Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Où sont-ils ? », 130J 405, Janvier 1985.

¹¹³ *Ibid.*

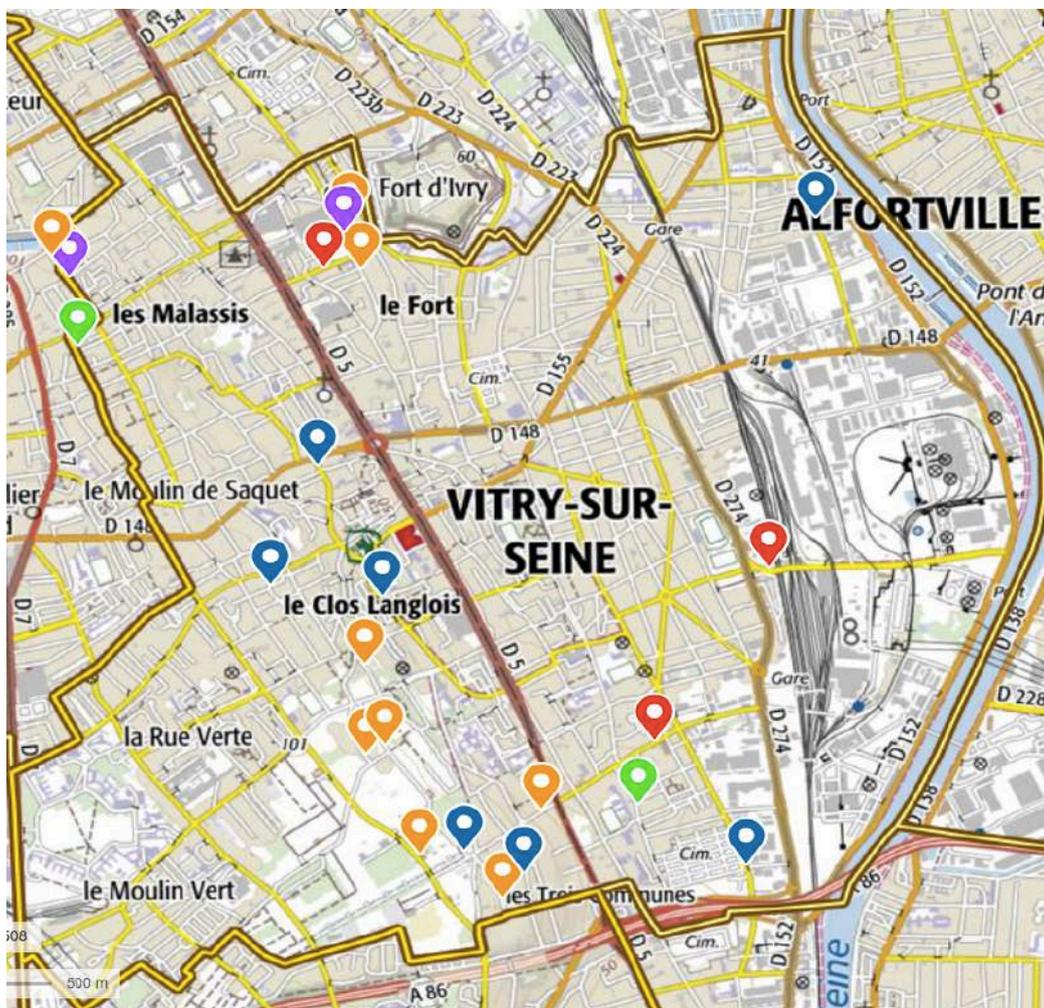
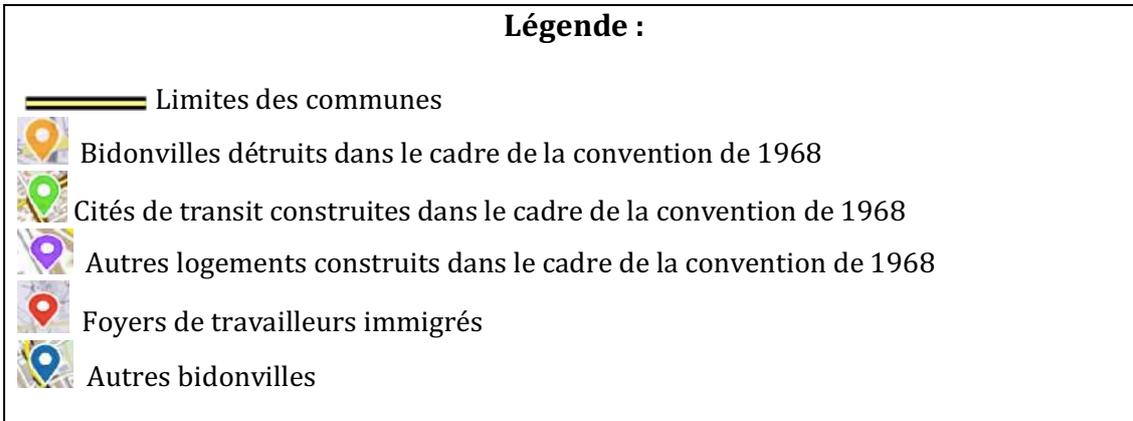
¹¹⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, rapport municipal : « La population immigrée à Vitry-sur-Seine 1968-1975 », NC 745, 14 juin 1976

¹¹⁵ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Notice explicative : résorption des bidonvilles », 5W 23, document non daté.

¹¹⁶ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Compte rendu de la réunion avec la S.O.N.A.C.O.T.R.A. concernant la « résorption des bidonvilles » à Vitry-sur-Seine le 4 juin 1975 », 5W 34, 4 juin 1975.

¹¹⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, lettre du chef du Service Hygiène et Habitat à un adjoint au maire, 5W 21, 17 août 1966.

Fig. 5 : Bidonvilles, foyers de travailleurs et cités de transit à Vitry-sur-Seine



(Sources : Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Localisation des bidonvilles », 5W 21, document non daté ; « Notice explicative : résorption des bidonvilles », 5W 23, document non daté ; « Compte rendu de la réunion avec la S.O.N.A.C.O.T.R.A. concernant la « résorption des bidonvilles » à Vitry s/ Seine le 4 juin 1975 », 5W 34, 4 juin 1975)

L'administration semble par ailleurs considérer l'année 1975 comme une année marquant une implantation particulièrement forte des familles immigrées dans le parc HLM municipal : elle précise ainsi que, sur les 100 dernières familles relogées en 1975 par l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré (OPHLM) de Vitry, 40 % d'entre elles sont immigrées – dont 47,5 % d'origine algérienne et 32,5 % d'origine portugaise.¹¹⁸ Si l'on se fie aux chiffres de la mairie, on constate donc qu'au total, la proportion d'immigrés logés par l'OPHLM de Vitry est légèrement supérieure à sa proportion d'immigrés dans la population totale ; comme dit précédemment, l'office HLM de Vitry fait sur ce point figure d'exception parmi les autres offices HLM des communes val-de-marnaises, qui semblent pour leur part n'héberger qu'une proportion réduite d'étrangers.

L'inquiétude manifestée par la municipalité vitriote se manifeste en premier lieu vis-à-vis du poids de l'immigration sur les finances municipales. Ainsi, presque 10 ans avant le rapport de la Direction Départementale de l'Équipement précédemment mentionné, suggérant timidement l'existence d'un lien entre logements sociaux et immigration, les services municipaux de Vitry-sur-Seine manifestent une opinion semblant être en phase avec l'idée, grandissante en France à l'époque, selon laquelle les immigrés représenteraient une charge plutôt qu'un atout à l'économie, et, de surcroît, profiteraient indûment des avantages sociaux.¹¹⁹ Le personnel municipal explique ainsi l'afflux de populations immigrées dans sa ville – et, par extension, dans les municipalités communistes– par sa politique sociale généreuse:

« Nous sommes plusieurs à penser que la politique sociale menée par les municipalités démocratiques constitue pour les immigrés un pôle d'attraction [...]. Ainsi, nous devons probablement tenir compte d'une immigration interne à la région parisienne, les étrangers quelquefois transitant dans telle commune pour se diriger vers celles qui leur apportent logement et services sociaux de toutes sortes. [...]

¹¹⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Note d'information des directions médico-sociale, socio-culturelle, administrative adressée au bureau municipal : « Les immigrés à Vitry », NC 745, 12 juillet 1976.

¹¹⁹ Un sondage SOFRES publié dans *Le Nouvel Observateur* en avril 1975 indique que 50% des Français estiment que les immigrés présentent une charge, ou bien sont inutiles à l'économie française, tandis qu'une enquête BVA effectuée en mars 1984 montre que 53% des Français pensent que les immigrés profitent indûment des avantages sociaux mis à leur disposition. Yvan Gastaut, *L'immigration et l'opinion publique en France sous la Ve République*, Seuil, 2000.

En résumé [...], nous dirons qu'il y a une immigration importante mais qu'elle ne serait pas alarmante si elle ne pesait en grande partie sur les budgets à caractère social. »¹²⁰

Ainsi en avance sur de nombreuses autres communes val-de-marnaises qui ne commencent qu'à ouvrir les portes de leurs offices HLM à partir de 1975 sous la pression de la loi dite « du 0,2 % » et de la préfecture qui semble déterminée à la faire appliquer, les services municipaux vitriots décident d'aller à rebours de la tendance générale. Le 22 octobre 1976, dans une note confidentielle adressée aux membres du bureau municipal, Max Aufort, premier adjoint au maire Marcel Rosette, dévoile les objectifs municipaux en matière de logement des immigrés. La mairie souhaite faire en sorte de ne pas augmenter la proportion de familles immigrées logées par l'Office HLM, et, de manière plus générale, freiner l'augmentation de la population immigrée dans la ville. Pour ce faire, Max Aufort préconise entre autres, sans préciser comment, de peser sur les attributions de logements de l'Office interdépartemental d'HLM,¹²¹ géré par la préfecture, mais surtout de n'attribuer de logement aux familles immigrées seulement lorsqu'un logement déjà occupé par l'une d'entre elles se libère – mesure dont il précise qu'elle est déjà appliquée par la mairie, sans préciser depuis quand.¹²² Le caractère discriminatoire de ces mesures s'accroît lorsque qu'Aufort précise qu'en sont exemptés les étrangers nés en France et ayant effectué leur scolarité en France tout en ayant conservé leur nationalité, les couples mixtes, ainsi que les familles immigrées demeurant en France depuis « plusieurs dizaines d'années » : bien que relativement flous, ces critères laissent deviner qu'ils visent à exclure les immigrés les plus récents, tels que les portugais, les algériens ou encore les africains noirs, des logements gérés par l'OPHLM de la ville.¹²³ À court terme, la mise en

¹²⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Note d'information des directions médico-sociale, socio-culturelle, administrative adressée au bureau municipal : « Les immigrés à Vitry », NC 745, 12 juillet 1976.

¹²¹ On peut supposer que la municipalité de Vitry compte sur la récente victoire des communistes au Conseil Général (mars 1976), et plus particulièrement sur la nomination de son élu du canton de Vitry-sur-Seine Est Michel Germa au poste de président du Conseil Général, pour pouvoir peser sur les décisions prises par la préfecture.

¹²² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, note confidentielle de Max Aufort (premier adjoint au maire) aux membres du bureau municipal : « Le logement des immigrés », NC 745, 22 octobre 1976.

¹²³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, note confidentielle de Max Aufort (premier adjoint au maire) aux membres du bureau municipal : « Le logement des immigrés », NC 745, 22 octobre 1976.

place d'une telle politique semble être couronnée d'un succès relatif : 3 ans plus tard, le nombre d'étrangers logés par l'OPHLM de Vitry n'a augmenté que d'1,3 % - on compte donc 18,3 % d'étrangers dans le total des familles locataires de l'OPHLM.¹²⁴

Cette volonté de la municipalité d'endiguer l'afflux de populations immigrées se retrouve également dans la politique menée à l'égard des foyers de travailleurs immigrés. Dotée de 3 foyers hébergeant un total de 1090 résidents, Vitry est la deuxième ville du département accueillant le plus de travailleurs immigrés logés en foyer après Champigny-sur-Marne jusqu'en 1977, date à laquelle elle se verra devancée par Thiais (cf. annexe 1). Bien que ces trois foyers aient été réalisés dans le cadre d'opérations de résorption des bidonvilles dont la ville a bénéficié,¹²⁵ les élus vitriots manifestent régulièrement une certaine hostilité à leur égard au cours des années 1970. On note tout d'abord en 1972 l'opposition de Monique Mercieca, femme du futur maire de Vitry Paul Mercieca, et de Michel Germa, futur président du Conseil Général du Val-de-Marne, à l'agrandissement du foyer de la rue de la Concorde, prévu de passer de 220 à 340 lits. Tous deux élus des cantons est et ouest de Vitry, ces derniers vont jusqu'à demander – en vain - la destruction du foyer et son déplacement dans une autre commune.¹²⁶

Quatre ans plus tard, le maire de Vitry Marcel Rosette, prédécesseur de Paul Mercieca, souhaite détruire et déplacer le foyer géré par l'Association des Foyers de la Région Parisienne (AFRP) situé rue Anselme Rondenay, présent depuis 1955 et en condition vétuste. Il se heurte néanmoins à un refus du préfet, qui préconise sa rénovation

¹²⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Rapport de Guy Martin (représentant de la municipalité au conseil d'administration de la SEMISE, société d'économie mixte de Vitry-sur-Seine en charge de la construction de logements) : « Étude sur les immigrés », NC 609, 1980.

¹²⁵ Archives Départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal du rapport au Conseil Général n°324 : « Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Association des Foyers de la Région Parisienne pour la gestion d'un foyer de travailleurs migrants 10, rue de la Concorde à Vitry-sur-Seine », rapporté par Monique Mercieca lors de la séance du 26 juin 1972, 1903W 41, 26 juin 1972.

¹²⁶ Si Monique Mercieca et Michel Germa ne réussissent pas à faire déplacer le foyer de la rue de la Concorde, ils semblent en revanche parvenir à empêcher son agrandissement dans une certaine mesure, puisque la capacité du foyer observée de 1976 à 1982 n'est que de 304 lits, soit 36 de moins de ce qui avait été prévu.

Archives Départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal du rapport au Conseil Général n°324 : « Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Association des Foyers de la Région Parisienne pour la gestion d'un foyer de travailleurs migrants 10, rue de la Concorde à Vitry-sur-Seine », rapporté par Monique Mercieca lors de la séance du 26 juin 1972, 1903W 41, 26 juin 1972.

plutôt que sa destruction.¹²⁷ Ce refus ne semble pourtant pas décourager les services municipaux, puisque la possibilité de la destruction de ce foyer figure encore dans les plans énumérés quatre mois plus tard par Max Aafort afin de freiner l'immigration à Vitry. Ce dernier indique que, l'AFRP ayant donné son accord, le déplacement du foyer ne tient qu'à l'accord de la préfecture, qui doit proposer un terrain de substitution à l'organisme gestionnaire.¹²⁸

¹²⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre du préfet du Val-de-Marne Jean Perier à Marcel Rosette, NC 745, 9 juin 1976.

¹²⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, note confidentielle de Max Aafort (premier adjoint au maire) aux membres du bureau municipal : « Le logement des immigrés », NC 745, 22 octobre 1976.

Partie 2. Le PCF et l'immigration : de la "juste répartition" à la "campagne contre les ghettos de la misère" (1969-1981)

Les mutations économiques, démographiques et politiques des années 1970 influent sur la position des élus communistes vis-à-vis de l'immigration. D'abord véritablement engagées dans la résorption des bidonvilles, les maires communistes vont peu à peu évoluer vers des positions de plus en plus hostiles l'immigration, devenant plus enclins à dénoncer les problèmes causés par la trop forte concentration des immigrés plutôt que les difficultés subies par ces derniers. Ce glissement est d'abord visible à l'échelon local, avant d'être repris par les instances nationales du Parti. À l'approche des élections présidentielles de 1981, la revendication pour une plus juste répartition des travailleurs immigrés devient un argument de campagne. En témoigne la « campagne contre les ghettos de la misère et de l'immigration », série de *happenings* impliquant de nombreux élus communistes locaux, dont « l'affaire du bulldozer de Vitry » sera assurément l'un des points marquants.

Chapitre 3. Le glissement des maires communistes (1969-1980)

De l'après-guerre à l'affaire du « bulldozer de Vitry », le positionnement du PCF sur la question migratoire frappe par son ambiguïté. Conformément à l'internationalisme marxiste, le PCF affiche des sentiments fraternels à l'égard des peuples étrangers. Le parti prône une solidarité sans faille entre travailleurs français et immigrés, et affirme qu'en réalité ces deux catégories n'en sont qu'une, car elles sont toutes les deux exploitées par le patronat de la même façon, et ont donc les mêmes intérêts de classe.¹ Pour autant, le Parti ne se prononce pas en faveur d'une ouverture totale des frontières : depuis la fin de la Guerre d'Algérie en 1962, le PCF demande une immigration contrôlée par le biais de l'Office National d'Immigration (ONI) en fonction des besoins de main-d'œuvre.² Mais ces principes sont souvent mis à rude épreuve dans la pratique. Au niveau local, les maires de la banlieue rouge voient souvent les immigrés, présents en nombre dans leurs communes, comme des obstacles à leurs projets.³

Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié des années 1970 que l'on observe un glissement progressif de la position officielle du PCF vis-à-vis de l'immigration. D'un appel à la solidarité sans équivoque, on passe progressivement à une position plus dure et plus critique des « problèmes » posés par les « concentrations de travailleurs immigrés »,⁴ jusqu'à la demande d'un arrêt pur et simple de l'immigration.⁵

¹ François Platone, « "Prolétaires de tous les pays..." le Parti Communiste Français et les immigrés », in Olivier Le Cour Grandmaison et Catherine Wihtol de Wenden (dir.), *Les Étrangers dans la Cité. Expériences Européennes*, Paris, La Découverte, 1993, pp. 64-80.

² *Ibid.*

³ Olivier Masclat, *La gauche et les cités : enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, 2003.

⁴ Archives Départementales du Val-de-Marne, Déclaration des maires communistes : « Pour un règlement juste et équitable de l'immigration dans nos communes », 105 J 9-20, Décembre 1976

⁵ Archives départementales du Val-de-Marne, note de Daniel Picq, chef de la commission fédérale à l'immigration, au secrétariat fédéral, « Sur la réunion de la Commission Centrale MOI », 130J 50, 23 mai 1978.

1) *La déclaration des maires communistes de 1969*

C'est avec la « Déclaration des maires communistes de la région parisienne et des élus de Paris pour la liquidation des bidonvilles, pour le relogement humain des travailleurs immigrés » d'octobre 1969 qu'est posé pour la première fois le débat de la « répartition équitable »⁶ des immigrés en région parisienne. La paternité de ce document revient surtout à Waldeck L'Huillier, maire de Gennevilliers depuis 1945, président de la « Fédération Nationale des Élus Communistes et Républicains Municipaux et Cantonaux », et désigné par le PCF comme un de ses « spécialistes des problèmes municipaux ».⁷ L'Huillier y mobilise avec lui 69 autres maires communistes, dont les édiles des villes emblématiques de la banlieue rouge, comme entre autres Jacques Laloë (Ivry-sur-Seine), Marcel Rosette (Vitry-sur-Seine), Marcel Trigon (Arcueil), André Karman (Aubervilliers), Auguste Gillot (Saint-Denis)...

Les revendications portées dans ce document restent très modérées : difficile d'y déceler une réelle xénophobie. L'accent est d'abord mis sur les mauvaises conditions de vie auxquelles font face la plupart des travailleurs immigrés : emplois « pénibles et insalubres », « discriminations sociales », vie dans des « taudis », surexposition aux cas de tuberculose et d'ulcère... Les élus dénoncent certes la politique d'immigration du gouvernement, destinée selon eux à « fournir aux grandes sociétés capitalistes une main-d'œuvre à bon marché », mais sans pour autant exiger une quelconque restriction des entrées. Leurs inquiétudes se portent surtout sur le fait que « l'essentiel » des travailleurs immigrés soit concentré dans les villes communistes, du fait de leurs politiques sociales généreuses, mais aussi à cause des pouvoirs publics, qui les y « orientent systématiquement » : en résultent des « charges insupportables pour [leurs] villes », et une situation qui « ne correspond ni aux intérêts de la population locale, ni à ceux des immigrés » - phrase impliquant que les intérêts des travailleurs immigrés doivent eux aussi être pris en compte. Face à cette situation, les communistes demandent entre autres davantage de fonds pour la construction de logements et foyers, ou encore une

⁶ Archives Départementales du Val-de-Marne, « Déclaration des maires communistes de la région parisienne et des élus de Paris pour la liquidation des bidonvilles, pour le relogement humain des travailleurs immigrés », 130J 51, octobre 1969.

⁷ Dictionnaire biographique Maitron, notice L'HUILLIER Waldeck, par Claude Pennetier, version mise en ligne le 3 mai 2010, dernière modification le 11 juillet 2020.

Accès en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article87887>
Olivier Masclat, *La gauche et les cités*, op. cit.

participation « des pays pour qui l'exportation de main-d'œuvre est sources de devises ».⁸ Cette déclaration s'accompagne d'une proposition de loi de Waldeck L'Huillier visant à imposer aux communes de région parisienne la construction de logements sociaux accessibles aux immigrés.⁹ Produit plus d'un an et demi avant les élections municipales de 1971, le document ne semble pas vraiment s'inscrire dans une démarche électorale. D'autant plus que, comme le relate le sociologue Olivier Masclet, Waldeck L'Huillier cherche à plaider sa cause auprès de ses rivaux politiques. Pour ce faire, il compte sur le soutien de Michel-Maurice Bokanowski, député-maire UDR de la ville voisine d'Asnières, également confrontée à de fortes concentrations d'immigrés dans ses quartiers nord. Ce dernier tentera d'obtenir l'accord des députés de son bord pour adopter la proposition de loi de L'Huillier – en vain.¹⁰

Loin d'établir une opposition entre Français et étrangers, le PCF propose donc en ce début des années 1970 une réponse sociale à la question migratoire. Le contexte est en effet dominé par la question de la résorption des bidonvilles (la loi Vivien facilitant les expropriations en cas d'insalubrité est votée en juillet 1970), à laquelle les municipalités communistes portent une attention particulière. Rien d'anormal : celles-ci sont largement touchées par l'habitat insalubre et les bidonvilles (Nanterre, Aubervilliers, Saint-Denis, Champigny, Vitry, etc.).¹¹ Aux yeux du PCF, c'est donc sur ce terrain que la solidarité avec les travailleurs immigrés se joue. Le caractère solidaire des revendications d'octobre 1969 ne semble d'ailleurs faire aucun doute aux yeux des dirigeants communistes. Ces derniers les réitèrent volontiers en direction des immigrés, à l'échelle nationale comme par exemple dans le « Bulletin de la Section de la Main d'œuvre Immigrée » (MOI) du Comité Central de janvier 1970, ou à l'échelle locale, lors d'un « meeting en solidarité avec les travailleurs immigrés » organisé en mars 1970.¹²

⁸ Archives Départementales du Val-de-Marne, « Déclaration des maires communistes de la région parisienne et des élus de Paris pour la liquidation des bidonvilles, pour le relogement humain des travailleurs immigrés », 130J 51, octobre 1969.

⁹ Olivier Masclet, *La gauche et les cités*, op. cit

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

¹² Fondée dans les années 1920, la section MOI est un collectif de travail rattaché au Comité Central du PCF ayant pour fonction de sensibiliser la main d'œuvre immigrés à la cause du Parti. Archives Départementales de Seine-Saint-Denis, Présentation du fonds de la Commission de la Main d'œuvre Immigrée (MOI), 261J 15 (non daté).

Plus encore, le Parti Communiste tente activement à cette époque de rallier les immigrés à sa cause. Par exemple, les immigrés portugais, massivement présents entre autres dans les bidonvilles de Saint-Denis, d'Aubervilliers et de Champigny, communes PCF, bénéficièrent de l'implication de ce dernier dans la vie communautaire. Dès 1969, le PCF insuffle de la vigueur à l'*Associação dos Originários de Portugal* (AOP), fondée en 1962 mais peu active depuis plusieurs années.¹³ L'effort du Parti envers les populations immigrées se traduit aussi en grande partie par la production de publications dans leurs langues maternelles, qui s'adaptent aux nouvelles vagues migratoires.¹⁴ On recense par exemple le mensuel *O Imigrado Português*, en circulation de 1969 à 1981, ou encore *L'immigré d'Afrique du Nord*, publié de 1972 à 1981.¹⁵ Le parti s'intéresse tout particulièrement aux ressortissants algériens, du fait de la proximité politique du FLN : de nombreuses rencontres entre les dirigeants nationaux des deux partis sont organisées au cours des années 1970.¹⁶

Archives Départementales du Val-de-Marne, « Bulletin de la section de la main-d'œuvre immigrée (MOI) du Comité Central du Parti Communiste Français », 130J 53, janvier 1970.
Archives Départementales du Val-de-Marne, Tract de la fédération communiste du Val-de-Marne appelant à un « Meeting le 26 mars 1970 en solidarité avec les travailleurs immigrés », 130 J 404, mars 1970.

¹³ Marie-Christine Volovitch-Tavarès, « Du village au bidonville : les immigrés portugais dans les bidonvilles de la région parisienne », in Jean-Paul Brunet (dir.), *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne : fin XIXe-XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 173-197.

¹⁴ François Platone, « "Prolétaires de tous les pays..." » *op. cit.*

¹⁵ Notice de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) d' *O Imigrado Português*, n° FRBNF34379622.

Accès en ligne : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb343796221>

La publication *L'immigré d'Afrique du Nord* s'arrête en 1976 pour donner place à trois publications distinctes : *Al-amil al-tunisi*, périodique destiné aux travailleurs tunisiens publié jusqu'en 1978, ainsi qu'*Al-amil al-magribi* pour les travailleurs marocains et *Al-Amil al-ğazā'irī* pour les travailleurs algériens. Ces derniers paraissent jusqu'en 1981.

Notice de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) de *L'immigré d'Afrique du Nord*, n° FRBNF34351817.

Accès en ligne : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34351817n>

¹⁶ On recense par exemple des sessions de rencontres entre les cadres des deux partis en septembre 1974 en Algérie et en février 1975 en France, une « journée nationale de l'émigration algérienne » le 17 octobre 1976, ou encore une « rencontre sur les problèmes de l'immigration » en octobre 1979.

Archives Départementales du Val-de-Marne, « Délégation du Parti Communiste en Algérie. Interviews et discours aux cadres du parti du FLN, 11-15 septembre 1974. », 130J 53, non daté, vraisemblablement 1974.

Archives Départementales du Val-de-Marne, « L'immigration algérienne en France et l'activité du Parti Communiste Français », 130J 53, non daté, vraisemblablement 1975.

Archives Départementales du Val-de-Marne, *L'Humanité* : « Un message du PCF à l'amicale des algériens en Europe », 130J 53, 16 octobre 1976.

Les sentiments solidaires affichés par le PCF ne sont cependant pas totalement dénués d'intentions politiciennes. En effet, dans l'immédiat de l'après-68, le Parti Communiste se voit mis en difficulté par l'extrême-gauche trotskyste et maoïste. Si ces derniers ne constituent pas de réelle menace au niveau municipal, ils n'en sont pas moins très actifs dans les foyers d'immigrés en banlieue et peuvent capter des voix de gauche en accusant le PCF de ne pas prendre la défense des « damnés de la terre ». Ce sont eux qui contribuent à la plupart des grèves des loyers dans les foyers de région parisienne, y compris dans de nombreuses villes communistes.¹⁷ Signe de la difficulté du PCF à mobiliser dans les foyers de travailleurs migrants, *La Voix des Foyers*, lancé en 1976, ne sort d'ailleurs que cinq numéros en cinq ans, avant d'arrêter sa publication en 1981.¹⁸ L'épisode relaté par Emmanuel Bellanger dans sa monographie sur Ivry-sur-Seine témoigne également de cette concurrence: en janvier 1970, l'installation d'un foyer de travailleurs Maliens suscite l'opposition du maire Jacques Laloë, qui devient « le porte-parole des élus de la région parisienne qui exigent des pouvoirs publics un “programme de relogement de ces travailleurs [financés par] l'État, le patronat et les gouvernements des pays d'origine.” » En retour, une centaine de militants d'extrême-gauche accompagnés par Jean-Paul Sartre se rendent à Ivry et manifestent devant la mairie.¹⁹ Le « meeting en solidarité avec les travailleurs immigrés » de mars 1970 précédemment mentionné semble d'ailleurs constituer une réponse directe à cette offensive. Dans le tract y appelant, les organisateurs de ce rassemblement se déroulant à la salle des fêtes de la mairie d'Ivry, sous la présidence de Jacques Laloë, ne manquent pas de fustiger les « maoïstes alliés du pouvoir ».²⁰

Archives Départementales du Val-de-Marne, « L'immigration : question majeure des rapports franco-algériens. Extrait du communiqué commun du PCF et du FLN », 130J 53, non daté, vraisemblablement 1979.

¹⁷ Choukri Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la SONACOTRA (1956-2006)*, op. cit.

¹⁸ Notice de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) de *La Voix des Foyers*, n° FRBNF34353727.

Accès en ligne : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb343537275>

¹⁹ Emmanuel Bellanger, *Ivry, banlieue rouge*, Creaphis, 2017.

²⁰ Archives Départementales du Val-de-Marne, Tract de la fédération communiste du Val-de-Marne appelant à un « Meeting le 26 mars 1970 en solidarité avec les travailleurs immigrés », 130 J 404, mars 1970.

2) *La déclaration des maires communistes de 1976*

La crise économique de 1973 et les inquiétudes qu'elle suscite donnent lieu à une idée latente dans l'opinion publique selon laquelle la France serait en train d'être envahie par les immigrés.²¹ Alors que l'immigration est pourtant loin de figurer parmi les thèmes principaux de la campagne présidentielle de 1969, cette dernière prend progressivement place en tant que sujet d'intérêt majeur dans le paysage politique.²² Le tollé suscité en 1972-1973 dans les milieux favorables aux immigrés par les ordonnances Marcellin-Fontanet, qui lient obligatoirement l'octroi de la carte de séjour à l'obtention d'un emploi, mais surtout la fermeture des frontières décidée par Valéry Giscard-d 'Estaing dès son arrivée au pouvoir en 1974, contribuent à déployer la question migratoire au-delà des cercles militants.²³

Ce durcissement brutal du débat n'épargne pas le PCF. En décembre 1976, les maires communistes produisent une nouvelle déclaration demandant « un règlement juste et équitable des problèmes de l'immigration dans [leurs] communes ». Contrairement à la déclaration de 1969, le nom des maires signataires n'est pas précisé. Néanmoins, l'absence de référence explicite à la région parisienne dans le texte, l'échéance des élections municipales de 1977, se tenant quatre mois plus tard, ainsi que l'importance grandissante du thème migratoire dans le débat public déjà évoquée, laissent supposer que cette déclaration a pu être faite au nom de tous les maires communistes de France.

Si les revendications y sont essentiellement les mêmes que celles formulées sept ans plus tôt, le ton y est en revanche beaucoup moins conciliant. Là où la déclaration d'octobre 1969 commençait par une description des diverses difficultés encourues par les travailleurs immigrés, celle de 1976 est introduite de la manière suivante :

²¹ Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, op. cit.

²² Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. Cent-cinquante ans d'évolution*, op. cit.

²³ *Ibid.*

« La présence, dans notre [sic] commune, d'un nombre important de travailleurs immigrés, soulève des questions, pose des problèmes.

Quelles réponses donner à ces questions ?

Quelles solutions apporter à ces problèmes ? »²⁴

Alors que la demande pour une « répartition équitable » n'occupait qu'une place mineure dans la déclaration de 1969 (le terme de « répartition équitable » n'est utilisé qu'une fois dans tout le document), celle-ci constitue le cœur de la version de 1976. Exprimée dans le titre même de la déclaration, elle est présentée en premier. Le problème de la « concentration » des immigrés et ses conséquences occupent près de la moitié du document, dans lequel les maires communistes accusent le pouvoir de leur « impose[r] [...] d'accueillir sur leur territoire la quasi-totalité des foyers », et affirment vouloir « contraindre le gouvernement et les préfets à une répartition équilibrée des travailleurs immigrés. » Les maires détaillent plus longuement les effets néfastes de cette concentration de populations immigrées, dont ils estiment qu'elle pèse sur les budgets des communes et cause des retards scolaires. Tout en réfutant catégoriquement l'argument selon lequel l'immigration serait la cause du chômage, la déclaration établit un certain lien entre les deux phénomènes, sous-entendant que davantage d'immigration ne ferait qu'augmenter le nombre de chômeurs :

« Aujourd'hui la France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre d'immigrés : 4 millions et demi (familles comprises). Nous avons toujours considéré que l'appel à la main-d'œuvre étrangère devait tenir compte des conditions économiques.

Pour autant, les travailleurs immigrés ne sont pas responsables du chômage. Leur départ massif ne résoudrait pas la crise de l'emploi. [...]

Mais introduire de nouveaux travailleurs immigrés en France alors que le chômage sévit, ne correspond qu'aux seuls intérêts du grand patronat qui a besoin d'un volant important de chômeurs pour faire pression sur les salaires et sur les conditions de travail et de vie des uns et des autres. »²⁵

²⁴ Archives Départementales du Val-de-Marne, Déclaration des maires communistes : « Pour un règlement juste et équitable de l'immigration dans nos communes », 105 J 9-20, Décembre 1976

²⁵ *Ibid.*

Les maires communistes se gardent cependant de franchir certaines limites. En plus de rappeler les difficiles conditions de vie des travailleurs immigrés, ils réfutent nettement la culpabilité des immigrés dans le trou de la sécurité sociale ou dans la hausse de la délinquance, qu'ils imputent au pouvoir et au patronat. Et, à nouveau, présentent leurs revendications comme autant bénéfiques aux travailleurs français qu'aux travailleurs immigrés.²⁶

Néanmoins, la déclaration de décembre 1976 semble marquer le point de départ d'un glissement du discours communiste vis-à-vis de l'immigration. La question migratoire étant envisagée par les communistes comme un problème local avant tout, ce glissement est d'abord visible à l'échelle de la Fédération PCF du Val-de-Marne, avant d'être repris par les instances nationales.

Quelques mois après la déclaration des maires de décembre 1976, les communistes val-de-marnais maintiennent les mêmes revendications, mais semblent déterminés à les faire entendre plus fortement : en témoigne par exemple le programme municipal de la liste d'union de la gauche de Vitry-sur-Seine, publié à l'approche des élections de 1977. Quand, en 1971, le programme ne revendiquait que brièvement porter une « attention particulière » au logement des immigrés et se prononçait pour le financement de leurs habitations par « le patronat et les États intéressés », ²⁷ celui de 1977 consacre aux « Immigrés à Vitry » une section entière, reprenant l'essentiel des arguments formulés dans la déclaration des maires communistes de 1976.²⁸

Le glissement amorcé par les élus communistes se ressent également au niveau de la Fédération PCF du Val-de-Marne. Le concept de « seuil de tolérance », pourtant réfuté publiquement au niveau national,²⁹ semble être toléré localement en interne : une « note sur l'immigration », datée d'avril 1977, avise aux conseillers généraux de « demander au préfet de stopper l'immigration dans les communes où le taux de population immigrée est de plus de 10% »

²⁶ Archives Départementales du Val-de-Marne, Déclaration des maires communistes : « Pour un règlement juste et équitable de l'immigration dans nos communes », 105 J 9-20, Décembre 1976

²⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Vitry demain avec vous : programme municipal 1971-1977 présenté par les candidats de la liste d'Union pour la poursuite de la gestion sociale, moderne et démocratique de la ville de Vitry », 1 PU 93 (non daté, vraisemblablement 1971).

²⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Élections municipales du 13 mars 1977. Vivre à Vitry pour vous avec vous : Programme présenté par la municipalité », 1 PU 94 (non daté, vraisemblablement 1977).

²⁹ François Platone, « "Prolétaires de tous les pays..." », *op. cit.*

- conseil qui ne semble pas être exécuté dans l'immédiat.³⁰ Si le terme de « seuil » n'est pas explicitement utilisé, son principe est tout de même repris. Parallèlement, le travail de sensibilisation de l'opinion val-de-marnaise à la question migratoire s'amplifie, sans changement de ligne immédiat. L'émission de la circulaire du 2 décembre 1977, fermant le marché du travail aux immigrés arrivés en France au titre du regroupement familial, ainsi que l'assassinat de Laïd Sebaï, gardien de nuit à l'Amicale des Algériens en Europe par un groupuscule d'extrême-droite à la même date, vont servir de caisse de résonance à Guy Poussy, secrétaire général de la Fédération et conseiller général du Val-de-Marne.³¹

Guy Poussy (1933) : Adhérent au PCF depuis sa majorité, il entra au bureau fédéral de la Seine-Sud dès ses 26 ans. Il siégea au poste de premier secrétaire de la Fédération PCF du Val-de-Marne de 1970 à 1982, tout en étant conseiller général du Val-de-Marne de 1976 à 1994. Membre du Comité Central de 1970 à 1994, il fut notamment chargé du suivi de l'activité du Parti dans l'entreprise et parmi l'immigration.³² « Entièrement dévoué à la personne »³³ de Georges Marchais, il fit partie des défenseurs des positions sur la « morale » et ses valeurs à l'approche du XXIIe Congrès du PCF de 1976, dénonçant la « décadence d'un monde ». Paul Mercieca, maire de Vitry-sur-Seine au moment de « l'affaire du bulldozer », l'accusera d'en être à l'origine en 1996.³⁴

Le 14 décembre, ce dernier organise un meeting pour demander une « politique départementale de l'immigration », et diffuse le lendemain un communiqué de presse résumant son intervention, signe de sa volonté de faire connaître la position de la fédération au-delà des

³⁰ La première demande pour un « arrêt de l'immigration » dans le Val-de-Marne n'arrivera qu'un an après la production de cette « note ». Dans leurs documents officiels demandant une « meilleure répartition », les communistes font d'ailleurs attention à ne jamais utiliser de chiffre précis, se contenant par exemple de parler de « présence élevée » de travailleurs immigrés. Archives départementales du Val-de-Marne, Fédération PCF du Val-de-Marne, « Note sur l'immigration », 130J 50, 15 avril 1977. Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration des élus communistes du Val-de-Marne, 130J 51-52, Janvier 1979.

³¹ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique...*, *op. cit.*

« Henri Curiel et Saïd Lebaï ont été tués par la même arme », *Le Monde*, 12 mai 1978. Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1978/05/12/henri-curiel-et-laid-sebai-ont-ete-tues-par-la-meme-arme_2980172_1819218.html

³² Dictionnaire biographique Maitron, notice POUSSY Guy, par Paul Boulland, version mise en ligne le 20 septembre 2009, dernière modification le 27 avril 2010. Accès en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article73793>

³³ Stéphane Courtois et Marc Lazar, *Histoire du Parti Communiste Français*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.

³⁴ Ariane Chemin, « Vitry la muette déterre l'histoire de son bulldozer communiste », *Le Monde*, 13 octobre 1996

cercles communistes.³⁵ Cinq jours après le meeting du 14 décembre, le bureau fédéral prend la décision d'intensifier le travail militant sur l'immigration. Le bureau décide entre autres de « la mise en place dans chaque section d'un responsable à l'immigration », et de « la tenue d'une réunion du groupe communiste dans chaque ville sur ces questions ». ³⁶

Ces efforts ne semblent néanmoins suffire ni à la fédération, ni au Comité Central, qui préconisent un durcissement de la ligne du Parti – probablement en prévision des élections cantonales de mars 1979.³⁷ Un premier signe de ce durcissement provient du commissaire à l'immigration de la fédération, qui, en avril 1978, moins d'un an après la campagne municipale de 1977, en tire les enseignements suivants :

« Il y a eu une intense activité du Pouvoir des organisations racistes fascistes contre les immigrés et de l'autre les communistes qui ont pris la défense des immigrés. Voilà ce qui est apparu aux yeux des électeurs.

[...]

³⁵ Sans que l'on sache si le meeting du 14 décembre a été organisé en réaction à l'assassinat, le secrétariat fédéral du Val-de-Marne appelle en revanche les premiers secrétaires de section à intensifier les efforts de propagande à l'approche de ce meeting, afin de « faire exprimer l'indignation populaire devant l'assassinat de Laïd Sebaï ». L'opposition à la circulaire du 2 décembre est également mentionnée dans les raisons de la tenue du meeting du 14 décembre. Archives départementales du Val-de-Marne, lettre de Ramon Bell-Lloch, secrétaire administratif de la Fédération PCF du Val-de-Marne, aux premiers secrétaires de section, 130J 50, 9 décembre 1977.

Archives départementales du Val-de-Marne, Communiqué de presse de la Fédération PCF du Val-de-Marne, 130J 50, 15 décembre 1977.

³⁶Archives départementales du Val-de-Marne, Note de Ramon Bell-Lloch, secrétaire administratif de la Fédération du PCF du Val-de-Marne, aux premiers secrétaires de section, aux responsables à l'immigration, aux élus responsables à l'immigration, 130J 50, 17 janvier 1978.

³⁷ Les documents explicitant ce changement de ligne ne font pas référence à cette échéance électorale, mais leurs dates de production et les aspects stratégiques qu'ils abordent nous laissent à penser que la nouvelle ligne est adoptée dans la visée des élections cantonales de mars 1979.

Archives départementales du Val-de-Marne, note de Daniel Picq, chef de la commission fédérale à l'immigration, au secrétariat fédéral : « Notre activité sur l'immigration depuis le meeting du 14 décembre 1977 », 130J 50, 24 avril 1978.

Archives départementales du Val-de-Marne, note de Daniel Picq, chef de la commission fédérale à l'immigration, au secrétariat fédéral, « Sur la réunion de la Commission Centrale MOI », 130J 50, 23 mai 1978.

On ne peut plus se contenter d'avoir une activité seulement en direction des immigrés. Il y a une grande bataille à mener pour que les travailleurs Français comprennent la solidarité de classe qui les unit aux travailleurs immigrés. »³⁸

La « solidarité de classe », à laquelle le commissaire à l'immigration de la Fédération fait ici référence se traduit à ses yeux par les revendications pour une plus juste répartition des populations immigrées et pour une « politique départementale de l'immigration », mais aussi à l'opposition du Parti au droit de vote pour les étrangers - dont il estime qu'elles n'ont pas été assez énoncées au cours de la campagne.³⁹ La fédération semble donc vouloir se défendre de paraître trop sympathique à l'égard des travailleurs immigrés.

Un mois plus tard, cette « solidarité de classe » semble prendre une signification quelque peu différente aux yeux de la section de la Main d'œuvre Immigrée (MOI) du Comité Central. Celle-ci affirme clairement son opposition à « l'entrée de l'immigration »,⁴⁰ plusieurs mois avant l'officialisation de cette position par le Parti. La section MOI justifie ce durcissement par des raisons essentiellement stratégiques : elle impute le recul de l'influence du PCF en région parisienne à « [...] la présence d'immigrés dans nos municipalités. On est pénalisé de la politique de classe, internationaliste que nous menons parce que les Français ne nous comprennent pas. »⁴¹

Si le glissement du PCF est donc d'abord palpable à l'échelle locale, ce sont les instances nationales qui donnent le feu vert pour franchir le cap de la demande de l'arrêt de l'immigration, jusqu'ici taboue. Ce nouveau positionnement est à replacer dans le contexte de « retour à l'orthodoxie » que connaît le PCF à la suite de sa défaite aux élections législatives de mars 1978 : sous l'impulsion de ses dirigeants ouvriers traditionnels, le Parti renonce à toute alliance et s'emploie à défendre les franges les plus

³⁸ Archives départementales du Val-de-Marne, note de Daniel Picq, chef de la commission fédérale à l'immigration, au secrétariat fédéral : « Notre activité sur l'immigration depuis le meeting du 14 décembre 1977 », 130J 50, 24 avril 1978.

³⁹ Archives départementales du Val-de-Marne, note de Daniel Picq, chef de la commission fédérale à l'immigration, au secrétariat fédéral : « Notre activité sur l'immigration depuis le meeting du 14 décembre 1977 », 130J 50, 24 avril 1978.

⁴⁰ Archives départementales du Val-de-Marne, note de Daniel Picq, chef de la commission fédérale à l'immigration, au secrétariat fédéral, « Sur la réunion de la Commission Centrale MOI », 130J 50, 23 mai 1978.

⁴¹ *Ibid.*

défavorisées de la société, ce qui se traduit par un certain repli sur les sujets sociétaux.⁴² À l'arrêt de l'immigration s'ajoutent ainsi des prises de position contre la légalisation des drogues douces, ou encore contre l'homosexualité.⁴³

Dans le Val-de-Marne, la répercussion de ce changement de ligne se fait ressentir quasi-instantanément. Six jours après les nouvelles directives de la MOI, le Conseil Général tente de faire voter plusieurs motions portant sur l'immigration, dont une souhaitant l'« arrêt de toute immigration dans le département et en France. »⁴⁴ Non adoptée sur le champ, cette motion sera à nouveau soumise au vote, vraisemblablement fin octobre 1978, dans une version légèrement amendée (la demande d'« arrêt de toute immigration » est par exemple maintenue, mais avec une exception faite pour le regroupement familial ⁴⁵), bien que le préfet rappelle que le conseil général n'a pas le pouvoir de faire exécuter ces délibérations.⁴⁶

Une nouvelle fois, ces positions sont exposées au public. À l'occasion d'une conférence d'information sur le thème « Les communistes et les immigrés » tenue le 21 novembre 1978 à Champigny, ville communiste à haute importance symbolique - elle accueillait jusqu'au milieu des années 1970 le plus grand bidonville de France, et garde une forte proportion de Portugais dans sa population, même après sa résorption⁴⁷ -, Guy Poussy fait connaître les demandes de la fédération en faveur d'une « juste répartition » des immigrés dans les communes, ou encore de l'arrêt de l'immigration à l'exception du

⁴² Stéphane Courtois et Marc Lazar, *Histoire du Parti Communiste Français*, *op. cit.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Archives départementales du Val-de-Marne, Conseil Général du Val-de-Marne : « Projet de délibération du rapport 515 (Propositions adoptées à l'unanimité par la 5^{ème} commission du 29 mai 1978) », 130J 51-52 (non daté, vraisemblablement 1978).

⁴⁵ Bien que le procès-verbal de la deuxième délibération ne soit pas daté, on retrouve la liste des vœux initiaux jointe à un courrier de Jean-Paul Kayser, président du groupe communiste au conseil général du Val-de-Marne, à Jean-Claude Vincent, membre de la Fédération PCF du Val-de-Marne. Ce courrier, daté du 24 octobre 1978, est envoyé en prévision du réexamen des vœux du Conseil Général : on suppose donc que le réexamen des vœux a lieu peu de temps après l'envoi de ce courrier.

Archives départementales du Val-de-Marne, Lettre de Jean-Paul Kayser, président du groupe communiste au conseil général du Val-de-Marne, à Jean-Claude Vincent, Fédération PCF du Val-de-Marne, 130J 51-52, 24 octobre 1978.

⁴⁶ Archives départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal du réexamen du projet de délibération pris sur le rapport n°515 de la première session ordinaire de 1978 « Les immigrés dans le Val-de-Marne », 1903W 41 (non daté, vraisemblablement 1978).

⁴⁷ Marie-Christine Volovitch-Tavarès, « Du village au bidonville... », *op. cit.*

regroupement familial.⁴⁸ Comme pour la réunion de décembre 1977, un communiqué de presse résumant l'intervention du secrétaire général est produit : celui-ci est envoyé à la chaîne FR3, aux quotidiens *Le Matin* et *Le Monde*, ainsi qu'aux antennes départementales et nationales de l'Agence France-Presse (AFP).⁴⁹

En plus du durcissement dans les revendications, le ton employé et certaines allusions faites lors de l'allocution semblent témoigner du franchissement d'un nouveau cap. Comme lors de son discours de décembre 1977, le secrétaire général de la Fédération PCF du Val-de-Marne fait référence à l'actualité pour illustrer ses arguments. Ici, c'est le très médiatisé drame du « Hai-Hong », cargo rempli de 2449 « boat-people » vietnamiens empêché de débarquer par de nombreux pays,⁵⁰ qui est utilisé par Guy Poussy – non pas pour décrire pour les dangers de la migration, mais plutôt pour illustrer la manipulation de celle-ci par le patronat :

« Un monstrueux trafic clandestin a continué. Des dérogations sont accordées pour des pays de plus en plus lointains. Des pays dont on espère que les ressortissants seront plus dociles que les immigrés actuels.

Les grands moyens d'information n'hésitent pas à utiliser sans pudeur des drames cruels comme celui du paquebot Hai-Hong pour justifier l'arrivée massive de travailleurs des pays d'Asie.

Déjà la moitié des O.S. des usines Citroën d'Aulnay sont des turcs, des pakistanais et des vietnamiens.

⁴⁸ Archives départementales du Val-de-Marne, allocution de Guy Poussy à l'occasion d'une conférence d'information sur le thème « Les communistes et les immigrés » à Champigny, 1903W 41, 21 novembre 1978.

⁴⁹ Archives départementales du Val-de-Marne, Communiqué de presse de la Fédération PCF du Val-de-Marne, 130J 51-51, 23 novembre 1978.

⁵⁰ Le scandale éclate le 10 novembre 1978, après que la Malaisie, le Haut-Commissariat aux Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), l'Indonésie, et l'Australie, ont refusé au « Hai-Hong » de débarquer. La Belgique, la France, le Canada et les États-Unis finiront par se partager l'accueil des passagers.

Frédéric Lewino et Gwendoline dos Santos, « Le jour où le cargo « Hai-Hong », rempli de boat-people, fait la une des journaux », *Le Point*, 10 novembre 2019.

Accès en ligne : https://www.lepoint.fr/c-est-arrive-aujourd-hui/10-novembre-1978-le-jour-ou-le-cargo-hai-hong-rempli-de-boat-people-fait-la-une-des-journaux-10-11-2019-2346280_494.php#xtmc=10-novembre-1978&xtnp=1&xtr=2

Il n'y a donc pas que des raisons humanitaires à l'émotion, toute récente, de certains qui n'avaient pas dit un mot pendant 30 ans de massacres perpétrés au Vietnam par les armées françaises et américaines. »⁵¹

Le secrétaire général de la Fédération s'aventure également sur le terrain identitaire, demandant aux immigrés de « faire l'effort de s'adapter aux coutumes et au mode de vie de la France ». ⁵² Puis, pour appuyer une nouvelle fois les revendications pour une « meilleure répartition », il n'hésite pas à opérer une comparaison avec la Shoah :

« Quand on veut alimenter le racisme on commence par créer des ghettos. N'oublions pas que les nazis avant d'exterminer les Juifs les avaient parqués dans des ghettos. »⁵³

Sans qu'à notre connaissance, d'autres communistes ne tiennent de propos aussi violents, les revendications de la Fédération PCF du Val-de-Marne restent de vigueur par la suite. Dès janvier 1979, les élus communistes val-de-marnais republient une déclaration semblable à la déclaration des maires de 1976 - sans reprendre à leur compte la demande d'arrêt de l'immigration formulée par la Fédération.⁵⁴ Au même moment, les communistes du Conseil Général, quant à eux, font à nouveau voter une mention appelant entre autres à l'arrêt de l'immigration – et essuient un nouveau refus

⁵¹ Archives départementales du Val-de-Marne, allocution de Guy Poussy à l'occasion d'une conférence d'information sur le thème « Les communistes et les immigrés » à Champigny, 1903W 41, 21 novembre 1978.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Archives départementales du Val-de-Marne, allocution de Guy Poussy à l'occasion d'une conférence d'information sur le thème « Les communistes et les immigrés » à Champigny, 1903W 41, 21 novembre 1978.

⁵⁴ On peut supposer que les élus communistes val-de-marnais ne demandent pas l'arrêt de l'immigration du fait des mandats nationaux d'un certain nombre d'entre eux (Georges Marchais, Georges Gosnat, etc...). Leur position pourrait mettre en la ligne nationale du PCF, qui ne demande pas l'arrêt de l'immigration à ce stade. Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration des élus communistes du Val-de-Marne, 130J 51-52, janvier 1979.

de la part du préfet.⁵⁵ D'autres événements et déclarations similaires ont lieu ponctuellement en 1979 et 1980.⁵⁶

La demande de l'arrêt de l'immigration à l'exception du regroupement familial est finalement reprise par le parti à l'échelle nationale, d'abord plus discrètement par le biais d'un article dans les Cahiers du Communisme,⁵⁷ puis à travers la proposition de loi sur le « Statut démocratique de l'immigration », présentée à l'Assemblée Nationale le 27 juin 1979. Déjà déposée en 1967 et 1973, la version de 1979 est la première à se prononcer pour l'arrêt de l'immigration – déjà en vigueur depuis cinq ans - dans l'exposé des motifs.⁵⁸ On peut supposer que le PCF s'est laissé le temps d'analyser la réception – plutôt positive-⁵⁹ de la fermeture des frontières auprès de l'opinion publique. Le Parti souhaite néanmoins le maintien du regroupement familial, et se place donc de fait en opposition à l'immigration clandestine, quand bien même la fermeture des frontières permet déjà de stabiliser la part de la population immigrée dans la population (7,4%) pour les vingt-cinq années à venir.⁶⁰

Malgré ce glissement évident vers des positions de plus en plus hostiles à l'immigration, les diverses déclarations faites par les représentants communistes au cours de cette période continuent à témoigner de cette position ambiguë qui les caractérise depuis plusieurs décennies.

Leurs déclarations officielles sur l'immigration ne sont jamais uniquement consacrées aux « problèmes »⁶¹ qu'ils exposent. Qu'ils soient modérés, demandant une

⁵⁵ Archives départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal de la première session ordinaire du Conseil Général du Val-de-Marne, 1903W 41, 8 janvier 1979.

⁵⁶ On dénombre par exemple une nouvelle conférence de presse organisée le 27 octobre 1979 à Champigny par Guy Poussy et Jean-Louis Bargero, maire de Champigny, ou encore une déclaration de la Fédération PCF du Val-de-Marne datée du 21 août 1980. Cette baisse d'activité peut sans doute s'expliquer par l'absence d'échéances électorales à court terme, le scrutin le plus proche étant l'élection présidentielle de mai 1981.

Archives départementales du Val-de-Marne, allocutions de Jean-Louis Bargero et Guy Poussy lors de la « Conférence de presse sur l'immigration » à Champigny, 130J 50, 27 octobre 1979.

Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration de la Fédération PCF du Val-de-Marne, 130J50, 21 août 1980.

⁵⁷ François Platone, « Prolétaires de tous les pays... » *op. cit.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Yvan Gastaut, « Français et immigrés à l'épreuve de la crise, *Vingtième Siècle* (n°84, 2004/4), pp.107-118.

⁶⁰ INSEE, dossier « Immigrés, étrangers », tableau « Évolution de la population immigrée en France de 1921 à 2019. », 24 juillet 2020.

Accès en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212>

⁶¹ Archives Départementales du Val-de-Marne, Déclaration des maires communistes : « Pour un règlement juste et équitable de l'immigration dans nos communes », 105 J 9-20, Décembre 1976

« répartition équitable »⁶² des populations immigrées, ou plus abrupts en exigeant « l'arrêt de toute immigration »,⁶³ les communistes val-de-marnais réclament constamment davantage de moyens pour l'amélioration des conditions de vie des immigrés. Dans les discours comme dans les vœux exprimés par le conseil général, les élus répètent régulièrement par exemple leur volonté de construire 3000 lits supplémentaires pour les travailleurs célibataires (dans les villes où il n'y aurait pas ou peu de foyers), de supprimer les cités de transit et de reloger les familles y habitant, ou encore de mettre en place un réseau d'alphabétisation départemental en partenariat avec l'Association pour le Développement de la Formation des Immigrés (ADFI).⁶⁴

Bien que le PCF ait en grande partie déjà perdu son bras de fer avec les maoïstes du Comité de Coordination dans la lutte pour le contrôle de la grève des loyers depuis le milieu des années 1970,⁶⁵ les conseillers généraux communistes et la Fédération PCF du Val-de-Marne affichent aussi ponctuellement leur soutien aux résidents des foyers en lutte. Ce soutien passe notamment par leur opposition à la hausse des redevances et aux expulsions. Les conseillers généraux du Val-de-Marne font voter trois vœux exprimant leur soutien aux grèves ainsi que leur opposition aux expulsions et aux fermetures de foyers entre décembre 1977 et juin 1979, tandis que la Fédération organise trois réunions sur ce thème entre août 1977 et juillet 1979.⁶⁶ Ce soutien reste cependant largement

⁶² Archives Départementales du Val-de-Marne, « Déclaration des maires communistes de la région parisienne et des élus de Paris pour la liquidation des bidonvilles, pour le relogement humain des travailleurs immigrés », 130J 51, octobre 1969.

⁶³ Archives départementales du Val-de-Marne, Conseil Général du Val-de-Marne : « Projet de délibération du rapport 515 (Propositions adoptées à l'unanimité par la 5^{ème} commission du 29 mai 1978) », 130J 51-52 (non daté, vraisemblablement 1978).

⁶⁴ Archives départementales du Val-de-Marne, Communiqué de presse de la Fédération PCF du Val-de-Marne, 130J 50, 15 décembre 1977

Archives départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal du réexamen du projet de délibération pris sur le rapport n°515 de la première session ordinaire de 1978 « Les immigrés dans le Val-de-Marne », 1903W 41 (non daté, vraisemblablement 1978).

Archives départementales du Val-de-Marne, allocution de Guy Poussy à l'occasion d'une conférence d'information sur le thème « Les communistes et les immigrés » à Champigny, 1903W 41, 21 novembre 1978.

Archives départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal de la première session ordinaire du Conseil Général du Val-de-Marne, 1903W 41, 8 janvier 1979.

Archives départementales du Val-de-Marne, allocutions de Jean-Louis Bargerio et Guy Poussy lors de la « Conférence de presse sur l'immigration » à Champigny, 130J 50, 27 octobre 1979

⁶⁵ Choukri Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France. op. cit.*

⁶⁶ Archives départementales du Val-de-Marne, Vœu d'urgence déposé par MM. Jean-Paul Kayser (président du groupe communiste au Conseil Général), Guy Poussy (conseiller général et secrétaire général de la Fédération PCF du Val-de-Marne), et Michel Germa (président du Conseil Général) au nom du groupe communiste, 130J 51-52, 12 décembre 1977.

motivé par la rivalité avec l'extrême-gauche : si les vœux du Conseil Général se contentent d'affirmer leur soutien aux résidents des foyers, les documents de la Fédération ne se privent pas quant à eux de fustiger le Comité de Coordination, qu'ils tiennent pour responsable des expulsions du fait de son refus de négocier.⁶⁷

Les communistes val-de-marnais sont conscients que leur position repose sur un équilibre précaire. Tout en exprimant entre eux, lors d'une réunion à laquelle participe d'ailleurs Paul Mercieca, le besoin d' « être offensif et faire avancer nos positions sur l'immigration », ils reconnaissent également l'impératif « d'éviter de tomber dans le racisme » en novembre 1978.⁶⁸ Sans doute ces impératifs contradictoires contribuent-ils à expliquer l'ambivalence entre hostilité grandissante à l'égard de l'immigration nouvelle, et constance dans les demandes visant à améliorer les conditions de vie des immigrés déjà présents sur le sol français – mais pas seulement. Les communistes semblent également soucieux de ne pas s'aliéner totalement la sympathie des travailleurs immigrés. Les documents internes de la Fédération et des organes centraux du Parti précédemment évoqués, préconisant une intensification du travail militant sur l'immigration et un durcissement de la ligne, évoquent – brièvement - dans le même temps la nécessité de renforcer les effectifs communistes parmi les travailleurs immigrés, en constituant notamment des groupes de langues.⁶⁹ Ainsi, la Fédération PCF du Val-de-Marne veille à constituer sa commission fédérale d'immigration d'autant de Français que d'immigrés,

Archives départementales du Val-de-Marne, Vœu d'urgence déposé par Guy Poussy et Jean-Louis Bargerio, 1903W 41, 13 novembre 1978.

Archives départementales du Val-de-Marne, Vœu d'urgence déposé par MM. Lamy et Ywanne au nom du Groupe Communiste, 130J 51-52, 14 juin 1979.

Archives départementales du Val-de-Marne, Lettre de la Fédération PCF du Val-de-Marne aux premiers secrétaires de section, 130J 51-52, 18 août 1977.

Archives départementales du Val-de-Marne, Lettre de la Fédération PCF du Val-de-Marne aux premiers secrétaires de section et aux maires des villes avec un foyer, 130J 51-52, 18 juin 1979.

Archives départementales du Val-de-Marne, Lettre de la Fédération PCF du Val-de-Marne aux premiers secrétaires de section, 130J 51-52, 4 juillet 1979.

⁶⁷ Archives départementales du Val-de-Marne, Lettre de la Fédération PCF du Val-de-Marne aux premiers secrétaires de section, 130J 51-52, 18 août 1977.

Archives départementales du Val-de-Marne, Lettre de la Fédération PCF du Val-de-Marne aux premiers secrétaires de section et aux maires des villes avec un foyer, 130J 51-52, 18 juin 1979.

Archives départementales du Val-de-Marne, Lettre de la Fédération PCF du Val-de-Marne aux premiers secrétaires de section, 130J 51-52, 4 juillet 1979.

⁶⁸ Archives départementales du Val-de-Marne, Procès-verbal de la réunion de l'Association Départementale des Élus Communistes et Républicains, 130J 51-52, 3 novembre 1978.

⁶⁹ Archives départementales du Val-de-Marne, note de Daniel Picq, chef de la commission fédérale à l'immigration, au secrétariat fédéral, « Sur la réunion de la Commission Centrale MOI », 130J 50, 23 mai 1978.

« de façon à ce qu'elle puisse être en mesure de bien armer tout le Parti sur [leur] politique d'immigration. »⁷⁰

Le projet de loi pour un « statut démocratique de l'immigration » de 1979 est à cet égard une bonne illustration de cette contradiction. Malgré la rupture symbolique qu'il opère dans son exposé des motifs, le projet de loi en lui-même n'est composé que de mesures favorables aux immigrés : entre autres, les députés communistes demandent le raccourcissement des délais de naturalisation à 3 ans de résidence, l'octroi des allocations familiales en fonction des membres de la famille totaux (les allocations familiales étant jusqu'ici versées en fonction du nombre de membres de la famille résidant sur le territoire), et, plus globalement, l'égalité des « dispositions ayant un caractère social » (accidents du travail, sécurité sociale, prestations familiales, indemnités chômage, éligibilité aux conseils de prud'hommes...).⁷¹

Seulement, ces prises de positions ne sont que rarement suivies d'actions concrètes. Au niveau local, certaines actions vont même explicitement à l'encontre de ces sentiments solidaires, comme par exemple certaines actions de la municipalité de Vitry (cf. partie 1 chap.2, partie 3 chap. 1) peuvent en témoigner. D'une certaine manière, le projet de loi pour un « statut démocratique de l'immigration » de 1979 peut paraître symptomatique du manque d'engagement réel du PCF dans la défense des immigrés à cette époque : en soumettant cette proposition à une Assemblée Nationale acquise à la droite un an auparavant, les communistes avaient-ils un réel espoir de voir leurs propositions adoptées ?

Soucieux d'améliorer les conditions de vie des immigrés, les propositions communistes n'en restent d'ailleurs pas moins fortement marquées par le « mythe du retour », croyance largement répandue à l'époque selon laquelle les immigrés – et plus particulièrement l'immigration algérienne, majoritaire en France – ne tarderaient pas à rentrer au pays.⁷² Ainsi, si le « statut démocratique de l'immigration » propose entre autres la mise de jours fériés en fonctions des différentes fêtes religieuses et nationales des pays d'origine, ou encore l'apprentissage de la langue d'origine à l'école dès l'âge

⁷⁰ Archives départementales du Val-de-Marne, note de Daniel Picq, chef de la commission fédérale à l'immigration, au secrétariat fédéral : « Notre activité sur l'immigration depuis le meeting du 14 décembre 1977 », 130J 50, 24 avril 1978.

⁷¹ Archives départementales du Val-de-Marne, Proposition de loi du groupe communiste sur le « statut démocratique de l'immigration », 1903 W 35, 27 juin 1979.

⁷² Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. L'illusion du provisoire*, Raisons d'agir, 2006.

d'apprentissage des langues étrangères,⁷³ ce n'est pas dans l'optique de favoriser l'intégration des immigrés dans la société française, mais plutôt dans le but de « ne rien faire qui puisse distendre les liens avec leur pays d'origine. »⁷⁴

⁷³ Archives départementales du Val-de-Marne, Proposition de loi du groupe communiste sur le « statut démocratique de l'immigration », 1903 W 35, 27 juin 1979.

⁷⁴ François Platone, « Prolétaires de tous les pays... » *op. cit*, p.72.

Chapitre 4. La campagne « contre les ghettos de la misère et de l'immigration » (1980-1981)

Après sa défaite aux élections législatives de 1978, le PCF, qui avait fait preuve d'un certain détachement vis-à-vis de l'URSS de 1976 à 1978, décrète le « retour à l'orthodoxie ». Ce revirement se caractérise non seulement par un réalignement avec les positions soviétiques, mais aussi par une volonté d'élargir la base ouvrière du parti, quitte à adopter des positions pouvant être vues comme populistes. Dans cette optique, le Parti va s'approprier au tournant des années 1980 la revendication de l'arrêt de l'immigration, seulement formulée au niveau local jusqu'ici.

Plus qu'une revendication, l'arrêt de l'immigration et les demandes en faveur d'une « meilleure répartition » des travailleurs immigrés en région parisienne vont devenir un argument électoral. C'est l'objectif de la « campagne contre les ghettos de la misère et de l'immigration », lancée à Aulnay-sous-Bois le 28 octobre 1980. Cette campagne sera marquée par des nombreuses déclarations et/ou actions des élus communistes de région parisienne et d'ailleurs, dont « l'affaire du bulldozer de Vitry » constituera un des points d'orgue.

1) « Produisons Français ! »



Fig 1. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, derrière un slogan "Produisons Français", lors d'une allocution télévisée le 14 avril 1981.

(Parti Communiste Français, *Georges Marchais : campagne présidentielle 1981*, Institut National de l'Audiovisuel (INA), 14 avril 1981.)

À l'approche des élections présidentielles de 1981, le PCF veut s'imposer face au Parti Socialiste, qui le met en difficulté non seulement au niveau local (cf. partie 1, chap. 1), mais surtout au niveau national. Les législatives de mars 1978 voient le PS devancer les communistes, qui, pour la première fois depuis le Front Populaire, ne sont plus la principale force politique de gauche.¹ Dans l'immédiat de cette défaite, le PCF, qui avait pourtant fait preuve d'une certaine ouverture au cours des années 1970, décide d'un « retour à l'orthodoxie ». Ce revirement se caractérise notamment par

le réalignement du PCF avec l'URSS sur les questions internationales (soutien à l'URSS lors de la « crise des euromissiles » de 1977 et de l'invasion de l'Afghanistan en 1979), et la rupture des liens tissés avec les communistes italiens et espagnols : c'en est fini de la parenthèse « eurocommuniste », qui présentait une alternative à la rigidité soviétique.²

L'opposition du Parti à l'immigration s'inscrit donc dans cette stratégie plus globale. Pour regagner son statut, le PCF va soudain déployer la rhétorique mise à l'œuvre dans le Val-de-Marne au niveau national.³ Selon les mots de Charles Fiterman, membre

¹ Roger Martelli, *L'Archipel communiste. Une histoire électorale du PCF*, Les Éditions Sociales, 2008.

² Stéphane Courtois et Marc Lazar, *Histoire du Parti Communiste Français*, *op. cit.*

³ Bien que nos recherches nous aient conduit à nous pencher sur le cas val-de-marnais, il n'est pas exclu que la même rhétorique ait été développée dans d'autres départements. L'allocution de Pierre Thomas, qui fait référence à un vœu du conseil général de Seine-Saint-Denis du 15 janvier 1980 demandant « l'arrêt immédiat de toute immigration dans notre pays et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis », laisse d'ailleurs à penser que le Val-de-Marne n'a pas été le seul département concerné par le durcissement de la ligne du PCF sur l'immigration. Archives Municipales de Vitry-sur-Seine, Allocution de Pierre Thomas, maire-conseiller général d'Aulnay-sous-Bois lors de la conférence de presse organisée par la Fédération PCF de Seine-

du bureau politique du PCF et député du Val-de-Marne, le Parti lutte contre l'idée selon laquelle « la France serait dépourvue de ressources et, par là, congénitalement dépendante de l'étranger »⁴ - le terme de « ressources » comprenant aussi bien les ressources naturelles que la main-d'œuvre. La campagne communiste de 1980- 1981 restera dans la postérité grâce notamment au slogan « Produisons Français » (cf. fig. 1).

Charles FITERMAN (1933) : fils d'une modeste famille de Juifs polonais (son père mourut à Auschwitz), il adhère à l'Union de la Jeunesse Républicaine de France (UJRF, devenue Mouvement de la Jeunesse Communiste de France en 1956) dès ses 15 ans. Il fait son entrée dans l'appareil politique du PCF en 1962, en tant que directeur adjoint de l'École Centrale du Parti, avant d'être nommé secrétaire de Waldeck Rochet, secrétaire général du PCF, en 1965. Il garde cette fonction avec la nomination de Georges Marchais en 1970. Il entre au Comité Central en 1972, puis au Bureau Politique en février 1976. Cette même année, aux côtés de Jean Kanapa, il contribue à l'esprit d'ouverture qui caractérise le XXIIe congrès du PCF. Dans le même temps, il est élu conseiller général de Villejuif en 1973, puis député de Choisy-le-Roi en 1978. Il œuvre à la « réactualisation » du programme commun en 1978 – mais est désavoué par Georges Marchais, ce qui suscite des tensions durables entre les deux hommes. Suite à l'élection de François Mitterrand en 1981, il fait partie des quatre ministres communistes nommés au gouvernement, occupant le Ministère des Transports. Remercié en 1984, il retourne au PCF en paria, désireux d'une rénovation du Parti dont Georges Marchais ne veut pas. Il crée le mouvement « Refondations » en 1989, avant de quitter les instances dirigeantes du Parti en 1994, pour rejoindre le Parti Socialiste de 1998 à 2017.⁵

Saint-Denis : « Français et immigrés contre les ghettos de la misère et de l'immigration », NC 745, 28 octobre 1980.

⁴ Archives Départementales de la Seine-Saint-Denis, fonds du Parti Communiste Français : rapport de Charles Fiterman au Comité Central, 261J2/57, 5 mars 1981.

⁵ Dictionnaire biographique Maitron, notice FITERMAN Charles, par Claude Penneret, version mise en ligne le 8 juin 2009, dernière modification le 17 avril 2019.

Accès en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article50590>

2) « Français et immigrés unis contre les ghettos de la misère et de l'immigration ! »
Aulnay-sous-Bois, 28 octobre 1980

C'est donc dans cette optique que les communistes lancent la campagne « Contre les ghettos de la misère et de l'immigration » dès la fin de l'année 1980. Le début de cette campagne est notamment marqué par la conférence de presse organisée par Pierre Thomas, maire et conseiller général d'Aulnay-sous-Bois, le 28 octobre 1980. L'événement retient l'attention sans doute à cause de l'importance symbolique de la ville d'Aulnay-sous-Bois elle-même. Rouge depuis 1965, la ville est emblématique de la cause portée par les communistes. Moins d'une dizaine d'années auparavant, elle fut pourtant un contre-exemple de la désindustrialisation que les communistes de la région parisienne dénonçaient, comme en témoigne l'implantation de l'usine Citroën en 1971.⁶ Un grand nombre des salariés de l'usine seront logés dans le grand ensemble de la « Rose des Vents », plus connu sous le nom de la « Cité des 3000 » du fait de ses 3132 logements, achevés un an plus tôt – et dans lesquels logera Robert Ballanger, charismatique maire de la ville (1971-1978).⁷ Or, dès son ouverture, l'usine compte plus de 65% d'étrangers dans ses effectifs totaux : ces proportions, combinées au phénomène d'exode généralisé des premiers habitants des grands ensembles vers les lotissements pavillonnaires de la banlieue plus lointaine, vont contribuer à faire de la Rose des Vents une cité comportant plus de 75% d'habitants d'origine étrangère dès la seconde moitié des années 1970.⁸ De surcroît, la crise économique rattrape l'usine dès 1978 : elle perd plus de 15% de ses effectifs en deux ans, et les habitants de la Rose des Vents, et plus particulièrement les étrangers, en pâtissent inévitablement.⁹

⁶ Nonna Mayer et Henri Rey, « Changement social, changement politique à Aulnay-sous-Bois », Cahier du CEVIPOF n°8, Décembre 1992, pp. 3-8.

⁷ Service du patrimoine culturel de la Seine-Saint-Denis, « Ensemble de logements HLM, Cité de la Rose des Vents, Cité des 3000 », *Atlas de l'Architecture et du Patrimoine*, 10 décembre 2007. Accès en ligne : <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Ensemble-de-logements-HLM-Cite-de-la-Rose-des-Vents-Cite-des-3000>

⁸ Sans citer ses sources, Pierre Thomas parle quant à lui 49,36% de familles d'origine étrangère en 1978, 57,69% en 1979, et 69,63% en 1980.

Archives Municipales de Vitry-sur-Seine, Allocution de Pierre Thomas, maire-conseiller général d'Aulnay-sous-Bois lors de la conférence de presse organisée par la Fédération PCF de Seine-Saint-Denis : « Français et immigrés contre les ghettos de la misère et de l'immigration », NC 745, 28 octobre 1980.

Jacques Malézieux "Emploi Et Résidence Des Populations D'origine Étrangère : Le Cas D'Aulnay-Sous-Bois." *Annales De Géographie*, vol. 94, no. 525, 1985, pp. 546-560.

⁹ Nous ne disposons pas des chiffres du chômage de 1980 à la Rose des Vents, mais de ceux de 1982 : le taux d'activité des étrangers y est de 29,9%, contre 52,3% pour les Français.

Ville à forte proportion d'étrangers (18,5% en 1982¹⁰) fortement touchée par la crise économique, Aulnay-sous-Bois représente donc l'exemple parfait pour les communistes, qui vont tenter de faire de leurs revendications et arguments locaux des thèmes nationaux. Pierre Thomas introduit donc son allocution en annonçant son intention d'« exposer la concentration l'aggravation de la concentration de la population étrangère dans la commune d'Aulnay-sous-Bois ». ¹¹ Pour ce faire, il débute en dénonçant l'augmentation du nombre d'étrangers en Seine-Saint-Denis de manière générale, et reprend les thèses sur les étrangers « dociles » ¹² développées par Guy Poussy deux ans plus tôt :

« En 1975, les étrangers représentaient 6,5% de la population totale française et 14,5% de celle du département. Ces étrangers sont en 1980 16%. Malgré les déclarations du pouvoir le champ est donc libre à une immigration clandestine. C'est ainsi que dans l'entreprise CITROËN d'Aulnay-sous-Bois les Turcs qui avaient supplanté les maghrébins indociles syndicalement ont été à leur tour remplacés pour les mêmes raisons par les asiatiques. » ¹³

En dénonçant d'entrée de jeu l'inefficacité du pouvoir face à l'entrée de l'immigration clandestine, tout en faisant allusion à la thèse selon laquelle l'immigration servirait avant tout le patronat, le PCF veut donc justifier sa position en faveur de l'arrêt de l'immigration en se plaçant en défenseur de la classe ouvrière française. Le maire d'Aulnay-sous-Bois enchaîne ensuite en protestant contre l'inégale répartition des

Néanmoins, les pertes d'effectifs à Citroën sur la période 1980-1982 ne sont « que » de 377, contre 1244 postes supprimés de 1978 à 1980. On peut donc en déduire que le chômage s'était déjà fortement accru en 1980.

Jacques Malézieux "Emploi Et Résidence Des Populations D'origine Étrangère... » *op. cit.*

¹⁰ Jacques Malézieux "Emploi Et Résidence Des Populations D'origine Étrangère... » *op. cit.*

¹¹ Archives Municipales de Vitry-sur-Seine, Allocution de Pierre Thomas, maire-conseiller général d'Aulnay-sous-Bois lors de la conférence de presse organisée par la Fédération PCF de Seine-Saint-Denis : « Français et immigrés contre les ghettos de la misère et de l'immigration », NC 745, 28 octobre 1980.

¹² Archives départementales du Val-de-Marne, allocution de Guy Poussy à l'occasion d'une conférence d'information sur le thème « Les communistes et les immigrés » à Champigny, 1903W 41, 21 novembre 1978.

¹³ Archives Municipales de Vitry-sur-Seine, Allocution de Pierre Thomas, maire-conseiller général d'Aulnay-sous-Bois lors de la conférence de presse organisée par la Fédération PCF de Seine-Saint-Denis : « Français et immigrés contre les ghettos de la misère et de l'immigration », NC 745, 28 octobre 1980.

étrangers dans le département : il cite en exemple les villes communistes d'Aubervilliers, Montfermeil, Saint-Denis, Villetaneuse, ou Aulnay-sous-Bois, dont toutes ont vu leurs proportions d'étrangers augmenter au cours des cinq dernières années, et les compare au Raincy, au Bourget ou aux Lilas, villes de la majorité ayant toutes des proportions d'étrangers bien moindres, selon les chiffres du maire. Pour illustrer sa position, ce dernier utilise le terme de « ghetto » à de nombreuses reprises – douze fois en tout.

Pierre Thomas fait ensuite le lien avec les problèmes sociaux relatifs à l'immigration. Citant les chiffres de l'INSEE, il expose le caractère populaire de sa ville (71% des actifs sont ouvriers, personnels de services ou employés), et le statut quasi-exclusivement ouvrier des immigrés aulnaysiens (90% des immigrés de la ville sont des ouvriers). Comme ses homologues val-de-marnais, Pierre Thomas insiste sur les faibles revenus de la population étrangère, qui entraînent donc de « lourdes dépenses sociales » et des « retards scolaires ».¹⁴

Le conseiller général de la Seine-Saint-Denis en vient également aux « problèmes d'ordre culturel ».¹⁵ Ne manquant pas de rappeler le « choc culturel » que constitue la migration, il estime néanmoins que la cohabitation des diverses cultures et le « non-enracinement » des familles étrangères sont « source de conflits », et établit un lien entre présence étrangère et délinquance – cap qui ne semblait pas avoir été franchi jusqu'ici :

« Sans pointer l'index sur les immigrés et sans penser le problème de l'immigration en termes de sécurité, force est de constater que le rapport préfectoral de 1979 établit que 28,7% des délits sont le fait de cette population plongée dans l'état de misère matérielle et morale que j'ai dit. »¹⁶

Selon le maire, les « problèmes sociaux », en plus du mauvais entretien et des charges exorbitantes que pratique le « Logement Français », organisme propriétaire de la cité, poussent les travailleurs français à se loger hors de la cité. Pierre Thomas conclut son intervention en détaillant les exigences de la municipalité. Celles-ci, pour

¹⁴Archives Municipales de Vitry-sur-Seine, Allocution de Pierre Thomas, maire-conseiller général d'Aulnay-sous-Bois lors de la conférence de presse organisée par la Fédération PCF de Seine-Saint-Denis : « Français et immigrés contre les ghettos de la misère et de l'immigration », NC 745, 28 octobre 1980.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

la plupart, ne sortent pas de l'ordinaire des revendications faites par ses voisins val-de-marnais ces dernières années – si ce n'est que ces demandes portent désormais une envergure nationale. On y retrouve donc les demandes pour l'arrêt de l'immigration dans le département et dans le pays, pour une meilleure répartition de la population immigrée « dans tout notre pays, dans la région parisienne, mais aussi dans le département »,¹⁷ pour une participation financière accrue de l'État dans les dépenses sociales des municipalités, ou encore pour la mise en place de commissions d'attributions des logements. Ces annonces restent teintées d'un volet « social » : Pierre Thomas demande ici la création de 15 classes non-francophones supplémentaires dans sa ville.

Mais une annonce détonne plus particulièrement. Dans sa liste d'exigences, le maire demande « l'arrêt immédiat de l'attribution de logements aux familles immigrés dans les grandes cités d'Aulnay-sous-Bois »¹⁸ - sans préciser si la municipalité met ou va mettre cette mesure en œuvre pour les logements qu'elle attribue elle-même. C'est en tout cas cette annonce qui retient l'attention du *Monde*, qui affirme le lendemain de la conférence de presse que la municipalité « n'attribuera plus de logements à la population immigrée dans le cadre du contingent de logements HLM dont elle dispose ».¹⁹

¹⁷ Archives Municipales de Vitry-sur-Seine, Allocution de Pierre Thomas, maire-conseiller général d'Aulnay-sous-Bois lors de la conférence de presse organisée par la Fédération PCF de Seine-Saint-Denis : « Français et immigrés contre les ghettos de la misère et de l'immigration », NC 745, 28 octobre 1980.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ « La municipalité communiste d'Aulnay-sous-Bois réclame une autre répartition des immigrés », *Le Monde*, 30 octobre 1980.

Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1980/10/30/la-municipalite-communiste-d-aulnay-sous-bois-reclame-une-autre-repartition-des-immigres_2810290_1819218.html

3) Une campagne coordonnée



Fig. 2. Une du premier numéro de l'hebdomadaire *Sans Frontière*, 6-13 décembre 1981. Portail Odysseo, *Sans Frontière Hebdo*, n°1, 6-13 décembre 1981.

Bien qu'elle ne constitue pas exactement le premier événement liable à la campagne contre les « ghettos de la misère et de l'immigration » (cf. figure 3) la conférence de presse de Pierre Thomas est en revanche la première à poser officiellement les revendications des communistes. Elle en définit aussi dans une certaine mesure les éléments de langage : le terme de « ghetto » sera par exemple fréquemment utilisé par diverses personnalités communistes pour faire valoir leurs positions dans les mois suivants.²⁰ En ce sens, la présence de l'intervention complète de Pierre Thomas aux archives municipales de Vitry-sur-Seine n'est sans doute pas anodine. En effet, divers *happenings*

orchestrés par les maires communistes de région parisienne (et d'autres municipalités de province, dans une moindre mesure) sur le thème migratoire (cf. figure 3), suivront l'allocution de Pierre Thomas. Avant même l'irruption de « l'affaire du bulldozer », qui constitue assurément un des moments forts de cette campagne, les différentes actions et/ou déclarations des communistes ne manquent pas de retenir l'attention. En

²⁰ S'il n'est pas possible de recenser l'utilisation du mot « ghetto » dans toutes les interventions des élus communistes au cours de la campagne contre les « ghettos de la misère et de l'immigration », quelques exemples éloquentes peuvent illustrer l'importance de ce mot au cours de la campagne. Ainsi Paul Mercieca intitulera sa première allocution en réaction à l'affaire « Non à la création d'un ghetto à Vitry », tandis que *L'Humanité* titrera dans un supplément à son édition du 9 janvier 1981 « Non aux ghettos d'immigrés ! ».

Archives départementales du Val-de-Marne, dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur l' « Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) », « Non aux ghettos d'immigrés ! », *L'Humanité*, 1903W 42, 9 janvier 1981.

Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration de Paul Mercieca : Non à la création d'un ghetto à Vitry », 130J 51-52, 24 décembre 1980.

témoignent les nombreux articles de presse nous ayant servi à compiler les faits (cf. figure 3).

Plus particulièrement, la campagne communiste suscite de fortes réactions chez les militants de l'immigration. Le journal *Sans Frontière*, lancé en mars 1979, consacre ainsi en décembre 1980 sa première une en tant qu'hebdomadaire aux « Communistes et les immigrés » (cf. fig. 2). Déjà, la décision de la mairie d'Ivry de ne plus loger d'immigrés supplémentaires dans ses HLM, de ne plus embaucher de personnels municipaux étrangers ou encore d'instaurer un quota de 15% d'enfants étrangers (cf. fig. 3), annoncée le 3 décembre 1980, suscite l'émoi.

S'il n'est pas prouvé que ces actions aient été directement ordonnées par le bureau politique du PCF, leur caractère coordonné ne fait que peu de doutes : en six mois, on recense vingt-huit actions et/ou déclarations polémiques. Autre exemple probant : en octobre 1980, mois de lancement de la campagne, le journal municipal vitriote, « Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain », consacre sa une et un dossier de cinq pages sur le thème des « Immigrés dans la ville » - sujet pourtant peu couvert par le journal jusqu'alors.²¹ Alors que la rédaction n'hésite pas à utiliser le terme de « seuil limite d'immigration » en interrogeant Guy Martin, adjoint au maire en charge des questions de logement, ce dernier affirme sans détour sa volonté de « diminue[r] la proportion d'immigrés à Vitry », tout en se félicitant de ne reloger les ménages immigrés que dans les logements déjà occupés par des étrangers avant eux.²²

S'il ne constitue pas la preuve du pilotage du Comité Central, le soutien indéfectible des dirigeants communistes à leurs maires, peu importe leurs méthodes, atteste au moins de leur approbation. La ligne affichée à Aulnay-sous-Bois est d'ailleurs assumée et même encouragée par le bureau politique, qui, à peine une semaine après l'allocution de Pierre Thomas, appelle les élus communistes à refuser la création de

²¹ Sur les trois années précédentes, « Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain » ne publie que très peu d'articles en lien avec le thème migratoire : aucun article en 1977, une brève de 20 lignes sur l'assassinat de Laïd Sebaï en 1978, deux brèves sur la grève des loyers dans les foyers ADEF et AFRP de la ville en 1979. Le sujet est certes plus couvert au cours de l'année 1980, du fait notamment de la destruction des cités de transit SONACOTRA. Le thème des « ghettos » est brièvement abordé en mai 1980 – au sein d'un sujet plus large portant sur l'accès au logement cependant.

Archives municipales de Vitry-sur-Seine : « Le logement, droit ou privilège ? » *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, , 1 PER 95, mai 1980

²² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain » n°97 : « Immigrés dans la ville », 1 PER 99, Octobre 1980.

foyers et à limiter les aides sociales accordées aux immigrés, pour ne pas « aggrave[r] la concentration des immigrés. »²³

D'autres éléments tendent à confirmer l'hypothèse selon laquelle cette campagne - et plus particulièrement les événements ayant eu lieu à Vitry-sur-Seine et à Montigny-lès-Cormeilles, événements emblématiques de la position du PCF de l'époque ²⁴ - aurait été ordonnée par les hautes instances du Parti. Dans un entretien accordé au politologue Dominique Andolfatto en 2003, Anicet Le Pors, collaborateur de Georges Marchais et membre du Comité Central de 1979 à 1993,²⁵ laisse entendre que le choix d'appuyer sur l'immigration en prévision des élections présidentielles a été décidé par les dirigeants du PCF eux-mêmes :

« Il faut joindre trois affaires. Il y a le bulldozer de Vitry le 29 décembre 1980 [sic²⁶], un comité central le 13 janvier 1981 et l'épisode Hue [en référence à Robert Hue, maire de Montigny-lès-Cormeilles] le 7 février 1981. [...] J'ai participé à une discussion à trois : Georges Marchais, [Charles] Fiterman et moi. On restait sur l'idée que Georges Marchais était pour l'élection présidentielle au voisinage de 20% et que Mitterrand l'était également. La question qu'on se posait c'était comment gagner les deux, trois, quatre points qui nous mettraient devant Mitterrand. [...] Je me souviens très bien de Georges Marchais disant : « Il y a des gens qui devraient être avec nous et qui ne sont pas avec nous ; ce sont les plus pauvres, les plus exploités ; j'en

²³ Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration du Bureau Politique du Parti Communiste Français : « Le logement des travailleurs immigrés », 2419W 53, 5 novembre 1980.

²⁴ Le 7 février 1981, Robert Hue, maire de Montigny-lès-Cormeilles, Robert Hue, organise une manifestation sous les fenêtres d'une famille marocaine soupçonnée de trafic de drogue. Cette affaire connaîtra une médiatisation comparable à celle du « bulldozer de Vitry ». Ce sont ces deux « affaires » que l'historienne de l'immigration Catherine Wihtol de Wenden choisira afin d'illustrer la position du PCF de l'époque.

Journal de 20h d'Antenne 2, *Affaire du Marocain de Montigny-lès-Cormeilles*, Institut National de l'Audiovisuel, 8 février 1981.

Accès en ligne : <https://www.ina.fr/video/CAB8100275201>

Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique...*, op. cit.

²⁵ Dictionnaire biographique Maitron, notice LE PORS Anicet, par Claude Penneret, version mise en ligne le 28 août 2012, dernière modification le 10 juin 2014.

Accès en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article141590>

²⁶ Les faits se déroulent en réalité le 24 décembre 1980.

Archives départementales du Val-de-Marne, dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur l' « Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) », « Les immigrés de Saint-Maur doivent rester dans cette ville », *L'Humanité*, 1903W42, 26 décembre 1980.

connais dans le Val-de-Marne... » On en était resté là. Je pense que la direction, s'agissant de l'opération bulldozer de Vitry, a estimé qu'un geste spectaculaire nous rallierait le lumpenprolétariat, pour parler simple. »²⁷

Les propos d'Anicet Le Pors ne font cependant pas office de preuve définitive. En effet, il est utile de rappeler qu'au moment où l'ex-Ministre de la Fonction Publique émet ces accusations, il est connu pour sa dissidence au sein du PCF depuis un certain temps. En 1990, il entre en conflit ouvert avec Georges Marchais, refusant de voter son rapport introductif au Comité Central et proposant sa non-réélection. Il démissionne du Comité Central en 1993, avant de quitter le PCF l'année suivante.²⁸

²⁷ Dominique Andolfatto, « Les hérétiques sont des personnages bénéfiques au maintien de la ligne » entretien avec Anicet Le Pors, *Communisme* n°72-73, 2002-2003, p. 7-27

²⁸ Dictionnaire biographique Maitron, notice LE PORS Anicet.

Figure 3. La campagne « contre les ghettos de la misère et de l'immigration (1980-1981) »

NB : la campagne « contre les ghettos de la misère et de l'immigration » n'ayant jamais été officialisée, le recensement des faits ci-dessous relève de notre propre sélection. De manière générale, nous avons choisi de compiler toutes les déclarations et/ou actions des élus communistes au cours desquelles ces derniers ont dénoncé l'« inégale répartition », ou les autres « problèmes » liés à l'immigration. Par ailleurs, ce recensement n'est pas exhaustif : nous avons choisis de ne pas recenser certains faits et/ou déclarations, pour lesquels nous n'avons pas pu obtenir d'informations précises (actions/propos tenus, date...)

DATES	FAITS	SOURCES
Juin - septembre 1980	À plusieurs reprises au cours de l'été, les élus PC du VII ^e arrondissement de Marseille s'associent au mécontentement des habitants d'une cité HLM à côté de laquelle le maire Gaston Defferre (PS) a temporairement relogé des immigrés dans une caserne désaffectée.	« M. Defferre accuse les communistes de racisme », <i>Le Monde</i> , 12 septembre 1980. Portail Odysseo, Jibé, « Le petit agenda communiste de l'immigration », <i>Sans Frontière Hebdo</i> , 28 février – 6 mars 1981
30 septembre 1980	L'OPHLM de Nanterre informe le Comité Paritaire des organismes sociaux qu'il n'acceptera plus de reloger les étrangers ni les ressortissants des DOM TOM, en raison de leur « façon de vivre ».	Portail Odysseo, Jibé, « Le petit agenda communiste de l'immigration », <i>Sans Frontière Hebdo</i> , 28 février – 6 mars 1981
8 octobre 1980	Pierre Blotin, premier secrétaire de la Fédération PCF du Val-d'Oise et membre du Comité Central, annonce une « campagne nationale » pour demander l'arrêt de l'immigration et une « répartition équitable » des immigrés. Il estime qu'« il y a un taux d'immigration inacceptable dans les villes communistes. »	« Le PCF dénonce un « taux d'immigration inacceptable » dans les villes qu'il gère », <i>Le Monde</i> , 11 octobre 1980 Archives départementales du Val-de-Marne, dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur l'« Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Gilles Bresson, « Le protectionnisme municipal serait-il électoralement payant ? », <i>Libération</i> , 1903W 42, 30 décembre 1980.
28 octobre 1980	Conférence de presse de Pierre Thomas, maire d'Aulnay-sous-Bois et conseiller général de Seine-Saint-Denis : « Français et immigrés contre les ghettos de la misère et de l'immigration ».	Archives Municipales de Vitry-sur-Seine, Allocution de Pierre Thomas, maire-conseiller général d'Aulnay-sous-Bois lors de la conférence de presse organisée par la Fédération PCF de Seine-Saint-Denis : « Français et immigrés contre les ghettos de la misère et de l'immigration », NC 745, 28 octobre 1980.
4 novembre 1980	Suite à la mise en vente d'un groupement d'immeubles à Neuilly-sur-Seine, des élus communistes de Gennevilliers, menés par le maire Lucien Lanternier, manifestent devant la chambre des notaires pour réclamer la réquisition des immeubles de Neuilly par l'Office HLM des Hauts-de-Seine afin de reloger des familles immigrées de Gennevilliers.	Archives départementales du Val-de-Marne, « Le maire de Neuilly refuse les 'mal-logés' », <i>L'Humanité</i> , 2419 W 53, 5 novembre 1980 « Polémique entre MM. Lanternier (PC) et Peretti (RPR) propos du logement des immigrés », <i>Le Monde</i> , 6 novembre 1980

5 novembre 1980	Le bureau politique du PCF appelle les élus communistes à refuser la création de foyers « qui aggravent la concentration des immigrés » et à limiter l'aide sociale aux immigrés.	Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration du Bureau Politique du Parti Communiste Français : « Le logement des travailleurs immigrés », 2419W 53, 5 novembre 1980.
15 novembre 1980	En meeting au Bourget, Georges Marchais déclare: "Oui, nous demandons l'arrêt de l'immigration. Parce que la poursuivre reviendrait à jeter au chômage de nouveaux travailleurs français et immigrés. Oui, nous nous battons contre la politique d'apartheid du gouvernement giscardien. Les racistes, ce sont ceux qui encouragent la création de ghettos de population immigrée dans les banlieues ouvrières. Nous demandons une répartition équitable de ces travailleurs dans l'ensemble des communes. »	Archives départementales du Val-de-Marne, dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur l' « Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Claude Bonjean, « Le détonateur de Vitry », <i>Le Point</i> , 1903W 42, 5 janvier 1981.
19-20 novembre 1980	Au terme de sa cinquième conférence nationale sur l'immigration, la CGT se prononce pour l'arrêt de l'immigration et contre la constitution de « ghettos ».	Jean Benoît, « La CGT estime nécessaire de suspendre l'introduction de travailleurs étrangers », <i>Le Monde</i> , 24 novembre 1980
25 novembre 1980	Le conseil général de Seine-Saint-Denis réitère les demandes formulées par Pierre Thomas le 28 octobre : arrêt de l'immigration en France et dans le département, installation des nouveaux foyers dans les communes à faibles proportions d'immigrés...	« Les immigrés en Seine-Saint-Denis », <i>Le Monde</i> , 27 novembre 1980.
28 novembre 1980	L'OPHLM de Saint-Denis annonce qu'il n'acceptera plus de ménages étrangers ni de ressortissants des DOM-TOM.	Portail Odysseo, Jibé, « Le petit agenda communiste de l'immigration », <i>Sans Frontière Hebdo</i> , 28 février – 6 mars 1981
3 décembre 1980	La municipalité d'Ivry annonce une série de mesures pour une « répartition juste et humaine de l'immigration dans toutes les communes ». Elle fait part de sa volonté de stopper l'arrivée d'immigrés dans le parc HLM et demande une participation plus importante de l'État dans les dépenses liées au logement des immigrés. Elle exige la diminution des élèves étrangers dans les classes et la création de classes pour les étrangers La municipalité annonce également qu'elle n'embauchera plus que du personnel municipal français, et qu'elle appliquera un quota de 15% d'enfants étrangers pour les colonies de vacances organisées par la ville.	Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration du bureau municipal d'Ivry : « Pour une répartition juste et humaine de l'immigration dans toutes les communes », 2419 W 53, 3 décembre 1980

3 décembre 1980	Dans une lettre datée du 3 décembre 1980 adressée à tous les présidents d'offices et de société HLM, le maire communiste de Vaulx-en-Velin Jean Capiévic annonce qu'il n'acceptera plus aucune demande de logement d'immigrés ou d'originaires des DOM-TOM, « même s'il s'agit de familles résidant déjà à Vaulx-en-Velin ». Le maire s'appuie sur une recommandation du préfet, qui n'hésite pas à parler de « seuil ». » L'affaire n'est en revanche révélée que le 23 janvier 1981 par <i>Libération</i> .	Archives départementales du Val-de-Marne, « Dans la banlieue lyonnaise aussi... », <i>Libération</i> , 130J 51-52, 23 janvier 1981.
4 décembre 1980	Le conseil municipal de Montfermeil refuse d'attribuer un logement de fonction à un employé municipal d'origine algérienne, au motif qu'il est immigré. Le syndicat CGT du personnel communal proteste contre cette mesure, sans effet immédiat : au 28 février 1981, l'employé en question n'avait toujours pas de logement de fonction.	Portail Odysseo, Jibé, « Le petit agenda communiste de l'immigration », <i>Sans Frontière Hebdo</i> , 28 février – 6 mars 1981
12 décembre 1980	Dans le journal municipal « Villeneuve Actualités », Pierre Martin, maire communiste de Villeneuve-le-Roi, signe un article contre la concentration des travailleurs immigrés dans les villes communistes. Dans cet article, il déclare entre autres : « L'implantation massive des ces travailleurs [immigrés] entraîne une dissolution du tissu social, une perte d'identité de certains quartiers. Certaines familles françaises se sentent étrangères, en leur propre pays, demandent à quitter leur logement, d'autres sont déjà parties »	Portail Odysseo, Farid Aichoune, « Villeneuve : M. le maire a mal à son budget social », <i>Sans Frontière Hebdo</i> , 28 février – 6 mars 1981
18 décembre 1980	Le conseil d'administration de l'OPHLM de Montreuil adopte de nouvelles modalités d'attribution de logements sociaux afin de « tenir compte de l'importance des populations immigrés dans les HLM ». Les demandeurs de plus de 25 ans devront attester de sept ans de résidence dans la ville (contre un an auparavant). Des mesures spécifiques sont prises pour le relogement des familles immigrées : dans les « secteurs surchargés », ces dernières ne seront relogées qu'après le départ de deux ménages immigrés ; dans les autres secteurs, les ménages immigrés seront relogés seulement après le départ d'une autre famille immigrée.	Portail Odysseo, « Montreuil : la mairie dégraisse les "secteurs surchargés" », <i>Sans Frontière Hebdo</i> , 28 février – 6 mars 1981.

20 décembre 1980	Le groupe de musique marocain <i>El Hijra</i> , invité à se produire à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle maison de la Fédération PCF de Haute-Garonne, est expulsé après avoir critiqué sur scène l'attitude récente des maires communistes envers les immigrés.	Portail Odysseo, Jibé, « Le petit agenda communiste de l'immigration », <i>Sans Frontière Hebdo</i> , 28 février – 6 mars 1981
24 décembre 1980	Affaire du bulldozer de Vitry. En protestation contre l'arrivée de 320 Maliens en provenance d'un foyer de Saint-Maur-des-Fossés, une cinquantaine de personnes commettent des dégradations dans le foyer de la rue des Fusillés en présence du maire Paul Mercieca.	« À Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), incidents dans un foyer de travailleurs immigrés », <i>Le Monde</i> , 26 décembre 1980.
23-26 décembre 1980	Le 23 décembre, des résidents du foyer Romain-Rolland de Saint-Denis, hébergés dans un local de la bourse du travail mis à leur disposition par la ville depuis leur expulsion le 19 novembre, portent une pétition à la mairie demandant de l'eau chaude et des lits de camps « pour ne plus dormir par terre ». Devant le refus de la mairie de les recevoir, les immigrés tentent d'occuper les lieux, mais sont violemment expulsés par le personnel de la mairie : deux protestataires sont hospitalisés.	« Nouveaux incidents dans des communes de la région parisienne », <i>Le Monde</i> , 26 décembre 1980.
	Le 24 décembre, la mairie de Saint-Denis déloge les immigrés du local de la bourse du travail qu'elle mettait à leur disposition. La mairie, qui avait protesté contre leur expulsion du foyer, a repris possession du local pour les fêtes, afin d'y organiser des réunions. Malgré leurs protestations, les immigrés n'obtiennent pas suite.	Archives départementales du Val-de-Marne, dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur sur l' « Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Un foyer d'immigrés saccagé par des élus communistes », <i>Le Figaro</i> , 1903W 42, 27 décembre 1980.
	À partir du 26 décembre, ces derniers sont hébergés dans une salle mise à leur disposition par la bourse du travail de Seine-Saint-Denis à Bobigny.	Archives départementales du Val-de-Marne, dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur sur l' « Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Vitry-sur-Seine. La mairie PC en accusation », <i>Le Quotidien de Paris</i> , 1903W 42, 26 décembre 1980
31 décembre – 5 janvier 1980	La mairie de Bagnolet ordonne la fermeture de trois petits hôtels du centre-ville « pour cause d'insalubrité » la veille du nouvel an. Une soixantaine de Maghrébins, sont expulsés et invités à prendre des chambres au foyer Sonacotra de Villemomble, ville administrée par les socialistes. La plupart finit chez des camarades dans des foyers à Bagnolet ou Romainville.	Archives départementales du Val-de-Marne, dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur sur l' « Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Polémique entre Lionel Stoléru et le PC : La municipalité de Bagnolet expulse des Maghrébins », <i>La Croix</i> 1903W 42, 3 janvier 1981.

	Au 5 janvier, une trentaine de résidents étaient encore sur place : un seul des trois immeubles avait été entièrement vidé.	J.B, « Une trentaine d'immigrés logent toujours dans deux hôtels « insalubres » de Bagnolet », <i>Le Monde</i> , 5 janvier 1981.
9 janvier 1981 -20 janvier 1981	<p>Les élus communistes du conseil municipal de Rennes s'opposent à la construction d'un centre culturel islamique, après avoir pourtant approuvé le projet le 28 avril 1980. Les élus sont soutenus par la Fédération communiste d'Ille-et-Vilaine, dont le premier secrétaire déclare : « Il s'agit en fait de construire, avec les deniers publics, un centre de culte islamique comprenant une mosquée et une école coranique. Cela n'est ni conforme à la tradition républicaine de séparation de l'Église et de l'État ni aux intérêts sociaux et culturels des travailleurs français et immigrés. Nous sommes contre les ghettos H.L.M. et contre les ghettos culturels. »</p> <hr/> <p>Le 20 janvier 1981, la Fédération PCF d'Ille-et-Vilaine revient sur sa décision, mais demande une participation du patronat à la construction du centre. Ce revirement semble être dû à de nombreuses contestations de la part des militants. Dans un communiqué, la fédération déclare : " La séparation de l'Église et de l'État est un principe dans la vie de notre pays. Cependant, quand il s'agit de travailleurs immigrés, de leur droit de pratiquer leur religion - alors que n'existent pas pour eux de lieux de culte - et de la possibilité d'accéder à leur culture nationale, nous considérons que des mesures spécifiques doivent être prises. "</p>	<p>Christian Tual, « La fédération d'Ille-et-Vilaine du PC s'oppose à la construction d'un centre islamique à Rennes », <i>Le Monde</i>, 12 janvier 1981.</p> <hr/> <p>« La Fédération d'Ille-et-Vilaine du PCF revient sur son opposition à la construction d'un centre islamique », <i>Le Monde</i>, 20 janvier 1981.</p>
12 janvier 1981	<p>Dans son rapport au Comité Central, Georges Marchais affirme son soutien à Paul Mercieca. Il déclare par ailleurs : « La réalité, c'est que malgré les déclarations gouvernementales, le patronat et le pouvoir continuent à favoriser la venue officielle ou clandestine en France de travailleurs immigrés qui viennent grossir le flot des chômeurs et des personnes que la nation doit prendre en charge.</p> <p>La réalité, c'est que la politique délibérément et systématiquement poursuivie par le pouvoir et le patronat a conduit à la concentration des immigrés et de leurs familles dans des cités, des villes ouvrières qui deviennent de véritables ghettos, avec tous les problèmes de cohabitation, de charges sociales, de scolarité pour les enfants que cela pose pour les communes. »</p>	Archives Départementales de Seine-Saint-Denis, Fonds du Parti Communiste Français, rapport au Comité Central de Georges Marchais sur « La campagne du parti pour l'élection présidentielle », 261J 2/57, 12 janvier 1981.

16 janvier 1981	Le maire communiste d'Amiens, René Lamps, dénonce la concentration d'immigrés dans quatre quartiers de sa ville.	Archives départementales du Val-de-Marne, dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur sur l' « Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Le maire communiste d'Amiens dénonce la concentration d'immigrés dans quatre quartiers de sa ville », <i>Le Monde</i> , 1903 W 42, 16 janvier 1981.
16 janvier 1981	Un article de Libération révèle que les maires communistes de Nanterre et Saint-Denis oeuvrent à limiter le relogement des familles originaires de DOM-TOM au sein de leurs offices HLM respectifs, en raison du nombre déjà trop élevé de familles d'origine étrangère et d'outre-mer. Les deux municipalités reconnaissent les faits.	« Un article de « Libération » met en cause la politique menée par deux municipalités communistes pour reloger les travailleurs des DOM-TOM, » <i>Le Monde</i> , 17 janvier 1981.
6 février 1981	Lucien Lanternier, maire de Gennevilliers, invite la presse à visiter une cité de sa ville à forte proportion d'immigrés. Il demande la destruction de cette cité et le relogement des immigrés dans toutes les villes des Hauts-de-Seine.	Portail Odysseo, Jibé, « Le petit agenda communiste de l'immigration », <i>Sans Frontière Hebdo</i> , 28 février – 6 mars 1981
6-20 février 1981	Le 6 février, La section PCF et le cercle des Jeunesses Communistes de Montigny-lès-Cormeilles diffuse un tract censé reproduire une lettre d'une mère de famille accusant un monsieur Khadouch, ouvrier marocain père de huit enfants, de trafic de drogue et appelle à une manifestation devant son domicile le 7 février. On apprendra le 11 février que l'auteure supposée de la lettre était en fait illettrée et n'était même pas au courant de la circulation d'une telle lettre.	Portail Odysseo, Yasmina Salhi, « Montigny : le PCF à l'heure de la délation », <i>Sans Frontière Hebdo</i> , 14-20 février 1981.
	Manifestation devant le domicile de monsieur K. menée par Robert Hue, maire communiste de Montigny-lès-Cormeilles,	Journal de 20h d'Antenne 2, <i>Affaire du Marocain de Montigny-lès-Cormeilles</i> , Institut National de l'Audiovisuel, 8 février 1981.
	Georges Marchais affirme son soutien à Robert Hue le 10 février.	« Le maire communiste reçoit le soutien de Georges Marchais » <i>Le Monde</i> , 11 février 1981
	Le 20 février, Georges Marchais tient un meeting contre la drogue à Montigny-lès-Cormeilles.	« La polémique sur la drogue et les développements de l'affaire de Montigny-lès-Cormeilles », <i>Le Monde</i> , 21 février 1981.
10 février 1981	En meeting dans le treizième arrondissement, Georges Marchais parle du quartier Italie comme d'un « ghetto [...] où sont maintenant concentrés des milliers de ressortissants du Sud-Est asiatique ».	« M. Georges Marchais et le « ghetto » asiatique du quartier Italie », <i>Le Monde</i> , 14 février 1981.

11 février 1981	Le maire communiste de Dammarie-les-Lys annonce qu'il s'apprête à demander la transformation d'un des deux foyers SONACOTRA de sa ville en foyer pour jeunes couples.	Jacques Courcelles, « La maire (PCF) de Dammarie-les-Lys demande la fermeture d'un foyer de la SONACOTRA », <i>Le Monde</i> , 13 février 1981.
	Il justifie cette demande en affirmant que suite aux nombreuses suppressions d'emploi dans sa ville, les immigrés au chômage n'ont plus de raison d'y vivre.	Portail Odysseo, Jibé, « Le petit agenda communiste de l'immigration », <i>Sans Frontière Hebdo</i> , 28 février – 6 mars 1981
21 février 1981	Le maire communiste de Montreuil Marcel Duffriche s'oppose à l'implantation dans sa ville d'un « Institut des Adultes Migrants ».	Portail Odysseo, Jibé, « Le petit agenda communiste de l'immigration », <i>Sans Frontière Hebdo</i> , 28 février – 6 mars 1981
11 avril 1981	Le PCF et la CGT ne participent pas à la manifestation organisée le 11 avril par le « Comité Solidarité Immigrés Orléans » organisée contre la recrudescence des expulsions d'immigrés par la préfecture.	« Manifestation après les expulsions d'Orléans », <i>Le Monde</i> , 14 avril 1981.

S'il est difficile d'estimer l'impact spécifique de cette campagne sur les résultats électoraux du PCF, il est en revanche permis d'affirmer qu'elle ne lui permet pas de lui rallier « les plus pauvres, les plus exploités », ceux qu'Anicet Le Pors avait décrits comme cœur de cible de cette opération.²⁹ Bien loin de devancer les socialistes, le PCF réalise au contraire son plus mauvais score aux présidentielles depuis 1945 (15,35% des suffrages), souffrant d'un fort abstentionnisme dans ses bastions et du « vote utile » en faveur des socialistes dans ses zones de faiblesse. Pire encore, la classe ouvrière semble de détacher du vote communiste : le 26 avril 1981, ce sont 28% des ouvriers qui votent pour Georges Marchais, contre 30% pour François Mitterrand.³⁰

L'inefficacité de cette campagne semble d'ailleurs être admise par les dirigeants communistes eux-mêmes. Quatre jours après les élections législatives de juin 1981, elles aussi désastreuses pour le PCF (le parti perd la moitié de ses sièges et passe de 86 à 44 députés³¹), Georges Marchais procède d'ailleurs à un *mea culpa* en demi-teinte au sujet de la « campagne contre les ghettos de la misère et de

²⁹ Dominique Andolfatto, entretien avec Anicet Le Pors, *op. cit.*

³⁰ Stéphane Courtois et Marc Lazar, *Histoire du Parti Communiste Français*, *op. cit.*

³¹ *Ibid.*

l'immigration. » Tout en imputant largement la défaite communiste à la dégradation économique, et sans reconnaître la responsabilité des dirigeants du Parti dans la mise en place de la campagne, le candidat présidentiel malheureux remet sobrement la stratégie du parti en question face au Comité Central :

« Nous ne disons pas que toutes les initiatives qui ont été prises – que ce soit face aux problèmes que posent la constitution de véritables ghettos de la misère pour les familles immigrées, ou encore face à la montée du trafic et de la consommation de la drogue – aient été sans défaut. Mais on ne peut comprendre réellement les événements tels qu'ils se sont produits sans tenir compte de l'acuité des problèmes qui se trouvent maintenant posés dans certaines communes et du sentiment de nos élus qu'il est impossible de laisser se dégrader la situation sans faire le maximum pour s'y opposer. Peut-être cela a-t-il conduit, sans le vouloir, à tenter de résoudre les problèmes des gens à leur place et sans eux. »³²

³² Archives Départementales de Seine-Saint-Denis, Fonds du Parti Communiste Français : Rapport de Georges Marchais au Comité Central sur « La situation politique après les élections et l'action du parti », 261J 2/57, 25 juin 1981.

Partie 3. Le foyer Manouchian : du bulldozer à la résidence sociale (1980-2020)

À l'échelle de Vitry-sur-Seine, « l'affaire du bulldozer » marque la ville à la fois dans le temps court et le temps long. Elle révèle d'une part la volonté de la municipalité de limiter la proportion d'immigrés sur son territoire - volonté exprimée de longue date mais relativement peu mise en avant jusqu'alors. Elle va également donner lieu à un scandale d'ampleur nationale. Quasi-instantanément, les médias s'emparent de l'affaire, en faisant leurs gros titres pendant plusieurs semaines. Les Maliens du foyer de la rue des Fusillés restant à Vitry après l'affaire, c'est ensuite la question de la cohabitation qui se pose pour la municipalité. Cette coopération est d'abord marquée par une sincère volonté de réconciliation, menée par Paul Mercieca jusqu'à la fin de son mandat en 1996. L'administration d'Alain Audoubert (1996-2015) restera quant à elle davantage en retrait de la vie des résidents du foyer. Parfois vécu comme un abandon, ce changement d'attitude débouche sur quelques tensions ponctuelles entre la mairie et les résidents du foyer. Ces tensions portent notamment sur le projet de transformation du foyer en résidence sociale, envisagé dès 1997 dans le cadre du Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants (PTFTM) – mais seulement concrétisé à partir de 2015.

Chapitre 5. L'affaire du bulldozer de Vitry (1980-1981)

À l'échelle de Vitry, « l'affaire du bulldozer de Vitry » ne semble être que la partie émergée d'une volonté de la municipalité de réduire sa capacité d'accueil de travailleurs migrants, datant de plusieurs années avant le scandale. Au moment du scandale, la version du camp communiste et celle de l'ADEF et de la presse s'opposent. Ces derniers accusent le maire d'avoir été à la tête du « commando » ayant commis les dégradations, tandis que ce dernier le nie – et en sera innocenté par la justice. À l'inverse, le maire nie la présence du « bulldozer » qui donnera son nom à l'affaire, tandis que le récit et les photographies diffusées semblent indiquer le contraire.

Paul Mercieca est bel et bien présent au foyer de la rue des Fusillés au moment des faits. Il justifie sa demande d'évacuation du foyer par un impératif sécuritaire, le foyer étant muré lors de l'installation. Pour ce faire il prononce le 23 décembre 1980 un « arrêté d'interdiction d'habitation », dont la base légale semble contestable. Cet arrêté sera d'ailleurs annulé par le préfet du Val-de-Marne le 9 janvier 1981.

Quasi-instantanément, l'affaire prend des proportions nationales. Elle bénéficie d'une couverture médiatique intensive et suscite des réactions venant de tous les bords de l'échiquier politique – et même en dehors du champ de la politique institutionnelle. Dans le moyen et le long terme, « l'affaire du bulldozer » ne semble que desservir les ambitions électorales du PCF, ainsi que les projets de la mairie vitriote.

1) L'affaire

Si « l'affaire du bulldozer de Vitry » n'éclate aux yeux du public qu'à partir du 24 décembre 1980, le litige entre la mairie, l'ADEF et les résidents du foyer prend véritablement sa source plus de deux ans auparavant. Les premières tensions semblent apparaître à l'occasion d'une grève des loyers entamée par les résidents du foyer de la rue des Fusillés le 17 avril 1978.¹ La mairie, qui a déjà fait part de sa volonté de détruire les foyers de la rue de la Concorde en 1972 et de la rue Anselme Rondenay en 1976 (cf. partie 1, chap. 2), ne semble s'investir dans la résolution du conflit entre le Comité de Résidents et l'organisme gestionnaire qu'avec une certaine distance.

En effet, hormis une lettre de Jean Collet, adjoint de Paul Mercieca, datée du 28 novembre 1978, demandant l'abandon des poursuites engagées par l'ADEF contre cinq grévistes censés comparaître au tribunal de grande instance d'Ivry le 15 décembre, la municipalité ne semble réellement prendre part aux négociations qu'à partir d'août 1979, soit plus d'un an et demi après le début de la grève – et, vraisemblablement, seulement un mois après que l'ADEF n'annonce la fermeture du foyer pour raisons économiques.² La municipalité, menée par Guy Martin, rencontre ensuite les représentants de l'ADEF et/ou du comité de résidents du foyer à 9 reprises en 7 mois. Un total certes honorable, mais qui semble ne pas être suffisant, puisque les négociations échouent. En novembre 1979, la justice ordonne la fermeture du foyer – décision exécutée cinq mois plus tard par l'ADEF, le 28 mars 1980.³ Les résidents sont quant à eux expulsés trois jours plus tard, le 31 mars 1980.⁴ La mairie refuse par la suite de participer à des réunions supplémentaires avec les résidents. En témoigne la plainte adressée à Paul Mercieca par l' élu municipal socialiste Marc Ludger, qui, désirant disposer d'une salle afin de pouvoir se réunir avec certains des

¹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Historique du conflit entre l'ADEF et les résidents du foyer de la rue des Fusillés, NC 609, 28 mars 1980.

² Selon l'historique produit par la mairie, l'ADEF annonce la fermeture du foyer pour raisons économiques le 27 juillet 1979, et la première réunion à laquelle participe la municipalité a lieu le 28 août 1979. La fermeture n'a néanmoins manifestement pas lieu, puisque les résidents ne sont expulsés que le 31 mars 1980.

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Historique du conflit entre l'ADEF et les résidents du foyer de la rue des Fusillés, NC 609, 28 mars 1980.

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Les 199 résidents du foyer ADEF expulsés », *Le Républicain*, NC 609, 10 avril 1980.

³ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de l'ADEF : « L'ADEF ferme son foyer de Vitry-sur-Seine », 105J 19, 28 mars 1980.

⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Les 199 résidents du foyer ADEF expulsés », *Le Républicain*, NC 609, 10 avril 1980.

résidents expulsés le 3 avril 1980, essuie un refus clair et net de la part de Maurice Cotier, quatrième adjoint. Ce dernier justifie son refus à l'égard de la manière suivante :

« Nous ne donnerons ni salle, ni soutien à ceux qui ont contribué de par leur attitude à faire expulser 200 résidents. »⁵

Guy Martin (1942-2019) : Électricien de profession, il est élu 7^{ème} adjoint au maire Marcel Rosette en 1977. Il est d'abord en charge de l'urbanisme (architecture, voirie, transports, assainissement, mobilier urbain, espaces verts...), et conserve ces responsabilités lorsque Marcel Rosette, élu au Sénat, désigne Paul Mercieca pour le succéder le 5 novembre 1977. Parallèlement, il est choisi par le conseil municipal pour représenter la ville au conseil d'administration de la Semise, la société d'économie mixte de construction et d'aménagement de logements de Vitry-sur-Seine, dont il deviendra président en 1993. Réélu 7^{ème} maire adjoint lors du deuxième mandat de Paul Mercieca (1983-1989), il devient responsable du logement, des retraités et des personnes âgées, ainsi que de l'Office Municipal de l'Immigration (OMI) – responsabilités qu'il garde jusqu'en 1995, tout en passant 6^{ème} adjoint en 1989, puis 5^{ème} adjoint à partir de 1993. Il maintient son rang sous le premier mandat d'Alain Audoubert (1996-2001), traitant désormais de l'environnement, des retraités, de la solidarité internationale et de la coopération. Il a ensuite cette charge en tant que conseiller municipal délégué de 2001 à 2008. Il se retire de toute activité en 2008.⁶

La municipalité semble ici adopter une position conforme à la position générale du PCF vis à vis des grèves des loyers dans les foyers de travailleurs immigrés au cours des années 1970, telle que décrite par Choukri Hmed, et confirmée par nos propres observations (cf. Partie 2, chap. 1). Elle fustige les Comités de Résidents, souvent acquis aux groupes d'extrême-gauche, et leur attitude qu'elle considère comme hostile au

⁵ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Maurice Cotier, « Réponse verbale à communiquer » à l'appel téléphonique de M. Ludger, NC609, 2 avril 1980

⁶ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, notice biographique de Guy Martin.

« Le départ de Guy Martin : itinéraire d'un homme engagé » - entretien avec Guy Martin, *Vivre Ensemble – Le journal de la SEMISE*, n°11, juin 2008.

« Disparition de Guy Martin, ancien adjoint de Vitry-sur-Seine », *94 Citoyens*, 23 août 2019.

Accès en ligne : <https://94.citoyens.com/2019/disparition-de-guy-martin-ancien-adjoint-de-vitry-sur-seine,23-08-2019.html>

compromis, tout en maintenant une position publique solidaire des grévistes et des résidents des foyers.⁷

Si nous ne disposons que de peu d'informations sur le rôle exact de la municipalité et de ses représentants lors des négociations entre l'ADEF et le Comité de Résidents, nous en savons en revanche davantage sur son rôle une fois la fermeture prononcée. De l'aveu du maire Paul Mercieca lui-même dans une lettre adressée au préfet le 3 décembre 1980, la municipalité se serait employée à remplacer les Algériens et les Portugais qui peuplaient le foyer de la rue des Fusillés avant sa fermeture,⁸ par des jeunes travailleurs français :

« A la suite d'un long conflit entre les résidents et l'ADEF, [le foyer de la rue des Fusillés] a été fermé et son utilisation suspendue depuis le mois d'avril 1980.

Depuis cette date, nous avons tenté d'avoir avec l'ADEF, une réflexion sur la réouverture de ce foyer, afin de répondre à des besoins réels existant à Vitry :

- Relogement des travailleurs célibataires de la SNCF, de l'EDF, des services communaux
- Accueil d'élèves des établissements scolaires du Second Degré (Lycée Technique Jean Macé)
- Enfin, tenter de pouvoir apporter une solution à l'absence d'équipement d'accueil à caractère social pour les délégations sportives ou autres venant de province, les déplacements touristiques de groupements et associations, les stagiaires affectés dans la région parisienne, etc...

Jusqu'à ce jour, nous nous sommes heurtés à une fin de non-recevoir, l'ADEF n'envisageant la réouverture de ce foyer que pour le relogement des travailleurs immigrés [...]. »

⁷ Choukri Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la SONACOTRA (1956-2006)*, op. cit.

⁸ J.B., « L'association gestionnaire reconnaît avoir utilisé les locaux avant tout contrôle de sécurité », *Le Monde*, Paris, 3 janvier 1981.

« [...] nous ne pouvons accepter, aujourd’hui, alors qu’il est possible de faire autrement, que nous soit imposé l’accueil de nouveaux travailleurs immigrés. »⁹

Si l’opposition entre français et étrangers n’est ici établie que de manière implicite, elle n’en reste pas moins claire, compte tenu du caractère quasi-exclusivement ouvrier de la main d’œuvre étrangère de l’époque, sur le territoire français comme à Vitry.¹⁰ Ces requêtes restent malgré tout lettre morte. Le foyer de la rue des Fusillés est muré et reste inhabité jusqu’au 21 décembre 1980, date à laquelle les 320 Maliens du foyer de la rue du Pont de Créteil de Saint-Maur-des-Fossés y prendront leurs quartiers.¹¹

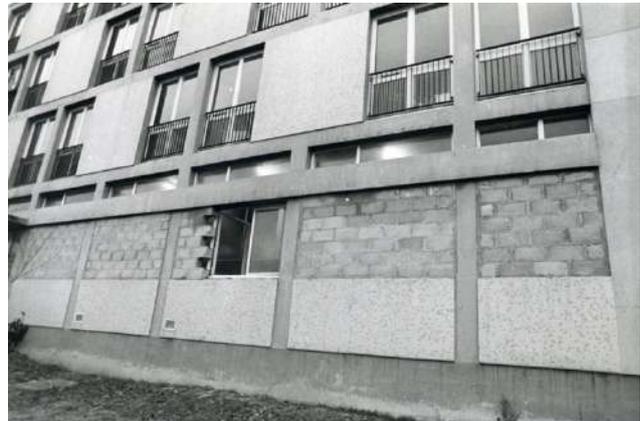


Fig. 1 et 2. Murage du foyer de travailleurs migrants de la rue des Fusillés.
(Archives municipales de Vitry-sur-Seine, 37Fi 4 n°26, n°28, 1980.)

La scène qui servira de théâtre à « l’affaire du bulldozer de Vitry » est alors fin prête. Il est difficile d’établir un déroulé précis des faits, qui demeurent flous et font l’objet de désaccords entre les différents acteurs et/ou observateurs. N’ayant pas eu accès aux archives des Renseignements Généraux, ni aux archives municipales de Saint-Maur-des-

⁹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Paul Mercieca adressée au préfet du Val-de-Marne, NC 609, 3 décembre 1980.

¹⁰ Si la prépondérance de la main-d’œuvre étrangère dans les secteurs de l’industrie et de la construction a déjà été mentionnée au cours de ce mémoire (cf. partie 1, chap.2), il peut paraître utile de préciser que l’ADEF est un organisme gestionnaire spécialisé dans l’hébergement des travailleurs du bâtiment et de la métallurgie.

Archives départementales du Val de Marne, Dossier de presse : « L’ADEF ferme son foyer de Vitry-sur-Seine », 105 J 19, 31 mars 1980.

¹¹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Christian Colle, secrétaire général de l’ADEF, à Paul Mercieca, NC 609, 24 décembre 1980.

Fossés, les éléments dont nous disposons nous proviennent en majeure partie de la presse nationale de l'époque, ainsi que des propos de Paul Mercieca, récoltés à la lecture de ses déclarations de l'époque et lors et de notre entretien, réalisé avec lui le 20 novembre 2019.¹²

Certains faits ne sont en revanche contestés ni par les protagonistes, ni par la presse. Il est ainsi possible d'affirmer que le 24 décembre, plusieurs dizaines d'individus, « des adjoints, des conseillers [de Paul Mercieca], des militants CGT de Vitry » selon *Le Quotidien de Paris*,¹³ pénètrent dans le foyer de la rue des Fusillés et y commettent des dégradations : les alimentations en eau, gaz, électricité, ainsi que les systèmes de chaufferie et de téléphone sont mis hors d'état de marche.¹⁴ La presse communiste, préférant parler de « manifestation » contre le « coup de force raciste » de Jean-Louis Beaumont, maire de Saint-Maur-des-Fossés, se garde tout de même de contester

¹² Nos sources journalistiques proviennent du dossier de presse constitué par la présidence du Conseil Général du Val-de-Marne, ainsi que de nos propres recherches en ligne. Si ne nous pouvons prétendre avoir consulté la totalité des articles de presse publiés sur « l'affaire du bulldozer de Vitry », nos recherches nous ont permis d'avoir accès à un spectre journalistique très élargi, allant d'un bord politique à l'autre. Nous avons ainsi eu l'occasion de consulter les articles de *La Croix*, *Le Monde*, *l'Agence France-Presse*, *L'Express*, *L'Humanité*, *Le Réveil*, *Le Travailleur*, *Libération*, *Le Canard Enchaîné*, *Le Matin de Paris*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Quotidien de Paris*, *Le Républicain*, *Le Point*, *Le Parisien*, *France-Soir*, *Le Figaro*, *Minute*, *Le Continent*.

¹³ Cette information n'est reprise par aucun des autres articles de presse que nous avons pu consulter. Le syndicat CGT des employés communaux de Vitry-sur-Seine démentira avoir pris part aux dégradations le 9 janvier 1981. Néanmoins, l'hypothèse selon laquelle les déprédations auraient été commises par des sympathisants communistes reste hautement plausible, compte tenu des déclarations de Paul Mercieca, qui accusera en 1996 la Fédération PCF du Val-de-Marne d'être à l'origine des incidents.

Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Jacques Cuinières, « Le maire communiste de Vitry dirigeait le commando anti-immigrés », *Le Quotidien de Paris*, 1903W 42, 27 décembre 1980.

Ariane Chemin, « Vitry la muette déterre l'histoire de son bulldozer communiste », *Le Monde*, 13 octobre 1996.

Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/10/13/vitry-la-muette-deterre-l-histoire-de-son-bulldozer-communiste_3750423_1819218.html

¹⁴ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « La mairie PC en accusation », *Le Quotidien de Paris*, 26 décembre 1980 ; Dimitri Provis, « la bouffée de haine de la rue des Fusillés », *Libération*, 27 décembre 1980 ; « Le PC saccage un foyer à Vitry », *Le Matin de Paris*, 27 décembre 1980 ; « Un foyer d'immigrés saccagé par des élus communistes », *Le Figaro*, 27 décembre 1980 ; Jean-Louis Rochon, « Plainte contre le maire communiste de Vitry », *France Soir*, 29 décembre 1980 ; « Vitry : la polémique se développe », *La Croix*, 30 décembre 1980, « Les élus socialistes demandent une session extraordinaire du Conseil municipal », *Le Monde*, 1903W 42, 9 janvier 1981. 1903W42, 27 décembre 1980 – 9 janvier 1981.

l'existence des dégradations.¹⁵ Dix jours après les incidents, *L'Humanité* fait allusion aux « quelques incidents regrettables » du foyer de la rue des Fusillés.¹⁶

Le directeur du foyer, un certain M. Berthaud, affirme avoir été « enfermé sous la menace dans [s]on bureau » par une « quinzaine » de personnes lors du saccage du foyer.¹⁷ Les faits sont d'abord relayés le 27 décembre par *Le Quotidien de Paris*, ainsi que par *Libération*, qui préfère les énoncer au conditionnel.¹⁸ C'est ensuite *France-Soir* qui recueille le témoignage du directeur du foyer deux jours plus tard.¹⁹

La présence sur les lieux au moment des faits de Paul Mercieca, maire de Vitry-sur-Seine, de sa femme Monique Mercieca, conseillère générale du canton de Vitry, ainsi que celle de Marcel Rosette, sénateur du Val-de-Marne, et de Guy Poussy, secrétaire général de la Fédération PCF du Val-de-Marne, ne fait elle non plus aucun doute. En plus d'être relayée par la presse, la présence des trois premiers est confirmée par Paul Mercieca lui-même, le soir des incidents.²⁰ La présence de Guy Poussy est quant à elle relayée par la presse communiste nationale et val-de-marnaise, ainsi que par *Libération* et *France-Soir*.²¹ Sur place, c'est d'ailleurs lui qui s'exprime au nom des « manifestants » :

¹⁵ Ces termes sont repris dans la presse communiste nationale et val-de-marnaise (*L'Humanité*, *Le Travailleur*, *Le Réveil*) que nous avons pu consulter.

Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Les communistes de Vitry s'opposent au coup de force », *L'Humanité*, 25 décembre 1980, « Les immigrés de Saint-Maur doivent rester dans cette ville », *L'Humanité*, 26 décembre 1980, « Beaumont et le préfet apartheid ! Les immigrés de Saint-Maur doivent rester dans cette ville. Le foyer de Vitry doit être réservé aux mal-logés de Vitry. », *Le Travailleur*, *Le Réveil*, 27 décembre 1980, 1903W 42, 25-27 décembre 1980.

¹⁶ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Dimitri Provis, « "L'Humanité" lève un coin du voile », *Libération*, 1903W 42 4 janvier 1981.

¹⁷ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Jean-Louis Rochon, « Plainte contre le maire communiste de Vitry », *France Soir*, 1903W 42, 29 décembre 1980.

¹⁸ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Jacques Cuinières, « Le maire communiste de Vitry dirigeait le commando anti-immigrés », *Le Quotidien de Paris* ; Dimitri Provis, « La bouffée de haine de la rue des Fusillés », *Libération*, 1903W 42, 27 décembre 1980.

¹⁹ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Jean-Louis Rochon, « Plainte contre le maire de Vitry » *France-Soir*, 29 décembre 1980, 1903W 42, 29 décembre 1980.

²⁰ Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration du maire de Vitry-sur-Seine Paul Mercieca : « Non à la création d'un ghetto à Vitry », 130J 51-52, 24 décembre 1980.

²¹ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Les immigrés de Saint-Maur doivent rester dans cette ville », *L'Humanité*, 26 décembre 1980, « Beaumont et le préfet apartheid ! Les immigrés de Saint-Maur doivent rester dans cette ville. Le foyer de Vitry doit être réservé aux

« Aux travailleurs maliens, les manifestants dirent leur raison de leur lutte, Guy Poussy notamment, s'est adressé à eux, malgré l'hostilité violente du chef de tribu, pour les appeler à faire preuve de dignité. En lui déclarant : "Vous ne pouvez pas accepter de prendre des logements qui étaient réservés à de jeunes travailleurs français. Vous devez agir avec nous pour être relogés à Saint-Maur". »²²

Malgré tout, des désaccords majeurs subsistent entre la version du maire et celle relayée par la presse - à commencer par le bulldozer qui donnera son nom à l'affaire. Dans sa déclaration du 24 décembre 1980, Paul Mercieca n'y fait aucune allusion, se contentant de décrire les incidents de la manière suivante :

« Dans l'après-midi de mercredi, accompagné de Marcel Rosette, sénateur, de Monique Mercieca, conseiller général et de nombreux habitants de la ville, je me suis rendu au foyer ADEF pour informer les travailleurs maliens de la gravité de la situation, de l'interdiction d'habiter que j'avais dû prendre et les ai engagés à venir avec nous auprès du Préfet du Val-de-Marne afin qu'ils soient relogés à Saint-Maur, ville où ils travaillent et habitent pour certains depuis 1968.

Des habitants de Vitry ont décidé, devant le refus du préfet, d'appliquer mon arrêté en prenant les mesures conservatoires concernant l'eau, le gaz et l'électricité. »²³

Près de quarante ans après les faits, Paul Mercieca livre un récit plus détaillé, mais considère néanmoins le bulldozer comme le fruit de l'engouement médiatique suscité par l'affaire :

mal-logés de Vitry. », *Le Travailleur, Le Réveil*, 27 décembre 1980 ; Dimitri Provis, « La bouffée de haine de la rue des Fusillés », *Libération*, 27 décembre 1980, Jean-Louis Rochon, « Plainte contre le maire de Vitry » *France-Soir*, 29 décembre 1980, 1903W 42, 26-29 décembre 1980.

²² Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Beaumont et le préfet apartheid ! Les immigrés de Saint-Maur doivent rester dans cette ville. Le foyer de Vitry doit être réservé aux mal-logés de Vitry. », *Le Travailleur, Le Réveil*, 1903W 42, 27 décembre 1980.

²³ Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration du maire de Vitry-sur-Seine Paul Mercieca : « Non à la création d'un ghetto à Vitry », 130J 51-52, 24 décembre 1980

« Du point de vue médiatique, on a subi un emballement disproportionné du fait des fêtes de fin d'année : il ne se passait rien, donc ils ont voulu meubler avec ça. Ils ont même parlé d'un bulldozer, alors qu'il n'y en a jamais eu. Ce n'est pas vrai. Une petite pelleteuse est venue et a gratté un peu : je l'ai aperçue quand elle partait. Ils avaient commencé à détruire les parpaings. »²⁴

De son côté, la presse est quasi-unanime : tous les articles traitant directement des faits auxquels nous avons eu accès font état de la présence d'un bulldozer.²⁵ Certains mentionnent le bulldozer en citant les déclarations de Christian Colle, secrétaire général de l'ADEF, ou celles de M. Berthaud, directeur du foyer de la rue des Fusillés.²⁶ La presse communiste elle-même admet la présence d'un engin de terrassement, et le met même en avant : une photo en est publiée dans *Le Travailleur* du 27 décembre 1980 (cf. fig. 3).²⁷ Les articles suivants ne mentionneront pas la présence de l'appareil, sans pour autant la contester.

En outre, sans qu'il nous appartienne de juger si l'engin en question est un bulldozer ou une « petite pelleteuse », les photographies diffusées dans la presse nous

²⁴ Entretien avec M. Paul Mercieca, maire de Vitry-sur-Seine de 1977 à 1996, réalisé le 20 novembre 2019.

²⁵ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Dimitri Provis, « La bouffée de haine de la rue des Fusillés », *Libération* ; Jacques Cuinières, « Le maire communiste de Vitry dirigeait le commando anti-immigrés », *Le Quotidien de Paris* ; « Le PC saccage un foyer à Vitry », *Le Matin de Paris*, 27 décembre 1980 ; « Foyer d'immigrés. Réactions PC/PS », dépêche *Agence France-Presse*; Jean Benoît, « L'affaire de Vitry-sur-Seine relance le débat sur la répartition des familles immigrées », *Le Monde* ; « Vitry : la polémique se développe », *La Croix* ; « Après l'agression de Vitry. Les Maliens parlent », *Le Continent* ; « Les racistes rouges de Vitry », *Minute*, 30 décembre 1980 ; « Vitry : c'est la lutte des crasses ? », *Le Canard Enchaîné*, 31 décembre 1980 ; Claude Bonjean, « Le détonateur de Vitry », *Le Point*, 5 janvier 1981 ; Irène Allier, « Les dirigeants du PC en accusation », *Le Nouvel Observateur*, 12 janvier 1981, 1903W 42, 27 décembre 1980 – 12 janvier 1981.

Jacques Derogy, « Le bulldozer du PC », *L'Express*, 3 janvier 1981.

Accès en ligne : <https://www.lexpress.fr/actualite/societe/1981-racisme-le-bulldozer-du-p-c-2016587.html>

²⁶ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Un foyer d'immigrés saccagé par des élus communistes », *Le Figaro*, 27 décembre 1980, : Jean-Louis Rochon, « Plainte contre le maire communiste de Vitry », *France Soir*, 1903W 42, 29 décembre 1980, 1903W 42, 27-29 décembre 1980.

²⁷ Hebdomadaire communiste paraissant dans le canton d'Ivry.

Notice de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) du *Travailleur*, n°FRBNF32880011.

Accès en ligne : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32880011b>

permettent en revanche d'affirmer que les dégradations commises sont plus sérieuses que ne semble le suggérer M. Mercieca (cf. fig. 4,5,6).

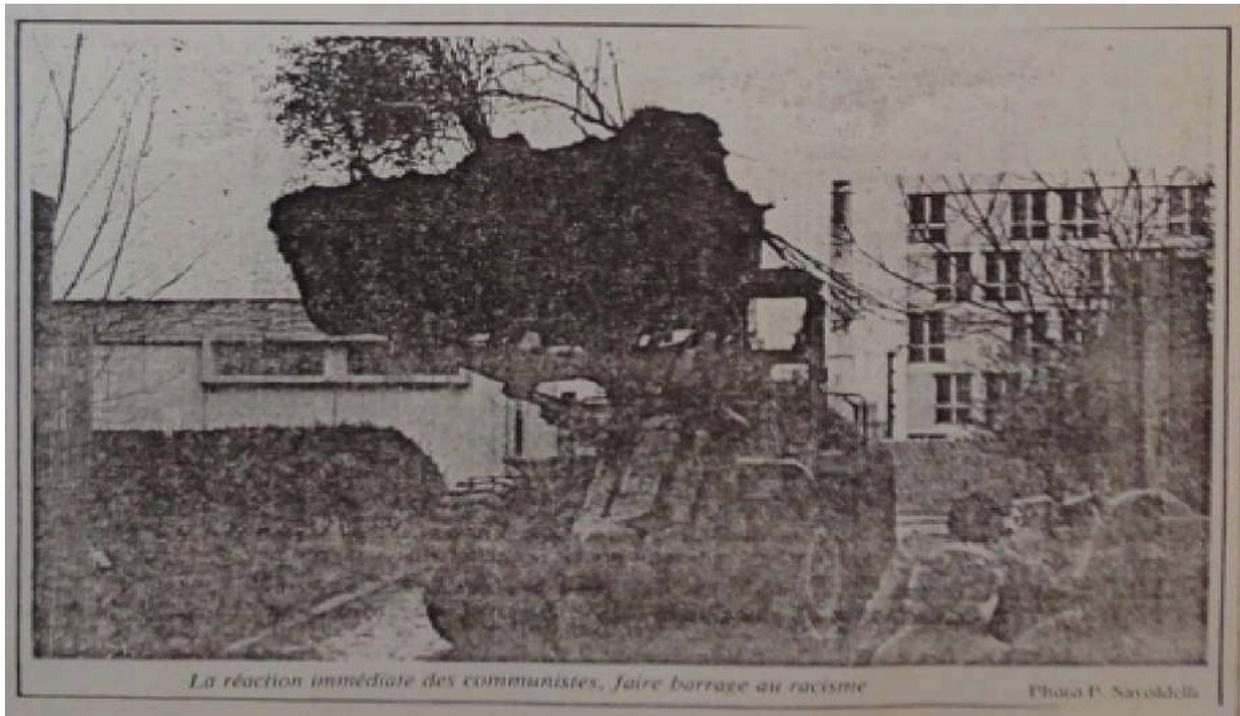


Fig. 3. L'engin de terrassement présent lors des incidents dits du « bulldozer de Vitry ». En légende : « La réaction immédiate des communistes, faire barrage au racisme ». (Archives Départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Photographie de P. Savoldelli parue dans « Beaumont et le préfet apartheid ! Les immigrés de Saint-Maur doivent rester dans cette ville. Le foyer de Vitry doit être réservé au mal-logés de Vitry. » *Le Travailleur*, 1903W 42, 27 décembre 1980.

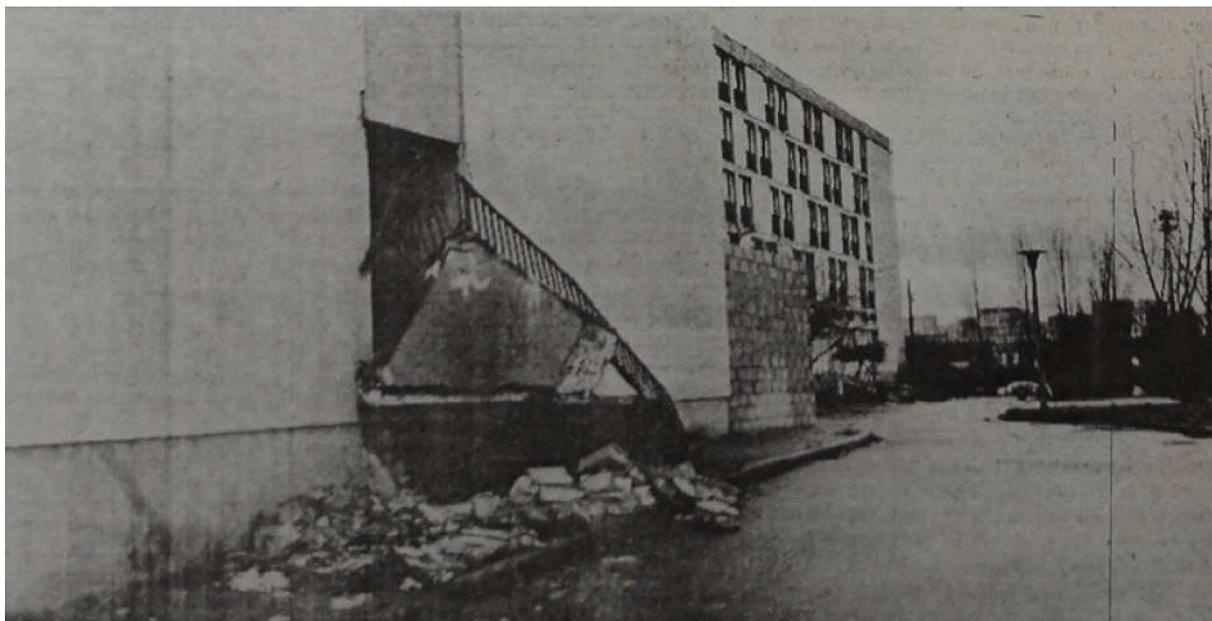


Fig. 4. L'entrée et le perron du foyer de la rue des Fusillés détruits après les incidents du 24 décembre 1980.

(Archives Départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Photographie d'André Grassart pour l'Agence France-Presse, parue dans « Le PC saccage un foyer à Vitry », *Le Matin de Paris*, 27 décembre 1980 ; « Le maire de Vitry a la cote », *Libération*, 29 décembre 1980, 1903W 42, 27-29 décembre 1980.)

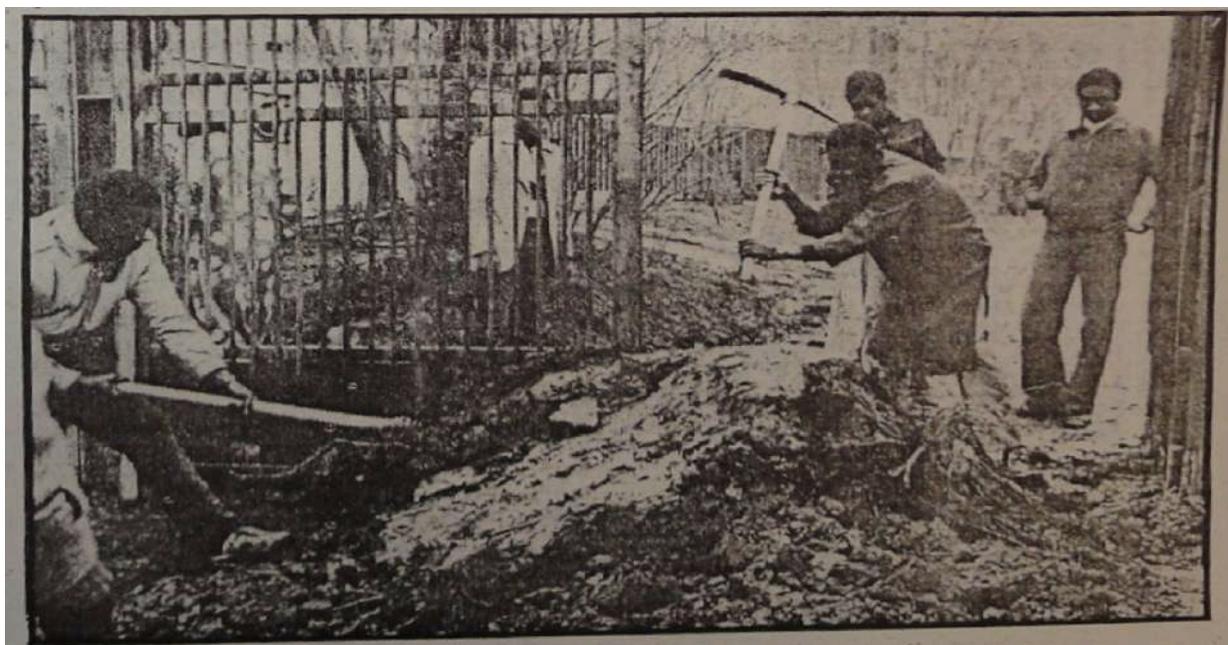


Fig. 5. Les travailleurs maliens dégagent l'entrée du foyer, obstruée par des amas de terre, après les incidents du 24 décembre 1980.

(Archives Départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Photographie de l'Agence France-Presse, parue dans « Le maire de Vitry a la cote », *Libération*, 29 décembre 1980, 1903W 42, 29 décembre 1980.)

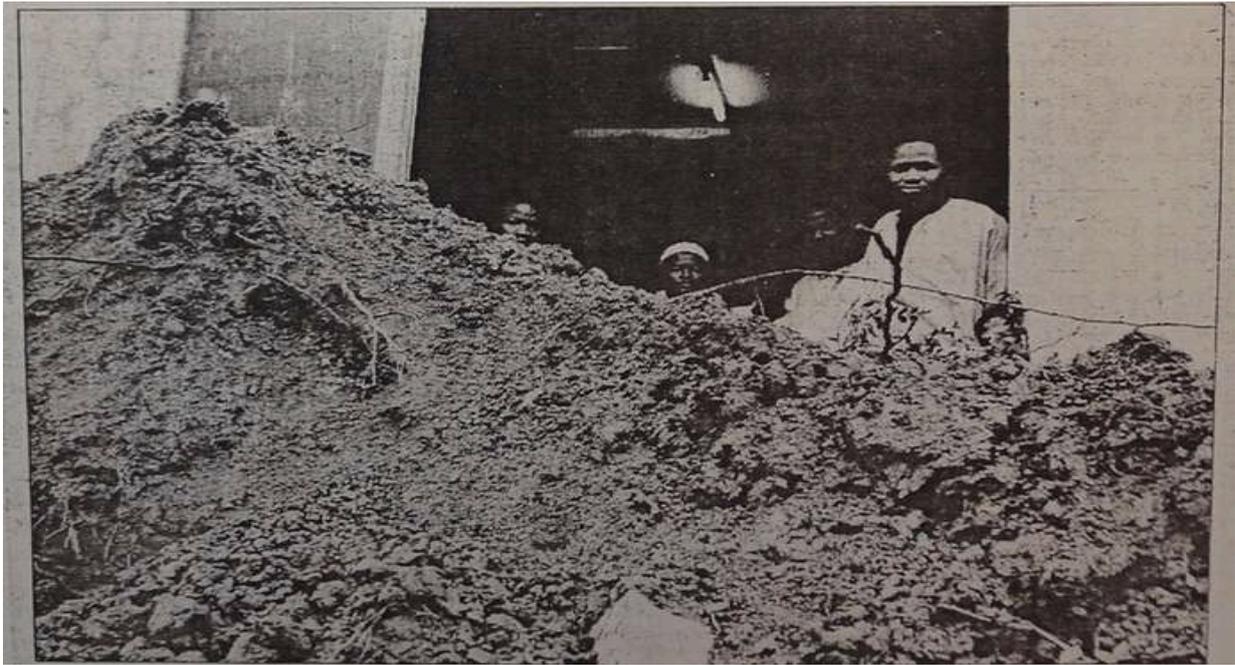


Figure 6. Les résidents du foyer de la rue des Fusillés à l'entrée du bâtiment, bloquée par de la terre après les incidents du 24 décembre 1980.

(Archives Départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Photographie de Jacques Cuinières, parue dans : Jacques Cuinières, « Le maire communiste de Vitry dirigeait le commando anti-immigrés », *Le Quotidien de Paris*, 1903W 42, 27 décembre 1980.)

Le point de désaccord le plus important demeure sans doute autour du rôle du maire dans les dégradations : les a-t-il ordonnées ? a-t-il laissé faire ? les événements ont-ils simplement dégénéré hors de son contrôle ? Dans les jours suivant les événements, la presse diffuse, encore une fois de manière quasiment unanime, l'information selon laquelle Paul Mercieca aurait dirigé les déprédations commises au foyer de la rue des Fusillés.²⁸ *Le Quotidien de Paris* va jusqu'à le décrire comme « armé d'un porte voix, dirige[ant] ses hommes ».²⁹ Seuls *France-Soir*, *Le Monde*, *Le Nouvel Observateur* et

²⁸ Archives Départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : », Dimitri Provis, « La bouffée de haine de la rue des Fusillés », *Libération*, 27 décembre 1980 ; « Le PC saccage un foyer à Vitry », *Le Matin de Paris*, 27 décembre 1980 ; : Jacques Cuinières, « Le maire communiste de Vitry dirigeait le commando anti-immigrés », *Le Quotidien de Paris*, 27 décembre 1980, « Un foyer d'immigrés saccagé par des élus communistes », *Le Figaro*, 27 décembre 1980 ; « Les racistes rouges de Vitry », *Minute*, 30 décembre 1980 ; « Foyer d'immigrés. Réactions PC/PS », dépêche *Agence France-Presse*, 30 décembre 1980 ; « Vitry : c'est la lutte des crasses ? », *Le Canard Enchaîné*, 31 décembre 1980, Claude Bonjean, « Le détonateur de Vitry », *Le Point*, 5 janvier 1981, 1903W 42, 27 décembre 1980-5 janvier 1981.

²⁹ Archives Départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Jacques Cuinières, « Le maire communiste de Vitry dirigeait le commando anti-immigrés », *Le Quotidien de Paris*, 1903W 42, 27 décembre 1980.

L'Express restent plus mesurés. Tandis que les premiers se contentent de confronter les versions de Christian Colle et de Paul Mercieca, les seconds écrivent prudemment que le maire a « laiss[é] intervenir [...] des gros bras et un bulldozer ». ³⁰ *L'Express* et *Le Nouvel Observateur* rappellent quant à eux brièvement les faits, sans statuer sur le rôle du maire. ³¹

Comme déjà mentionné, Paul Mercieca affirme le soir même des incidents s'être rendu au foyer de la rue des Fusillés afin d'informer les Maliens de la prise d'un « arrêté d'interdiction d'habitation » à l'encontre du foyer – arrêté sur lequel nous reviendrons ultérieurement. Dans ses déclarations à la presse, il ajoute avoir tenté de « calmer les esprits ». ³² Ses affirmations sont confirmées par Djimé Doukouré, chef coutumier des 300 Maliens transférés de Saint-Maur à Vitry. Interrogé par le quotidien africain *Le Continent*, ce dernier affirme que le maire de Vitry « avait demandé à le voir après que les personnes qui étaient venues avec lui eurent commencé à détruire les circuits électriques et les installations de chauffage. » ³³ Ces propos coïncident d'ailleurs avec ceux de M. Mercieca, qui, comme cité précédemment, a déclaré lors de notre entretien n'avoir vu l'engin de terrassement qu'au moment où celui-ci quittait les lieux. ³⁴

En octobre 1988, lors du jugement en première instance du procès opposant Paul Mercieca à la LICRA pour « discrimination raciale », la juge Jacqueline Clavery, en charge du procès, prononce une première relaxe. Elle estime d'une part que le motif raciste de

³⁰ Archives Départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Jean-Louis Rochon, « Plainte contre le maire communiste de Vitry », *France Soir*, 29 décembre 1980 ; Jean Benoît, « L'affaire de Vitry-sur-Seine relance le débat sur la répartition des familles immigrées », 30 décembre 1980, 1903W42, 29-30 décembre 1980.

³¹ Archives Départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Irène Allier, « Les dirigeants du PC en accusation », *Le Nouvel Observateur*, 1903W 42 12 janvier 1981. Jacques Derogy, « Le bulldozer du PC », *L'Express*, 3 janvier 1981.

³² Archives Départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Jean-Louis Rochon, « Plainte contre le maire communiste de Vitry », *France Soir* ; « Réactions... diverses ! », *Libération*, 29 décembre 1980, Bernard Brizay, « Ghetto politique pour le PC », *Le Figaro*, 30 décembre 1980, 1903W 42, 29-30 décembre 1980.

³³ Archives Départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Après l'agression de Vitry. Les Maliens parlent », *Le Continent*, 1903W 42, 30 décembre 1980.

³⁴ Entretien avec M. Paul Mercieca, maire de Vitry-sur-Seine de 1977 à 1996, réalisé le 20 novembre 2019.

l'arrêté d'interdiction d'habitation pris par le maire n'était pas établi. Acceptant l'argument de la sécurité déployé par le maire, sur lequel nous reviendrons ultérieurement, elle ajoute : « ce peut être un objectif antiraciste que de ne pas tendre à un habitat trop spécifique [pour les immigrés] afin d'éviter les réactions de rejet ». ³⁵ D'autre part, elle considère que la LICRA n'a pas été en mesure d'affirmer que Paul Mercieca ait « pris personnellement une part active [aux dégradations] ni qu'il en ait encouragé les auteurs. » ³⁶ Paul Mercieca sera à nouveau relaxé par la 11^{ème} chambre de la cour d'appel de Paris le 1^{er} juin 1989, puis définitivement relaxé au terme d'un pourvoi en cassation prononcé le 13 février 1990. ³⁷

Muet pendant les seize ans qui suivront l'affaire, Paul Mercieca rompra son silence après avoir démissionné de son poste de maire en octobre 1996. « C'est la fédération communiste du Val-de-Marne qui a organisé cette opération », déclarera-t-il. ³⁸ Lors de notre entretien, il maintient ses accusations. ³⁹ À titre personnel, l'ancien maire de Vitry-sur-Seine éprouve encore des regrets :

« C'était une faute politique, on n'aurait jamais dû faire ça. Alors que le Parti Communiste avait lutté pour l'indépendance des peuples, contre la guerre d'Indochine, contre la guerre d'Algérie... on y a laissé des morts, à Charonne ! Et puis avec ces événements, nous avons fait rentrer dans la tête des gens que nous étions des racistes. » ⁴⁰

³⁵ Archives personnelles de M. Paul Mercieca, « La LICRA perd le procès intenté au maire communiste pour discrimination raciale », *Le Monde*, 28 octobre 1988.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Communiqué de Guy Martin transmis à L'Humanité, aux Nouvelles du Val-de-Marne, à la fédération PCF du Val-de-Marne et la section PCF de Vitry-sur-Seine, 987W 327, 1^{er} juin 1989.

Archives personnelles de M. Paul Mercieca, Lettre du Parquet de la Cour d'Appel de Paris adressée à M. Paul Mercieca, 22 mars 1990.

³⁸ Ariane Chemin, « Vitry la muette déterre l'histoire de son bulldozer communiste », *Le Monde*, 13 octobre 1996.

Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/10/13/vitry-la-muette-deterre-l-histoire-de-son-bulldozer-communiste_3750423_1819218.html

³⁹ Entretien avec M. Paul Mercieca, maire de Vitry-sur-Seine de 1977 à 1996, réalisé le 20 novembre 2019.

⁴⁰ *Ibid.*

2) L'arrêté municipal d'interdiction d'habitation : une manœuvre illégale ?

En annonçant la fermeture du foyer de la rue des Fusillés en mars 1980, l'ADEF annonce également le début de travaux d'amélioration, portant sur le système de chaufferie, la réfection des sols des salles de télévision, de cinéma et de jeux, et sur les portes de douches.⁴¹ C'est d'ailleurs à ce titre que, le 11 juin 1980, le maire signale à l'ADEF la nécessité de convoquer la commission municipale de Sécurité une fois les travaux finis, avant de pouvoir procéder à l'installation des futurs résidents.⁴² L'ADEF décide pourtant de ne pas se plier à cette consigne. Elle installe les Maliens dans le foyer avant que la mairie n'ait pu procéder à des vérifications de sécurité, et ce malgré que, selon son propre aveu, les travaux ne soient qu' « en majeure partie terminés » : c'est Christian Colle, secrétaire général de l'organisme gestionnaire, qui le reconnaît lui-même dans une lettre adressée à Paul Mercieca et datée du 24 décembre, jour du saccage du foyer, qui ne parviendra à la mairie que le 29 décembre.⁴³ Le secrétaire général de l'ADEF justifie l'installation des Maliens dans le foyer de la rue des Fusillés par « l'urgence qui s'attachait au relogement provisoire des résidents du foyer de Saint-Maur » - sans donner davantage de précisions.⁴⁴

L'insalubrité du foyer de la rue du Pont de Créteil de Saint-Maur-des-Fossés ne fait en effet que peu de doute. Interrogé par *Le Monde*, un des 320 Maliens déplacés déclare : « À Saint-Maur, [...] c'était devenu vraiment insuffisant, dangereux même, à cause de la vétusté des installations... ».⁴⁵ Pour *Libération*, « Le foyer de Vitry est presque un palais comparé aux baraques de Saint-Maur qui prenaient l'eau de partout ».⁴⁶ Ce constat est d'ailleurs corroboré par *L'Humanité-Dimanche*, qui estime que « l'état scandaleux de

⁴¹ Archives départementales du Val de Marne, Dossier de presse : « L'ADEF ferme son foyer de Vitry-sur-Seine », 105 J 19, 31 mars 1980.

⁴² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Christian Colle, secrétaire général de l'ADEF, à Paul Mercieca, NC 609, 24 décembre 1980.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : J-M. Durand-Souffland, « Offensés mais pas résignés », *Le Monde*, 1903W 35, 30 décembre 1980.

⁴⁶ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Dimitri Provis, « Commandos PC et bulldozers contre un foyer de Vitry », *Libération*, 1903W 42, 26 décembre 1980.

délabrement du foyer de Saint-Maur » constitue une « éloquente illustration de l'attention portée aux immigrés dans cette ville ».47

Sans que le bien-fondé du déplacement lui-même puisse réellement être mis en cause, le positionnement de l'ADEF vis-à-vis de la mairie suscite quant à lui certains questionnements. En effet, les propos tenus par Christian Colle dans sa lettre du 24 décembre semblent entrer en contradiction avec ceux qu'il tiendra cinq jours plus tard dans *France-Soir*. Ce dernier, déclarant que le déplacement des Maliens de Saint-Maur à Vitry était « prévu depuis longtemps », ira jusqu' à affirmer qu'il avait « demandé depuis longtemps la visite de la Commission de Sécurité ».48 Paul Mercieca ne manquera d'ailleurs pas de relever cette contradiction, et annoncera porter plainte envers Christian Colle pour « diffamation » le 25 février 1981.49

Face à ce manquement de l'organisme gestionnaire, Paul Mercieca, considérant ne pas être en mesure de garantir la sécurité des résidents du foyer, prononce un arrêté municipal interdisant l'habitation du foyer. Il affirme s'être rendu au siège de l'ADEF le 23 décembre, afin de leur signifier la prise de cet arrêté : la direction de l'ADEF aurait alors refusé de les recevoir. Ayant réussi à décrocher un entretien suite à de nombreuses interventions auprès de la préfecture, Paul Mercieca se serait à nouveau rendu au siège le lendemain, accompagné par son adjoint Alain Audoubert. Christian Colle lui aurait alors asséné : « Ici, on n'est ni au Far-West ni en Afghanistan, la prochaine fois je vous ferai virer manu militari » -propos pour lesquels Paul Mercieca annoncera également porter plainte le 25 février 1981.50

La légalité de l'arrêté d'interdiction d'habitation pris par Paul Mercieca est cependant réfutée par la préfecture. Les premières contestations s'élèvent par voie de presse. Interrogé par *Libération* le 27 décembre 1980, le directeur de cabinet du préfet, non nommé, déclare que la prise d'un arrêté d'interdiction d'habitation « ne peut être valable que s'il y a danger imminent ou immédiat pour les habitants de l'immeuble. Elle

⁴⁷ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Robert Lechêne (article non titré), *L'Humanité-Dimanche*, 1903W42, 28 décembre 1980.

⁴⁸ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Jean-Louis Rochon, « Plainte contre le maire communiste de Vitry », *France Soir*, 1903W 42, 29 décembre 1980.

⁴⁹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Déclaration du maire Paul Mercieca au Conseil municipal, 360W 5, 25 février 1981.

⁵⁰ *Ibid.*

ne se justifie pas dans le cas présent. »⁵¹ La préfecture réaffirme l'illégitimité de la décision de Paul Mercieca trois jours plus tard dans *Le Matin*, par l'intermédiaire de M. Canepa, directeur de cabinet du préfet :

« Le maire a pris cet arrêté sous prétexte que le foyer n'avait pas été contrôlé par la commission locale de sécurité. En fait, cette mesure n'est obligatoire que pour les établissements recevant du public. Ce qui n'est pas le cas des foyers pour immigrés, considérés par le code de l'urbanisme comme des locaux d'habitation. [...] [L'ADEF] avait parfaitement le droit [de déplacer les 320 Maliens de Saint-Maur à Vitry], sans avoir besoin d'obtenir l'autorisation de quiconque »⁵²

Restant fidèle à sa position, la préfecture du Val-de-Marne annule l'arrêté municipal d'interdiction d'habitation le 9 janvier 1981.⁵³

Bien que la nature des Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) ne soit pas définie par le Code de l'Urbanisme mais par le Code de la Construction et de l'Habitation, M. Canepa n'en a pas moins raison : les FTM sont bel et bien considérés comme des « bâtiments d'habitation », et non pas des Établissements Recevant du Public (ERP).⁵⁴ Si des commissions communales de sécurité, placées sous l'autorité du préfet, peuvent en effet remplacer les commissions consultatives départementales de la protection civiles dans leur mission de suivi des travaux des ERP,⁵⁵ rien dans le Code de la Construction et de

⁵¹ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Dimitri Provis, « La bouffée de haine de la rue des Fusillés », Libération, 1903W42, 27 décembre 1980.

⁵² Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) », Jean Benoît, « L'affaire de Vitry-sur-Seine relance le débat sur la répartition des familles immigrées », 1903W42, 30 décembre 1980.

⁵³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Déclaration du maire Paul Mercieca au Conseil municipal, 360W 5, 25 février 1981.

⁵⁴ Règlement n°111-1 du Code la Construction et de l'Habitation, promulgué le 8 juin 1978.

Accès en ligne :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=855D021D160F84E88C1524B7787E82C0.tplgfr23s_1?cidTexte=LEGITEXT000006074096&idArticle=LEGIARTI000006895885&dateTexte=20200809&categorieLien=id#LEGIARTI000006895885

⁵⁵ Règlement n°123-38 du Code la Construction et de l'Habitation, promulgué le 8 juin 1978.

Accès en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=3EA5CFB1C342EF17A4>

l'Habitation ne soumet les bâtiments d'habitation à de telles obligations. Les pouvoirs du maire dans le domaine des bâtiments d'habitations sont en réalité extrêmement restreints. Seul le « péril imminent » constaté sur un édifice permet au maire, après en avoir averti le propriétaire, de demander au tribunal d'instance de nommer un expert, qui, dans les 24h, devra produire un rapport constatant « l'urgence ou le péril grave et imminent » : si ce rapport confirme le danger, le maire dispose alors du droit de faire évacuer les lieux.⁵⁶

Le foyer étant muré au moment de l'arrivée des Maliens selon le maire,⁵⁷ il est possible de concevoir un danger imminent, notamment en cas d'incendie (risques d'asphyxie, absence de sorties de secours, etc.). En revanche, ni les propos du maire, ni nos recherches ne nous permettent d'affirmer que l'arrêté d'interdiction d'habitation ait été pris dans le respect de la loi. L'OPHLM de Vitry-sur-Seine annoncera cependant porter plainte contre l'ADEF le 3 janvier 1981, l'accusant d'avoir « violé ses engagements » en procédant à l'installation des Maliens avant le passage de la Commission de Sécurité.⁵⁸

Trente-neuf ans après les faits, Paul Mercieca reste tout de même convaincu d'avoir agi dans son bon droit. Lors de notre entretien en novembre 2019, il affirme :

« [...] quand j'ai été traduit en justice, j'ai demandé à la présidente de la cour quelle aurait été ma responsabilité s'il s'était produit un accident [dans le foyer]. Elle m'a répondu que j'aurais été poursuivi pour ne pas avoir assuré la sécurité de mes administrés. »⁵⁹

[ED23FCF233E5.tplgfr23s_1?idArticle=LEGIARTI000006896135&cidTexte=LEGITEXT00006074096&dateTexte=19801224](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT00006074096&dateTexte=19801224)

⁵⁶ Loi n°511-3 du Code la Construction et de l'Habitation, promulgué le 8 juin 1978.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=5D374AC32DC26CC817E60616F10A30F8.tplgfr26s_1?idArticle=LEGIARTI000006825765&cidTexte=LEGITEXT00006074096&dateTexte=19801224

⁵⁷ Entretien avec M. Paul Mercieca, maire de Vitry-sur-Seine de 1977 à 1996, réalisé le 20 novembre 2019.

⁵⁸ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Dépêche de l'Agence France-Presse, « L'office HLM de Vitry », 1903W 42, 3 janvier 1981.

⁵⁹ Entretien avec M. Paul Mercieca, maire de Vitry-sur-Seine de 1977 à 1996, réalisé le 20 novembre 2019.

3) La fabrique d'une « affaire » d'ampleur nationale

L'« affaire du bulldozer de Vitry » bénéficie d'un retentissement médiatique considérable : du 24 décembre 1980 au 15 janvier 1981, c'est au moins 170 articles, dépêches, tribunes et éditoriaux qui y sont consacrés dans les pages des plus grands titres nationaux.⁶⁰ La période de Noël, habituellement « calme » du point de vue médiatique, peut sans doute en partie expliquer l'engouement de la presse pour l'affaire – c'est en tout cas l'explication que retient Paul Mercieca, comme vu précédemment.⁶¹

Néanmoins, au moment des faits, la pression médiatique semble être anticipée par ce dernier, qui, dès le 24 décembre au soir, produit une déclaration contenant sa version des incidents. Dans celle-ci, déjà mentionnée plus haut, on retrouve une partie des demandes en faveur de la transformation du foyer pour le « relogement des travailleurs célibataires travaillant dans les entreprises de la ville comme la SNCF, l'EDF, les services publics, [l'] accueil des élèves des établissements scolaires de l'enseignement technique, etc... »⁶², qui avaient déjà été formulées dans sa lettre au préfet le 3 décembre 1980.⁶³ Paul Mercieca affirme en outre que les 300 Maliens ont été installés « clandestinement » et « dans le plus grand secret » dans le foyer de la rue des Fusillés, et demande leur retour à Saint-Maur-des-Fossés.

Dans le camp communiste, certains agissements laissent à penser à une volonté de porter l'affaire au niveau national. D'après nos recherches, c'est *L'Humanité* qui, dès le 25 décembre, est le premier quotidien à couvrir les événements. Puis, dès le 27 décembre, Georges Gosnat, député du Val-de-Marne, écrit à Lionel Stoléru, Secrétaire d'état chargé des travailleurs immigrés, et lui demande à ce que les Maliens de Saint-Maur-des-Fossés soient relogés dans les « 2000 logements vides » que compterait la ville – demande à laquelle *L'Humanité* fait écho.⁶⁴ En plus de l'ampleur médiatique grandissante (la plupart

⁶⁰ Ce décompte ne se base évidemment que sur les seuls que nous avons pu consulter : il est donc possible que ce chiffre sous-estime largement l'ampleur médiatique réelle de l'affaire.

⁶¹ Entretien avec M. Paul Mercieca, maire de Vitry-sur-Seine de 1977 à 1996, réalisé le 20 novembre 2019.

⁶² Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration de Paul Mercieca : « Non à la création d'un ghetto à Vitry ! », 130J 51-52, 24 décembre 1980.

⁶³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Paul Mercieca adressée au préfet du Val-de-Marne, NC 609, 3 décembre 1980.

⁶⁴ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Saint-Maur ne doit pas être une ville interdite aux immigrés », *L'Humanité*, 1903W 42, 27 décembre 1980.

des grands quotidiens nationaux y consacrent déjà des articles), ce sont donc les plus hauts échelons de l'État qui sont interpellés au sujet du foyer de la rue des Fusillés. Le même jour, *Le Travailleur* et *Le Réveil* relaient l'appel à manifester « contre le racisme du préfet et de Beaumont, en solidarité avec les travailleurs maliens » le 10 janvier à 10h30 devant la mairie de Saint-Maur, émis par la Fédération PCF du Val-de-Marne : la « campagne contre les ghettos de la misère et de l'immigration » bat son plein.⁶⁵

Rapidement, c'est toute la banlieue rouge qui vole au secours de l'édile vitriote. La première marque de soutien lui vient dès le 26 décembre de son homologue champinois Jean-Louis Bargerio, par le biais d'une lettre adressée au préfet du Val-de-Marne.⁶⁶ Le lendemain, c'est au tour de la Fédération PCF du Val-de-Marne, par le biais du *Réveil* et du *Travailleur*, de venir prêter main forte. En plus de relayer l'appel à manifester précédemment mentionné, les deux journaux communistes publient des articles à charge contre la mairie de Saint-Maur-des-Fossés, reprenant l'argumentaire de la municipalité vitriote.⁶⁷ Le 30 décembre, c'est l'union départementale des syndicats CGT du Val-de-Marne, ainsi que la Fédération PCF de Seine-Saint-Denis, qui expriment leur solidarité. La Fédération séquano-dionysienne dénonce la « campagne anticomuniste inouïe » suscitée par l'affaire, et demande « l'arrêt de l'immigration dans leurs villes ». ⁶⁸ Le même jour, Michel Germa, président du Conseil Général du Val-de-Marne, adresse une lettre à Louis Lalanne, préfet du Val-de-Marne. Dans celle-ci, il reprend les arguments énoncés par Paul Mercieca le 24 décembre au soir, et demande au préfet de faire usage de son droit de réquisition des logements vides afin de reloger les Maliens à Saint-Maur-des-Fossés.⁶⁹ Cette demande est réitérée le lendemain lors d'un entretien entre Louis Lalanne, Michel

⁶⁵ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Communiqué de la Fédération du Val-de-Marne du Parti Communiste Français », *Le Travailleur*, *Le Réveil*, 1903W 42, 27 décembre 1980.

⁶⁶ Archives départementales du Val-de-Marne, Lettre de Jean-Louis Bargerio, maire de Champigny-sur-Marne, adressée à Louis Lalanne, préfet du Val-de-Marne, 26 décembre 1980, 130J 51-52.

⁶⁷ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : J.-L. Izambert, « Beaumont et le préfet « construisent » un « boat people » de 300 Maliens, *Le Réveil*, « Non à la création d'un ghetto à Vitry », *Le Travailleur*, 1903W 42, 27 décembre 1980.

⁶⁸ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer d'immigrés. Réactions PC/PS », dépêche *Agence France-Presse*; 1903W 42, 30 décembre 1980.

⁶⁹ Archives départementales du Val-de-Marne, lettre de Michel Germa, président du Conseil Général du Val-de-Marne, à Louis Lalanne, préfet du Val-de-Marne, 1903W 41, 30 décembre 1980.

Germa, Hélène Luc, sénatrice du Val-de-Marne, ainsi que Jean Collet, maire adjoint de Vitry-sur-Seine – en vain.⁷⁰

Les soutiens exprimés ne se limitent pas aux communistes de région parisienne. Au 9 janvier, *Le Réveil*, *Le Travailleur* et *La Voie Nouvelle*⁷¹ recensent les témoignages de 24 maires et élus communistes, 11 syndicats et associations, et 10 sections et cellules du PCF.⁷²

Certes conséquente, la levée de bouclier communiste n'en est pas moins proportionnelle à la condamnation quasi-unanime du monde politique. À l'échelle locale, les premières réprobations émanent le 29 décembre 1980 par le biais d'un communiqué signé par quatorze organisations basées à Vitry et/ou Ivry. Parmi elles, des organisations liées à l'extrême-gauche, mais pas seulement. On compte entre autres les antennes de la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), du Parti Communiste Internationaliste (PCI), du Parti Communiste Révolutionnaire (PCR), du Parti Communiste Marxiste-Léniniste (PCML), de la Fédération Anarchiste (FA), du collectif antiraciste *Rock Against Police*, le journal *Sans Frontières*, dédié à la cause immigrée, mais aussi celles du Parti Socialiste

⁷⁰Archives départementales du Val-de-Marne, Communiqué du Conseil Général du Val-de-Marne, 1903W 41, 31 décembre 1980.

Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration de Michel Germa, président du Conseil Général du Val-de-Marne, 2419W53, 16 février 1981.

⁷¹ Hebdomadaire communiste du canton de Villejuif.

Notice de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) de *La Voie Nouvelle*, n°FRBNF32890629.

Accès en ligne : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb328906298>

⁷² Bilan des témoignages des maires et élus communistes de :

Le Blanc Mesnil, Fontaine (Louis Maisonnat), Vaulx-en-Velin (J. Capiévic), Gentilly (C. Le Roux), Echirolles (G.Kioulou), Le Pont de Claix (M. Couétoux), Persan (R. Lebastard), Pierrelaye (Michel Vallade), La Frette sur Seine, Goussainville, Garges-les-Gonesses, Bezons, Montataire, Givors, Montereau, Neuville de Poitou, Bègles, Saint Herblain, Grigny, Argenteuil, Saint Alban, Colombey, ADECR du Cher, ADECR de l'Essonne.

Bilan des témoignages des syndicats et associations :

Union locale CGT de Vitry, UGICT-CGT des communaux de Limeil-Brévannes, Section CGT du Livre Club Diderot, Section syndicale CGT du centre de santé des métallurgistes rue des Bluets, Travailleurs et communistes de l'IGN, Confédération Nationale du Logement, (CNL), Fédération PCF du Val-de-Marne, Amicale des locataires de la cité Balzac, Regroupement des travailleurs sénégalais en France, Comité de ville de Fontenay-sous-Bois de l'Union des Travailleurs Réunionnais en France, travailleurs de CERO-France Gennevilliers

Sections et cellules du PCF :

Cellules de Puicherie, Cheminots communistes des ateliers SNCF de Vitry, Section de Besseges, Section de Brétigny, Section Liberté du foyer SONACOTRA de Bagnolet, Comité de ville de Bobigny, Cercles Gavroche et Fabien, MJCF Vitry, Cellule S. Martorel – Cachan la plaine.

Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « *SOUTIEN à Paul Mercieca, maire de Vitry. RIPOSTE aux provocation racistes des giscardiens. Les travailleurs maliens doivent être relogés à Saint-Maur.* », *Le Réveil*, *La Voie Nouvelle*, *Le Travailleur*, 1903W 42, 9 janvier 1981.

(PS), du Parti Socialiste Unifié (PSU), de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), de la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), ou encore de l'association écologiste des Amis de la Terre.⁷³ Ces dernières tiennent ensuite un rassemblement à Vitry le 3 janvier, qui rassemblera 400 personnes.⁷⁴

L'« affaire du bulldozer de Vitry » va également permettre à la droite de se placer sur le créneau de l'antiracisme, d'où elle avait été jusqu'ici relativement absente.⁷⁵ C'est d'abord Roland Nungesser, président du groupe comportant le Rassemblement pour la République (RPR), l'Union pour la Démocratie Française (UDF) et le Centre National des Indépendants et Paysans (CNIP) au Conseil Général du Val-de-Marne, qui s'insurge contre l'« attaque brutale de caractère raciste contre les travailleurs immigrés » commise au foyer de la rue des Fusillés.⁷⁶ Le lendemain, c'est ensuite au tour de Lionel Stoléru de réagir. Recevant une délégation de résidents du foyer de la rue des Fusillés, accompagnés d'un responsable de l'ADEF et de l'ambassadeur du Mali, le secrétaire d'État accuse les communistes de faire preuve de bassesse électoraliste :

« Est-ce du racisme ? [...] À l'approche des élections présidentielles, la vérité est encore plus simple : la discrimination faite par les communistes n'est pas entre les travailleurs blancs et noirs, mais entre ceux qui votent et ceux qui ne votent pas. Le racisme des communistes, c'est le racisme du vote. »⁷⁷

De manière plus prévisible, le scandale donne également du grain à moudre à l'extrême-droite. Le 31 décembre 1980, Jean-Marie Le Pen, président du Front National

⁷³ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer immigrés. Déclaration de quatorze organisations de Vitry et d'Ivry », Dépêche de *l'Agence France-Presse*, 1903W 42, 30 décembre 1980.

⁷⁴ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : C.P. « Vitry : mini-manif pour les Maliens », *Libération*, 1903W 42, 3 janvier 1981.

⁷⁵ Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. Cent-cinquante ans d'évolution*, op. cit.

⁷⁶ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer immigrés. M. Nungesser dénonce l'attitude « inadmissible » des communistes », Dépêche de *l'Agence France-Presse*, 1903W 42, 31 décembre 1980.

⁷⁷ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer immigrés. M. Lionel Stoléru : "Vitry, c'est le racisme du vote" », Dépêche de *l'Agence France-Presse*, 1903W 42, 1^{er} janvier 1981.

déclare ainsi qu'à travers l' « affaire du bulldozer », « les Français découvrent le problème dramatique de l'immigration étrangère », qu'il dénonce « depuis des années ».⁷⁸

Hors du champ de la politique institutionnelle, les travailleurs immigrés organisent eux aussi leur riposte. Le 2 janvier 1981, c'est ainsi 6000 musulmans qui répondent à l'appel de Si Hamza Boubakeur, recteur de la mosquée de Paris pourtant connu pour entretenir de bonnes relations avec le PCF,⁷⁹ qui organise une « prière solennelle imprécatoire », « pour qu'on reconnaisse aux victimes leurs droits face à un agresseur injuste ».⁸⁰ Le recteur précise que la prière n'est pas « dirigée contre le PCF, mais contre un maire dévoyé qui méprise les lois de l'humanité aussi bien que la doctrine communiste ».⁸¹ Le lendemain, c'est l'Union des Travailleurs Maliens en France (UTMF) qui condamne à son tour les dégradations commises dans le foyer de Vitry.⁸²

Plus grave encore, des protestations émanent même à l'intérieur des rangs communistes. Ainsi, alors que son antenne val-de-marnaise avait fait part de son soutien à Paul Mercieca le 30 décembre 1980, le bureau confédéral de la CGT émet une déclaration le 2 janvier 1981, dans laquelle il « déplore les incidents de Vitry, parce qu'ils risquent d'être utilisés pour opposer Français et immigrés », mais ne manque pas de rappeler que « les responsables sont l'ADEF, le préfet du Val-de-Marne et la municipalité de Saint-Maur ». ⁸³ C'en est de même pour le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), réputé d'obédience communiste (le Quotidien de Paris le décrit par

⁷⁸ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer immigrés : Déclaration de M. Le Pen (Front National) », Dépêche de *l'Agence France-Presse*, 1903W 42, 31 décembre 1980.

⁷⁹ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « G. Marchais écrit au recteur de la mosquée de Paris : "J'approuve sans réserve le maire de Vitry" », *Libération*, 1903W 42, 8 janvier 1981.

⁸⁰ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer immigrés. "Prière solennelle imprécatoire" contre la municipalité de Vitry-sur-Seine », Dépêche de *l'Agence France-Presse*, 1903W 42, 2 janvier 1981.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « L'Union des Travailleurs Maliens en France », Dépêche de *l'Agence France-Presse*, 1903W 42, 3 janvier 1981.

⁸³ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer Vitry : réaction des bureaux confédéraux de la CGT et de la CFDT », Dépêche de *l'Agence France-Presse*, 1903W 42, 2 janvier 1981.

exemple comme « loin de passer pour anticommuniste »⁸⁴), qui « désapprouve des actions comme celles dirigées contre le foyer de Vitry qui ne peuvent que contribuer à opposer Français et immigrés ».⁸⁵

Les milieux intellectuels de gauche se joignent aussi à la condamnation collective des actions des communistes. C'est d'abord Alain Badiou, philosophe se réclamant du maoïsme, qui, dès le 28 décembre 1980, accuse le PCF de « met[tre] en branle la logique du racisme d'État » dans les colonnes du *Monde*.⁸⁶ Le 31 décembre, il est suivi par l'écrivain franco-marocain Tahar Ben Jelloun, qui accuse le Parti de développer la même rhétorique que celle du Front National : « Le PCF a ses raisons. Curieusement, elles rejoignent celles de J.-M. Le Pen. ».⁸⁷ Mais c'est sans doute le 8 janvier que le PCF encaisse son coup le plus dur : Antoine Spire, ancien directeur commercial des éditions du PCF et des Éditions Sociales, principale maison d'édition du Parti, annonce rendre sa carte. S'il mentionne également les déclarations de Georges Marchais sur le « bilan globalement positif » de l'URSS et son soutien à l'intervention en Afghanistan, Spire considère néanmoins « l'affaire de Vitry » comme « une des gouttes d'eau qui ont fait déborder le vase ».⁸⁸

« L'affaire du bulldozer de Vitry » laissera une trace politique sur la campagne électorale des élections présidentielles de 1981. En témoigne le manifeste « Non à l'apartheid », publié le 10 avril 1981, soit seize jours avant le premier tour. Signée par 51 personnalités, dont notamment Simone de Beauvoir, Daniel Cohn-Bendit, Daniel Guérin, Bernard Henri-Lévy, Gabriel Matzneff, Delphine Seyrig, Antoine Spire, Vercors ou Pierre Vidal-Naquet, elle est introduite de la manière suivante :

⁸⁴ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Du MRAP à Krivine », *Le Quotidien de Paris*, 1903W 42, 31 décembre 1980.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Alain Badiou, « Le PCF est-il raciste ? », *Le Monde*, 1903W 42, 28 décembre 1980.

⁸⁷ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Tahar Ben Jelloun, « Ah ! si j'étais communiste »

⁸⁸ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Antoine Spire, « Plus communiste que jamais », *Le Monde*, 8 janvier 1981.

« Un jour ce sont les immigrés, le bulldozer de Vitry prenant le relais des mesures Barre-Stoléru et des ratonnades de Bondy. Le lendemain, ce sont les jeunes, dont la petite délinquance [...] justifie l'union sacrée des représentants de tous les partis et la loi sécurité et liberté. »⁸⁹

Acculé, le Parti Communiste tente tant bien que mal de riposter. Le 8 janvier 1981, c'est Georges Marchais, qui affirme dans une lettre ouverte adressée à Si Hamza Boubakeur, « approuver sans réserve » la riposte de [s]on ami Paul Mercieca ». ⁹⁰ Se tient ensuite une manifestation en soutien au maire de Vitry, et en « riposte aux provocations racistes des giscardiens » le 10 janvier, organisée par la Fédération PCF et l'union départementale CGT du Val-de-Marne. Initialement annoncé à Saint-Maur, le cortège marche finalement à Vitry, avec un succès mitigé : si la presse communiste compte 10 000 manifestants, la police en compte elle 3000. ⁹¹ Entre les deux, *Le Monde* estime le nombre de participants à 5000, tandis que *Libération* et *Le Quotidien de Paris* tablent sur 4000 – nombre que ce dernier n'hésitera pas à qualifier d' « échec ». ⁹²

Quoiqu'il en soit, cette manifestation se veut être une démonstration de force : en plus de « l'ensemble des élus [communistes] du département » selon *Le Monde* et *l'Agence France-Presse*, ⁹³ de nombreux caciques du PCF y participent. Dans son édition du 11 janvier, *L'Humanité-Dimanche* recense la participation d'entre autres : S. Hulot, secrétaire

⁸⁹ Portail Odysseo, « Non à la France de l'apartheid », *Sans Frontière Hebdo*, 11-17 avril 1981.

Accès en ligne : <http://odysseo.generiques.org/ark:/naan/a011433752307hncZe1/287ca6d02d>

⁹⁰ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « G. Marchais écrit au recteur de la mosquée de Paris : "J'approuve sans réserve le maire de Vitry" », *Libération*, 1903W 42, 8 janvier 1981.

⁹¹ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer Vitry. La manifestation du Parti Communiste et de la CGT à Vitry », Dépêche de l'Agence France-Presse, 10 janvier 1981, Pierre Calmette, « Pas de ghetto à Vitry », *L'Humanité-Dimanche*, 11 janvier 1981, 1903W 42, 10-11 janvier 1981.

⁹² Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Cinq mille personnes manifestent pour soutenir l'action de la municipalité dans l'affaire du foyer des travailleurs immigrés », *Le Monde*, 10 janvier 1981, Dimitri Provis, « Près de 4000 communistes ont défilé dans Vitry », *Libération*, 11 janvier 1981, « La manifestation de soutien au maire de Vitry a échoué », *Le Quotidien de Paris*, 12 janvier 1981, 1903W 42, 10-12 janvier 1981.

⁹³ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer Vitry. La manifestation du Parti Communiste et de la CGT à Vitry. », dépêche de *l'Agence France-Presse*, 10 janvier 1981, « À Vitry. Cinq mille personnes manifestent pour soutenir l'action de la municipalité dans l'affaire du foyer des travailleurs immigrés », *Le Monde*, 12 janvier 1981, 1903W 42, 10-12 janvier 1981.

de la section PCF de Vitry-sur-Seine, André Allamy, secrétaire confédéral de la CGT, Madeleine Vincent et Paul Laurent, membres du comité central, Jean-Claude Lefort, Georges Gosnat, et Charles Fiterman, députés du Val-de-Marne, Guy Poussy, secrétaire général de la Fédération PCF du Val-de-Marne, Michel Germa, président du Conseil Général du Val-de-Marne, Marcel Rosette, sénateur du Val-de-Marne, Roland Leroy, directeur de *L'Humanité*, ainsi que Georges Marchais, secrétaire général du Parti Communiste Français candidat à l'élection présidentielle de 1981.⁹⁴ Les immigrés semblent largement absents de ce rassemblement – mais tentent de se rendre visibles (cf. fig. 8). *Libération* fait ainsi état d'une dizaine de travailleurs algériens rassemblés sous une banderole proclamant « Les travailleurs algériens n'oublient pas les neuf communistes morts au métro Charonne pour la paix en Algérie » (dont une partie est peut-être visible à l'arrière-plan de la fig. 8), ainsi que quelques manifestants d'origine africaine, qui « se comptent sur les doigts d'une main ».⁹⁵

Cette manifestation s'accompagne du lancement d'une pétition demandant le retour des Maliens à Saint-Maur et l'affectation du foyer de la rue des Fusillés aux « travailleurs célibataires », la répartition équitable des travailleurs immigrés dans les communes de région parisienne, ainsi que l'arrêt de la « campagne diffamatoire de la presse et de la télévision contre les élus de Vitry ». Celle-ci atteindra 10 000 signatures et sera remise au Premier Ministre Raymond Barre par Georges Gosnat, Marcel Rosette, Michel Germa et Monique Mercieca le 19 février 1981.⁹⁶

⁹⁴ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Pierre Calmette, « Pas de ghetto à Vitry », *L'Humanité-Dimanche*, 1903W 42, 11 janvier 1981.

⁹⁵ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Dimitri Provis, « Près de 4000 communistes ont défilé dans Vitry », *Libération*, 1903W 42, 11 janvier 1981.

⁹⁶ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Déclaration de Paul Mercieca au Conseil municipal, 360W 5, 25 février 1981.



Fig. 7 : Cortège de la section PCF de Vitry lors de la Manifestation de soutien à Paul Mercieca du 10 janvier 1981. Sur la banderole : « La population de Vitry avec son maire ».

(Archives municipales de Vitry-sur-Seine, 40 Fi7 n°2, 10 janvier 1981)



Fig. 8 : Manifestation de soutien à Paul Mercieca le 10 janvier 1981. Sur la banderole : « Les immigrés avec les communistes ». Sous la banderole à droite, on remarque une banderole : « [...] pour la paix en [...] » : possiblement la banderole des immigrés Algériens évoquée par *Libération*.

(Archives municipales de Vitry-sur-Seine, 40 Fi7 n°29, 10 janvier 1981)



Fig. 9 : Allocution de Paul Mercieca (sur l'estrade) lors de la manifestation du 10 janvier 1981.

(Archives municipales de Vitry-sur-Seine, 40 Fi7 n°32, 10 janvier 1981)

Quel bilan tirer de l' « affaire du bulldozer de Vitry » ? Il semble que le PCF en sorte perdant sur tous les tableaux. Perdant sur le plan électoral, tout d'abord : un sondage réalisé en mars 1981 par l'institut Louis-Harris auprès de 962 personnes vivant en région parisienne pour *Le Matin de Paris* témoigne de cet échec. 55% des sondés expriment leur désaccord avec les positions du PCF sur l'immigration, tandis que 79% d'entre eux « désapprouve » l'action entreprise contre le foyer de la rue des Fusillés.⁹⁷ Ce désaccord se confirme ensuite dans les urnes : comme dit précédemment, le PCF réalise en avril 1981 son plus mauvais score aux présidentielles depuis 1945 (15,35% des suffrages).⁹⁸

⁹⁷ 38% des sondés affirment n'être « pas d'accord du tout », et 17% déclarent n'être « plutôt pas d'accord » avec les positions du PC sur l'immigration.

Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Les électeurs du PC condamnent le coup du bulldozer de Vitry », *Le Matin de Paris*, 1903W 42, 4 mars 1981.

⁹⁸ Stéphane Courtois et Marc Lazar, *Histoire du Parti Communiste Français*, op. cit.

Sur le plus long terme, la défaite des communistes val-de-marnais se fait également ressentir au niveau local. Sous la pression médiatique, le maire de Saint-Maur-des Fossés annonce le 13 janvier 1981 que le foyer de la rue du Pont de Créteil, d'où les Maliens avaient été déplacés, sera reconstruit.⁹⁹ Ses propos sont ensuite confirmés le 2 mars 1981 par nul autre que Jean Mattéoli, ministre du Travail et de la Participation, que le foyer sera reconstruit d'ici « 12 à 18 mois ».¹⁰⁰ Cette promesse est ensuite réitérée en octobre 1981 par François Autain, secrétaire d'État auprès du Ministre de la Solidarité Nationale chargé des immigrés.¹⁰¹ Pourtant, en 1982, le foyer de la rue du Pont de Créteil de Saint-Maur-des Fossés demeure absent du rapport de la Direction Départementale de l'Équipement listant les foyers val-de-marnais.¹⁰² En mars 1991, le foyer ne semble toujours pas avoir été reconstruit : soutenus par le maire de Vitry, les résidents du foyer de la rue des Fusillés (700 personnes selon le président du Comité de Résidents) signent une pétition demandant la reconstruction du foyer de Saint-Maur, « conformément aux engagements du ministre Stoléru ».¹⁰³ Cette pétition est ensuite transmise en mai 1991 à Michel Blangy, préfet du Val-de-Marne, sans que l'on ait trace d'une réponse de sa part.¹⁰⁴ Au 20 août 2020, le site action-sociale.org, spécialisé dans le référencement des établissements à caractère social, ne recensait toujours que deux établissements spécialisés dans l'accueil des travailleurs migrants.¹⁰⁵ L'un, situé au 26, rue de l'Alma, bénéficie du statut de résidence sociale. L'autre, situé au

⁹⁹ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Le maire de Saint-Maur confirme son accord pour la reconstruction d'un foyer pour les Maliens », *Le Monde*, 1903W 42, 13 janvier 1981.

¹⁰⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, extrait du Journal Officiel de la République Française (JORF), Question écrite de Georges Gosnat, député du Val-de-Marne, à Jean Mattéoli, Ministre du Travail et de la Participation, 2 mars 1981.

Accès en ligne : <http://archives.assemblee-nationale.fr/6/qst/6-qst-1981-03-02.pdf>

¹⁰¹ Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Des travailleurs maliens au cœur d'une "guerre de communiqués" », *Le Monde*, 30 décembre 1981.

¹⁰² Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la Direction Départementale de l'Équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Les foyers en 1982. » 1903W 42, juillet 1983.

¹⁰³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Pétition du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, 987W 327, 23 mars 1991.

¹⁰⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, lettre du Comité de Résidents au Préfet du Val-de-Marne, 987W 327, 16 mai 1991.

¹⁰⁵ [Action-sociale.org](http://action-sociale.org), Liste des établissements et services disponibles à Saint-Maur-des-Fossés, consultée le 20 août 2020.

Accès en ligne : <https://www.action-sociale.org/?page=recherche&type=motscles>

23, Quai du Port de Créteil est toujours classifié comme Foyer de Travailleurs Migrants (FTM).¹⁰⁶

¹⁰⁶ Action-sociale.org, Liste des établissements et services disponibles à Saint-Maur-des-Fossés, consultée le 20 août 2020.
Accès en ligne : <https://www.action-sociale.org/?page=recherche&type=motscles>

Fig. 10 : « L'affaire du bulldozer de Vitry » : déroulement chronologique

DATES	FAITS	SOURCES
31 mars 1980	Les résidents du foyer de la rue des Fusillés, en grève des loyers depuis avril 1978, sont expulsés.	Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Les 199 résidents du foyer ADEF expulsés », <i>Le Républicain</i> , NC 609, 10 avril 1980.
Avril 1980 – décembre 1980	L'ADEF entreprend des travaux de réfection dans le foyer (chaufferie, sols, portes de douche).	Archives départementales du Val de Marne, Dossier de presse : « L'ADEF ferme son foyer de Vitry-sur-Seine », 105 J 19, 31 mars 1980.
	Le foyer est muré pendant la durée des travaux.	Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Fonds figurés, 37Fi4 n°26, n°28, 1980.
21 décembre 1980	Déplacement de 320 Maliens logés au foyer de la rue du Pont de Créteil de Saint-Maur-des-Fossés au foyer de la rue des Fusillés de Vitry-sur-Seine.	Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Christian Colle, secrétaire général de l'ADEF, à Paul Mercieca, NC 609, 24 décembre 1980.
24 décembre 1980	Plusieurs dizaines d'individus font irruption dans le foyer et y commettent des dégradations : les alimentations en eau, gaz, et électricité sont mises hors service. Un engin de terrassement dégrade les entrées du foyer.	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « La mairie PC en accusation », <i>Le Quotidien de Paris</i> , 26 décembre 1980 ; Dimitri Provis, « la bouffée de haine de la rue des Fusillés », <i>Libération</i> , 27 décembre 1980 ; « Le PC saccage un foyer à Vitry », <i>Le Matin de Paris</i> , 27 décembre 1980 ; « Un foyer d'immigrés saccagé par des élus communistes », <i>Le Figaro</i> , 27 décembre 1980 ; Jean-Louis Rochon, « Plainte contre le maire communiste de Vitry », <i>France Soir</i> , 29 décembre 1980 ; « Vitry : la polémique se développe », <i>La Croix</i> , 30 décembre 1980, 1903W42, 27-30 décembre 1980.
	Paul Mercieca, maire de Vitry-sur-Seine, sa femme Monique Mercieca, conseillère générale du canton de Vitry, Guy Poussy, secrétaire général de la Fédération PCF du Val-de-Marne, et Marcel Rosette, sénateur du Val-de-Marne, sont présents sur les lieux au moment des faits. Paul Mercieca explique avoir été sur les lieux pour signifier aux Maliens la prise de son arrêté d'interdiction d'habitation.	Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration du maire de Vitry-sur-Seine Paul Mercieca : « Non à la création d'un ghetto à Vitry », 130J 51-52, 24 décembre 1980.
	Le secrétaire général de l'ADEF Christian Colle s'excuse auprès de Paul Mercieca de ne pas avoir attendu le passage de la Commission de Sécurité, demandé par la mairie depuis le 11 juin 1980, pour procéder au déplacement des travailleurs Maliens.	Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre du secrétaire général de l'ADEF Christian Colle à Paul Mercieca, NC 609, 24 décembre 1980.

24 décembre 1980	La lettre ne parviendra à la mairie que le 29 décembre 1980.	
26 décembre 1980	Jean-Louis Bargerro, maire de Vitry-sur-Seine, affirme son soutien à Paul Mercieca dans une lettre au préfet du Val-de-Marne.	Archives départementales du Val-de-Marne, Lettre de Jean-Louis Bargerro à Louis Lalanne, préfet du Val-de-Marne, 130J 51-52, 26 décembre 1980.
27 décembre 1980	Le directeur de cabinet du préfet du Val-de-Marne conteste une première fois la légalité de l'interdiction d'habiter pris par Paul Mercieca : selon lui, l'arrêté « ne peut être valable que s'il y a danger imminent ou immédiat pour les habitants de l'immeuble. [Il] ne se justifie pas dans le cas présent. »	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Dimitri Provis, « La bouffée de haine de la rue des Fusillés », Libération, 1903W42, 27 décembre 1980.
29 décembre 1980	14 organisations de Vitry et Ivry, dont les antennes de la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), du Parti Communiste Internationaliste (PCI), du Parti Communiste Révolutionnaire (PCR), du Parti Communiste Marxiste-Léniniste (PCML), de la Fédération Anarchiste (FA), du collectif antiraciste <i>Rock Against Police</i> , le journal <i>Sans Frontières</i> , dédié à la cause immigrée, mais aussi celles du Parti Socialiste (PS), du Parti Socialiste Unifié (PSU), de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), de la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), ou encore de l'association écologiste des Amis de la Terre, condamnent les actions commises au foyer de la rue des Fusillés	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer immigrés. Déclaration de quatorze organisations de Vitry et d'Ivry », Dépêche de l'Agence France-Presse, 1903W 42, 30 décembre 1980.
	Jean Legarrec, membre du bureau exécutif du Parti Socialiste chargé de l'immigration, qualifie les dégradations d' « indigne[s] d'un parti qui se réclame de la solidarité ouvrière et de l'internationalisme », tout en demandant le relogement des Maliens à Saint-Maur.	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer immigrés. Réactions PC/PS », 1903W 42, 30 décembre 1980.
	Le secrétaire général de l'ADEF Christian Colle déclare avoir porté plainte contre Paul Mercieca.	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Jean-Louis Rochon, « Plainte contre le maire de Vitry » <i>France-Soir</i> , 1903W 42, 29 décembre 1980.
30 décembre 1980	Déclaration de l'union départementale des syndicats CGT du Val-de-Marne en soutien à la municipalité de Vitry.	Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration de l'union départementale des syndicats CGT du Val-de-Marne, 130J 53, 30 décembre 1980.

30 décembre 1980	Michel Germa, président du Conseil Général du Val-de-Marne, écrit au préfet pour lui demander de faire usage de son droit de réquisition de logements vides pour que les Maliens soient relogés à Saint-Maur.	Archives départementales du Val-de-Marne, Lettre de Michel Germa au Préfet du Val-de-Marne, 1903W 41, 30 décembre 1980.
	M. Canepa, directeur de cabinet du préfet du Val-de-Marne, conteste à nouveau la légalité de l'arrêté d'interdiction d'habiter pris par Paul Mercieca : « Le maire a pris cet arrêté sous prétexte que le foyer n'avait pas été contrôlé par la commission locale de sécurité. En fait, cette mesure n'est obligatoire que pour les établissements recevant du public. Ce qui n'est pas le cas des foyers pour immigrés, considérés par le code de l'urbanisme comme des locaux d'habitation. [...] [L'ADEF] avait parfaitement le droit [de déplacer les 320 Maliens de Saint-Maur à Vitry], sans avoir besoin d'obtenir l'autorisation de quiconque	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Jean Benoît, « L'affaire de Vitry-sur-Seine relance le débat sur la répartition des familles immigrées », 1903W42, 30 décembre 1980.
31 décembre 1980	La mairie de Vitry-sur-Seine publie un deuxième communiqué dans lequel elle demande à nouveau le retour des Maliens à Saint-Maur. Se basant sur la lettre de Christian Colle du 24 décembre, il affirme le bien-fondé de son arrêté d'interdiction d'habitation et critique « le mépris dans lequel [l'ADEF tient] les immigrés, et leur sécurité ».	Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration de la municipalité de Vitry-sur-Seine : « Contre le coup de force raciste du pouvoir et du patronat : soutien à la municipalité ! », 130J 51-52, 31 décembre 1980.
	Le Conseil Général du Val-de-Marne affirme son soutien à la municipalité de Vitry.	Archives départementales du Val-de-Marne, Déclaration du Conseil Général du Val-de-Marne, 1903W 41, 31 décembre 1980.
1 ^{er} janvier 1981	Lionel Stoléru, secrétaire d'État chargé des travailleurs immigrés, reçoit un représentant de l'ADEF et l'ambassadeur du Mali. Il réagit à l'affaire : « Est-ce du racisme ? [...] À l'approche des élections présidentielles, la vérité est encore plus simple : la discrimination faite par les communistes n'est pas entre les travailleurs blancs et noirs, mais entre ceux qui votent et ceux qui ne votent pas. Le racisme des communistes, c'est le racisme du vote. »	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer immigrés. M. Lionel Stoléru : "Vitry, c'est le racisme du vote" », », Dépêche de l'Agence France-Presse, 1903W 42, 1 ^{er} janvier 1981.
2 janvier 1981	Prière « imprécatoire » devant 6000 musulmans à la Mosquée de Paris menée par le recteur Si Hamza Boubakeur, « pour qu'on reconnaisse aux victimes leurs droits face à un agresseur injuste ». Boubakeur précise que la prière n'est pas « dirigée contre le PCF mais contre un maire dévoyé qui méprise aussi bien les lois de l'humanité que la doctrine communiste ».	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer immigrés. "Prière solennelle imprécatoire" contre la municipalité de Vitry-sur-Seine », Dépêche de l'Agence France-Presse, 1903W 42, 2 janvier 1981.

2 janvier 1981	Le bureau confédéral de la CGT « déplore les incidents de Vitry parce qu'ils risquent d'être utilisés pour opposer Français et immigrés », tout en désignant le préfet du Val-de-Marne, l'ADEF et la mairie de Saint-Maur comme responsables de la situation.	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer Vitry : réaction des bureaux confédéraux de la CGT et de la CFDT », Dépêche de <i>l'Agence France-Presse</i> , 1903W 42, 2 janvier 1981.
3 janvier 1981	L'Union des Travailleurs Maliens en France (UTMF) condamne les incidents du foyer de la rue des Fusillés.	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « L'Union des Travailleurs Maliens en France », Dépêche de <i>l'Agence France-Presse</i> , 1903W 42, 3 janvier 1981.
	14 organisations de Vitry et Ivry, dont les antennes de la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), du Parti Communiste Internationaliste (PCI), du Parti Communiste Révolutionnaire (PCR), du Parti Communiste Marxiste-Léniniste (PCML), de la Fédération Anarchiste (FA), du collectif antiraciste <i>Rock Against Police</i> , le journal <i>Sans Frontières</i> , dédié à la cause immigrée, mais aussi celles du Parti Socialiste (PS), du Parti Socialiste Unifié (PSU), de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), de la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), ou encore de l'association écologiste des Amis de la Terre, organisent un rassemblement de soutien aux Maliens du foyer de la rue des Fusillés à Vitry. 400 participants.	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : C.P. « Vitry : mini-manif' pour les Maliens », <i>Libération</i> , 1903W 42, 3 janvier 1981.
8 janvier 1981	Antoine Spire, ancien directeur commercial des éditions du PCF et des Éditions Sociales, principale maison d'édition du Parti, annonce rendre sa carte du Parti.	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : Antoine Spire, « Plus communiste que jamais », <i>Le Monde</i> , 8 janvier 1981.
	Dans une lettre ouverte à Si Hamza Boubakeur, Georges Marchais affirme approuver « sans réserve » les actions de Paul Mercieca.	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « G. Marchais écrit au recteur de la mosquée de Paris : "J'approuve sans réserve le maire de Vitry" », <i>Libération</i> , 1903W 42, 8 janvier 1981.
9 janvier 1981	Arrêté préfectoral annulant l'arrêté d'interdiction d'habitation du foyer de la rue des Fusillés prononcé par Paul Mercieca.	Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Déclaration du maire Paul Mercieca au Conseil municipal, 360W 5, 25 février 1981.

9 janvier 1981	Communiqués séparés de la CGT Île-de-France et de la section CGT des employés communaux de Vitry approuvant l'action. Les employés communaux démentent avoir pris part à l'action contre le foyer de la rue des Fusillés.	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Les élus socialistes demandent une session extraordinaire du Conseil municipal », <i>Le Monde</i> , 1903W 42, 9 janvier 1981.
10 janvier 1981	Réponse de Maxime Gremetz, membre du secrétariat du Comité Central du PCF, aux critiques du PS parlant de « démocratie du bulldozer » : « Tous ceux qui, comme moi, faisaient parti du contingent au moment de la Guerre d'Algérie, sont d'autant plus scandalisés qu'ils se souviennent que là-bas, alors que les François Mitterrand, Lacoste, Lejeune, Guy Mollet, etc., étaient au gouvernement, ce n'était pas la démocratie du bulldozer, c'était celle de la torture et de la guillotine. »	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « M. Gremetz met en cause l'attitude de M. Mitterrand pendant la Guerre d'Algérie. », 1903W 42, 12 janvier 1981.
	Manifestation de soutien à Paul Mercieca à Vitry-sur-Seine. Entre 3000 et 10 000 participants. Parmi eux : S. Hulot, secrétaire de la section PCF de Vitry-sur-Seine, André Allamy, secrétaire confédéral de la CGT, Madeleine Vincent et Paul Laurent, membres du comité central, Jean-Claude Lefort, Georges Gosnat, et Charles Fiterman, députés du Val-de-Marne, Guy Poussy, secrétaire général de la Fédération PCF du Val-de-Marne, Michel Germa, président du Conseil Général du Val-de-Marne, Marcel Rosette, sénateur du Val-de-Marne, Roland Leroy, directeur de <i>L'Humanité</i> , ainsi que Georges Marchais, secrétaire général du Parti Communiste Français candidat à l'élection présidentielle de 1981.	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Foyer Vitry. La manifestation du Parti Communiste et de la CGT à Vitry », Dépêche de l'Agence France-Presse, 10 janvier 1981, Pierre Calmette, « Pas de ghetto à Vitry », <i>L'Humanité-Dimanche</i> , 11 janvier 1981, 1903W 42, 10-11 janvier 1981.
12 janvier 1981	La réunion extraordinaire du Conseil Général du Val-de-Marne convoquée par le groupe communiste sur le thème des « immigrés dans le Val-de-Marne » est annulée. Le quorum n'est pas atteint suite au refus du groupe divers-droite de participer, ainsi qu'à l'absence de M. Tabanou, Conseiller Général socialiste du canton de L'Haÿ-les-Roses. La séance est reportée au 14 janvier.	Archives départementales du Val-de-Marne, Jean-Louis Validire : « Val-de-Marne : Le PC a raté son procès public », <i>Le Quotidien de Paris</i> , 2419W53, 13 janvier 1981.
13 janvier 1981	Jean-Louis Beaumont, maire de Saint-Maur-des-Fossés, annonce avoir donné son accord pour la reconstruction du foyer de la rue du Pont de Créteil. Il annonce également avoir porté plainte contre <i>L'Humanité</i> pour « injures ».	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Le maire de Saint-Maur confirme son accord pour la reconstruction d'un foyer pour les Maliens. », 1903W 42, 13 janvier 1981.

13 janvier 1981	La Fédération PSU de Seine-Saint-Denis et ses élus se désolidarisent du « contrat municipal » de 1977, suite à la « rupture de contrat » que constitue selon eux l'attitude des élus communistes vis-à-vis de l'immigration. Ils menacent également de ne pas voter les budgets primitifs de 1981 si la déclaration des maires communistes de Seine-Saint-Denis en faveur de l'arrêt de l'immigration n'est pas retirée.	Archives départementales du Val-de-Marne, Dossier de presse de la présidence du Conseil Général sur « l'Affaire du foyer de Vitry (1980-1981) » : « Le PSU menace de ne plus voter les budgets municipaux des communes PC », <i>Libération</i> , 1903W 42, 13 janvier 1981.
	Résolution du Comité Central du PCF : « Le comité central du PCF et les premiers secrétaires des fédérations approuvent totalement l'action de Paul Mercieca, maire de Vitry, des élus et des communistes de cette ville qui ont fait éclater devant l'opinion publique le scandale de la politique gouvernementale et patronale de l'immigration, en s'opposant avec détermination au coup de force du maire giscardien de Saint-Maur. »	Archives Départementales du Val-de-Marne, « Résolution du Comité Central, 13 janvier 1981 », <i>L'Humanité</i> , 130J 51-52, 14 janvier 1981.
14 janvier 1981	À l'issue de sa séance extraordinaire, le Conseil Général du Val-de-Marne se prononce contre le déplacement du foyer à Vitry, qui doit être mis à disposition des « travailleurs célibataires », demande le relogement des Maliens à Saint-Maur ainsi qu'une meilleure répartition des immigrés dans le département. Seuls les élus communistes votent la résolution.	Archives Départementales du Val-de-Marne, Compte rendu de la session extraordinaire du Conseil Général du Val-de-Marne, 1903W 41, 14 janvier 1981.
23 janvier 1981	Contrairement aux affirmations de <i>Libération</i> , l'Amicale des Algériens en Europe, réputée proche du PCF, dément avoir cautionné la manifestation du 10 janvier à Vitry. Elle affirme avoir exprimé à la direction du PCF ses « vives préoccupations » et sa « réprobation » des incidents survenus au foyer de la rue des Fusillés.	Archives Départementales du Val-de-Marne, « L'Amicale dément avoir cautionné la manif de Vitry », <i>Libération</i> 130J 51-52, 23 janvier 1981.
16 février 1981	Michel Germa critique publiquement le refus du préfet de faire usage de son droit de réquisition de logements vides pour reloger les Maliens à Saint-Maur-des-Fossés.	Archives Départementales du Val-de-Marne, Déclaration de Michel Germa, 2419W 53, 16 février 1981.
19 février 1981	Georges Gosnat, Marcel Rosette, Michel Germa et Monique Mercieca remettent à l'hôtel Matignon le 10 000 signatures de la pétition pour : - Le relogement des Maliens à Saint-Maur et l'affectation du foyer de la rue des Fusillés aux « travailleurs célibataires » - La répartition équitable des travailleurs immigrés entre toutes les communes - L'arrêt de la « campagne diffamatoire de la presse et de la télévision contre les élus de Vitry »	Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Déclaration de Paul Mercieca au Conseil Municipal, 360W 5, 25 février 1981.

<p>25 février 1981</p>	<p>Dans un discours devant le Conseil Municipal, Paul Mercieca annonce avoir déposé 3 plaintes relatives à l'affaire du bulldozer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outrage envers un magistrat de l'ordre administratif dans l'exercice de ses fonctions : Mercieca s'est rendu le 23 décembre au siège de l'ADEF pour signifier l'arrêté d'interdiction d'habitation. ADEF a d'abord refusé de les recevoir, reçus le lendemain après multiples interventions auprès de la préfecture. Christian Colle aurait alors déclaré : « ici, on n'est ni au Far-West ni en Afghanistan, la prochaine fois je vous ferai virer manu militari » → plainte contre C. Colle - Diffamation publique envers un citoyen chargé d'un mandat public : Christian Colle a affirmé que le maire et ses adjoint étaient à l'origine de ces dégradations + fausses déclarations dans France-Soir 29/12/1980 : « Nous avons demandé depuis longtemps le passage de la commission de sécurité, sa défection ne peut en rien nous empêcher d'habiter les lieux . » - Outrage à magistrat de l'ordre administratif dans l'exercice de ses fonctions, menace avec ordre et sous condition et provocation aux crimes et délits, envers Djimé Doukouré, résident du foyer. Déclarations à Jeune Afrique 21/01: « Nous, ces histoires de politique français on en a rien à foutre. On veut travailler et savoir où dormir la nuit. On paie nos chambres 400F par mois. Si quelqu'un ne paie pas son loyer, moi je le fous à la porte. Moi, je suis réglo. Alors le maire de Vitry la prochaine fois qu'il vient, ça va saigner. Les petits vont se défendre et moi je serai avec eux. » 	<p>Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Déclaration de Paul Mercieca au Conseil Municipal, 360W 5, 25 février 1981.</p>
<p>2 mars 1981</p>	<p>Réponse de Jean Mattéoli, ministre du travail et de la participation à la question écrite de Georges Gosnat, député PCF du Val-de-Marne : « [...] il a été précisé par l'ADEF comme par la préfecture du Val-de-Marne, le relogement des travailleurs maliens de Saint-Maurne doit durer que la période nécessaire à la reconstruction sur place du foyer provisoire de Saint-Maur, soit de 12 à 18 mois. »</p>	<p>Archives municipales de Vitry-sur-Seine, extrait du Journal Officiel de la République Française (JORF), Question écrite de Georges Gosnat, député du Val-de-Marne, à Jean Mattéoli, Ministre du Travail et de la Participation, 2 mars 1981.</p>
<p>10 avril 1981</p>	<p>Manifeste « Non à la France de l'apartheid » dénonçant entre autres les dégradations commises au foyer de la rue des Fusillés, signé par 51 personnalités.</p>	<p>Portail Odysseo, « Non à la France de l'apartheid », <i>Sans Frontière Hebdo</i>, 11-17 avril 1981.</p>

Chapitre 6. Après le bulldozer : les relations de la mairie avec le foyer (1982-2020)

Malgré le retentissement suscité par « l'affaire du bulldozer », la mairie n'obtient pas gain de cause. Les Maliens restent à Vitry, et le foyer n'est pas dédié aux personnes travaillant dans la ville, comme l'aurait souhaité le maire. S'ouvre alors une nouvelle problématique pour la municipalité : comment cohabiter avec ces Maliens, pourtant considérés comme indésirables quelque temps avant ? Peu de temps après l'épisode, et jusqu'à la fin de son mandat en 1996, Paul Mercieca s'évertue à instaurer un climat de confiance et de coopération avec les résidents du foyer de la rue des Fusillés. Si les débuts de cette relation sont marqués par une certaine volonté de mettre en scène cette réconciliation, la démarche n'en est pas moins sincère : la mairie s'investit pleinement dans la vie du foyer, n'hésitant pas à entrer en conflit avec l'ADEF à nouveau. La coopération s'étend aussi vers le Mali, la municipalité organisant une aide vers le village d'origine des résidents avec l'association « Vitry- Tombola » à partir de 1990. Néanmoins, cette bonne volonté municipale ne parvient pas à empêcher la dégradation continue des conditions de vie au foyer, qui semble être principalement due à l'augmentation fulgurante du nombre de résidents à partir de la fin des années 1980.

Néanmoins, cette bonne entente semble quelque peu liée à la personne de Paul Mercieca. Le mandat d'Alain Audoubert (1996-2014) marque un refroidissement des relations entre la mairie et les résidents du foyer, qui échangent de manière beaucoup moins régulière. Ce refroidissement se transformera ponctuellement en tensions ouvertes au tournant des années 2000, et la relation ne redeviendra jamais ce qu'elle fut au cours du mandat de Paul Mercieca.

Le lancement du Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants (PTFTM), consistant à réhabiliter et/ou transformer les foyers en « résidences sociales » à l'échelle nationale à partir de 1997 donne l'espoir de voir une amélioration des conditions de vie du foyer de la rue des Fusillés. Néanmoins, le projet se heurte à de nombreux obstacles – le peu de volonté de la mairie n'étant pas un des moindres. La transformation du foyer en « résidence sociale » se concrétisera finalement à partir des années 2010, le foyer étant intégré dans la « ZAC Gare-Ardoines », projet de rénovation urbaine décidé dans le cadre du Grand Paris.

1) Sous le mandat de Paul Mercieca; une alliance à toute épreuve (1982-1996)



Fig. 1. Rencontre entre Paul Mercieca et Guy Martin et la Délégation du regroupement des travailleurs Maliens en France (RTMF), en présence du président Magassa Moussa, le 27 mars 1982. (Archives municipales de Vitry-sur-Seine, *Studio Inter Labo*, service archives-documentation de Vitry-sur-Seine, , 85Fi39 n°1, 27 mars 1983)
(NB: cette photo n'est pas celle publiée dans *Vitry, Hier, Aujourd'hui, Demain*)

Vraisemblablement marqués par l'épisode de « l'affaire du bulldozer », la mairie et les résidents attendent plus d'un an avant de reprendre contact. Le rétablissement du dialogue a lieu le 27 mars 1982, par le biais d'une rencontre entre l'équipe municipale et d'une délégation du Regroupement des Travailleurs Maliens en France (RTMF),¹ menée

par son président Magassa Moussa et accompagnée de « Maliens demeurant à Vitry ».² Cette entrevue donne lieu à un communiqué commun, qui témoigne de la volonté municipale de faire part de sa réconciliation avec les résidents : le document est transmis à l'Agence-France-Presse, et est reproduit dans le journal municipal *Vitry, Hier, Aujourd'hui, Demain* avec une photo immortalisant le moment.³

Si le communiqué ne tire pas définitivement un trait sur les demandes en faveur d'une « équitable répartition » des immigrés dans la région parisienne et réitère le relogement des Maliens à Saint-Maur-des-Fossés, censé avoir lieu « prochainement », il marque néanmoins le début d'une nouvelle période dans les relations entre les résidents du foyer et la municipalité vitriote :

¹ Nos recherches ne nous ont pas permis d'obtenir davantage d'informations sur la nature du RTMF (type d'organisation, fonctions, orientation politique...).

² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Paul Mercieca à l'Agence France-Presse : communiqué commun suite à la rencontre du Regroupement des Travailleurs Maliens en France (RTMF) et la municipalité de Vitry, 987W 327, 27 mars 1982.

³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Rencontre Municipalité-travailleurs maliens », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, 1PER 113, avril-mai 1982.

« Le maire de Vitry a proposé que le Regroupement des Travailleurs Maliens participe à l'activité sociale et culturelle de l'office municipal de l'immigration aux côtés des autres organisations représentatives des divers communautés de la ville.

Sur la question du logement, les deux parties considèrent que l'accueil des travailleurs immigrés et de leurs familles doit être assuré par toutes les communes sans discrimination. »⁴

Cette réconciliation ne se limite pas qu'à une façade médiatique. Les Maliens, par le biais de l'association « Kanou » (« amour » en bambara), sont invités à se joindre aux activités de l'Office Municipal de l'Immigration (OMI), créé en 1975 par la mairie afin d'établir un contact avec les communautés immigrées de la ville. « Kanou » y rejoint alors l'Amicale des Algériens en Europe, « Casa- España » et « l'Association folklorique des portugais ». ⁵ Le 23 mai 1982, les représentant du RTMF sont invités à se joindre aux fêtes du lilas, véritable institution vitriote se tenant tous les ans depuis 1962. ⁶

Le 4 septembre 1982, c'est au tour du RTMF d'inviter Paul Mercieca au foyer de la rue des Fusillés pour une « réception amicale »⁷, en présence d'Abdou Doumbia, secrétaire général du RTMF, du président du Comité de Résidents du foyer Djimé Doukouré, ainsi que du Consul du Mali.⁸ Accompagné de Michel Germa, président du Conseil Général du Val-de-Marne, et de ses adjoints Jean Collet et Annie Benarous, Paul Mercieca prononce une allocution dans laquelle il enterre définitivement la hache de guerre avec les résidents :

« C'est avec le plus grand plaisir que mes amis et moi-même répondons à votre invitation. Nous sommes honorés et très heureux d'être parmi vous.

⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Paul Mercieca à l'Agence France-Presse : communiqué commun suite à la rencontre du Regroupement des Travailleurs Maliens en France (RTMF) et la municipalité de Vitry, 987W 327, 27 mars 1982.

⁵ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Vivre ensemble : la journée de réflexion de l'OMI », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, 1PER 204, décembre 1992.

⁶ Site internet de la mairie de Vitry-sur-Seine, « Les fêtes du Lilas 2017 »
Accès en ligne : <https://www.vitry94.fr/2814-15268/agenda/fiche/les-fetes-du-lilas-2017.htm>

⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Guy Martin à l'Agence France-Presse : communiqué suite à la réception organisée par le RTMF au foyer de la rue des Fusillés, 987W 327, 4 septembre 1982.

⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Discours de Paul Mercieca pour les travailleurs maliens au foyer de la rue des Fusillés, 360W 6, 4 septembre 1982.

Nous n'avons jamais eu de désaccord ou d'opposition. Le désaccord, l'opposition c'est avec la direction de l'ADEF que nous l'avons. »⁹



Fig. 2. Rencontre entre des élus communistes et des représentants du RTMF à l'occasion des fêtes du Lilas le 23 mai 1982. En partant de la gauche : Paul Mercieca, maire de Vitry, Michel Germa, président du Conseil Général du Val-de-Marne, et Guy Martin, adjoint au maire de Vitry.
(Archives municipales de Vitry-sur-Seine, 85Fi 66 n°4).

Comme lors de la première rencontre, un compte-rendu est transmis à *l'Agence France-Presse*.¹⁰ Un résumé, ainsi qu'une photographie de la réception sont également publiés dans *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*.¹¹

De nombreux autres événements culturels ont lieu en collaboration avec les Maliens de la rue des Fusillés. On dénote une « fête de l'immigration » les 9 et 10 octobre 1982, un concert du groupe malien « Bamelaya » (« Fraternité » en bambara) au théâtre

⁹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Discours de Paul Mercieca pour les travailleurs maliens au foyer de la rue des Fusillés, 360W 6, 4 septembre 1982.

¹⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Guy Martin à *l'Agence France-Presse* : communiqué suite à la réception organisée par le RTMF au foyer de la rue des Fusillés, 987W 32>7, 4 septembre 1982.

¹¹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Rencontre entre la municipalité et les travailleurs maliens », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, 1PER 116, octobre 1982.

municipal Jean Vilar le 29 mai 1983,, une « après-midi du Mali » le 2 mars 1986, une fête au foyer le 17 octobre 1987...¹²



¹² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, manuscrit d'un communiqué de la « communauté malienne de Vitry » transmis aux membres du bureau municipale, 987W 327, 17 février 1983.
Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre du RTMF à G. Astorz, directeur du théâtre municipal Jean Vilar de Vitry-sur-Seine, 987W 327, 27 mai 1983
Archives municipales de Vitry-sur-Seine, fonds figurés, 89Fi 40 n°1,4, 2 mars 1986.
Archives municipales de Vitry-sur-Seine, fonds figurés, 90Fi116 n°1,2,3,4, 17 octobre 1987.



Fig. 3. Rencontre entre Paul Mercieca et des résidents du foyer de la rue des Fusillés le 4 septembre 1982. Au centre : Paul Mercieca. À gauche en partant de Paul Mercieca : Annie Benarous, adjointe au maire, Michel Germa, président du Conseil Général du Val-de-Marne, et Jean Collet, adjoint au maire.

(Archives municipales de Vitry-sur-Seine, 85Fi 85 n°3, 4 septembre 1982.)

(NB : cette photo n'est pas celle publiée dans *Vitry, Hier, Aujourd'hui, Demain*)

La coopération entre la municipalité de Vitry et les résidents du foyer de la rue des Fusillés est loin de s'arrêter à de simples événements culturels et gestes symboliques : l'équipe municipale s'investit aussi pleinement dans la vie du foyer. Ainsi, dès octobre 1982, la mairie, en la personne d'Annie Benarous, adjointe au maire, s'engage en tant qu'assesseure dans élections du Comité de Résidents du foyer.¹³

¹³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Compte-rendu de l'élection du Comité de Résidents du foyer ADEF rue des Fusillés – cosigné par Annie Benarous, adjointe au maire de Vitry-sur-Seine, Moussa Magassa, représentant du RTMF, et le directeur du foyer de la rue des Fusillés, 987W 327, 31 octobre 1982.



Fig. 4. Élection du comité des résidents du foyer de travailleurs (ADEF), vue sur les opérations de dépouillement du scrutin, en présence du directeur de foyer et d'Annie Benarous (maire-adjointe), au centre.
(Archives municipales de Vitry-sur-Seine, photographie, Studio Inter Labo, 85Fi95 n°2, 31 octobre 1982.)

La municipalité œuvre indéniablement à développer une relation de confiance avec les résidents du foyer, qui accueillent d'ailleurs volontiers la bonne volonté de la mairie. Ainsi, le 31 mai 1983, Abdou Doumbia, secrétaire général du RTMF, écrit à Paul Mercieca afin de plaider la cause d'une certaine « Madame NIARE, née Kadi Diallo », qui « n'est toujours pas arrivée à trouver un logement décent » - sans que l'on sache si cette personne réside à Vitry en premier lieu.¹⁴ Si nous n'avons pas trace des suites de la démarche, cette demande semble témoigner d'une certaine proximité entre les deux parties : pour envoyer cette lettre, il aura fallu qu'Abdou Doumbia pense que Paul Mercieca soit susceptible de lui apporter son aide.

La force de la relation entre les Maliens et la municipalité semble être également reconnue par les acteurs extérieurs. On peut ainsi supposer que lorsque la préfecture du

¹⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre d'Abdou Doumbia, secrétaire général du RTMF, à Paul Mercieca, 987W 327, 31 mai 1983.

Val-de-Marne attend le 10 novembre 1986 pour écrire à la mairie et la prévenir qu'une opération « d'expulsions locatives » au foyer de la rue des Fusillés aura lieu le 12 novembre, elle cherche à ne laisser que peu de marge de manœuvre à la ville. En effet, la missive n'arrive aux équipes municipales que le jour même des expulsions.¹⁵ Dès le lendemain, Paul Mercieca écrit aux résidents afin de témoigner de sa solidarité, et affirme être intervenu auprès du préfet « pour que cesse cette intervention et que chacun trouve un toit pour le soir venu. »¹⁶

Le gouvernement malien lui-même semble lui aussi reconnaître la proximité entre les résidents du foyer et la mairie – et semble s'en méfier. En effet, le régime de Moussa Traoré, caractérisé par son absence de vie démocratique,¹⁷ semble soucieux de contrôler les activités de ses ressortissants du foyer de la Rue des Fusillés. Ainsi, lors des élections du Comité de Résidents du 21 décembre 1986, ce ne sont pas les équipes municipales, ni le RTMF qui se portent garant de la probité du scrutin, mais six représentants de l'ADEF ainsi que Cheickna N'Diaye et Traoré Hamady, représentants de « l'Amicale de l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM) », parti de Moussa Traoré.¹⁸ Ayant accédé au pouvoir en renversant le régime d'obédience socialiste de Modibo Keita, le régime de Moussa Traoré a donc des raisons de se méfier de l'influence du Parti Communiste sur ses ressortissants.¹⁹ Dans le cas du foyer de la rue des Fusillés, ses inquiétudes sont loin d'être infondées : une lettre du 23 décembre 1986 adressée à Paul Mercieca nous apprend l'existence d'une cellule du PCF au sein du foyer – sans néanmoins que l'on puisse savoir le nombre de membres et son poids réels dans la vie du foyer.²⁰

Le point culminant de cette relation fructueuse entre la mairie et les résidents du foyer intervient en octobre 1989, avec la venue au Mali d'une délégation municipale

¹⁵ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre d'Henri Rouanet, préfet du Val-de-Marne, à Paul Mercieca, 987W 327, 10 novembre 1986.

¹⁶ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Paul Mercieca au Président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, 9987W 327, 13 novembre 1986.

¹⁷ Catherine Quiminal, « Travailleurs maliens et processus démocratique en France et au Mali », *Journal des Anthropologues*, 1992, pp.117-121.

¹⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Procès-verbaux des élections du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, 987W 327, 21 décembre 1986

¹⁹ Pierre Houpert, « Ce jour-là : le 19 novembre 1968, un coup d'état renverse le président malien Modibo Keita », *Jeune Afrique*, 19 novembre 2018.

Accès en ligne : <https://www.jeuneafrique.com/375154/politique/jour-19-novembre-1968-coup-detat-renverse-president-malien-modibo-keita/>

²⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de la « cellule PCF d'ADEF de Vitry » à Paul Mercieca, 987W 327, 23 décembre 1986.

composée de Paul Mercieca, ses adjoints Guy Martin et Alain Audoubert et un « conseiller technique », ainsi que Mamadou Camara, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés et président de l'association « Kanou » dédiée à l'aide humanitaire pour le Mali. Ces derniers se rendent à Tombola, village d'où sont originaires la plupart des résidents du foyer de la rue des Fusillés. Cette visite sera ensuite suivie de l'envoi de fournitures scolaires, livres, matériel sportif, trousse de premiers soins et d'un moulin à broyer le mil en février 1990.²¹ Paul Mercieca et l'Office Municipal de l'Immigration annoncent ensuite la création de « l'Association d'Amitié pour le Développement Économique, Social et Culturel du Village Malien de Tombola » (AADESCT), plus connue sous le nom de « Vitry-Tombola » le 12 mai 1990.²²

Dès sa création, l'association s'attelle à mener un projet d'irrigation de la plaine de Tombola, « à partir de pompes alimentées par des capteurs solaires ». ²³ Ce projet semble néanmoins rencontrer de fortes difficultés : en mai 1996, les travaux n'ont toujours pas débuté.²⁴ À partir de novembre 1993, « Vitry-Mali » se lance par ailleurs dans la construction d'un centre de santé, dont les travaux feront l'objet d'une visite par une nouvelle délégation composée de Paul Mercieca, Guy Martin et Jean-Claude Lefort en janvier 1995.²⁵ Les travaux finiront en février 1996, directement suivis par la construction de deux écoles, respectivement inaugurées le 12 octobre 1996 et à la « rentrée 1997 ». ²⁶ Les initiatives continuent après la fin du mandat de Paul Mercieca en 1996 : ce dernier reste président de l'association.²⁷ La mise en place du système d'irrigation, l'amélioration du centre de santé et des écoles se poursuivent donc au cours des années 2000, avec par exemple une première récolte de riz en janvier 2004, ou encore

²¹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Une nouvelle chance pour Tombola », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, 1PER 165, janvier-février 1990.

²² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Tombola revivra », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, 1PER 169, juin 1990.

²³ *Ibid.*

²⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Solidarité à plusieurs dimensions », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, 1PER 250, mai 1996.

²⁵ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Première pierre à Tombola », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, 1PER 221, janvier 1994.

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Une coopération exemplaire », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, 1PER 236, mars 1995.

²⁶ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Une coopération exemplaire », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, 1PER 257, Décembre 1996.

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Les réussites de la fraternité », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, 1PER 268, Décembre 1997.

²⁷ *Ibid.*

une livraison de matériel agricole (tracteurs, charrues, remorques et pulvérisateurs) en novembre 2005.²⁸



Fig. 5. La délégation municipale en visite dans le village de Tombola en octobre 1989. Troisième en partant de la gauche : Guy Martin. Quatrième en partant de la gauche : Paul Mercieca.

(Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Photographie parue dans *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, 1PER 165, Janvier-Février 1990.)

À l'échelle du foyer de la rue des Fusillés, la mairie n'hésite pas non plus parfois à entrer en conflit avec l'ADEF, à la demande des résidents. Ainsi, en mars 1987 se produit un retournement de situation pour le moins cocasse, compte tenu de l'affaire ayant secoué la ville six ans plus tôt. Face au projet de l'ADEF de déplacer les 294 résidents du bâtiment B du foyer de la rue des Fusillés afin d'effectuer des travaux, la municipalité, en la personne de Max Aufort, fait valoir le 20 mars 1987 au préfet du Val-de-Marne l'opposition des résidents, qui « semble unanime ».²⁹ Selon l'adjoint, ces derniers désirent

²⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Quinze ans de coopération », *Vitry le mensuel*, 21PER 17, Février 2006.

²⁹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Max Aufort, signée « pour le député-maire de Vitry », à Henri Rouanet, préfet du Val-de-Marne, 987W 327, 20 mars 1987.

rester à Vitry pour ne pas être bouleversés dans leur « vie professionnelle, transports, vie privée, relations avec leur communauté ». ³⁰ La municipalité, qui avait fait pression auprès du préfet pour obtenir le retour des Maliens à Saint-Maur-des-Fossés six ans plus tôt, plaide désormais en leur faveur – et tout ceci par le biais de l'adjoint qui, dès 1976, préconisait d'instaurer des quotas de familles immigrées dans les logements sociaux vitriots (cf. partie 1, chap. 2).

Le positionnement de la mairie ne manque pas de susciter l'irritation de l'ADEF, qui réplique quatre jours plus tard par le biais de Dominique Guillore, son directeur de l'hôtellerie. Écrivant à Paul Mercieca, ce dernier explique que la solution qui consistait à faire les travaux en présence des résidents a été rejetée par le Comité de Résidents « à juste titre », car elle leur aurait privé de l'accès aux sanitaires. Dominique Guillore souligne l'importance de ces travaux : le foyer serait sous la menace permanente d'un effondrement des plafonds. Non sans ironie, ce dernier propose à la mairie de leur trouver une solution de relogement sur place :

« Le souci qu'a M. Max Aafort de voir concilier le strict respect le strict respect de la dignité humaine et les impératifs de sécurité nous conduisent à penser que vous avez une solution immédiate sur la ville de Vitry pour le relogement de ces 300 clients.

[...]

Si vous n'y êtes pas opposé, nous transmettons votre lettre et notre réponse à M. le Président du TGI de Créteil qui instruit les 280 dossiers, de manière à ce que celui-ci puisse envisager dans l'ordonnance qu'il rendra, un relogement qui tienne compte de vos propositions. » ³¹

³⁰ *Ibid.*

³¹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Dominique Guillore, directeur de l'hôtellerie de l'ADEF, à Paul Mercieca, 987W 327, 24 mars 1987.



Fig. 6. Délégation de travailleurs Maliens des résidents du foyer ADEF, emmenée par Guy Martin au Tribunal de Créteil le 9 avril 1987 dans le cadre d'un référé relatif à une procédure d'expulsion pour travaux. (Archives municipales de Vitry-sur-Seine, 90Fi 53, 9 avril 1987)

Les résidents du foyer seront ensuite convoqués le 9 avril 1987 au tribunal de grande instance (TGI) de Créteil dans le cadre de la procédure judiciaire mentionnée par M. Guillore. Une délégation de résidents s'y rendra, accompagnée par Guy Martin (cf. Fig. 15). Le 5 juillet 1987, le Comité de Résidents exprime sa gratitude à Paul Mercieca pour son aide et sa « détermination ». Sans que l'on ait pu trouver le verdict de la justice concernant les expulsions, il semblerait que la mairie et les résidents obtiennent gain de cause. En effet, le 1^{er} octobre 1988, c'est le consul du Mali lui-même, qui, en visite au foyer, exprime ses remerciements à Paul Mercieca pour son intervention, le qualifiant de « pionnier des bonnes relations

franco-maliennes ». ³² Il semble difficile d'affirmer que la mairie aide les Maliens pour des raisons purement politiciennes : malgré la photographie ci-contre, on ne retrouve pas trace de cet épisode dans les colonnes de *Vitry, Hier, Aujourd'hui, Demain* – à l'inverse des premières rencontres du début des années 1980. Peut-être en revanche cet épisode a-t-il servi à la défense de Paul Mercieca dans son procès contre la LICRA : en effet, ce dernier transmet une copie de l'allocution du Consul du Mali à son avocat le 13 avril 1989, moins de deux mois avant le jugement en appel. ³³ Lors de notre entretien, Paul Mercieca

³² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Allocution de Mamadou Macalou, consul général du Mali en France à l'occasion de la fête annuelle du foyer, 987W 327, 1^{er} octobre 1988.

³³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Paul Mercieca à son avocat Maître Daniel Voguet, 987W327, 13 avril 1989.

affirmera d'ailleurs qu'une « cinquantaine de Maliens » viendra assister à son procès en signe de soutien.³⁴

La relation entre la mairie et les résidents du foyer n'est pas à sens unique : les Maliens s'approprient également certaines des revendications de la mairie. C'est ainsi que le 4 mars 1989, au détour d'une lettre adressée à Dominique Guillore portant sur un nouveau conflit relatif à l'augmentation des redevances et à la dégradation des conditions de vie au sein du foyer, Mamadou Camara, président du Comité de Résidents, écrit :

« Le Comité vous propose alors de tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait pas un surnombre, de construire de nouveaux foyers, notamment celui de Saint-Maur-des-Fossés. »³⁵

Cette proposition est d'autant plus surprenante qu'elle semble spontanée : on ne trouve pas de trace de communication de la mairie incitant les résidents à demander la reconstruction du foyer de Saint-Maur-des-Fossés. Une copie du courrier adressé à l'ADEF est en revanche envoyée à la mairie.³⁶

Cette revendication n'en reste pas là. Deux ans plus tard, face au surpeuplement de leur foyer, les résidents lancent une pétition demandant au préfet du Val-de-Marne « la reconstruction du foyer de Saint-Maur, vétuste, détruit en 1981 [...] conformément aux engagements du Ministre Stoléru ». ³⁷ Selon Mamadou Camara, président du Comité de Résidents, 700 résidents - sur 1048 recensés par le Comité en mai 1991 - auraient signé ladite pétition.³⁸ Encore une fois, cette initiative semble spontanée : le 16 mai 1991,

³⁴ S'agit-il du procès en première instance ou de celui en appel ? Paul Mercieca ne le précise pas. Entretien avec M. Paul Mercieca, maire de Vitry-sur-Seine de 1977 à 1996, réalisé le 20 novembre 2019.

³⁵ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Mamadou Camara, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, à Dominique Guillore, directeur de l'hôtellerie de l'ADEF, 987W 327, 4 mars 1989.

³⁶ Une copie du courrier est envoyée à la mairie, ainsi qu'au consulat général du Mali, à la préfecture du Val-de-Marne, au Fonds d'Action Sociale, aux Ministères des Affaires Sociales, du Logement et de l'Intérieur, ainsi qu'au délégué de secteur n°6 de l'ADEF, et au directeur du centre ADEF de Vitry-sur-Seine.

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Mamadou Camara, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, à Dominique Guillore, directeur de l'hôtellerie de l'ADEF, 987W 327, 4 mars 1989.

³⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Pétition du Comité de Résidents du foyer Groupe Manouchian, 987W327, 23 mars 1991.

³⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre du Comité de Résidents au Préfet du Val-de-Marne, 987W 327, 16 mai 1991.

parallèlement à l'envoi de leurs revendications au préfet du Val-de-Marne, le Comité de Résidents envoie une lettre similaire à Paul Mercieca, lui demandant son « soutien dans la lutte qu'il vient d'engager ».³⁹ Comme vu précédemment, cette initiative ne semble cependant pas porter ses fruits : le foyer de Saint-Maur-des-Fossés n'est pas reconstruit.

Malgré tout, la bonne entente de la mairie et des résidents de la rue des Fusillés ne parvient pas à résoudre tous les problèmes relatifs à la vie du foyer. Tout au long du mandat de Paul Mercieca, les résidents font très régulièrement état de la dégradation de leurs conditions de vie – sans jamais accuser la mairie, cependant : c'est l'ADEF qui reçoit systématiquement leurs plaintes. La plupart des problèmes matériels du foyer semblent être sous-tendus par la sur-occupation, qui s'aggrave au fil des années. Alors que le foyer de la rue des Fusillés n'est conçu que pour accueillir 526 personnes (cf. annexe 1), on dénombre déjà 700 personnes, « voire plus » lors d'une réunion à laquelle participent le Comité de Résidents, la mairie l'ADEF et la préfecture en décembre 1988.⁴⁰ Lors de cette réunion, les représentants de la préfecture considèrent la réduction du nombre de « résidents non-officiels » comme « la priorité actuelle », et demandent à l'ADEF et au comité de résidents de s'y employer.⁴¹ Pourtant, moins de trois ans plus tard, ce sont « plus de 1048 personnes » qui sont recensées par le Comité de Résidents – soit près du double de la capacité d'occupation du foyer.⁴² La direction de l'ADEF est quant à elle encore plus pessimiste : elle estime le nombre d'occupants à 1500 en mai 1992.⁴³

La sur-occupation semble causer de graves dommages à l'infrastructure, et plus particulièrement aux systèmes d'alimentation en eau et de chauffage. Dans une lettre adressée à Dominique Guillore en mars 1989, Mamadou Camara estime que « toutes les chambres qui sont du côté des douches du bâtiment B doivent être déclarées comme invendables. L'état des douches et des WC du bâtiment A ne permet plus aux résidents de

³⁹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre du Comité de Résidents à Paul Mercieca, 987W 327, 16 mai 1991.

⁴⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Procès-verbal de la réunion concernant le foyer ADEF de Vitry-sur-Seine à la préfecture, 987W 328, 6 décembre 1988.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre du Comité de Résidents au Préfet du Val-de-Marne, 987W 327, 16 mai 1991.

⁴³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Dominique Guillore, directeur de l'hôtellerie de l'ADEF, à Mamadou Camara, président du Comité de Résidents, 987W 327, 16 mai 1991.

les utiliser [...]. Il y a des infiltrations d'eau un peu partout dans les deux bâtiments. »⁴⁴ Selon Camara, ces problèmes sont accentués par l'attitude de l'ADEF, dont il estime qu'elle a « tendance à abandonner le foyer » : depuis le début de l'hiver 1989, les chaudières tourneraient à 40% de leur capacité, et les résidents seraient restés sans chauffage ni eau chaude pendant une semaine, du 31 janvier au 6 février 1989.⁴⁵

D'autres problèmes semblent être davantage liés à la négligence des résidents eux-mêmes. En témoigne une lettre du 9 janvier 1989 des services vétérinaires de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) du Val-de-Marne à Christian Colle, directeur de l'ADEF. Après avoir procédé à une inspection sanitaire des cuisines du foyer de la rue des Fusillés, les services de la DDAF font notamment état de « marchandises à même le sol », de « produits carnés [...] en voie de décongélation », de chambres froides hors d'état de marche, et de « sols et murs très sales ». ⁴⁶ D'après Dominique Guillore, qui fustige « l'insouciance des utilisateurs dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité », la situation de la cuisine n'aurait que peu changé en 1991.⁴⁷

Plus grave encore, des troubles sécuritaires éclatent régulièrement dans le foyer. Ainsi, le 24 avril 1989 à 7 heures du matin, les résidents constatent le décès d'une « jeune femme prénommée Nathalie » - sans que nos recherches aient pu nous mener à trouver la cause de son décès.⁴⁸ Les résidents semblent hésiter à réagir à ce décès : ils attendent deux semaines avant d'adresser leurs condoléances au maire.⁴⁹ On peut supposer qu'ils craignent que le drame altère leur bonne relation avec la mairie.

Le foyer semble également abriter un trafic de stupéfiants : en avril 1991, la police arrête un certain Magassa, domicilié au foyer, dans un hôtel d'Ivry-sur-Seine. En perquisitionnant sa chambre, les forces de l'ordre trouvent 35 grammes d'héroïne.⁵⁰ Ce

⁴⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Mamadou Camara, président du Comité de résidents du foyer de la rue des Fusillés, à Dominique Guillore, directeur de l'hôtellerie de l'ADEF, 987W 327, 4 mars 1989.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre des services vétérinaires de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) à Christian Colle, directeur de l'ADEF, 987W 327, 9 janvier 1989.

⁴⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Dominique Guillore, directeur de l'hôtellerie de l'ADEF, à Mamadou Camara, président du Comité de Résidents, 987W 327, 16 mai 1991.

⁴⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre du Comité de Résidents à Paul Mercieca, 987W 327, 9 mai 1989.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Claudine Proust « Trente-cinq grammes d'héro dans la valise », *Le Parisien*, 987W 327, 5 avril 1991.

fait divers ne semble pas être un cas isolé. À peine un mois après cette arrestation, Mamadou Camara fait lui-même état de dégradations suite à une « bagarre généralisée » liée au trafic de stupéfiants ayant eu lieu le 23 avril 1991.⁵¹ Lui répondant, Dominique Guillore affirme quant à lui :

« Le trafic de drogue sur cet établissement est en développement important. Nous ramassons régulièrement une quantité importante de seringues et les faux plafonds des sanitaires du bâtiment A sont le repaire permanent des dépôts de drogue. »⁵²

Dans le même courrier, le directeur de l'hôtellerie de l'ADEF fait également état de problèmes de prostitution au sein du foyer - sans donner davantage de précisions sur l'ampleur du problème.⁵³

Ces problèmes récurrents provoquent des tensions entre le Comité de Résidents et l'ADEF. Mamadou Camara impute ainsi la « bagarre généralisée » du 23 avril 1991 au « laxisme de l'ADEF », insistant sur le fait que « la laverie installée sans aucune concertation et le bar servent de lieu de rencontre et de rendez-vous pour des personnes suspectes ».⁵⁴ Il enjoint l'organisme gestionnaire à se « détermine[r] à propos de la situation ».⁵⁵ Les tensions semblent atteindre leur paroxysme le 28 juin 1991, lorsque, selon Dominique Guillore, le comité de résidents aurait séquestré trois membres du personnel de l'ADEF dans leurs bureaux pendant trois heures, « au motif que les sous-sols du bâtiment B sont inondés ».⁵⁶

⁵¹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Mamadou Camara, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, à Dominique Guillore, directeur de l'hôtellerie de l'ADEF, 987W 327, 5 mai 1991.

⁵² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Dominique Guillore, directeur de l'hôtellerie de l'ADEF, à Mamadou Camara, président du Comité de Résidents, 987W 327, 16 mai 1991.

⁵³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Dominique Guillore, directeur de l'hôtellerie de l'ADEF, à Mamadou Camara, président du Comité de Résidents, 987W 327, 16 mai 1991.

⁵⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Mamadou Camara, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, à Dominique Guillore, directeur de l'hôtellerie de l'ADEF, 987W 327, 5 mai 1991.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Dominique Guillore à Mamadou Camara, 987W 327, 11 juillet 1991.

Des tensions comparables perdurent au cours des années suivantes, toujours liées aux conditions de vie dans le foyer. Ainsi, en juin-juillet 1993, l'ADEF alerte la mairie pour lui faire part des « risques » liés à la « fête du mouton » (comprendre la fête musulmane d'Aïd-el-Kébir), puis la préfecture, ses craintes (attroupements sur la voie publique, abattage clandestin...) s'étant apparemment réalisées.⁵⁷ Puis, en novembre 1995, l'ADEF annonce aux services municipaux avoir engagé « des démarches judiciaires pour requérir la force publique afin d'assurer les prestations minimum d'hygiène et de sécurité », celles-ci n'étant plus assurées depuis deux semaines.⁵⁸

2) Sous le mandat d'Alain Audoubert : le refroidissement (1996-2010)

L'arrivée d'Alain Audoubert, ancien adjoint de Paul Mercieca, au poste de maire le 26 octobre 1996, ne semble pas perturber la dégradation des conditions de vie constatée par les différents acteurs de la vie du foyer de la rue des Fusillés.

Alain Audoubert (1943-2019) : né en 1943 à Versailles, il adhère au PCF dans sa jeunesse au début des années 1960. Nommé instituteur à Vitry-sur-Seine, il entre au conseil municipal sous la mandature de Marcel Rosette en 1971. Il devient premier adjoint à Paul Mercieca en 1993, avant de lui succéder au poste de maire le 26 octobre 1996, suite à sa démission. Ses mandats seront notamment marqués par son obtention de l'État de construire deux nouveaux logements pour chaque détruit, une situation unique en France. Alain Audoubert se mobilisera également pour la création d'un métro inter-banlieues, et sera à l'origine de la création d'une police municipale dans sa ville à la suite d'un référendum local. Il démissionne le 1^{er} février 2015, cédant sa place à Jean-Claude Kennedy, tout en restant conseiller municipal et conseiller d'agglomération.⁵⁹

⁵⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Jacques Caizergues, chargé du « Service Relations Clientèle » de l'ADEF à Paul Mercieca, 987W 327, 27 juillet 1993.

⁵⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Jean Jourdan, directeur de l'hôtellerie de l'ADEF à Alain Audoubert, 987W 327, 13 novembre 1995.

⁵⁹ Francis Gouge, « Alain Audoubert, l'ancien maire de Vitry-sur-Seine, est mort », *Le Monde*, 31 juillet 2019.

Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2019/07/31/alain-audoubert-l-ancien-maire-de-vitry-sur-seine-est-mort_5495265_3382.html

Cécile Dubois, « Alain Audoubert quitte ses fonctions de maire de Vitry-sur-Seine », *94 Citoyens*, 22 janvier 2015.

Accès en ligne : <https://94.citoyens.com/2015/alain-audoubert-quitte-ses-fonctions-de-maire-de-vitry-sur-seine,22-01-2015.html>

En effet, les mauvaises nouvelles s'accroissent dès les premières années du mandat du nouvel édile vitriote. Tout commence en novembre 1997 avec la publication d'un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), accusant Christian Colle, ancien directeur général de l'ADEF devenu président de l'association en mars 1998, d'avoir fait passer de luxueuses dépenses personnelles (achat de voitures de fonction de marque BMW et Rover, séjours dans des hôtels étoilés et repas dans des restaurants gastronomiques) sur des notes de frais de l'organisme gestionnaire. L'IGAS pointe également du doigt l'attribution de 43 logements locatifs à des personnes « choisies par la direction ». ⁶⁰ Ces accusations déboucheront sur l'ouverture d'une information judiciaire en septembre 1998, moment à partir duquel les accusations de l'IGAS seront relayées dans *Le Parisien*. ⁶¹ À la même période, l'ADEF, perdant de l'argent depuis 1994 selon ce même journal, ⁶² frôle le dépôt de bilan. La première alerte est lancée le 15 janvier 1998 par Christian Colle lui-même, dans une note transmise à l'ensemble des personnels de l'organisme gestionnaire :

« Ne perdons pas de vue, en effet, que l'ADEF perdra à coup sûr près de la moitié de ses foyers d'ici 12 ou 18 mois et que cette simple perspective [...] ne peut objectivement et inévitablement générer [...] que des vagues successives et importantes de licenciements dont la première devrait être envisagée dans les prochains mois. » ⁶³

Douze jours plus tard, la mairie apprend par le biais de Jean-Baptiste Combrisson, directeur de l'Association des Organismes HLM de la Région Île-de-France (AORIF), l'intention de l'ADEF de céder ses activités à l'Association pour la Formation Technique de base des Travailleurs Africains et Malgaches (AFTAM). M. Combrisson convie alors Philippe Soulard, directeur de l'OPHLM de Vitry, organisme propriétaire du foyer géré par

⁶⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Olivier Bossut, « Les goûts de luxe du directeur de foyers », *Le Parisien*, 987W 327, 30 septembre 1998.

Accès en ligne : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/les-gouts-de-luxe-du-directeur-de-foyers-30-09-1998-2000267363.php>

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*

⁶³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Dossier-note de Fabienne Thaize, responsable du service « Habitat » de la mairie à l'attention d'Évelyne Rabardel, conseillère municipale, 4 février 1998 : Note de Christian Colle aux personnels de l'ADEF, 987W 327, 15 janvier 1998.

l'ADEF, à une réunion le 10 février 1998.⁶⁴ Sans que l'on connaisse le contenu exact de cette réunion, il semble que Philippe Soulard en sorte avec un goût amer. Le 17 février 1998, il écrit :

« Il semble que ce ne soit pas la situation financière de l'ADEF qui préside à ce désengagement, même si cet argument est souvent présenté comme moteur, mais plutôt une volonté de se redéployer sur un secteur plus « lucratif », les MAPAD [Maisons d'Accueil pour Personnes Âgées Dépendantes] à travers une filiale ADEF RÉSIDENCE. »⁶⁵

Nos recherches ne nous ont pas permis de connaître le dénouement de l'affaire. Quoiqu'il en soit, l'ADEF semble avoir évité la faillite, et ne s'est pas entièrement reconvertie dans la gestion de MAPAD : à ce jour, elle est encore gestionnaire de 47 foyers franciliens, dont celui de la rue des Fusillés.⁶⁶

S'il témoigne de la persistance des difficultés rencontrées dans la gestion du foyer, cet épisode révèle également que, dans ce début de mandat d'Alain Audoubert, les questions liées au foyer restent quelque peu liées à la personne de Paul Mercieca, qui reste président de l'OPHLM de la ville jusqu'en juin 2001.⁶⁷ C'est par exemple ce dernier qui, le 28 janvier 1998, informe Alain Audoubert du risque de cessation d'activité de l'ADEF – tout en demandant la position de la ville sur la question.⁶⁸ C'est également à lui que Philippe Soulard rend compte du déroulé de la réunion du 10 février 1998.⁶⁹ Le 15 juin

⁶⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Dossier-note de Fabienne Thaize, responsable du service « Habitat » de la mairie à l'attention d'Évelyne Rabardel, conseillère municipale, 4 février 1998 : Lettre de Jean-Baptiste Combrisson, directeur de l'Association des Organismes HLM de la Région Île-de-France (AORIF) à Philippe Soulard, directeur de l'OPHLM de Vitry, 987W 327, 27 janvier 1998.

⁶⁵ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Philippe Soulard, directeur de l'OPHLM de Vitry-sur-Seine, à Paul Mercieca, président de l'OPHLM de Vitry-sur-Seine, 987W 327, 17 février 1998.

⁶⁶ Plaquette de l'ADEF, « ADEF : acteur associatif du logement prêt à vivre », janvier 2020.

Accès en ligne : <https://drive.google.com/file/d/1CmyWXX2QZJcuabvf9F3IkW3s6CCqd1/view>

⁶⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, *Vitry Hier, Aujourd'hui Demain*, juin 2001.

⁶⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Paul Mercieca, président de l'OPHLM de Vitry-sur-Seine, à Alain Audoubert, maire de Vitry-sur-Seine, 987W 327, 28 janvier 1998.

⁶⁹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Philippe Soulard, directeur de l'OPHLM de Vitry-sur-Seine, à Paul Mercieca, président de l'OPHLM de Vitry-sur-Seine, 987W 327, 17 février 1998.

1998, Paul Mercieca est invité par Jean Gaeremynck, directeur de la population et des migrations au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à une réunion pour « débattre avec vous des modalités de la reprise de la gestion des foyers de l'ADEF et notamment de la place que les organismes bailleurs pourraient prendre dans ce dispositif » se tenant le 24 juin.⁷⁰ Vraisemblablement irrité par les motivations de l'ADEF et par le peu de garanties de l'État, qui affirme être en désaccord avec la décision de l'ADEF mais ne semble pas disposé à l'empêcher, ce dernier refuse d'y assister.⁷¹

Dans le même temps, le foyer continue de subir les mêmes problèmes précédemment mentionnés. La sur-occupation semble connaître une (très) légère amélioration, mais reste à un niveau préoccupant. En août 1998, l'ADEF estime le nombre de sur-occupants à environ 350 en semaine, et entre 400 et 500 lors des week-ends – soit un taux d'occupation minimum d'environ 166%, équivalant à une douche et un WC pour 9 résidents selon les calculs de l'ADEF.⁷² Les relations entre l'ADEF et les résidents semblent en revanche s'être nettement détendues. L'organisme gestionnaire a beau faire état de vendeurs à la sauvette (coiffeurs, tailleurs, vendeurs de cigarettes...), il ne le fait pas sur le ton du reproche : « [...] tout est organisé pour répondre aux nombreux besoins. »⁷³ Chose inédite, l'ADEF va même jusqu'à complimenter le Comité de Résidents :

« Un comité de résidents assisté par des sages, est omniprésent et veille aux différents aspects de la gestion. Leurs actions sont constructives et permettent

⁷⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Jean Gaeremynck, directeur de la population et des migrations au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à Paul Mercieca, 987W 327, 15 juin 1998

⁷¹ Dans sa lettre, Jean Gaeremynck écrit :

« Le projet initial de l'ADEF ne rencontre pas notre approbation. En revanche, nous souhaitons apporter notre appui à une solution alternative sérieuse et durable au problème ainsi posé de la gestion de ce patrimoine important dont vous êtes propriétaire pour une part. La construction d'une telle solution passe nécessairement par l'existence d'une position commune des organismes propriétaires. »

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Jean Gaeremynck, directeur de la population et des migrations au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à Paul Mercieca, 987W 327, 15 juin 1998

⁷² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Document de l'ADEF : « Situation actuelle du foyer et difficultés rencontrées », directeur de l'OPHLM de Vitry-sur-Seine, 987W 327, 18 août 1998.

⁷³ *Ibid.*

à ce jour de gérer cet établissement qui sans cette autorité serait réellement ingérable. »⁷⁴

Parallèlement à ce rapprochement entre les résidents et l'ADEF, on remarque un certain désengagement de la municipalité vis-à-vis des affaires du foyer. C'est désormais l'ADEF qui se fait le relais d'« une demande insistante de [ses] résidents », en demandant par exemple à l'OPHLM le double-vitrage des portes fenêtres du foyer le 27 octobre 1998.⁷⁵ Les contacts entre le Comité de Résidents et la mairie semblent quasiment inexistantes : il faut attendre le 19 octobre 1999, soit trois ans après l'accession d'Alain Audoubert à la tête de l'hôtel de ville, pour trouver la première trace de correspondance entre les deux parties.⁷⁶ Les résidents demandent entre autres à la mairie de bien vouloir engager les « travaux préalables » nécessaires pour faire passer le foyer au statut de « résidence sociale »⁷⁷ - transformation sur laquelle nous reviendrons ultérieurement. Ce courrier semble néanmoins rester sans réponse.

Le désengagement de la mairie semble être aussi bien constaté par l'ADEF que par le Comité de Résidents. L'organisme gestionnaire est le premier à émettre des critiques. Le 14 mars 2000, l'ADEF rend compte à l'OPHLM de « l'état de vétusté extrême des menuiseries extérieures » (menuiseries conçues pour habiller les portes et les fenêtres), et affirme que ces problèmes avaient déjà fait l'objet d'un signalement auprès de l'Office, resté sans réponse.⁷⁸ À demi-mot, elle reproche à l'OPHLM de négliger le foyer au profit de ses autres logements :

⁷⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Document de l'ADEF : « Situation actuelle du foyer et difficultés rencontrées », directeur de l'OPHLM de Vitry-sur-Seine, 987W 327, 18 août 1998.

⁷⁵ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Daniel Gaujour, chef des Services Techniques de l'ADEF au directeur de l'OPHLM de Vitry (non nommé), 987W 327, 30 septembre 1998.

⁷⁶ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Dougoutigui Sogoba, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, à Alain Audoubert, 987W 327, 19 octobre 1999.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Nous n'avons pas pu mettre la main sur le premier courrier auquel l'ADEF fait référence. Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Daniel Gaujour, chef des Services Techniques de l'ADEF au directeur de l'OPHLM de Vitry (non nommé), 987W 327 14 mars 2000.

« D'autre part, nous avons pu noter – à la lecture attentive de l'article paru sur le mensuel d'informations locales de Vitry-sur-Seine- l'effort de réhabilitation fourni dans les cités OPHLM de votre parc (20 000 fenêtres remplacées). »⁷⁹

Pour leur part, les résidents du foyer de la rue des Fusillés estiment être tout bonnement abandonnés, et même discriminés. C'est le blocage long de trois ans de la réhabilitation de leur foyer, sur lequel nous reviendrons ultérieurement, qui semble mettre le feu aux poudres. Dans une longue lettre relatant la dégradation de leurs conditions de vie (infiltrations d'eau, inondations au sous-sol du bâtiment B, fuite des eaux usées, problèmes d'hygiène et d'insécurité, etc.), les résidents attaquent virulemment la mairie – du jamais vu jusqu'ici :

« Les élus en charge de l'immigration et de l'habitat connaissent parfaitement l'ensemble des dossiers du foyer ADEF y compris l'Office Municipal de l'Immigration (OMI). Je vous rappelle aussi que lors d'une réunion de quartier [...], le problème de réhabilitation de notre foyer a été posé. Nous avons eu beaucoup de réunions avec des responsables de l'ADEF au sujet des travaux, en réponse l'ADEF dit que les travaux relèvent du domaine du propriétaire et qu'un dossier est déposé et classé sans suite. Nous constatons que personne ne veut s'occuper de nous, personne ne veut prendre ses responsabilités, parce que tout simplement les résidents du foyer ne votent pas et sont considérés comme des sans-voix.

[...]

Par ailleurs il y a une chose qui est courante au service de l'habitat et qui mérite d'être étalée sur la place publique parce que ça dure depuis des années ; c'est-à-dire quand un résident de notre foyer vient s'inscrire sur la liste des demandeurs de logement, on lui dit qu'il ne sera jamais logé par la ville de Vitry puisque le foyer relève de la préfecture du Val-de-Marne et que nous ne sommes pas reconnus par la mairie, puis on l'invite à s'adresser à l'État. »⁸⁰

⁷⁹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Daniel Gaujour, chef des Services Techniques de l'ADEF au directeur de l'OPHLM de Vitry (non nommé), 987W 327, 14 mars 2000.

⁸⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre d'Abdou Fofana, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés à Alain Audoubert, 987W 327, 20 novembre 2000.

On ne retrouve pas de trace d'intervention de Paul Mercieca dans les affaires du foyer après 1998 : « l'âge d'or » des relations entre les résidents du foyer et la mairie semble être définitivement enterré.

La vétusté des locaux, quant à elle, perdure indépendamment de ces relations. Le 4 avril 2002, Jean Jourdan, directeur de l'habitat et de l'action sociale de l'ADEF, fait par exemple état au maire d'une invasion de rats dans les locaux, et demande la participation de la mairie à des travaux pour les éradiquer.⁸¹ Le problème semble persister jusqu'en juin 2003, date à laquelle Jean Jourdan évoque à nouveau le problème dans une lettre adressée cette fois-ci au préfet du Val-de-Marne.⁸² Ce désagrément n'est pas le seul : depuis plus d'un an, la vie du foyer serait perturbée par l'installation d'un squat dans une usine désaffectée jouxtant le foyer. En plus de laisser des « tonnes de déchets ménagers » à l'extérieur, les squatteurs « n'hésitent pas à utiliser [les] installations sanitaires et à prélever de l'eau pour leurs besoins personnels », provoquant des conflits avec les résidents du foyer.⁸³ Jourdan précise que, comme l'ADEF, la mairie attend l'intervention des services de l'État pour l'expulsion du squat.⁸⁴

Une nouvelle fois, les services de la préfecture s'inquiètent du fonctionnement de la cuisine du foyer. Le 20 décembre 2004, Damien Roynette, brigadier-chef de police rattaché à la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) du Val-de-Marne et Jean-Pierre Desnoyers, agent de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) inspectent les locaux. Dans un long rapport à charge, ils décrivent entre autres une cuisine aux murs, plafond et sols « crasseux », la « présence d'une colonie de cafards gambadant sur les murs », des congélateurs « sales et tapissés de crasse et de sang à l'intérieur et à l'extérieur, des plats cuits ou en attente de cuisson posés à même le sol, ainsi qu'une vingtaine d'autres exemples témoignant d'une hygiène déplorable.⁸⁵ Bien

⁸¹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Jean Jourdan, directeur de l'habitat et de l'action sociale de l'ADEF, à Alain Audoubert, 987W 327, 4 avril 2002.

⁸² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Jean Jourdan, directeur de l'habitat et de l'action sociale de l'ADEF, à Patrice Bergougnoux, préfet du Val-de-Marne, 987W 327, 6 juin 2003.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, rapport de l'inspection du 20 décembre 2004 du foyer Manouchian effectuée par Damien Roynette et Jean-Pierre Desnoyers, joint à une lettre de

que les agents effectuant l'inspection ne soient compétents qu'en matière d'hygiène alimentaire, ils signalent également « la présence d'un tableau électrique aux fils apparents et non protégés, grouillant de cafards vivants, pouvant entraîner un risque d'incendie. »⁸⁶ Se basant sur ce rapport, Claudine Lebon, Directrice Départementale des Services Vétérinaires du Val-de-Marne, propose la fermeture administrative de la cuisine, estimant que « les manquements constatés présentent une menace grave à la santé publique ».⁸⁷ Sans que l'on en connaisse la date exacte, la cuisine est alors fermée, puis rouverte le 20 juin 2005.⁸⁸ À partir de février 2005, l'ADEF met en place une concertation avec le comité de résidents, « visant à définir les responsabilités de chacun dans la gestion de la cuisine ».⁸⁹ Surtout, elle engage 42 000€ de travaux dans la rénovation de la cuisine et lance un programme de formation à l'hygiène alimentaire pour les résidents travaillant en cuisine, qui commence dès le lendemain de la réouverture des locaux.⁹⁰

Encore une fois, la mairie semble se tenir en retrait de ce processus. Une fois la cuisine rouverte, le service Environnement de la ville de Vitry propose de se joindre aux contrôles d'hygiène prévus dans l'immédiat de la remise en marche de la cuisine.⁹¹ Antérieurement, on ne trouve trace des services municipaux que dans une correspondance interne se tenant entre avril et juin 2005. Dans celle-ci, la responsable du secteur hygiène de la mairie demande au service des affaires juridiques si le maire a la compétence de prononcer la fermeture de la cuisine du foyer, mais aussi si sa responsabilité civile et/ou pénale peut être engagée en cas d'incident tel qu'une « toxi-infection alimentaire collective ».⁹² À cette demande, le service des Affaires Juridiques répond le 2 juin 2005 que le maire a non seulement « le devoir ici de prendre les mesures de police initiales », mais aussi qu'il « encourt manifestement [...] sa responsabilité pénale

Claudine Lebon, Directrice Départementale des Services Vétérinaires du Val-de-Marne à Alain Audoubert, 913W 103, 22 janvier 2005.

⁸⁶ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Claudine Lebon, Directrice Départementale des Services Vétérinaires du Val-de-Marne à Alain Audoubert, 913W 103, 22 janvier 2005.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, note de B. Allieux, directeur du service « voirie-environnement » de la mairie à l'attention de Mme Évelyne Rabardel et Michel Leprêtre, conseillers municipaux, Jean-Pierre Moineau, président de l'OPHLM de Vitry, et M. Perez-Sécheret. 913W 103, 24 août 2005.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Note de Virginie Bourjat, responsable du secteur hygiène de la mairie de Vitry-sur-Seine, au service des Affaires Juridiques, 913W 103, 22 avril 2005.

personnelle et/ou la responsabilité administrative de la commune en raison des dommages causés. »⁹³ La fermeture de la cuisine du foyer aurait-elle donc été prononcée avant tout par peur des retombées judiciaires ?

L'ordre semble ensuite revenir au foyer jusqu'en août 2008, date à laquelle des résidents du foyer, restés anonymes, signent une lettre adressée à Alain Audoubert, au gérant du foyer de la rue des Fusillés et au commissaire de police de Vitry, mais aussi au Président de la République, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de la Justice. Les résidents déclarent :

« Depuis un certain temps notre foyer [...], est devenu un carrefour pour la prostitution avec tous les dégâts qui vont avec (insalubrité, délinquance, bruits, etc...). Nos toilettes sont devenues des poubelles de préservatifs usagés avec le risque que nous connaissons tout sur le plan sanitaire. »⁹⁴

Les auteurs de la lettre laissent une semaine aux autorités pour agir, sans quoi ils menacent de se faire justice eux-mêmes.⁹⁵ Selon Dougoutigui Sogoba, président du Comité de Résidents,⁹⁶ c'est le comité qui se charge lui-même de chasser les prostituées.⁹⁷

Sans qu'elles n'atteignent des proportions aussi dramatiques que dans ce cas précis, la fin de l'année 2008 marque une recrudescence des tensions entre les résidents et l'ADEF. C'est d'abord Jean-Paul Vaillant, directeur général de l'ADEF, qui se plaint le 27 octobre 2008 d'avoir dû faire intervenir des « équipes de sécurité » pour mettre un terme

⁹³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Note du Service des affaires juridiques de la mairie de Vitry-sur-Seine Virginie Bourjat, responsable du secteur hygiène de la mairie de Vitry-sur-Seine, 913W 103, 2 juin 2005.

⁹⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre ouvert de résidents du foyer de la rue des Fusillés à destination du maire de Vitry, du commissaire de Vitry, du gérant du foyer, du Président de la République, du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de la Justice, 987W 327, 14 août 2008.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ Réélu en février 2007, Dougoutigui Sogoba avait déjà effectué un premier mandat en tant que président du Comité de Résidents. On ne connaît pas les dates exactes de son premier mandat, mais on sait qu'il a exercé ce poste au moins entre 1999 et 2001, année à laquelle il affirme l'avoir terminé.

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Dougoutigui Sogoba, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, à Alain Audoubert, 987W 327, 19 octobre 1999.

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Dougoutigui Sogoba, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, à Alain Audoubert, 987W 327, 5 novembre 2008.

⁹⁷ *Ibid.*

à « une activité de fabrication de bijoux » considérée comme illégale.⁹⁸ En réponse, M. Sogoba attaque virulemment l'ADEF, l'accusant d'avoir laissé la situation se dégrader depuis son départ en 2001. Il accuse les agents de l'ADEF et leurs enfants d'utiliser les box dans le foyer pour se livrer à des « activités commerciales dont la licéité est douteuse », et plus particulièrement un des enfants d'un agent de « contrôle[r] [le] trafic de drogue et d'arme dans le foyer. »⁹⁹ Ces accusations se poursuivent et s'aggravent dans un nouveau courrier envoyé 9 jours plus tard :

« Comme tout le monde se connaît au foyer, cette personne est le second fils [...] du candidat ADEF sévèrement battu aux élections de 2007, l'ami du chef d'établissement [...] le bien-aimé de l'ADEF (pour lui avoir versé environ 80 000 euros détournés de la caisse commune des résidents. »¹⁰⁰

L'ADEF semble ne pas donner suite à ces accusations, mais elle procède à la résiliation du contrat de Dougoutigui Sogoba, vraisemblablement entre le 10 et le 22 juin 2009.¹⁰¹ Son expulsion ne semble pas causer de remous majeur au sein du foyer, Jean-Paul Vaillant estimant au cours d'une réunion le 22 juin 2009 que les résidents se sont montrés « coopératifs » après son départ.¹⁰²

En parallèle, la mairie semble se montrer soudainement plus ferme quant aux questions d'hygiène et de sécurité du foyer. Le 15 janvier 2009, elle envoie une

⁹⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Jean-Paul Vaillant, directeur général de l'ADEF, à Dougoutigui Sogoba, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, 987W 327, 27 octobre 2008.

⁹⁹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Dougoutigui Sogoba, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, à Jean-Paul Vaillant, 987W 327, 5 novembre 2008.

¹⁰⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Dougoutigui Sogoba, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, à Jean-Paul Vaillant, 987W 327, 14 novembre 2008.

¹⁰¹ On ne connaît pas la date exacte de la résiliation du contrat de Dougoutigui Sogoba : son expulsion est simplement évoquée au cours d'une réunion entre l'ADEF et la préfecture du Val-de-Marne se tenant le 22 juin 2009. Or, nous avons pu consulter une lettre de M. Sogoba à Alain Audoubert, se plaignant de la « dégradation continue de la qualité de vie, comparée à celle des années 1980 », datée du 10 juin 2009. Nous en déduisons donc que le contrat de Dougoutigui Sogoba est résilié entre le 10 et 22 juin 2009

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Philippe Chopin, directeur du cabinet du préfet du Val-de-Marne, à Alain Audoubert : Relevé de conclusions de la réunion en préfecture du 22 juin 2009, 987W 327, 9 juillet 2009.

¹⁰² *Ibid.*

Commission Communale de Sécurité inspecter les lieux.¹⁰³ Cette inspection débouche sur une première mise en demeure de la mairie adressée à l'ADEF avant la fermeture du foyer, émise le 28 janvier.¹⁰⁴ L'ADEF semble alors faire de son mieux pour éviter la fermeture. La mairie dépêche une deuxième Commission Communale de Sécurité le 28 mai. Celle-ci fait état des progrès réalisés par l'ADEF, notamment dans le domaine de la prévention des incendies : elle intervient auprès des résidents, de manière à ce que les commerçants du foyer libèrent les parties communes.¹⁰⁵ Mais ces efforts ne semblent pas suffire : le 15 juin 2009, le maire adresse une nouvelle mise en demeure à l'ADEF.¹⁰⁶

Il est vrai que les conditions de vie dans le foyer semblent être pires que jamais : selon les services fiscaux, ce sont 1589 personnes qui se déclarent résidentes au foyer de la rue des Fusillés.¹⁰⁷ Malgré tout, l'ADEF semble déterminée à empêcher la fermeture du foyer. Elle convoque une réunion avec la préfecture le 22 juin 2009, au cours de laquelle la préfecture préconise de mener deux inspections dans les semaines à venir, afin de vérifier que les commerçants n'ont pas repris leurs activités.¹⁰⁸ Nous n'avons trace que d'une seule de ces opérations. Cette dernière, menée le 17 juillet 2009 par les services de la préfecture, mais aussi par les Services d'Hygiène et de Sécurité de la mairie,¹⁰⁹ débouche notamment sur 17 interpellations, dont 6 reconduites à la frontière.¹¹⁰ Un salon de coiffure, une bijouterie et une boucherie clandestins sont également fermés.¹¹¹ Cela semble suffire aux services de la mairie. Le 14 janvier 2010, une commission communale de sécurité procède à une nouvelle inspection : bien qu'elles constatent l'implantation de

¹⁰³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Philippe Chopin, directeur du cabinet du préfet du Val-de-Marne, à Alain Audoubert : Relevé de conclusions de la réunion en préfecture du 22 juin 2009, 987W 327, 9 juillet 2009.

¹⁰⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Jean-Paul Vaillant, directeur général de l'ADEF, à Alain Audoubert, 987W327, 2 juillet 2009.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Philippe Chopin, directeur du cabinet du préfet du Val-de-Marne, à Alain Audoubert : Relevé de conclusions de la réunion en préfecture du 22 juin 2009, 987W 327, 9 juillet 2009.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Philippe Chopin, directeur du cabinet du préfet du Val-de-Marne, à Alain Audoubert, 987W 327, 9 juillet 2009.

¹¹⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, « Dix-sept interpellations dans un foyer pour travailleurs immigrés », *Le Parisien*, 987W 327, 24 juillet 2009.

¹¹¹ *Ibid.*

nouveaux commerces clandestins, elle donne un avis favorable au fonctionnement de l'établissement.¹¹²

3) *La lente transformation en résidence sociale (1997-2020)*

La deuxième moitié des années 1990 voit une mise en cause grandissante des foyers de travailleurs migrants (FTM) dans le discours politico-médiatique.¹¹³ Cette mise en cause se traduit notamment par une multiplication des opérations de police, pouvant aller de l'évacuation jusqu'à la destruction des foyers en question, comme par exemple à Montreuil en mars 1995.¹¹⁴ Autre symbole de cette mise en cause : le rapport du député RPR des Yvelines Henri Cuq sur « la situation et le devenir des foyers », remis au Premier Ministre Alain Juppé en avril 1996. Fustigeant leur insalubrité, leurs commerces clandestins, mais surtout leur « organisation communautaire non soumise aux lois de la République »¹¹⁵, ce dernier préconise entre autres la destruction de 15 foyers situés en région parisienne, pour les remplacer par des « résidences sociales » d'une capacité maximale de 50 lits.¹¹⁶ Cette solution s'oppose à celle proposée deux ans plus tôt par la Commission Nationale pour le Logement des Immigrés (CNLI), qui préconise une simple

¹¹² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Procès-verbal de la visite effectué par la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, 987W327, 14 janvier 2010.

¹¹³ Marc Bernardot, « Invisibiliser par le logement. De SONACOTRA à ADOMA », in Didier Fassin (éd), *Les Nouvelles Frontières de la Société Française*, La Découverte, 2012, pp. 79-100.

¹¹⁴ Institut National de l'Audiovisuel, Anne Ponsinet : « Montreuil/Maliens expulsés », Journal de 20h de France 2, 23 mars 1995.

Accès en ligne : <https://www.ina.fr/video/CAB95023747/montreuil-maliens-expulses-video.html>

¹¹⁵ Henri Cuq, « Mission parlementaire sur la situation et le devenir des foyers de travailleurs migrants », 1996, cité dans Hélène Béguin, « Des "Africains noirs" à la "mixité sociale". Usages paradoxaux des catégorisations ethniques dans les foyers de travailleurs migrants AFTAM (1962-2010) », in Fabien Desage, Christelle Morel Journel et Valérie Sala Pala, *Le Peuplement comme politiques*, Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 155-173.

¹¹⁶ Nathaniel Herzberg, « Un rapport préconise la destruction de foyers de travailleurs immigrés », *Le Monde*, 11 avril 1996.

Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/04/11/un-rapport-preconise-la-destruction-de-foyers-de-travailleurs-immigres_3728445_1819218.html

« La liste des lieux menacés », *Le Monde*, 11 avril 1996.

Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/04/11/la-liste-des-lieux-menaces_3728443_1819218.html

réhabilitation des FTM, les estimant nécessaire à l'expression de la culture d'origine de leurs résidents.¹¹⁷

En ce sens, le lancement du Plan quinquennal de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants (PTFTM) en mai 1997 apparaît comme un compromis entre ces deux approches. Voulant adapter les FTM au vieillissement de leurs résidents, mais aussi à l'arrivée de nouveaux migrants particulièrement précaires, le plan prévoit leur transformation en résidences sociales. Les résidents déjà présents dans le foyer au moment de la réhabilitation pourront choisir de rester dans le foyer, ou d'aller dans un autre foyer du même « bassin d'habitat » en cas de destruction. Pour les nouveaux arrivants en revanche, la résidence sociale représente obligatoirement une transition vers le logement social de droit commun ; l'objectif à long terme affiché des pouvoirs publics étant de permettre aux résidents de s'y insérer.¹¹⁸ La volonté d'intégrer les foyers et leurs résidents s'exprime jusque dans les directives architecturales, censées « minorer les effets de coupures ou de retrait. »¹¹⁹ Les opérations prévues par le PTFTM peuvent aller de la réhabilitation à la démolition-reconstruction chère à Henri Cuq. De 1997 à 2001, 111 projets seront retenus dans le cadre du plan – dont 94 réhabilitations entières.¹²⁰ En octobre 2018, 447 foyers avaient été traités ou étaient en cours de traitement.¹²¹

Concernant l'organisation communautaire chère aux foyers africains,¹²² les directives sur la mise en place du PTFTM font également la part belle aux « accommodements

¹¹⁷ Hélène Béguin, « La transformation des foyers de travailleurs migrants : des accommodements raisonnables ? », *Métropolitiques*, 23 mai 2011.

Accès en ligne : <https://www.metropolitiques.eu/La-transformation-des-foyers-de.html>

¹¹⁸ Commission interministérielle pour le Logement des Personnes Immigrées (CILPI), « Circulaire relative à la prorogation du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants », 3 octobre 2002.

Accès en ligne : http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire_cilpi_2002_cle68a3e6.pdf

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, « Circulaire Plan de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants », 16 janvier 2020.

Accès en ligne : <http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/circulaire-plan-de-traitement-des-foyers-de-a1220.html>

¹²² Le foyer de la rue des Fusillés ne déroge pas à cette organisation, en témoigne par exemple cette observation de l'ADEF en 2004 : « La vie sociale au sein de l'établissement est marquée par l'existence de forts liens de solidarité entre les individus, fondés sur l'appartenance à une même famille ou une même ethnie. »

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Dossier de l'ADEF : « Étude-action préparatoire à la réhabilitation du foyer de Vitry », 913W 103, non daté, transmis au Fonds d'Aide et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) le 9 février 2004.

raisonnables » qui caractérisent le processus de transformation des foyers en résidences sociales selon Hélène Béguin.¹²³ La réhabilitation vise ainsi à produire des logements autonomes, mais des unités de vie pourront être maintenues si les résidents le souhaitent. Cette recherche du compromis se retrouve également dans les directives relatives aux espaces communs, souvent transformés en salles de prière : ¹²⁴

« Conformément au principe de libre exercice des cultes, en l'absence de salle de prière à proximité, la pratique d'un culte peut être autorisée au même titre qu'une autre activité sous réserve des impératifs d'ordre public et que le local concerné ne soit pas consacré de façon permanente à ce seul usage. »¹²⁵

L'ADEF manifeste sa volonté de faire bénéficier le foyer de Vitry du PTFTM dès juillet 1997, mais ses projets semblent se heurter à la volonté de la mairie. Au cours d'une réunion entre l'ADEF, l'OPHLM de Vitry et la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) ayant lieu le 8 juillet 1997, une opération de réhabilitation portant essentiellement sur l'assainissement, le chauffage, les sanitaires et les menuiseries du foyer semble être en cours d'élaboration. Néanmoins, l'OPHLM conditionne son soutien à la « normalisation de l'occupation du foyer »¹²⁶ - position pour le moins étrange étant donné que le PTFTM a précisément pour objectif de « desserrer » les foyers, mais aussi compte tenu de la quasi-insolvabilité du problème de la sur-occupation, constaté sur le foyer de la rue des Fusillés depuis 1988 au moins.¹²⁷

L'ADEF n'abandonne pas le projet, mais semble revoir ses ambitions à la baisse. Le 22 septembre 1997, dans une lettre adressée à la DDE, Florence Coquart, directrice

Hélène Béguin, « La transformation des foyers de travailleurs migrants : des accommodements raisonnables ? », *Métropolitiques*, 23 mai 2011.

¹²³ Hélène Béguin, « La transformation des foyers... des accommodements raisonnables ? ».

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ Commission interministérielle pour le Logement des Personnes Immigrées (CILPI), « Circulaire relative à la prorogation du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants », 3 octobre 2002.

¹²⁶ Nous ne disposons pas du compte-rendu exact de la réunion du 8 juillet 1997, mais d'un résumé de celle-ci datant du 17 avril 2000 : cette réunion est évoquée afin d'illustrer le maintien de la position de la mairie sur ce sujet.

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Martine Lubczanski, directrice de l'OPHLM de Vitry, à D. Gaujour, directeur des services techniques de l'ADEF, 987W 327, 17 avril 2000.

¹²⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Procès-verbal de la réunion concernant le foyer ADEF de Vitry-sur-Seine à la préfecture, 987W 327, 6 décembre 1988.

générale adjointe de l'organisme gestionnaire, n'évoque plus qu'une « augmentation du nombre de blocs sanitaires et de façon plus générale l'amélioration des prestations ».¹²⁸ L'ADEF semble surtout manifester son intérêt pour le financement de travaux qui pourraient faire bénéficier les résidents d'Aides Personnalisées au Logement (APL) et permettraient ainsi de diminuer le déficit d'exploitation du foyer.¹²⁹ En déposant son dossier, l'ADEF demande une dérogation aux « travaux préalables » - probablement ceux auxquels la mairie a refusé de participer deux mois plus tôt. Sa demande est finalement rejetée.¹³⁰

Moins d'un an plus tard, l'organisme gestionnaire dresse un bilan de la situation au foyer qu'elle adresse au directeur de l'OPHLM de Vitry en prévision du PTFT : tente-t-elle à nouveau de convaincre l'OPHLM de se joindre à elle dans la demande de réhabilitation du foyer ? Elle insiste sur la situation impossible que présente la sur-occupation du foyer :

« Dès lors que des régularisations au regard du séjour seraient obtenus pour certains, toujours dans l'attente, il est fort probable que les surnuméraires d'aujourd'hui soient les résidents de demain. »¹³¹

L'ADEF fait également valoir un « projet social », dont on présume qu'elle financerait avec les aides du PTFTM. Elle envisage entre autres une « assistance administrative », une prévention sur des thèmes sanitaires et sociaux, ainsi que des projets de formation professionnelle des résidents.¹³² Cela ne semble pourtant pas séduire la mairie, qui ne lui répond pas.

L'organisme gestionnaire trouve en revanche des alliés parmi le Comité de Résidents. Le 19 octobre 1999, après plus trois ans de silence, ces derniers écrivent au maire afin de lui demander son soutien dans leur démarche : comme l'ADEF, ces derniers

¹²⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Florence Coquart, directrice générale adjointe de l'ADEF, au Directeur Général de l'Équipement, 987W327, 22 septembre 1997.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de de Dougoutigui Sogoba, président du Comité de Résidents, à Alain Audoubert, 987W 327, 19 octobre 1999.

¹³¹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Document de l'ADEF adressé au directeur de l'OPHLM de Vitry-sur-Seine : « Situation actuelle du foyer et difficultés rencontrées », 987W 327, 18 août 1998.

¹³² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Document de l'ADEF adressé au directeur de l'OPHLM de Vitry-sur-Seine : « Situation actuelle du foyer et difficultés rencontrées », 987W 327, 18 août 1998.

souhaitent que le maire finance les « travaux préalables ».¹³³ Encore une fois, on ne trouve pas de trace de réponse de la mairie.

Pendant trois ans, la mairie maintient ses positions. Le déroulé de la réunion du 8 juillet 1997 est ainsi rappelé à l'ADEF le 17 avril 2000.¹³⁴ Le foyer de la rue des Fusillés ne bénéficiera donc pas du premier PTFTM.

Néanmoins, le 11 octobre 2001, la Commission Interministérielle pour le Logements des Personnes Immigrées (CILPI), organisme en charge de la mise en œuvre du PTFTM, annonce sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2006 : l'espoir de réhabiliter le foyer renaît.¹³⁵ Il est par ailleurs intéressant de noter que la circulaire de prorogation du PTFTM fait état des mêmes problèmes constatés au cours des années 1970, lors de la construction des premiers FTM (cf. partie 1, chap. 2) : les préfets sont appelés à appuyer les élus dans leurs recherches de terrains disponibles : « l'expérience de la période 1997-2001 montre que, sans un fort soutien [de la part des préfets] sur ce point, nombre de dossiers ne trouvent pas de solution ».¹³⁶

Sans que l'on ne connaisse leur fréquence ni leur contenu, on sait que des discussions portant sur le foyer ont lieu à l'échelle départementale au cours de l'année 2002 : le 19 septembre, Abou Fofana, président du Comité de Résidents du foyer de la rue des Fusillés, écrit au préfet du Val-de-Marne pour demander à pouvoir y participer.¹³⁷ Inclus dans un « comité de pilotage » avec l'ADEF et « différents partenaires » mis en place à la fin de l'année 2001 pour dresser un état des lieux selon l'ADEF,¹³⁸ les résidents ne semblent pas faire partie de l'échelon décisionnel concernant la réhabilitation de leur foyer.

¹³³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de de Dougoutigui Sogoba, président du Comité de Résidents, à Alain Audoubert, 987W 327, 19 octobre 1999.

¹³⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Martine Lubczanski, directrice de l'OPHLM de Vitry, à D. Gaujour, directeur des services techniques de l'ADEF, 987W 327, 17 avril 2000.

¹³⁵ CILPI, « Circulaire relative à la prorogation du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants », 3 octobre 2002.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre d'Abou Fofana, président du Comité de Résidents, au préfet du Val-de-Marne, 987W 327, 19 septembre 2002.

¹³⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Dossier de l'ADEF transmis au FASILD : « Étude-action préparatoire à la réhabilitation du foyer de Vitry », 913W 103, non daté.

La situation semble peu à peu se débloquer. Vraisemblablement entre fin 2003 et début 2004,¹³⁹ l'ADEF envisage de produire une « Étude-action préparatoire à la réhabilitation du foyer de Vitry », afin de récolter les avis des résidents sur les besoins du foyer avant de passer à la réhabilitation du foyer. Cette étude se ferait par le biais d'un prestataire qui, trois jours par mois, se rendrait sur place afin d'effectuer des observations, mener des entretiens qualitatifs et organiser des réunions de travail avec les résidents et les personnels de l'ADEF.¹⁴⁰ Mais, en avril 2004, l'étude-action n'est toujours pas lancée : Thierry Nicolosi, directeur de l'habitat et de l'action sociale de l'ADEF adresse un courrier à l'attention de Mme Messier, chef de projet au contrat de ville de Vitry-sur-Seine, afin de lui demander sa participation (6000€) au financement de l'étude-action.¹⁴¹ Trois semaines plus tard, Jean-Paul Vaillant, directeur général de l'ADEF, émet une demande similaire à M. Devischer, lui aussi en charge du contrat de ville de Vitry-sur-Seine. La demande de subvention est alors divisée en 3000€ de crédits de « politique de la ville, et 3000€ émanant de la ville de Vitry-sur-Seine, mais ne semble pas connaître un sort plus favorable : à nouveau, pas de réponse.¹⁴²

Pourquoi la réhabilitation du foyer de Vitry rencontre-t-elle tant de difficultés ? La réponse relève probablement du paradoxe : elle semble se trouver dans son état de délabrement critique. Si ce délabrement constitue une raison indéniable pour passer à l'action, il suscite également l'hésitation des acteurs en raison des coûts que la réhabilitation engendrerait. En témoigne la déclaration d'un des représentants de la DDE lors d'une rencontre avec la ville le 20 janvier 2004 :

« Le foyer de travailleurs migrants Manouchian est inscrit comme foyer prioritaire par l'État sur le département du Val-de-Marne. Il est considéré comme le foyer le plus difficile du département et un des plus difficiles pour la

¹³⁹ Le document en question n'est pas daté, mais il est transmis au Fonds d'Action Sociale pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) le 9 février 2004. Nous en déduisons donc qu'il a été réalisé quelques mois auparavant tout au plus.

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Dossier de l'ADEF transmis au FASILD : « Étude-action préparatoire à la réhabilitation du foyer de Vitry », 913W 103, non daté.

¹⁴⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Dossier de l'ADEF transmis au FASILD : « Étude-action préparatoire à la réhabilitation du foyer de Vitry », 913W 103, non daté.

¹⁴¹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Courrier de Thierry Nicolosi, directeur de l'habitat et de l'action sociale de l'ADEF, à Mme Messier, chef de projet du contrat de ville de Vitry-sur-Seine, 913W 103, 27 avril 2004.

¹⁴² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de Jean-Paul Vaillant, directeur général de l'ADEF, à M. Devischer, service du contrat de ville, 913W 103, 18 mai 2004.

région Île-de-France. [...] La réhabilitation du foyer engendrera la consommation de la totalité de la dotation annuelle de l'État en crédits Palulos¹⁴³ sur le département du Val-de-Marne. »¹⁴⁴

Ces propos corroborent les observations menées par Marc Bernardot à l'échelle de l'Adoma (ex-SONACOTRA) : celui-ci remarque que « les travaux de rénovation, lorsqu'ils ont eu lieu, se sont concentrés sur les foyers les plus récents, dont l'état était encore passable et ne nécessitait pas de travaux trop coûteux. »¹⁴⁵

Néanmoins, sans que l'on sache pourquoi ni comment, l'étude-action est finalement menée à bien – vraisemblablement entre mai 2004 et août 2005, période pendant laquelle le projet de réhabilitation du foyer semble alors être laissé en suspens.¹⁴⁶ Les discussions semblent alors reprendre, sans avancer pour autant : le premier document à notre disposition, émanant des services municipaux, évoque la nécessité de trouver des « sites de desserrement » pour le foyer Manouchian, mais fait également état de la volonté de la mairie de réduire la capacité du foyer à 330 places.¹⁴⁷

Ces exigences sont répétées à de nombreuses reprises au cours de correspondances et de réunions avec les différents acteurs de la réhabilitation du foyer jusqu'à la fin de l'année 2005. Une semaine après ce premier courrier, la DDE produit un

¹⁴³ La Prime d'Amélioration des Logements à Usage Locatif et d'Occupation Sociale (Palulos) désigne les aides financières attribuées par l'État pour la transformation des FTM en résidences sociales.

Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, « Circulaire Plan de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants », 16 janvier 2020.

¹⁴⁴ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Procès-verbal de la rencontre entre la municipalité et la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), 913W 103, 20 janvier 2004.

¹⁴⁵ Marc Bernardot, « Invisibiliser par le logement. De SONACOTRA à ADOMA ».

¹⁴⁶ Entre mai 2004 et août 2005, on ne trouve aucune trace de discussion entre les différents acteurs du projet de réhabilitation du foyer. Or, les résultats de l'étude-action sont présentés le 14 septembre 2005 au cours d'une réunion du comité de pilotage comportant des représentants de la mairie et de l'OPHLM de Vitry, de l'ADEF, du FASILD, de la CILPI, de l'Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (ANPEEC), du Conseil Général, de la Préfecture, de la DDASS et de la DDE du Val-de-Marne, et d'ADEQUAT, cabinet chargé de l'étude-action. Nous en déduisons donc que l'étude-action a été menée entre mai 2004 et août 2005.

Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 14 septembre 2005, 913W 103, 5 octobre 2005.

¹⁴⁷ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Note de B. Allieux, directeur du Service « Voirie-environnement » de la mairie de Vitry-sur-Seine à l'attention d'Évelyne Rabardel, Michel Leprêtre, Patrick Perez-Secheret, adjoints au maire, et Jean-Pierre Moineau, président de l'OPHLM de Vitry-sur-Seine, 913W 103, 24 août 2005.

récapitulatif des attentes des différents acteurs. Ces derniers souhaitent tous la réhabilitation du foyer, et insistent sur l'individualisation des chambres et la résorption des « activités informelles ». Mais la mairie, seule, exprime sa volonté de reloger les résidents surnuméraires « en dehors du cadre communal », tout en espérant que la réhabilitation puisse donner lieu à une ouverture à un « nouveau public prioritaire ».¹⁴⁸

Le 14 septembre 2005, lors de la réunion présentant les résultats de l'étude-action avec des représentants de l'OPHLM de Vitry, de l'ADEF, du FASILD, de la CILPI, l'Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (ANPEEC), du Conseil Général, de la Préfecture, de la DDASS et de la DDE du Val-de-Marne, et d'ADEQUAT, cabinet chargé de l'étude-action, la mairie fait à nouveau part de ses inquiétudes. Elle craint que le desserrement et/ou la réhabilitation du foyer ne mène à la construction d'un foyer supplémentaire sur son territoire. Elle refuse cette éventualité, compte tenu de sa capacité d'accueil (1000 places de travailleurs migrants), qu'elle estime déjà conséquente : un refus qui n'est pas sans évoquer ses positions de décembre 1980.¹⁴⁹ Le comité de pilotage s'oriente donc dans un premier temps vers une extension du foyer actuel, choix énoncé le 12 octobre 2005.¹⁵⁰ Mais un mois plus tard, ce choix semble se heurter à de nouvelles difficultés : la mairie ne trouve pas de terrains disponibles qui permettraient de reloger provisoirement les résidents pour la durée des travaux.¹⁵¹ Face à ces hésitations, l'OPHLM de Vitry annonce le 12 janvier 2006 lancer une « étude de reconstructibilité », qui permettra de faire le choix entre une « restructuration-extension » ou une « démolition-reconstruction » du foyer de la rue des Fusillés, dont les résultats sont attendus pour la « fin du deuxième semestre 2006 ».¹⁵²

Nous n'avons pas eu la possibilité de consulter les résultats de cette étude de reconstructibilité. Néanmoins, il semblerait que ses résultats penchent en faveur de la répartition de la capacité du foyer en plusieurs unités. En témoignent les déclarations de

¹⁴⁸ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Lettre de M.J. Lemaire, responsable de la subdivision « Insertion par le logement » de la DDE du Val-de-Marne, 913W 103, 31 août 2005.

¹⁴⁹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 14 septembre 2005, 913W 103, 5 octobre 2005.

¹⁵⁰ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage restreint, 913W 103, 12 octobre 2005.

¹⁵¹ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage restreint, 913W 103, 9 novembre 2005.

¹⁵² Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage restreint, 987W 327, 12 janvier 2006.

Michel Leprêtre, adjoint d'Alain Audoubert, au cours d'une réunion avec des représentants de l'ADEF et de la préfecture le 26 novembre 2008 :

« Monsieur Leprêtre poursuit son engagement de maintenir sur la ville une capacité d'accueil de travailleurs migrants identique à celle du foyer d'origine à savoir environ 500 lits qui pourraient être répartis sur 500 sites ». ¹⁵³

Du reste, la mairie reste fidèle à ses positions en faisant part de son souhait « que soit répondue à la demande de logements des travailleurs migrants de "bonne façon" [...] et non exclusivement à Vitry. » ¹⁵⁴

Pour des raisons que nous ignorons, le projet de réhabilitation du foyer de la rue des Fusillés semble être à nouveau abandonné : les dernières traces du projet dans les Archives municipales remontent la réunion du 26 novembre 2008, évoquée ci-dessus.

Le projet trouve néanmoins un second souffle à partir de 2015, dans le cadre du projet du Grand Paris, annoncé par le Président de la République Nicolas Sarkozy en juin 2008. ¹⁵⁵ Dans le cadre de ce projet est créée en juin 2012, après un temps de concertation en 2011, ¹⁵⁶ une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) au Sud de Vitry, appelée « ZAC Gare-Ardoines », dans laquelle est inclus le foyer de la rue des fusillés (cf. fig.16). ¹⁵⁷ Cette ZAC est gérée par l'Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA-ORSA), ainsi que par la municipalité de Vitry. ¹⁵⁸

¹⁵³ Archives municipales de Vitry-sur-Seine, Document confidentiel : compte-rendu de la réunion en préfecture concernant « l'opération concertée de l'ADEF » au foyer Manouchian, 987W 327, 26 novembre 2008.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ Michèle Leloup, « Sarkozy lance le Grand Paris », *L'Express*, 4 juin 2008.

Accès en ligne : https://www.lexpress.fr/culture/art/sarkozy-lance-le-grand-paris_507611.html

¹⁵⁶ Mairie de Vitry-sur-Seine, Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA-ORSA), Compte-rendu de la concertation préalable à la modification de la ZAC Gare-Ardoines, 7 juin 2016.

Accès en ligne :

<http://projets.vitry94.fr/documents/bc338fbc02453b5fd1169f0943007692efcca245.pdf>

¹⁵⁷ Mairie de Vitry-sur-Seine, Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA-ORSA), Compte-rendu de la réunion publique de concertation, 27 avril 2011.

Accès en ligne :

<http://projets.vitry94.fr/documents/4e70030fba85f139e01e5b634038fa83acb1e437.pdf>

¹⁵⁸ *Ibid.*

Il faut néanmoins attendre mars 2015 avant de voir la première mention du projet de transformation du foyer de la rue des Fusillés en résidence sociale : sans plus de détails, la livraison d'une nouvel édifice de 265 logements est annoncée pour 2017 dans le calendrier des travaux de la brochure « Les Ardoines à Vitry-sur-Seine », destinée aux habitants du quartier.¹⁵⁹

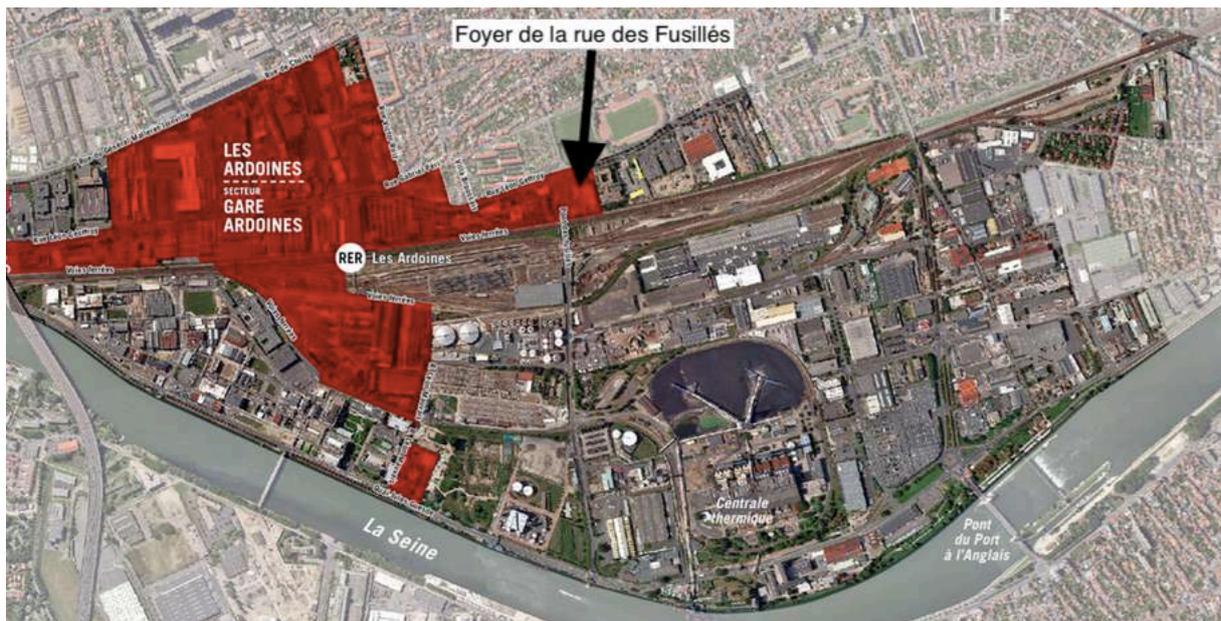


Fig. 7. Périmètre de la ZAC Gare-Ardoines.

(Mairie de Vitry-sur-Seine, Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA-ORSA), Compte-rendu de la réunion publique de concertation, 27 avril 2011.)

La réhabilitation est bel et bien lancée, mais les difficultés font encore légion. Six mois après la première annonce des travaux, la livraison de la résidence est reculée à 2019, sans explications.¹⁶⁰

C'est en juin 2016 que le projet de réhabilitation commence à se préciser : on apprend que le foyer sera démoli et transformé en deux résidences sociales. L'une sera édifiée à l'emplacement actuel du foyer, tandis que l'autre sera construite rue Léon

¹⁵⁹ EPA-ORSA, «La ZAC Gare Ardoines », Les Ardoines à Vitry-sur-Seine, mars 2015.

Accès en ligne :

<http://projets.vitry94.fr/documents/f04b0d937beb9b563a025874e5a576a6e8b510ea.pdf>

¹⁶⁰ EPA-ORSA, « Les Ardoines à Vitry-sur-Seine. Réinventer la ville mixte et productive », octobre 2015.

Accès en ligne :

<http://projets.vitry94.fr/documents/f1b4bb571cd7ec8f9d60766a65f010554b66d150.pdf>

Geffroy, à quelques centaines de mètres, toujours dans le périmètre de la ZAC. Les résidences ne proposeront plus des chambres, mais des studios. En revanche, selon Guillermo Martin, chef de projet à la municipalité de Vitry, la sur-occupation du foyer n'est pas légalement reconnue : la capacité d'accueil du foyer de la rue des Fusillés ne peut donc pas être augmentée. Les deux nouvelles résidences offriront donc la même capacité d'accueil que le foyer précédent, soit 260 places chacune.¹⁶¹ Si le foyer est donc sur le point de connaître une remise à neuf, la sur-occupation, pourtant à la racine de son délabrement, ne sera pas traitée.

L'avenir de la réhabilitation du foyer de la rue des Fusillés est assuré le 9 mars 2017, avec la signature d'un Contrat d'Intérêt National (CIN) entre la ville de Vitry, le conseil départemental du Val-de-Marne et l'État, qui garantit l'ensemble des projets inclus dans la ZAC Gare-Ardoines.¹⁶²

En septembre 2017, le premier article exclusivement consacré aux futures résidences sociales est publié dans *Le Journal des Ardoines*. Le début des travaux y est annoncé pour la mi-2018. De plus amples détails sont également donnés sur la nature des futurs locaux. On y apprend ainsi que les travaux se dérouleront en deux temps :

« Une première résidence sociale de 260 logements sera construite dans la ZAC Gare Ardoines pour accueillir une partie des personnes du foyer Manouchian. Le nouveau bâtiment comptera des espaces collectifs, avec notamment deux salles d'animation et une laverie, 240 studios de 18 m² chacun et 20 plus grands, destinés à des couples et à des familles monoparentales. Une seconde résidence sociale sera ensuite réalisée sur le site de l'actuel foyer Manouchian qui sera préalablement démoli. Les travaux de construction de la première résidence sociale devraient commencer mi-2018 pour se terminer en 2020. »¹⁶³

¹⁶¹ Mairie de Vitry-sur-Seine, Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA-ORSA), Compte-rendu de la concertation préalable à la modification de la ZAC Gare-Ardoines, 7 juin 2016.

¹⁶² EPA-ORSA, « Un cap décisif franchi pour le projet des Ardoines », *Le Journal des Ardoines* n°4, septembre 2017.

Accès en ligne ;

<http://projets.vitry94.fr/documents/e341602e4c2b332f2db3d20a7946bcbbcacdebc.pdf>

¹⁶³ EPA-ORSA, « Une résidence sociale aux Ardoines », *Le Journal des Ardoines* n°4, septembre 2017.

Mais, à nouveau, le projet prend du retard. La première pierre de la nouvelle résidence est finalement posée le 3 juillet 2019, en présence de Jean-Claude Kennedy, maire de Vitry-sur-Seine, de ses adjoints Michel Leprêtre et Hocine Tmimi, ainsi que Laurent Prévost, préfet du Val-de-Marne, et de Jean-Paul Vaillant, directeur général de l'ADEF. ¹⁶⁴ D'après nos propres observations sur le terrain le 29 juin 2020, les travaux étaient encore en cours – un retard probablement accentué par la pandémie de COVID-19.



Fig 8. Maquette du premier bâtiment de la future résidence sociale des Ardoines parue dans *Le Journal des Ardoines* de septembre 2017.

(Source : EPA-ORSA, « Une résidence sociale aux Ardoines », *Le Journal des Ardoines* n°4, septembre 2017.)

Accès en ligne ;

<http://projets.vitry94.fr/documents/e341602e4c2b332f2db3d20a7946bcbbcacdebcb.pdf>

¹⁶⁴ Christiane Grave, « Résidence sociale des Ardoines », site internet de la mairie de Vitry-sur-Seine, 20 août 2019.

Accès en ligne : <https://www.vitry94.fr/2868-19080/actualites/fiche/residence-sociale-des-ardoines.htm>



Fig 9. Le premier bâtiment de la nouvelle résidence sociale des Ardoines, le 29 juin 2020.
(Photographie personnelle)

Conclusion

Affaire ayant marqué son époque, « l'affaire du bulldozer de Vitry révèle avant tout un contexte bien particulier. Au travers de nos recherches, c'est le début du déclin de la banlieue rouge et de son paysage industriel que nous avons tenté de restituer : c'est ce déclin, générateur de tensions, qui occasionne un tel débordement. Affaiblis politiquement, et impuissants face à des phénomènes socio-économiques qui les dépassent (désindustrialisation, immigration de masse), les maires communistes voient leur idéal de transformation de leurs villes ouvrières en villes à part entière disparaître peu à peu sous leurs yeux, et semblent prêts à verser dans le populisme pour maintenir leur assise locale.

Accueillant souvent plus de travailleurs immigrés que les autres communes, les élus communistes affichent progressivement des positions de plus en plus dures vis-à-vis des travailleurs immigrés. Au cours des années 1970, ils passent d'une demande pour une « meilleure répartition » des immigrés en région parisienne, insistant sur l'impératif d'amélioration de leurs conditions de vie, à une demande pure et simple de l'arrêt de l'immigration, soulignant les « problèmes » qu'elle cause, reprenant implicitement le concept de « seuil de tolérance » jusqu'ici seulement développé par la droite et l'extrême-droite. A l'approche des élections présidentielles de 1981, la « meilleure répartition » et l'arrêt de l'immigration sont érigées en thèmes de campagne par le Parti Communiste, qui espère solidifier sa base ouvrière. Cette stratégie donne lieu à la campagne « contre les ghettos de la misère et de l'immigration », qui sera ponctuée de multiples actions et déclarations d'élus communistes envers les travailleurs immigrés.

« L'affaire du bulldozer de Vitry » constitue indéniablement un des moments forts de cette campagne. Le scandale que suscite l'agression des militants communistes envers les résidents du foyer de la rue des Fusillés prend immédiatement une ampleur nationale. Aujourd'hui encore, l'affaire est citée par les historiens de l'immigration comme emblématique de la hausse des tensions sur le sujet, ainsi que des ambiguïtés du PCF sur la question à l'époque. Malgré tout, les résidents du foyer resteront à Vitry. Avec Paul Mercieca, désireux de calmer les tensions, ils tourneront la page du « bulldozer » et entretiendront des relations chaleureuses avec la mairie, caractérisées par une forte entraide. Malgré tout, les conditions de vie dans le foyer continueront à se dégrader, en grande partie à cause de la sur-occupation. Après la fin du mandat de Paul Mercieca, les

relations avec la nouvelle municipalité se refroidiront – jusqu’à aller au conflit. A partir de 1997, année du lancement du Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants » (PTFTM), naît l’espoir de voir le foyer s’améliorer et se transformer en « résidence sociale ». Ce projet ne se concrétisera qu’à partir de 2015, dans le cadre du projet du Grand Paris. Une première résidence, située à quelques centaines de mètres du foyer, verra le jour en 2020. Le site originel sera quant à lui démoli et reconstruit dans les années à venir. Attendu de longue date, la transformation du foyer porte néanmoins quelques déceptions : la capacité du foyer ne sera par exemple pas augmentée. Il est donc probable que les problèmes du foyer (sur-occupation, vétusté des locaux, trafics...) refassent surface dans les années à venir.

D’un point de vue historique, l’étude de « l’affaire du bulldozer de Vitry » n’est pas complète. Dans le champ de l’histoire politique, il serait opportun d’étudier l’affaire, ainsi que la « campagne des ghettos de la misère et de l’immigration » dans un contexte politique plus large. Deux questions nous viennent : dans quelle mesure l’agitation du thème migratoire à des visées électorales lors de la campagne de 1980-1981 par le PCF préfigure-t-elle les premiers succès électoraux du Front National (FN), qui viendront moins de deux ans plus tard (Dreux en 1983) ? et dans quelle mesure les prises de position du PCF sur l’immigration l’ont-il aliéné de la « seconde génération » d’immigrés, qui se rapprocheront du Parti Socialiste dans le sillon de la « Marche pour l’Égalité » de 1983 ? Du point de vue de l’histoire urbaine, le fait que Saint-Maur-des-Fossés, malgré la pression médiatique intense, n’ait pas eu à reconstruire son foyer, interpelle évidemment. Quel est le devenir du peu de foyers de travailleurs migrants présents dans les banlieues huppées ? Et, dans le cas de Saint-Maur, comment la ville a-t-elle réussi à contourner sa promesse de reconstruire un foyer ?

ANNEXES

- **Annexe 1.** *Les foyers de travailleurs immigrés du Val-de-Marne de 1975 à 1982 : capacité, nombre d'habitants, taux d'occupation.*

NOTES : Les lignes en italique désignent les « foyers de jeunes travailleurs », qui accueillent autant de travailleurs immigrés que de travailleurs français : la préfecture estime la proportion d'étrangers dans ces structures à 50% en 1976. Ne disposant pas des chiffres exacts de travailleurs étrangers pour ces foyers, nous avons fait le choix de noter les effectifs totaux. Les chiffres exacts du nombre d'étrangers logés en foyer sont donc légèrement inférieurs à ceux du tableau.

Bien que nous ne puissions l'affirmer catégoriquement, la disparition du foyer de la rue de Chevilly à Villejuif des tableaux statistiques de la Direction Départementale de l'Équipement pour l'année 1982 nous mène à penser que ce dernier a été fermé entre 1976 et 1982. Un indice nous conforte dans cette supposition : un nouveau foyer est désormais ouvert rue de Chevilly, mais l'INSEE ne le répertorie comme établissement actif au répertoire SIRENE que depuis le premier avril 2007.

Pour une raison inconnue, le nombre d'habitants du foyer de Bonneuil n'est pas indiqué dans le rapport de la DDE de 1983. Nous supposons que ce foyer a connu des travaux, puisque ce même rapport fait état d'une augmentation de la capacité de 4 places entre 1976 et 1982.

Sources :

Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport du cabinet du préfet : « Projet de programme pluriannuel d'action en faveur des travailleurs immigrés (1976-1980) », 130J 51, 9 juillet 1975.

Archives Départementales du Val-de-Marne, statistiques de la préfecture : « Foyers de travailleurs migrants mis en service dans le département du Val-de-Marne », 1903W 41, juin 1976

Archives Départementales du Val-de-Marne, rapport de la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Les foyers en 1982. », 1903 W 42, Juillet 1983.

INSEE, « Situation au répertoire SIRENE du foyer ADOMA du 99, rue de Chevilly à Villejuif à la date du 6 juin 2019 », 2019.

Accès en ligne : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/AvisPdf.action?form.nic=06765&form.siren=788058030>

Archives Municipales de Vitry-sur-Seine, Courrier de Christian Colle, secrétaire général de l'ADEF, à la mairie de Vitry, NC 609, 24 décembre 1980.

VILLES (nombre de foyers)	FOYERS (par adresse)	1975			1976			1982		
		Capacité (nombre de lits)	Nombre d'habitants	Taux d'occupation	Capacité	Nombre d'habitants	Taux d'occupation (variation 1975-1976)	Capacité	Nombre d'habitants	Taux d'occupation (variation 1976-1982)
Champigny- sur Marne (4)	Rue de la Gaîté	476	425	89%	476	425	89% (+0%)	476	457	96% (+7%)
	Rue de l'Égalité	304	296	97%	304	296	97% (+0%)	304	302	99% (+2%)
	Rue A. Fourny	312	312	100%	312	312	100% (+0%)	270	260	96% (-4%)
	Rue du Monument	402	384	95%	402	381	94% (-1%)	381	286	75% (-19%)
Vitry-sur-Seine (3)	Rue des Fusillés	526	479	91%	526	479	91% (+0%)	526	391	75% (-16%)
	Rue de la Concorde	304	281	92%	304	201	66% (-26%)	304	424	139% (+70%)
	Rue A. Rondenay	260	284	109%	260	272	104% (-5%)	172	197	115% (+11%)
Choisy-le-Roi (3)	Av. de Villeneuve-Saint-Georges	286	286	100%	286	286	100% (+0%)	289	309	107% (+7%)
	Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny	258	258	100%	258	258	100% (+0%)	189	197	104% (+4%)
	Rue George Sand	316	302	95%	316	302	95% (+0%)	316	315	99% (+4%)
Saint-Maur des Fossés (3)	Rue du Pont de Créteil	145	205	141%	145	215	148% (+7%)	Habitants déplacés au foyer de la rue des fusillés de Vitry-sur-Seine		
	Impasse de l'Alma	192	189	99%	192	189	99% (+0%)	190	190	100% (+1%)

	Quai du Pont de Créteil	216	214	99%	216	214	99% (+0%)	176	176	100% (+1%)
Thiais (2, puis 3 à partir de 1977)	Voie de Villejuif	280	272	98%	280	272	98% (+0%)	280	290	104% (+6%)
	Av. de Fontainebleau	672	652	97%	672	652	97% (+0%)	672	645	96% (-1%)
	Rue du Dr Marie							204	199	98%
Ivry-sur-Seine (2, puis 3 à partir de 1976)	Rue J.J. Rousseau	354	454	128%	354	354	100% (-28%)	354	590	167% (+67%)
	Rue Michelet	256	250	97%	256	250	97% (+0%)	256	255	99% (+2%)
	Rue Lénine				65	62	95%	65	65	100% (+5%)
Créteil (2 +1 foyer de jeunes travailleurs)	Rue Marc Seguin	382	361	94%	382	361	94% (+0%)	382	381	99% (+5%)
	Rue du Chemin Vert des Mèches	302	302	100%	302	302	100% (+0%)	302	181	60% (-40%)
	<i>Rue Juliette Savar</i>	270	244	90%	270	244	90% (+0%)	270	270	100% (+10%)
L'Hây-les -Roses (2+1 foyer de jeunes travailleurs)	Chemin des Bouteilles	362	348	96%	362	348	96%	256	281	110% (+14%)
	Rue Paul Hochart	300	295	99%	300	295	99% (+0%)	300	289	96% (-3%)
	<i>Av. du Général Leclerc</i>	308	238	77%	308	238	77% (+0%)	150	108	72% (-5%)
Villejuif (2+1 foyer de jeunes travailleurs)	Rue A. Dumas	290	255	87%	290	255	87% (+0%)	289	289	100% (+13%)
	Rue Jean Jaurès	32	26	81%	32	26	81% (+0%)	32	30	94% (+13%)
	<i>Rue de Chevilly</i>	156	155	99%	156	155	99% (+0%)	Foyer fermé (date inconnue)		

Chevilly-Larue (1+1 foyer de jeunes travailleurs)	Av. de Stalingrad	872	869	99%	872	869	99% (+0%)	448	430	96% (-3%)
	Rue du Béarn	234	234	100%	234	234	100% (+0%)	229	215	94% (-6%)
Fresnes (1)	Rue Émile Zola	430	430	100%	430	430	100% (+0%)	246	291	119% (+19%)
Fontenay-sous-Bois (1)	Av. G. Lacassagne	302	284	94%	302	284	94% (+0%)	302	310	103% (+9%)
Alfortville (1)	Rue des Alouettes	171	271	158%	171	271	158% (+0%)	171	351	205% (+30%)
Boissy-Saint-Léger (1)	La Haie Griselle	300	268	89%	300	295	98% (+9%)	300	395	131% (33%)
Villiers-sur-Marne (1)	Rue Quinegagne	306	254	83%	306	254	83% (+0%)	306	309	101% (+18%)
Bonneuil (1)	Av. de Choisy	252	246	97%	252	246	97% (+0%)	256	?	?
Valenton (1)	Av. du président Allende	213	195	91%	213	195	91% (+0%)	139	138	99% (+8%)
Le Plessis-Tréville (1)	Av de la Maréchale	190	188	99%	190	188	99% (+0%)	190	190	100% (+1%)
Vincennes (1)	Rue des Trois Territoires	112	182	162%	112	112	100% (-62%)	112	172	154% (+54%)
Cachan (2 foyers de jeunes travailleurs)	Av. de la Division Leclerc	244	193	79%	244	193	79% (+0%)	256	252	99% (+20%)
	Rue M. Bonnet	240	240	100%	240	240	100% (+0%)	240	234	98% (-2%)
Total		11 827	11 621	-	11 892	11 455	-	10 600	11 325	-
Moyenne		303	298	98%	297	286	96% (-2%)	279	298	107% (+11%)

- **Annexe 2.** *Déclaration des maires communistes de la région parisienne et des élus de Paris, octobre 1969*

POUR LA LIQUIDATION DES BIDONVILLES POUR LE RELOGEMENT HUMAIN DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Les bidonvilles s'étalent dans la région parisienne. Le pouvoir n'entreprend rien pour apporter une solution à la situation honteuse faite aux hommes, femmes et enfants qui s'y trouvent concentrés.

Les maires communistes de la région parisienne et le président du Groupe Communiste au Conseil de Paris ont décidé d'en appeler à l'opinion publique.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un million de travailleurs immigrés vivant dans la région parisienne. Manœuvres ou ouvriers spécialisés, ils sont, pour la plupart, employés aux travaux les plus pénibles et insalubres. Victimes de discriminations sociales, ils sont contraints à des privations, en particulier ceux qui doivent subvenir aux besoins de leurs familles restées au pays natal. Ils vivent dans des bidonvilles, des taudis, des hôtels surpeuplés, à la merci des marchands de sommeil. Les cas de tuberculose et d'ulcère sont sept fois plus nombreux dans les bidonvilles que dans les logements normaux.

LES RESPONSABILITES DU POUVOIR ET DU GRAND PATRONAT :

Le pouvoir et le grand patronat sont responsables de cette situation. Depuis 1958, un million et demi d'immigrés sont arrivés en France, dont un tiers clandestinement. Avec plus de trois millions, la France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre de travailleurs immigrés.

NOUS DENONCONS cette politique d'immigration destinée à fournir aux grandes sociétés capitalistes une main d'œuvre à bon marché – en vue d'accroître leurs profits – et faire pression sur les salaires de tous les travailleurs.

NOUS DENONCONS le comportement inhumain du pouvoir et du grand patronat à l'égard de travailleurs qui contribuent au développement économique de notre pays.

Pour le Parti Communiste Français et ses élus, pour tous les travailleurs, quels que soient leur nationalité, leur race, leur couleur ou leur religion, sont frères de lutte et d'espérance. Ils ont des intérêts communs à défendre face à leurs exploiters.

Les municipalités communistes remplissent et continuent de remplir leur devoir de solidarité envers ces travailleurs. Mais, en même temps, elles exigent du pouvoir et du grand patronat des solutions à leur dramatique situation.

MALGRE LES PROMESSES, RIEN DE SERIEUX N'A ETE FAIT

La vigoureuse campagne menée par le Parti Communiste Français, ses élus, des organisations démocratiques, a permis de résorber quelques bidonvilles. Cependant, le problème reste entier devant la carence du pouvoir gaulliste qui n'a pas tenu les promesses faites en 1966 avec le Plan Debré qui devait, soit disant, faire disparaître tous les bidonvilles en trois ans.

Dans la région parisienne, 46 000 personnes vivent encore dans 117 bidonvilles. D'autres moins visibles naissent et prennent de l'ampleur. Des centaines de milliers d'immigrés continuent de vivre entassés dans des caves, des taudis infects, des hôtels délabrés.

DES CHARGES QUE LES MUNICIPALITES NE PEUVENT SUPPORTER

Pour l'essentiel, les travailleurs immigrés sont concentrés dans les municipalités communistes. Ils y recherchent l'aide sociale et le soutien à leurs légitimes revendications. Ils savent que les municipalités dirigées par les communistes n'ont d'autre objectif que de bien servir les intérêts de la population laborieuse.

Mais leur présence massive dans ces communes provient aussi du fait que c'est vers elles que les pouvoirs publics dirigent systématiquement les nouveaux immigrés.

Il en résulte pour nos villes des charges insupportables qui ne peuvent trouver leur solution à l'échelle locale.

Nos municipalités, grâce à leur action et au soutien actif de leur population, présentent un remarquable bilan de réalisations dans tous les domaines : logements, écoles, santé, œuvres sociales et culturelles, etc. Mais la réduction constante des crédits accordés aux communes par le gouvernement, sa volonté de leur faire supporter des charges qui incombent à l'État, rendent la gestion des affaires communales de plus en plus difficile d'autant que les besoins de nos populations sont sans cesse croissants. Dans ces conditions, la concentration de travailleurs immigrés dans certaines villes ne correspond ni aux intérêts de la population locale, ni à ceux des immigrés.

En conséquence, nous exigeons une répartition équitable des travailleurs immigrés dans les différentes communes de la région parisienne. Les municipalités communistes, quant à elles, continueront d'assurer leurs responsabilités.

NOUS PROPOSONS :

A l'heure où des centaines de milliers de familles françaises attendent un logement, le financement du relogement des travailleurs immigrés ne peut et ne doit en aucun cas être à la charge du budget communal. Des mesures exceptionnelles doivent donc être prises par le pouvoir et imposées au grand patronat.

DANS CE BUT, LES MAIRES COMMUNISTES ET LES ELUS DE PARIS PROPOSENT :

- Débloquer des fonds supplémentaires pour construire les foyers ou logement nécessaires. Ceux-ci ne sauraient être pris sur le budget, déjà insuffisant, de la construction destinée aux familles françaises, mais sur les dépenses improductives e l'Etat, notamment les dépenses militaires.
- Imposer au grand patronat, qui réalise d'énormes profits en exploitant les immigrés, sa contribution financière à leur relogement.
- Exiger des pays pour qui l'exportation de main d'œuvre est source de devises, une participation effective au financement du logement de leurs ressortissants.
- Promulguer une loi régissant les hôtels garnis et tous locaux locatifs, permettant de sévir contre ceux qui spéculent sur la situation dramatique des travailleurs immigrés.

NOUS DEMANDONS QUE CES PROPOSITIONS VIENNENT RAPIDEMENT EN DEBAT DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT.

NOUS EN APPELONS A LA POPULATION DE LA REGION PARISIENNE

Il n'a pas dépendu des communistes qu'une solution humaine, digne de notre pays, soit mise en œuvre pour résoudre ces problèmes.

Nous avons fait, à plusieurs reprises, des propositions constructives aux pouvoir publics. Ils les ont ignorées.

Aujourd'hui, nous appelons les travailleurs, les démocrates, dans l'union avec les travailleurs immigrés, à soutenir nos propositions afin de contraindre le pouvoir et le grand patronat à les prendre en considération. En même temps, nous intensifierons notre combat pour que soit mise en œuvre une véritable politique nationale du logement permettant de satisfaire les besoins de tous les mal-logés de la région parisienne.

Octobre 1969

ONT SIGNE LA DECLARATION :

- Jacques ACHARS, maire de MARLY-LA-VILLE
- Henri ARLES, maire de BONNEUIL
- Lucien BAILLEUX, maire de CHATILLON-SOUS-BAGNEUX
- Louis BAILLOT, président du Groupe Communiste du Conseil de Paris
- Raymond BARBET, maire de NANTERRE
- Louis BAYEURTE, maire de FONTENAY-SOUS-BOIS
- Jean-Marc BERNARD, maire de SAULX LES CHARTREUX
- Albert BETTENCOURT, maire de BEZONS
- Louis BORDES, maire de STAINS
- Henry CANACOS, maire de SARCELLES
- Roger CHAMBONNET, maire de BRETIGNY-SUR-ORGE

- Pierre CHANON, maire de LA NORVILLE
- Jaqueline CHONAVEL, maire de BAGNOLET
- Auguste CHRETIENNE, maire de SARTROUVILLE
- René COCHELIN, maire de MONTMAGNY
- Roger COMBRISSE, maire de CORBEIL
- Jean CUGUEN, maire de ST-CYR-L'ECOLE
- André DESCHAMPS, maire de CLICHY-SOUS-BOIS
- Louis DOLLY, maire de VILLEJUIF
- Jean DUPONT, maire d'ACHERES
- Victor DUPOUY, maire d'ARGENTEUIL
- Fernand DUPUY, maire de CHOISY-LE-ROI
- Julien DURANTON, maire de VALENTON
- Hélène EDELIN, maire de GENTILLY
- Raymond FAURE, maire de LEUVILLE-SUR-ORGE
- Léo FIGUERES, maire de MALAKOFF
- Robert FREGOSSY, maire de BLANC-MESNIL
- Dominique FRELAUT, maire de COLOMBES
- Roger FREVILLE, maire de PIERREFITTE
- Roger GASTON, maire de GOUSSAINVILLE
- Auguste GENTELET, maire de FLEURY-MEROGIS
- Auguste GILLOT, maire de SAINT-DENIS
- André GREGOIRE, maire de MONTREUIL
- Gaston GRIMBAUM, maire de VIGNEUX-SUR-SEINE
- Jean HOUDREMONT, maire de LA COURNEUVE
- Bernard HUGO, maire de TRAPPES
- Parfait JANS, maire de LEVALLOIS-PERRET
- Maxime KALINSKI, maire de VILLENEUVE-LE-ROI
- André KARMAN, maire d'AUBERVILLIERS
- Félix LACAN, maire de DUGNY
- Fernand LAINAT, maire de PANTIN
- Jacques LALOE, maire d'IVRY
- Fernand LEFORT, maire de SAINT OUEN
- Serge Lefranc, maire de SACLAS
- Urbain LEGER, maire de PERSAN
- Auguste LERABLE, maire de ST GERMAIN LES ARPAJON
- Robert LEVOL, maire du PLESSIS-ROBINSON
- Waldeck LHUILLIER, maire de GENNEVILLIERS
- Gérard MACHELARD, maire de ROMAINVILLE
- Jean MIAUD, maire de GRIGNY
- Georges MULLARD, maire de PUSSAY
- Maurice NILES, maire de DRANCY
- Marcel PERRIN, maire de MERY-SUR-OISE
- Pierrette PETITOT, maire de VILLETANEUSE
- Robert POCHON, maire de GARGES-LES-GONESSE
- Paul POISSON, maire de VILLABE
- Georges PRUDHOMME, maire de TREMBLAY
- Henri Quatremaire, maire de NOISY-LE-SEC
- Henri RAVERA, maire de BAGNEUX
- Geneviève RODRIGUEZ, maire de MORSANG-SUR-ORGE

- Marcel ROSETTE, maire de VITRY
- Jean SERGENT, maire de CLAYES SOUS BOIS
- Louis SOLBES, maire d'AULNAY-SOUS-BOIS
- Pierre SOTURA, maire de L'ILE-SAINT-DENIS
- Louis TALAMONI, maire de CHAMPIGNY
- Emile THOMAS, maire de SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS
- Marcel TRIGON, maire d'ARCUEIL
- Georges VALBON, maire de BOBIGNY
- Henri VIDAL, maire de MONTFERMEIL
- Gaston VIENS, maire d'ORLY

• **Annexe 3. POUR UN REGLEMENT JUSTE ET EQUITABLE DES PROBLEMES DE L'IMMIGRATION DANS NOS COMMUNES, Décembre 1976**

La présence, dans notre commune, d'un nombre important de travailleurs immigrés soulève des questions, pose des problèmes.

Quelles réponses donner à ces questions ?

Quelles solutions apporter à ces problèmes ?

Des travailleurs s'interrogent :

- Comment se fait-il que, dans beaucoup de villes dirigées par les communistes, les immigrés soient nombreux ?
- Est-il normal qu'il y ait tant de travailleurs immigrés au moment où le chômage frappe massivement ?
- Les travailleurs immigrés sont-ils en grande partie responsables du déficit de la Sécurité Sociale ?
- Est-ce que l'afflux de travailleurs immigrés dans nos communes ne diminue pas l'aide sociale apportée à la population française ?
- Dans certaines écoles, la présence de nombreux enfant de travailleurs immigrés n'est-elle pas la cause de la perturbation de l'enseignement et des retards scolaires ?
- Cette proportion importante d'immigrés ne pose-t-elle pas des problèmes de cohabitation, de tranquillité ? N'est-elle pas en relation avec l'aggravation de la délinquance ?

A toutes ces questions prises parmi d'autres, le Parti Communiste, avec ses élus, veut y répondre et vous faire connaître leur position.

1. Nous accusons le pouvoir et le patronat d'être responsables de la concentration des travailleurs immigrés dans nos communes

Les élus communistes réclament depuis des années une répartition de l'accueil des travailleurs immigrés entre toutes les communes.

Il faut contraindre le gouvernement et les préfets à une répartition équilibrée des travailleurs immigrés. Cette répartition ne doit en aucun cas léser les intérêts des mal-logés français. Mais il est évident que le but du gouvernement est double : imposer des charges financières à nos communes, tenter de nous créer des difficultés politiques en opposant travailleurs français et immigrés.

Nous dénonçons avec vigueur l'attitude inhumaine et raciste des élus de la majorité qui refusent dans leurs communes la présence de travailleurs immigrés et la construction de foyers.

Le pouvoir impose aux municipalités communistes d'accueillir sur leur territoire la quasi-totalité des foyers pour travailleurs immigrés ; dans le même temps, il fait preuve de la plus grande complaisance à l'égard des marchands de sommeil. Ceux-ci, pour accroître leurs scandaleux profits, achètent des logements insalubres, voire des pavillons, pour y entasser par roulement leurs locataires.

Les préfets utilisent leurs contingents obligatoires de logements dans les HLM pour imposer le logement des familles des travailleurs immigrés. Les patrons font de même avec les logements construits avec le 1% patronal et les sociétés HLM privées.

2. Seuls les pouvoirs et le patronat sont responsables du chômage qui touche plus de 1.400 000 travailleurs

Depuis des années, nous ne cessons de dénoncer la politique d'immigration menée par le pouvoir qui a encouragé une immigration massive et clandestine. Aujourd'hui, la France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre d'immigrés : 4 millions et demi (familles comprises). Nous avons toujours considéré que l'appel à la main-d'œuvre étrangère devait tenir compte des conditions économiques.

Pour autant, les travailleurs immigrés ne sont pas responsables du chômage. Leur départ massif ne résoudrait pas la crise de l'emploi. Leur contribution économique concourt au développement du pays. Ne construisent-ils pas une maison sur deux, 90 kms d'autoroute sur 100, une automobile sur 3 ?

Mais introduire de nouveaux travailleurs immigrés en France alors que le chômage sévit, ne correspond qu'aux seuls intérêts du grand patronat qui a besoin d'un volant important de chômeurs pour faire pression sur les salaires et sur les conditions de travail et de vie des uns et des autres.

La politique d'immigration actuelle du gouvernement doit être stoppée.

C'est dans ce sens que sont intervenus les députés communistes qui, depuis 1967, ont déposé un projet de statut démocratique et social de l'immigration dont ils exigent l'adoption et l'application.

3. Pas plus que les travailleurs français, les immigrés ne sont responsables du déficit de la Sécurité Sociale

Les travailleurs immigrés sont occupés dans les emplois les plus durs et les plus insalubres. Mal logés, déracinés, ils sont donc les plus frappés par les accidents et les maladies :

22% des immigrés sont victimes des accidents du travail contre 12% de Français ; 37% des cas de tuberculose dans la région parisienne concernent des travailleurs migrants. Les conditions déplorables de logement de la majorité des immigrés aggravent leur état de santé.

Les travailleurs immigrés sont soumis par leur travail à la législation française et aux mêmes obligations que les travailleurs français. Ils payent leurs cotisations à la Sécurité Sociale. Par contre, pour les mêmes cotisations, ils n'ont pas droit aux mêmes avantages. En effet, lorsque la famille d'un travailleur immigré est restée dans son pays d'origine, il touche moins d'allocations familiales. L'allocation de salaire unique n'est pas versée aux familles vivant hors de France, y compris dans les départements d'Outre-Mer dits Français, comme la Martinique, la Guyane, la Guadeloupe et la Réunion.

Il existe un Fonds d'Action Sociale (FAS) destiné aux travailleurs immigrés et à leurs familles (construction de foyers, alphabétisation, formation professionnelle, etc...)

Il sert surtout à alimenter la propagande démagogique du pouvoir (émission de la radio et de la télévision, quinzaine de l'immigration, subvention du réseau d'accueil destiné à encadrer les immigrés, etc...)

L'État ne verse au Fonds d'Action Sociale (FAS) que 11%. Le reste est couvert pour l'essentiel par la somme que les familles étrangères auraient dû percevoir au titre de leurs allocations familiales.

En fait, les travailleurs immigrés rapportent à la Sécurité Sociale, puisqu'on estime à 15 milliards de francs nouveaux la somme soustraite aux travailleurs immigrés, depuis 1958.

Le déficit de la Sécurité Sociale ne saurait donc être imputé aux travailleurs immigrés, pas plus qu'aux travailleurs français.

Les communistes exigent que des centres de santé adaptés aux besoins des nombreuses familles et travailleurs immigrés soient financés par le Fonds d'Action Sociale, dont le budget doit être contrôlé démocratiquement par les élus et les syndicats.

4. C'est la politique du pouvoir qui aggrave les difficultés financières des communes

Il est évident que l'afflux de travailleurs immigrés alourdit le budget social des communes, rend insuffisantes les nombreuses structures culturelles et sociales de nos villes (écoles, cantines, garderies, colonies de vacances, etc...).

Ceci est contraire à l'intérêt de nos populations françaises et immigrées.

Mais, en même temps, nous ne pouvons laisser croire que les moyens et les ressources laissés aux communes par le pouvoir actuel pourraient permettre de faire face aux besoins des populations laborieuses, même si l'immigration était justement répartie.

Les difficultés financières des communes de France ont leur source dans la politique du pouvoir giscardien. L'État doit fournir aux municipalités, sur son propre budget, les

moyens de faire face aux charges qui leur incombent du fait de la présence d'un nombre important de travailleurs immigrés.

5. La cause des perturbations de l'enseignement et des retards scolaires, c'est d'abord :

La politique scolaire du pouvoir qui désavantage tous les enfants de travailleurs.

Les retards scolaires atteignant des pourcentages catastrophiques : +50%.

Les moyens insuffisants de l'enseignement alors que les classes surchargées d'enfants font baisser le niveau général ; enfants français et immigrés en sont les victimes.

Une répartition des immigrés dans les localités y remédierait.

Mais il faut aussi des moyens pédagogiques supplémentaires.

Il faut créer en nombre suffisant des classes de rattrapage pour les enfants immigrés handicapés par la non-connaissance de la langue française.

Des enseignants, des moyens matériels et un enseignement adapté permettraient aux enfants d'immigrés de combler leur retard scolaire et d'accéder à la connaissance culturelle de leur pays d'origine, sans nuire au niveau scolaire des classes où ils se trouvent.

6. La délinquance est l'un des résultats les plus malfaisants de la politique du pouvoir

Les habitudes de vie, les coutumes varient d'un peuple à l'autre. Nous sommes, nous communistes, respectueux du sentiment national des travailleurs immigrés et de leurs familles, de leurs traditions et coutumes ; mais dans le même temps, nous nous adressons à leur compréhension afin que ce respect soit réciproque. Des mesures urgentes s'imposent dans les conditions d'accueil et d'habitat des travailleurs immigrés, qui permettraient ainsi une cohabitation plus harmonieuse.

La délinquance ne trouve pas son origine dans la diversité des nationalités. Elle a des origines sociales liées aux conditions de vie. Qui a intérêt à faire croire le contraire, sinon ceux qui veulent masquer leurs responsabilités et la faillite de leur politique ?

Pour autant, nous ne couvrons d'aucune indulgence – qu'ils soient immigrés ou non – les délinquants et les hommes d'une certaine pègre, marchands de sommeil et proxénètes qui exploitent scandaleusement les immigrés en profitant de leur situation matérielle et humaine.

DES MESURES IMMEDIATES

Les élus communistes, pour mettre un terme à l'aggravation du déséquilibre de la répartition des travailleurs immigrés, décident à nouveau :

- De demander avec force aux préfetures le relogement dans des localités, où la présence de travailleurs immigrés est la moins élevée, des familles immigrées ayant déposé une demande de logement. Ainsi que l'implantation de tout nouveau foyer.
- D'intervenir pour l'application rapide et vigoureuse de la loi réprimant les pratiques des marchands de sommeil, pour que soient supprimées les cités de transit et pour que certains foyers vétustes soient détruits et reconstruits avec le souci d'une meilleure répartition.
- De demander à l'État des ressources exceptionnelles pour l'aide sociale, la santé, des écoles et des équipements pour tous.

Ces solutions immédiates sont réalisables.

Elles répondent à l'intérêt commun des Français et des immigrés. Si les propositions formulées par les communistes avaient été retenues, les problèmes que nous connaissons aujourd'hui seraient résolus.

Le pouvoir, son secrétaire d'Etat DIJOURD, ont fait des promesses.

Leur mutisme aujourd'hui témoigne du bilan de faillite de leur politique. Le peu qui a été réalisé, ils le font supporter aux contribuables français et immigrés.

Ils refusent de faire payer le grand patronat qui tire d'énormes profits sur les travailleurs immigrés.

Comme le déclare le nouveau contrat communal, nous combattons le racisme et la discrimination. Nous sommes pour l'égalité de droits et de devoirs entre Français et immigrés, sans favoritisme ni indulgence.

Le pouvoir giscardien et le patronat misent sur la division entre la population immigrée et française, pour mieux faire accepter leur néfaste politique antisociale.

Seuls le gouvernement, le patronat et quelques racistes ont intérêt à présenter comme responsables des hommes et des femmes que l'on a fait venir d'ailleurs, contraints de quitter leur pays, leur milieu familial, leurs habitudes et leurs modes de vie pour un monde industriel inconnu. Le bon sens populaire fera échec aux tentatives contraires aux traditions de solidarité et d'hospitalité de notre peuple.

Alors que la politique du pouvoir entend aggraver les conditions de vie de toute la population laborieuse, l'heure est à l'union et à l'action contre les véritables responsables de nos difficultés. Les Français comme les immigrés sont les victimes d'une même politique, d'un même système d'exploitation qu'il faut changer. C'est ensemble qu'ils doivent lutter. Une autre politique est possible : celle définie par le programme commun de la gauche.

Avec les communistes, agissez pour une solution démocratique au problème des immigrés en France, dans l'intérêt de toute la population.

Déclaration des maires communistes
1976

Annexe 4. Déclaration de Paul Mercieca, 24 décembre 1980 : « Non à la création d'un ghetto à Vitry »

Dans le plus grand secret 300 travailleurs immigrés Maliens ont été transportés de ST MAUR au foyer de sa rue des Fusillés à VITRY.

Ils ont été installés clandestinement dans des locaux murés depuis plusieurs mois, au mépris des plus élémentaires règles de sécurité puisque l'ADEF, gestionnaire du bâtiment, ne l'a même pas fait contrôler par la Commission de Sécurité compétente comme elle s'était engagée à le faire avant toute réouverture du foyer.

Passant outre l'avis du président de l'Office public d'HLM de Vitry, propriétaire des locaux, du maire et de la municipalité de Vitry qui a garanti les emprunts, alors que Monsieur le préfet avait confirmé par lettre la tenue d'une réunion de concertation début janvier sur la réouverture du foyer, l'ADEF marchand de sommeil à la solde du patronat et de STOLERU a pris la responsabilité d'enfermer dans un ghetto les immigrés dont le maire raciste BEAUMONT ne voulait plus à ST MAUR.

Avec la municipalité de Vitry, j'ai toujours manifesté ma solidarité aux travailleurs immigrés dans leurs luttes pour la reconnaissance de leur dignité, contre l'exploitation et le chômage dont ils sont victimes au même titre que les travailleurs français. Déjà deux foyers de célibataires regroupant plus de 500 travailleurs immigrés existent à Vitry. La municipalité s'est opposée et s'oppose à ce que le foyer de la rue des Fusillés soit utilisé pour accentuer encore la concentration des immigrés.

Dans une lettre au préfet, j'ai fait des propositions pour que ce foyer soit utilisé conformément aux besoins réels existant à Vitry :

- Relogement des travailleurs célibataires travaillant dans les entreprises de la ville comme la SNCF, l'EDF, les services publics,
- Accueil d'élèves des établissements scolaires de l'enseignement technique, etc...

J'élève une protestation indignée contre le coup de force perpétré à la veille de Noël par l'ADEF et STOLERU à l'encontre des intérêts de la population de Vitry et des travailleurs immigrés.

Ne pouvant garantir la sécurité des habitants du foyer, en vertu des responsabilités qui sont les miennes, j'ai pris un arrêté d'interdiction d'habiter que j'ai notifié mercredi matin à Monsieur le secrétaire général de l'ADEF et transmis pour exécution au préfet du Val-de-Marne.

Aucune disposition n'ayant été prise par le préfet pour faire appliquer mon arrêté, j'ai décidé de tout faire pour mettre fin à la situation mettant en cause la sécurité des occupants du foyer.

Dans l'après-midi de mercredi, accompagné de Marcel ROSETTE sénateur, de Monique MERCIÉCA conseiller général et de nombreux habitants de la ville, je me suis rendu au foyer ADEF pour informer les travailleurs maliens de la gravité de la situation, de l'interdiction d'habiter que j'avais dû prendre et les ai engagés à agir avec nous auprès du préfet du Val-de-Marne afin qu'ils soient relogés à ST MAUR, où ils travaillent et habitent pour certains depuis 1968.

Des habitants de VITRY ont décidé, devant le refus du Préfet, d'appliquer mon arrêté en prenant les mesures conservatoires concernant l'eau, le gaz et l'électricité.

Les travailleurs maliens doivent être relogés immédiatement à ST MAUR. Le préfet a le pouvoir de réquisition pour mettre immédiatement à leur disposition des logements dans cette ville où il y a 2000 logements vides. En même temps, le maire de ST MAUR se doit de prendre les mesures pour reloger sur place les travailleurs immigrés de sa ville.

Je ne tolérerai pas ce coup de force raciste dirigé contre la commune de Vitry et ses habitants ; au préfet, au maire de ST-MAUR et à la direction de l'ADEF de prendre leurs responsabilités.

J'appelle la population à soutenir mon action conforme aux intérêts bien compris des travailleurs français et immigrés.

VITRY NE SERA PAS UN GHETTO !

Paul Mercieca
Maire de Vitry-sur-Seine

Vitry, le 24 décembre

Annexe 5. *Compte-rendu de l'entretien avec M. Paul Mercieca, maire de Vitry de 1977 à 1996, réalisé le 20 novembre 2019 à Vitry-sur-Seine au domicile de ce dernier, en présence de sa femme Mme Monique Mercieca et de mon professeur M. Emmanuel Bellanger.*

Avant toute chose, M. Mercieca précise qu'il n'a pas un souvenir très précis des événements.

Histoire personnelle : M. Mercieca est né le 17/11/1932 à Marseille dans une famille de 5 enfants. Ses parents sont d'origine maltaise, immigrés à Marseille « pour des raisons économiques. » Sa mère est femme au foyer et son père docker, tous les deux sont de fervents catholiques. Son père décède dans un accident du travail en 1939 alors que M. Mercieca n'a que 7 ans. M. Mercieca commence à travailler à 15 ans : un an comme ouvrier agricole, puis dans une entreprise de caisses en bois avant de partir au service militaire. Il sert 2 mois en Algérie.

Il adhère à la CGT parce qu'il a très vite ressenti « l'exploitation, l'injustice sociale ». Il est particulièrement marqué par l'époque de la Guerre d'Indochine qui « travaillait beaucoup les jeunes de [s]on milieu ». Il abandonne la religion pour adhérer à la Jeunesse Communiste (Union de la Jeunesse Républicaine de France), puis au PCF en 1950 : « je suis devenu un militant ouvrier communiste. »

Il est nommé responsable départemental UJRF, devenues JC en 1955. Puis la direction des JC lui demande de venir à Paris pour participer à un niveau national en tant que permanent : il passe secrétaire général adjoint des JC. Il s'installe à Vitry en 1962, où il se marie avec Monique Mercieca, conseillère générale du canton de Vitry. Il est élu conseiller municipal sur la liste de Marcel Rosette à partir 1965, tout en conservant ses fonctions à la JC. Devenu sénateur en 1977, Marcel Rosette abandonne son poste de maire et le cède à M. Mercieca : « Mes amis politiques m'ont choisi pour devenir maire. » Il exercera la fonction de maire de Vitry jusqu'en 1996.

Accession au poste de maire : M. Mercieca avait été responsable local du PC pendant plusieurs années, puis avait exercé au secrétariat fédéral de la Fédération du Val-de-Marne. Il bénéficiait donc déjà d'une « certaine notoriété. » Il avait 45 ans quand il a fallu choisir un nouveau maire. Il estime qu'il a été choisi pour son âge relativement jeune, qui lui permettrait de rester à ce poste pendant plusieurs années : « C'est pour ces raisons que j'ai été choisi, je suppose, parce que je ne suis pas dans le secret des discussions qui ont eu lieu. Disons que c'est Marcel Rosette, mon prédécesseur, qui m'a proposé. Mais évidemment, à cette époque au Parti Communiste il y avait des discussions au niveau local, et au niveau départemental. Au niveau national peut-être, mais là je ne connais pas les détails. »

Sur la relation entre la mairie et la Fédération PCF du Val-de-Marne : « Je peux vous dire : Marcel Rosette était un homme avec une très forte personnalité. Donc je ne crois pas que quelqu'un pouvait lui dicter ce qu'il avait à faire. Et moi je peux vous dire que j'ai été maire pendant 19 ans, et je n'ai jamais demandé l'avis de la fédération. Bien entendu, je prenais en compte l'avis du conseil municipal, des collaborateurs, des maire-adjoints... Quand vous êtes maire, vous ne décidez pas tout seul, mais on ne prenait pas nos

directives à la fédération. Je ne veux pas dire par-là qu'il n'y avait pas de discussions, mais nous étions vraiment autonomes. On gérait nous-mêmes nos affaires. [...] On ne nous embêtait pas.»

Il n'y avait pas de secrétaire de section au bureau municipal, mais :

« Toutes les semaines, j'allais voir le secrétaire de section, et nous avions un échange, comme on peut avoir entre membres de la même formation. Mais il n'y avait pas d'ordres, ni de la section ni de la fédération. »

Sur le déclin économique de la ville : « Tous ces emplois ont été supprimés, et ça a créé beaucoup de problèmes. » M. Mercieca décrit un sentiment grandissant de colère, de désenchantement.

« A Vitry nous avons 2 foyers de plusieurs centaines de travailleurs immigrés chacun. Nous avons des relations correctes avec eux. Ils faisaient partie de la population, il n'y avait pas de problèmes. Il y avait des grèves de loyer parce qu'ils étaient mécontents de leurs conditions de vie et nous les avons soutenus. »

Sur la répartition des immigrés dans le Val-de-Marne, la situation des foyers à Vitry, et le déclenchement de « l'affaire du bulldozer » : « Mon prédécesseur Marcel Rosette avait fait construire un foyer afin que les jeunes travailleurs ayant trouvé un emploi à Vitry puissent loger près de leur lieu de travail, sans discrimination de nationalité. C'est le fameux foyer de la rue des Fusillés. Il y a même une personne étant par la suite devenue Conseiller Général qui a logé dans ce foyer, si je ne me trompe pas. Mais le problème, c'est que la gestion de ce foyer a été confiée à l'ADEF, qui a peu à peu transformé ce foyer en foyer d'immigrés. Vous savez parfois la cohabitation peut être un peu difficile quand il y a un peu trop de populations de même nationalité. Puis il y a eu une grève des loyers, l'ADEF a expulsé les résidents et a fermé le foyer en le murant toutes les issues avec des parpaings. Donc, à partir de là, le foyer est devenu inhabitable : il aurait fallu faire des travaux pour le remettre en état et faire passer une commission de sécurité. Mais l'ADEF a tout de même transféré les 300 Maliens de Saint-Maur à Vitry. Et moi en tant que maire, j'ai la responsabilité de la sécurité de ces gens. Et j'ai décidé, après concertation avec des amis, de prendre un arrêté d'interdiction d'habitation. Et quand j'ai été traduit en justice, j'ai demandé à la présidente de la cour quelle aurait été ma responsabilité s'il s'était produit un accident. Elle m'a répondu que j'aurais été poursuivi pour ne pas avoir assuré la sécurité de mes administrés. Donc les Maliens sont venus, et moi je leur ai dit qu'ils ne pouvaient pas rester dans ces conditions, et qu'il fallait que Saint-Maur leur trouve une solution. J'ai discuté avec eux, et le fameux soir où il y a eu ces problèmes, j'ai proposé aux Maliens d'aller à la préfecture pour trouver une solution afin de les reloger à Saint-Maur, parce qu'ils avaient leur travail dans le coin. Je suis ensuite parti, parce que j'étais contre toute action. Mais malheureusement, la Fédération a organisé des incidents et qui a provoqué ce que vous savez. Mais moi je n'ai n'y organisé, ni assisté, je n'ai rien vu de tout ça. »

L'ADEF a muré le foyer sans l'accord de la mairie qui en était pourtant le propriétaire. « Ils sont passés outre toutes les décisions administratives que nous avons prises, tous les arrêtés. »

Sur son rôle dans l'affaire : « Je suis allé personnellement, avec le maire adjoint au siège de l'ADEF mais ils n'ont pas tenu compte de nos positions. »

« Comment une ville comme Saint-Maur qui a entre 70 et 80 000 habitants, peut ne pas conserver ses immigrés chez elle, et les envoyer dans une ville où il y a déjà deux foyers ? Ce n'est pas normal. Mais vous savez, Saint-Maur c'est une ville avec une population tout à fait différente. Pendant les discussions, un ministre nous a dit que Saint-Maur allait reconstruire le foyer et récupérer ses Maliens, mais, encore aujourd'hui ils sont là ! Ce ne sont pas les mêmes, mais c'est toujours des Maliens qui occupent ce foyer. »

« Ce que nous avons dit à l'ADEF et également au préfet, c'est que nous voulions que le foyer revienne à son objet initial de loger les gens qui travaillaient dans les environs, ce qui était tout à fait normal. »

Sur l'ampleur médiatique de l'affaire et ses conséquences politiques :

« Du point de vue médiatique, on a subi un emballement disproportionné du fait des fêtes de fin d'année : il ne se passait rien, donc ils ont voulu meubler avec ça. Ils ont même parlé d'un bulldozer, alors qu'il n'y en a jamais eu. Une petite pelleteuse est venue et a gratté un peu : je l'ai aperçue quand il partait. Ils avaient commencé à détruire les parpaings. En revanche il y a eu des actions à l'intérieur qui sont condamnables. C'était une faute politique, on n'aurait jamais dû faire ça. Alors que le Parti Communiste avait lutté pour l'indépendance des peuples, contre la guerre d'Indochine, contre la guerre d'Algérie... on y a laissé des morts, à Charonne ! Et puis avec ces événements, nous avons fait rentrer dans la tête des gens que nous étions des racistes.

Sur la cohabitation avec les résidents du foyer après l'affaire :

Peu de temps après [l'affaire], les Maliens ont demandé à nous rencontrer pour que nous fournissions une aide à leur village, le village de Tombola. Nous avons puisé des puits, construit des écoles, et nous les avons aidé à rendre leurs terres cultivables pour faire pousser du riz. [...] C'était à leur demande. Je me suis rendu sur place avec 2-3 collègues et nous avons discuté avec les autorités du village. Les femmes avaient leurs revendications : elles voulaient faire pousser des légumes et demandaient des clôtures autour des terres. Les jeunes avaient besoin d'une école. Je me suis rendu sur place plusieurs fois. »

« J'ai été l'objet d'une plainte de la LICRA, qui m'accusait de racisme personnellement. J'ai été traduit devant la 17^{ème} chambre et j'ai été relaxé. La LICRA a fait appel, et j'ai été relaxé une nouvelle fois. Ils ont ensuite déposé un recours devant la Cour de Cessation, et la relaxe a été confirmée. C'est-à-dire que la justice est passée et il n'y a aucune charge qui a été retenue contre moi. S'ils avaient trouvé des charges, laissez-moi vous dire qu'ils ne m'auraient pas fait de cadeau. [...] Lors du procès, une cinquantaine de Maliens sont venus me soutenir, pour dire que je n'étais pas raciste ; ils avaient rempli un car. »

Sur les motivations des commanditaires des dégradations :

« Je crois que l'intention n'était pas de s'en prendre aux Maliens : il n'y a jamais eu d'atteinte à leur intégrité physique. Ils pensaient que c'était un moyen de lutter contre Saint-Maur. Mais c'est vrai qu'il y avait chez nous la volonté de faire en sorte que tous les immigrés ne viennent pas dans nos villes, les villes ouvrières. C'était une réalité, on en discutait : il n'y avait pas de raison. »

« Saint-Maur n'avait pas à amener ces Maliens prendre la place d'autres personnes qui avaient besoin de logements. Mais les moyens qui ont été utilisés de notre côté ont constitué une faute. C'était un contexte d'élections. [...] La Fédération a préconisé d'adopter une attitude ferme, afin de montrer qu'on ne se laisserait pas faire. »

« Je n'en ai pas voulu à la Fédération. Vous savez, dans un parti, on peut avoir des différences d'appréciation. Publiquement, je n'ai jamais eu le moindre mot à leur rencontre. J'ai tout pris pour moi, j'en ai pris plein la tête. Mes enfants en ont souffert aussi J'ai été le fusible. »

[Raphaël Bernard suggère le nom de Guy Poussy comme commanditaire. M. Mercieca ne dément pas.] « Moi, je ne dirai pas leur nom, ils sont soit décédés soit dans une situation de santé difficile. »

« Ce n'est pas Georges Marchais qui a donné les consignes ; je crois qu'il était à l'étranger. À cette époque, je n'avais pas de relations avec la direction nationale. »

Sur la suite de son mandat : « En 1982, je suis devenu député alors que ce n'était pas prévu. Dans la circonscription d'Ivry-Vitry, c'était Ivry qui était plus ou moins la leader : Georges Gosnat était député de cette circonscription et m'a demandé d'être son suppléant, afin de pouvoir donner mon nom aux gens d'Ivry. Malheureusement, Georges Gosnat est décédé peu de temps après les élections et je me suis donc retrouvé député, alors qu'on avait pour tradition [à Vitry et Ivry] de ne pas cumuler les mandats.»

M. Mercieca revient ensuite brièvement sur les causes profondes de l'affaire et sa relation avec les résidents du foyer : « Ce sont des villes où il y a beaucoup de pauvreté : est-ce qu'il faut en rajouter ? Pourquoi le XVI^e a-t-il refusé d'accueillir un centre pour migrants ? A Neuilly, il n'y a pas d'immigrés. Pourquoi est-ce qu'il n'y en aurait pas à Saint-Maur ou dans d'autres villes comme ça ? C'était ça le sentiment : on était déjà accablés, on perdait tous les emplois, et on en rajoute encore... »

« On était en très bons termes avec les Maliens après les incidents, je me suis moi-même rendu plusieurs fois au foyer. Il y en a même qui ont adhéré au Parti Communiste, même si je ne dirais pas que tous y ont adhéré. »

Sur la montée du Front National à Vitry dans les années 1990 : « Au début, le FN n'avait même pas les moyens de se faire une liste électorale à Vitry. Puis ils ont réussi à faire élire quelques conseillers municipaux pendant que j'étais maire. Ils étaient 2 ou 3. Ce dont je me souviens, c'est qu'ils ne disaient jamais rien. Ce qui est extraordinaire, c'est qu'ils ont voté avec nous pour le financement de l'aide au Mali : ce qui les motivait, c'est que si on les aidait là-bas, ils ne viendraient pas en France. [...] À cette époque, les gens qui votaient Front National ne le disaient pas. Pas de réunions, pas de manifestations. Maintenant ça a changé, bien sûr, vous le savez comme moi. »

Sur le déclin du PCF : « L'effondrement du Parti Communiste à partir des années 1980 m'évoque beaucoup d'amertume. C'est aussi lié aux questions internationales, à l'effondrement du bloc socialiste, ça a créé beaucoup de désenchantement, beaucoup d'intellectuels nous ont quittés. »

Sur l'association « Vitry-Tombola » : « Une fois qu'ils sont restés, que voulez-vous ? Autant avoir une bonne relation ! Une des fois où je me suis rendu au Mali, j'étais avec Guy Martin, et il avait apporté une affiche pour les élections législatives avec mon portrait et le slogan « Faites de votre maire votre député ! » et ils l'ont collé dans la case où se tenaient les réunions des chefs du village. C'étaient des gens très intéressants, très humains, avec qui on pouvait avoir des relations. »

Sur le rapport du PCF à l'immigration :

« C'était un peu une période d'interrogations dans l'histoire du Parti, on cherchait notre voie. On disait « Produisez Français ». Maintenant, on a des conseillers et des maires issus de l'immigration. Moi-même, certains ont émis des réserves vis-à-vis de mes origines lorsque je suis devenu maire. À cause de mon nom de famille, ils croyaient que j'étais portugais. [...] Mais c'est vrai qu'on a mis plus de temps à intégrer ceux d'origine maghrébine dans le parti. »

INVENTAIRE DES ARCHIVES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU VAL DE MARNE

105J : Fonds de la Fédération du Val-de-Marne du Parti Communiste Français : collection de dossiers épars

- Vie des communes : Vitry-sur-Seine

105J 19 Question de l'immigration et des travailleurs immigrés par les élus communistes et de la fermeture du foyer ADEF de Vitry-sur Seine : déclaration, dossier de presse (1976-1980)

105J 20 Vie locale à Vitry-sur-Seine : correspondance adressée au cabinet du maire de la ville, bulletin de la section de Vitry, bulletin de la ville, coupures de presse, liste des secrétaires de cellules de Vitry, projet d'articles, question à l'Assemblée nationale. (1975-1980)

130J :Fonds de la Fédération du Val-de-Marne du Parti Communiste Français (1936-2003)

- 130J 47-61 – Prises de positions et actions 1960-1981)

130J 50 Position et synthèse des initiatives locales : textes d'interventions et de discours, notes au secrétariat fédéral, rapports, statistiques, tracts. (1977-1980)

130J 51 Logements et alphabétisation : textes d'interventions, notes manuscrites, correspondance, tracts, brochures, coupures de presse. (1967-1981)

130J 52 Initiatives des municipalités, du département et de la préfecture : rapports, notes manuscrites, correspondance, revues de presse, correspondance (1975-1980)

130J 53 Initiatives en direction des immigrés algériens, arméniens, italiens, espagnols, portugais et antillais : textes de déclarations, rapports, tracts, coupures de presses, journaux des communautés. (1964-1981)

130J 54 Documentation, situation nationale : coupures de presse, revues, dossier Main d'OEuvre Immigrée du Comité Central du PCF (1970-1981) ; initiatives en Seine-Saint-Denis : rapports, tracts, affiches (1977-1978) ; initiatives de la CGT : rapports, brochures, tracts (1971-1981).

130J 403-405 Conférence de presse pour la présentation du « Livre noir de a société libérale avancée de Valéry-Giscard d'Estaing édité par la Fédération du Val-de-Marne du Parti Communiste (1976), « Rassemblement de lutte » à Ivry le 21 octobre 1976, Assemblée des militants à Ivry le 5 juillet 1977, « Rendez-vous renforcement du Parti » à Ivry le 21 décembre 1978, Assemblée des militants d'Ivry le 2 août 1979, Rapport de la Direction Départementale de l'Équipement : « Les immigrés : où sont-ils ? » (Janvier 1985)

1903W 1-53 : Fonds du Cabinet de la présidence du conseil général : dossiers documentaires, correspondances, rapports classés par commissions (1973-1987)

1903W 35 Situation de l'emploi dans le Val-de-Marne : « 10 dossiers pour le développement industriel du Val-de-Marne », conférence de presse Guy Poussy (Secrétaire de la Fédération PCF du Val-de-Marne), et Jean-Paul Kayser (Président du Groupe Communiste au Conseil Général) du 16 décembre 1982, rapport de la Direction Départementale de l'Équipement du Val-de-Marne : « L'emploi dans le Val-de-Marne » (mai 1983), Mémoire sur la situation de l'emploi industriel du Val-de-Marne déposé par la Fédération PCF du Val-de-Marne (août 1978)

1903W 41 Immigration, foyers de travailleurs immigrés : correspondance entre la présidence du conseil général et la préfecture (1978-1982), Rapport du préfet au Conseil Général n°515. Première session ordinaire de 1978 sur « les immigrés dans le Val-de-Marne », Conférence de presse sur l'immigration à Champigny le 27 octobre 1979, déclarations du Conseil Général suite à l'affaire du foyer de Vitry (1980-1981), Compte-rendu de la session extraordinaire du Conseil Général du 14 janvier 1981, rapports statistiques sur l'immigration dans le Val-de-Marne(1976-1982), Projet de loi sur le « Statut démocratique de l'immigration » présenté par le PCF (1979).

1903W 42 Rapport de la Direction Départementale de l'Équipement : « Les immigrés dans le Val-de-Marne. Les foyers en 1982 » (juillet 1983), dossier de presse sur l'affaire du foyer de Vitry (1980-1981).

2419W : Groupe communiste à l'Assemblée départementale du Val-de-Marne (1968-2011)

- **2419W 20-73 : Politique départementale : actions et initiatives du groupe comme partie de l'exécutif du conseil général. (1965-1997)**

2419W 54 Fonction publique coupures de presse. Immigration : bulletins d'information de la préfecture du Val-de-Marne, textes d'interventions en séance, déclarations, discours, tracts, appels de la CGT, motion de soutien, proposition de loi "portant statut démocratique de l'immigration", dossier de presse portant sur des accusations de discriminations raciales à Ivry-sur-Seine (1975-1989).

- **2419W 74-91 : Fonctionnement et activités du groupe (1967-1997)**

2419W 74 Série de résultats électoraux : tableaux statistiques de résultats comparés, notes manuscrites, coupures de presse. Scrutins, nationaux et locaux, de 1959 à 1973. Élections présidentielles de 1981 et de 1988, législatives de 1993 et cantonales de 1995.

ARCHIVES MUNICIPALES DE VITRY SUR SEINE

5W : Fonds du bureau municipal d'hygiène

5W21 Habitat insalubre, bidonvilles : états et population, plans de la ville avec la localisation, plans détaillés, comptes rendus de réunion, règlementation, correspondance, listes des familles logées dans des conditions anormales, recensement des habitants, procès-verbaux, fiches individuelles de situation. (1964-1967)

5W23 Habitat insalubre, bidonville n°2 avenue Lemerle Vetter, enquêtes: rapport, correspondance, listes des occupants, fiches individuelles de situation (1967-1969)

5W34 Arrêtés d'expropriation des bidonvilles de la voie Barye, voie Fragonard et voie des Monis.

1PU : Publications du service informations relatives à la vie politique locale et aux cérémonies publiques

1PU 93 : Programme municipale de 1971-1977 (élections du 14 mars 1971), présenté par la liste d'union de la gauche conduite par Marcel ROSETTE.

1PU 94 Programme municipal de 1977-1983 (élections du 13 mars 1977), présenté par la liste d'Union de la gauche, conduite par Marcel ROSETTE

1PU 95 Programme municipal de 1983-1989 (élections du 6 mars 1983)," Une nouvelle avancée pour Vitry, un nouvel élan pour la gauche", présenté par la liste d'union de la gauche, conduite par Paul MERCIÉCA.

360W : Discours du maire

360W 5 : Discours de Paul Mercieca, 1979-1981.

360W 6 : Discours de Paul Mercieca, 1982-1983

913W : Direction générale

913W 103 : Projet de restructuration du foyer de travailleurs migrants Manouchian en résidence sociale (2005) : étude, correspondance, demande de subvention, fiche descriptive de l'action, note, tableau des cateurs, compte-rendu du comité de pilotage, état des lieux

Fi : Documents figurés

40Fi 7 : Manifestations revendicatives contre le racisme et le fascisme

85Fi39 : Délégation du Regroupement des Travailleurs Maliens en France :
rencontre avec la municipalité (mars 1982)

85Fi66 : Célébrations de la fête du Lilas, 23 mai 1982.

85Fi85 : Foyer de travailleurs (ADEF) : rencontre entre élus et travailleurs maliens
(septembre 1982)

85Fi95 : Foyer de travailleurs (ADEF) : élection du comité des résidents (octobre
1982)

987W : Fonds du cabinet du maire

987W327 Foyers de travailleurs migrants (ADEF), relations : procès-verbal de visite
d'un établissement recevant du public, articles de presse, comptes rendus de réunions,
pétition, tracts, communiqués, correspondance. (1982-2010)

PER : Bulletins municipaux

1 PER 95, « Le logement, droit ou privilège ? » *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, mai 1980

1 PER 99 Entretien avec Guy Martin, *Vitry hier aujourd'hui demain*, Octobre 1980.

1PER 113 « Rencontre Municipalité-travailleurs maliens », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, avril-
mai 1982.

1PER 116 « Rencontre entre la municipalité et les travailleurs maliens », *Vitry Hier, Aujourd'hui,
Demain*, , octobre 1982.

1PER 165 « Une nouvelle chance pour Tombola », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, , janvier-
février 1990.

1PER 169 « Tombola revivra », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, juin 1990.

1PER 204 « Vivre ensemble : la journée de réflexion de l'OMI », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, ,
décembre 1992.

1PER 221 « Première pierre à Tombola », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, janvier 1994.

1PER 236 « Une coopération exemplaire », », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, mars 1995.

1PER 250 « Solidarité à plusieurs dimensions », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, mai 1996.

1PER 257 « Une coopération exemplaire », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, Décembre 1996.

1PER 268 « Les réussites de la fraternité », *Vitry Hier, Aujourd'hui, Demain*, Décembre 1997.

21PER 17 « Quinze ans de coopération », *Vitry le mensuel*, Février 2006.

Archives non classées

NC 609 Logement des immigrés, réactions à la gestion du foyer A.D.E.F. : courriers, tracts (1979-1981)

NC 745 Immigration, logement : notes, rapports et études statistiques, communiqués de presse, correspondances, comptes rendus de réunion. (1972-1981)

ARCHIVES PERSONNELLES DE PAUL MERDIECA

« La LICRA perd le procès intenté au maire communiste pour discrimination raciale », *Le Monde*, 28 octobre 1988.

ARCHIVES DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS (PCF)

261J 2 : Fonds du Comité Central

261J2/56 : Comptes rendus des réunions du Comité Central du PCF pour l'année 1980 : convocations, feuilles de présences, rapports, interventions, déclarations du Comité Central, résolutions.

261J2/57: Comptes rendus des réunions du Comité Central du PCF pour l'année 1981 : convocations, feuilles de présences, rapports, interventions, déclarations du Comité Central, résolutions.

261J 4 : Fonds du bureau politique

261J4/37 : Réunions du 4 janvier au 10 décembre 1980, 36 documents numérotés.

261J4/38 : Réunions du 8 janvier au 22 décembre 1981, 36 documents numérotés.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire et sociologie de l'immigration

- Yvan Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République*, Éditions du Seuil, 2000.
- Gérard Noiriel, Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir, *Hommes et Migrations*, n°1255, Mai-juin 2005.
- Philippe Rygiel, Archives et historiographie de l'immigration, *Migrations*, 2009, 33, pp.50-59.
- Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France : du XIXe siècle à nos jours*. Armand Colin, 1996.
- Ralph Schor, *Français et immigrés en temps de crise (1930-1980)*, L'Harmattan, 2004.
- Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. 150 ans d'évolution*, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1988.
- Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. L'illusion du provisoire*, Raisons d'agir, 2006.

Histoire du droit des étrangers

- Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte, 1997
 - Danièle Lochak, « Les politiques de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers », pp. 29-45.
- GISTI, « Les avatars de l'aide au retour », *Plein Droit* n°4, juillet 1988.
Accès en ligne : <https://www.gisti.org/spip.php?article3935>
- Association Génériques, « La loi Bonnet sur le séjour et l'expulsion des travailleurs immigrés », *Melting Post*, 2013.
Accès en ligne : <https://melting-post.fr/post/30092393771/la-loi-bonnet-sur-le-s%C3%A9jour-et-lexpulsion-des>
- Patrick Weil, *La France et ses étrangers*, Gallimard, 2004.

Histoire urbaine

- Annie Fourcaut, « De la classe au territoire ou du social à l'urbain », *Le Mouvement Social* 2002/3 (n°200), p. 170-176
- Annie Fourcaut, *La banlieue en morceaux*, Créaphis, 2000.
- David Harvey, *Paris, Capitale de la modernité*, Les Prairies Ordinaires, 2012.
- Annie Fourcaut et Loïc Vadelorge, « Où en est l'histoire urbaine du contemporain ? », *Histoire urbaine* 2011/3 (n°32), pp. 137-157.

Histoire de l'immigration en banlieue parisienne

- Marie-Claude Blanc-Chaléard et Pierre Milza, *Le Nogent des Italiens*, Autrement, 1995.
- Jean-Paul Brunet (dir.) *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne*, L'Harmattan, 2000.
 - Jean-Paul Brunet, « Introduction : la banlieue au miroir de l'immigration », pp. 9-24.
 - Christian Poiret, « Ségrégation, ethnicisation et politique territorialisées : les familles originaires d'Afrique Noire en région parisienne », pp. 197-224.
 - Marylène Car, « Les foyers de travailleurs africains à Montreuil : la redéfinition permanente des identités », pp. 225-244.
 - Catherine Volovitch-Tavarès, « Du village au bidonville : les immigrés portugais dans les bidonvilles de la région parisienne », in Jean-Paul Brunet (dir.) *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne*, L'Harmattan, 2000, pp. 173-197.
- Olivier Masclat, *La gauche et les cités : enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, 2003

Histoire des bidonvilles

- Marie-Claude Blanc-Chaléard, *En finir avec les bidonvilles : immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Publications de la Sorbonne, 2016.
- Marie-Claude Blanc-Chaléard, Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle. Une histoire paradoxale, *Hommes et Migrations*, n°1264, 2006.
- Christian Topalov et al. (dir), « L'aventure des mots de la ville », Robert Laffont, 2010.
 - Raffaele Cattedra, « Bidonville », pp. 125-130.
- Yankel Fijalkow, « Le logement indigne : une nouvelle forme de l'action publique ? », *Informations Sociales*, n°184, 2014, pp. 18-30.

Histoire et sociologie des foyers de travailleurs immigrés

- Marc Bernardot, *Loger les immigrés : La SONACOTRA 1956-2006*, Éditions du Croquant, 2008.
- Marc Bernardot, « Chronique d'une institution : la SONACOTRA, 1956-1976 », *Sociétés Contemporaines*, n° 33-34, 1999
- Yvan Gastaut, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les Trente Glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée* n°69, 2004, pp. 233-250.
- Choukri Hmed, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la SONACOTRA (1956-2006)*. Thèse de doctorat en science politique sous la direction de Michel Offerlé, Université de Paris 1- Panthéon-Sorbonne, 2006.
- Choukri Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la « grève des loyers » dans les foyers SONACOTRA dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007.
- Choukri Hmed, « L'encadrement des étrangers « isolés » par le logement social (1950-1980), *Génèses*, n°72, 2008.
- Claire Lévy-Vroelant, « Migrants et logement : une histoire mouvementée », *Plein Droit*, n°68, 2006.
- Christine Mengin, *Revisiter l'histoire du logement social*, Métropolitiques, 2011.
Accès en ligne :
<https://www.metropolitiques.eu/Revisiter-l-histoire-du-logement.html>
- Vincent Viet, « La politique du logement des immigrés (1945-1990) », *Vingtième Siècle*, n°64, 1999, pp. 91-103.

- Hélène Béguin, « La transformation des foyers de travailleurs migrants : des accommodements raisonnables ? », *Métropolitiques*, 23 mai 2011.
Accès en ligne :
<https://www.metropolitiques.eu/La-transformation-des-foyers-de.html>
- Fabien Desage, Christelle Morel Journel et Valérie Sala Pala, *Le Peuplement comme politiques*, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
 - Hélène Béguin, « Des “Africains noirs” à la “mixité sociale”. Usages paradoxaux des catégorisations ethniques dans les foyers de travailleurs migrants AFTAM (1962-2010) » pp. 155-173.

Immigration, foyers de travailleurs migrants : littérature grise

- Alain Girard, « Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère. Enquête d'opinion publique. », *Population*, vol. 26, 1971, pp. 826-875.
- Plaquette de l'ADEF, « ADEF : acteur associatif du logement prêt à vivre », janvier 2020.
Accès en ligne :
https://drive.google.com/file/d/1CmyWXK2QZJcuabvf9F3lkW3s6CCqd_1/view
- Nadia Boussad, Nathalie Coulaud, Mariette Sagot, « Une population immigrée aujourd'hui plus répartie sur le territoire régional », *INSEE Analyses Île-de-France*, n° 70, 2017.
Accès en ligne :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3136640#graphique-figure1>
- Gérard-François Dumont. La géographie des étrangers en Île-de-France, *Cahiers du CREPIF* (Centre de Recherches et d'Études sur Paris et l'Île-de-France), 1994, pp.155-159.

Histoire du Val-de-Marne

- Emmanuel Bellanger, *Ivry, banlieue rouge*, Creaphis, 2017.
- Emmanuel Bellanger et Julia Moro (dir.), *Le Val de Marne. Anthologie : 1964-2014*, Éditions de l'Atelier, 2014.
 - Paul Boulland, « 1966 : Création de la fédération communiste du Val-de-Marne », pp. 43-45.
 - Emmanuel Bellanger, « 1967 : Un élu communiste à la tête d'un « département rouge » ? », pp. 57-59.
 - Emmanuel Bellanger, « 1966-1968 : Alain Poher et le parti communiste au « chevet » du nouveau département : entre « lecture de classe » et nostalgie », pp.49-51.
 - Emmanuel Bellanger, « 1970 : Basculement à droite du conseil général : la consécration de Roland Nungesser », pp.84-86.

- Julia Moro, « 1971-1974 : L'arrivée des centres commerciaux en banlieue », pp. 93-96.
 - Emmanuel Bellanger, « 1976 : Le retour de la gauche : Michel Germa président du conseil général », pp.131-134.
 - Emmanuel Bellanger, « 1976-1978 : Le Val-de-Marne, une nouvelle terre de conquête socialiste », pp.138-141.
 - Emmanuel Bellanger, « 1989 : Lorsque François Maspero visitait Arcueil la Rouge », pp. 219-220.
- Lucas Eldin, *De la province à la banlieue : les « villages » de Saint-Maur ou le refus d'une ville moderne (1959-1983)*. Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Charlotte Vorms et Emmanuel Bellanger, 2016.

Histoire de Vitry-sur-Seine

- Jean Steinberg, « Le réaménagement des espaces industriels d'Ivry et de Vitry », *Hommes et Terres du Nord*, 1989, pp. 358-360.
- Ville de Vitry-sur-Seine, *Vitry-sur-Seine : le grand pari humain*, Textuel, 2016
- Conseil Régional d'Île-de-France, *La Seine en amont de Paris – Les activités industrielles : les centrales électriques* », Inventaire du patrimoine culturel, 2009.
Accès en ligne :
<http://patrimoine.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2014/07/6-1-les-centrales-electriques.pdf>

Histoire et sociologie d'Aulnay-sous-Bois

- Nonna Mayer et Henri Rey, « Changement social, changement politique à Aulnay-sous-Bois », Cahier du CEVIPOF n°8, Décembre 1992, pp. 3-8.
- Service du patrimoine culturel de la Seine-Saint-Denis, « Ensemble de logements HLM, Cité de la Rose des Vents, Cité des 3000 », *Atlas de l'Architecture et du Patrimoine*, 10 décembre 2007.
Accès en ligne :
<https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Ensemble-de-logements-HLM-Cite-de-la-Rose-des-Vents-Cite-des-3000>
- Jacques Malézieux "Emploi Et Résidence Des Populations D'origine Étrangère : Le Cas D'Aulnay-Sous-Bois." *Annales De Géographie*, vol. 94, no. 525, 1985, pp. 546–560.

Notices biographiques

- Dictionnaire biographique Maitron, notice FRANÇAIS Lucien, par Jean Maitron et Claude Pennetier, version mise en ligne le 22 novembre 2008, dernière modification le 27 octobre 2009.
Accès en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article23700>
- Dictionnaire biographique Maitron, notice GOSNAT Georges, Raoul, par Jean Maitron et Claude Pennetier, version mise en ligne le 30 décembre 2008, dernière modification le 19 décembre 2018.
Accès en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article24041>
- Dictionnaire biographique Maitron, notice MERCIECA Paul, par Claude Pennetier, version mise en ligne le 19 septembre 2009, dernière modification le 19 septembre 2017.
Accès en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article74150>
- Dictionnaire biographique Maitron, notice RIGAUD Charles, Guillaume, par Claude Pennetier et Nathalie Viet-Depaule, version mise en ligne le 5 août 2009, dernière modification le 9 novembre 2015.
Accès en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article73152>
- Dictionnaire biographique Maitron, notice ROSETTE Marcel, par Paul Boulland et Claude Pennetier, version mise en ligne le 19 septembre 2009, dernière modification le 10 septembre 2015.
Accès en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article74151>
- Société Française d'Histoire de la Police (SFHP), notice biographique de Jean Périer, mise en ligne le 10 octobre 2009.
Accès en ligne : <http://www.sfhp.fr/index.php?post/2009/06/19/Notice-biographique-Jean-P%C3%A9rier>
- Dictionnaire biographique Maitron, notice L'HUILLIER Waldeck, par Claude Pennetier, version mise en ligne le 3 mai 2010, dernière modification le 11 juillet 2020.
Accès en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article87887>
- Dictionnaire biographique Maitron, notice POUSSY Guy, par Paul Boulland, version mise en ligne le 20 septembre 2009, dernière modification le 27 avril 2010.
Accès en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article73793>
- Dictionnaire biographique Maitron, notice FITERMAN Charles, par Claude Pennetier, version mise en ligne le 8 juin 2009, dernière modification le 17 avril 2019.
Accès en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article50590>
- Dictionnaire biographique Maitron, notice LE PORS Anicet, par Claude Pennetier, version mise en ligne le 28 août 2012, dernière modification le 10 juin 2014.

Accès en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article141590>

- « Le départ de Guy Martin : itinéraire d'un homme engagé » - entretien avec Guy Martin, *Vivre Ensemble – Le journal de la SEMISE*, n°11, juin 2008.
- « Disparition de Guy Martin, ancien adjoint de Vitry-sur-Seine », *94 Citoyens*, 23 août 2019.
Accès en ligne : <https://94.citoyens.com/2019/disparition-de-guy-martin-ancien-adjoint-de-vitry-sur-seine,23-08-2019.html>
- François Gouge, « Alain Audoubert, l'ancien maire de Vitry-sur-Seine, est mort », *Le Monde*, 31 juillet 2019.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2019/07/31/alain-audoubert-l-ancien-maire-de-vitry-sur-seine-est-mort_5495265_3382.html
- Cécile Dubois, « Alain Audoubert quitte ses fonctions de maire de Vitry-sur-Seine », *94 Citoyens*, 22 janvier 2015.
Accès en ligne : <https://94.citoyens.com/2015/alain-audoubert-quitte-ses-fonctions-de-maire-de-vitry-sur-seine,22-01-2015.html>

Notices de la Bibliothèque Nationale de France (BNF)

- Notice de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) d' *O Imigrado Português*, n° FRBNF34379622.
Accès en ligne : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb343796221>
- Notice de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) de *L'immigré d'Afrique du Nord*, n° FRBNF34351817.
Accès en ligne : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34351817n>
- Notice de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) de *La Voix des Foyers*, n° FRBNF34353727.
Accès en ligne : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb343537275>
- Notice de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) du *Travailleur*, n°FRBNF32880011.
Accès en ligne : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32880011b>
- Notice de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) de *La Voie Nouvelle*, n°FRBNF32890629.
Accès en ligne : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb328906298>

Travaux portant sur le contexte économique des années 1970-1980

- Christian Baudelot et Anne Lebeau, « Les salaires de 1950 à 1975 », *Economie et Statistique* n°113, juillet-août 1979.

Travaux portant sur la désindustrialisation

- Jean-Benoît Albertini, « De la DATAR à la nouvelle DIACT : la place des questions économiques dans la politique d'aménagement du territoire », *Revue Française d'Administration Publique*, 2006, pp. 415-426.
- Jean-Luc Bodiguel, « La DATAR : quarante ans d'histoire », *Revue Française d'Administration Publique*, 2006, pp. 401-414.

Histoire du Parti Communiste Français

- Nicolas Bué et Nathalie Ethuin, « Le Parti communiste, un parti " comme les autres " ? Retour sur quelques analyses de la désouvriérisation du PCF. » *Revue Espace Marx*, 2005, pp.73-105.
- Roger Martelli, *L'Archipel Communiste. Une histoire électorale du PCF*, Éditions Sociales, 2008.
- Claude Willard (dir.), *La France Ouvrière, Tome III : de 1968 à nos jours*, Éditions de l'Atelier, 1995, pp. 109-117.
 - Roger Martelli, « La rupture du programme commun », pp. 109-117
- Stéphane Courtois et Marc Lazar, *Histoire du Parti Communiste Français*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.
- Olivier Le Cour Grandmaison et Catherine Wihtol de Wenden (dir.), *Les Étrangers dans la Cité. Expériences Européennes*, Paris, La Découverte, 1993,
 - François Platone, « "Prolétaires de tous les pays..." le Parti Communiste Français et les immigrés », pp. 64-80.
- Dominique Andolfatto, « Les hérétiques sont des personnages bénéfiques au maintien de la ligne » entretien avec Anicet Le Pors, *Communisme* n°72-73, 2002-2003, p. 7-27

Articles de presse divers

- « Henri Curiel et Saïd Lebaï ont été tués par la même arme », *Le Monde*, 12 mai 1978.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1978/05/12/henri-curiel-et-laid-sebai-ont-ete-tues-par-la-meme-arme_2980172_1819218.html
- Frédéric Lewino et Gwendoline dos Santos, « Le jour où le cargo « Hai-Hong », rempli de boat-people, fait la une des journaux », *Le Point*, 10 novembre 2019.
Accès en ligne : https://www.lepoint.fr/c-est-arrive-aujourd-hui/10-novembre-1978-le-jour-ou-le-cargo-hai-hong-rempli-de-boat-people-fait-la-une-des-journaux-10-11-2019-2346280_494.php#xtmc=10-novembre-1978&xtnp=1&xtcr=2
- Olivier Bossut, « Les goûts de luxe du directeur de foyers », *Le Parisien*, 987W 328, 30 septembre 1998.
Accès en ligne : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/les-gouts-de-luxe-du-directeur-de-foyers-30-09-1998-2000267363.php>

Élections dans le Val-de-Marne : articles de presse

- Alain Faujas, « Val-de-Marne : batailles autour d'un chef-lieu », *Le Monde*, 16 février 1977.
- Patrick Jarreau, « P.C. : l'influence du parti se localise », *Le Monde*, 8 mars 1983.
- « L'Essonne et le Val-de-Marne virent à gauche », *Le Monde*, 9 mars 1976.
- « La situation des présidents de conseil général », *Le Monde*, 16 mars 1982.
- « Auxerre (Yonne) : démission socialiste » *Le Monde*, 26 février 1989.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1989/02/26/auxerre-yonne-demission-socialiste_4109999_1819218.html#eU5hwQcHtr8dhhb5Y.99

« Campagne contre les ghettos de la misère et de l'immigration » : articles de presse et archives télévisuelles

- « La municipalité communiste d'Aulnay-sous-Bois réclame une autre répartition des immigrés », *Le Monde*, 30 octobre 1980.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1980/10/30/la-municipalite-communiste-d-aulnay-sous-bois-reclame-une-autre-repartition-des-immigres_2810290_1819218.html
- « M. Defferre accuse les communistes de racisme », *Le Monde*, 12 septembre 1980.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1980/09/12/m-defferre-accuse-les-communistes-de-racisme_2817749_1819218.html

- « Le PCF dénonce un « taux d'immigration inacceptable » dans les villes qu'il gère », *Le Monde*, 11 octobre 1980
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1980/10/11/le-p-c-f-denonce-un-taux-d-immigration-inacceptable-dans-les-villes-qu-il-gere_2810659_1819218.html
- « Polémique entre MM. Lanternier (PC) et Peretti (RPR) propos du logement des immigrés, *Le Monde*, 6 novembre 1980
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1980/11/06/polemique-entre-mm-lanternier-p-c-et-peretti-r-p-r-a-propos-du-logement-des-immigres_2824048_1819218.html
- Jean Benoît, « La CGT estime nécessaire de suspendre l'introduction de travailleurs étrangers », *Le Monde*, 24 novembre 1980
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1980/11/24/la-c-g-t-estime-necessaire-de-suspendre-l-introduction-de-travailleurs-etrangers_2824594_1819218.html
- « Les immigrés en Seine-Saint-Denis », *Le Monde*, 27 novembre 1980.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1980/11/27/les-immigres-en-seine-saint-denis_2823185_1819218.html
- Christian Tual, « La fédération d'Ille-et-Vilaine du PC s'oppose à la construction d'un centre islamique à Rennes », *Le Monde*, 12 janvier 1981.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/01/12/la-federation-d-ille-et-vilaine-du-p-c-s-oppose-a-la-construction-d-un-centre-islamique-a-rennes_2718035_1819218.html
- « La Fédération d'Ille-et-Vilaine du PCF revient sur son opposition à la construction d'un centre islamique », *Le Monde*, 20 janvier 1981.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/01/20/la-federation-d-ille-et-vilaine-du-p-c-f-revient-sur-son-opposition-a-la-construction-d-un-centre-islamique_2717937_1819218.html
- « Un article de « Libération » met en cause la politique menée par deux municipalités communistes pour reloger les travailleurs des DOM-TOM, » *Le Monde*, 17 janvier 1981.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/01/17/un-article-de-liberation-met-en-cause-la-politique-menee-par-deux-municipalites-communistes-pour-reloger-les-travailleurs-des-dom-tom_2718543_1819218.html
- « Le maire communiste reçoit le soutien de Georges Marchais » *Le Monde*, 11 février 1981
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/02/11/le-maire-communiste-recoit-le-soutien-de-m-georges-marchais_2707301_1819218.html

- « M. Georges Marchais et le « ghetto » asiatique du quartier Italie », *Le Monde*, 14 février 1981.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/02/14/m-georges-marchais-et-le-ghetto-asiatique-du-quartier-italie_2708436_1819218.html
- Jacques Courcelles, « La maire (PCF) de Dammarie-les-Lys demande la fermeture d'un foyer de la SONACOTRA », *Le Monde*, 13 février 1981.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/02/13/le-maire-p-c-f-de-dammarie-les-lys-demande-la-fermeture-d-un-foyer-de-la-sonacotra_2707305_1819218.html
- « Manifestation après les expulsions d'Orléans », *Le Monde*, 14 avril 1981.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/04/14/faits-et-jugements-manifestation-apres-les-expulsions-d-orleans_3044666_1819218.html
- Jibé, « Le petit agenda communiste de l'immigration », *Sans Frontière Hebdo*, 28 février – 6 mars 1981
- Yasmina Salhi, « Montigny : le PCF à l'heure de la délation », *Sans Frontière Hebdo*, 14-20 février 1981.
- Farid Aichoune, « Villeneuve : M. le maire a mal à son budget social », *Sans Frontière Hebdo*, 28 février – 6 mars 1981
- « Montreuil : la mairie dégraisse les "secteurs surchargés" », *Sans Frontière Hebdo*, 28 février – 6 mars 1981.
- « Non à la France de l'apartheid », *Sans Frontière Hebdo*, 11-17 avril 1981.
- Journal de 20h d'Antenne 2, *Affaire du Marocain de Montigny-lès-Cormeilles*, Institut National de l'Audiovisuel, 8 février 1981.
Accès en ligne : <https://www.ina.fr/video/CAB8100275201>

« L'affaire du bulldozer de Vitry » : articles de presse (hors dossier de presse des Archives Départementales du Val-de-Marne)

- J.B., « L'association gestionnaire reconnaît avoir utilisé les locaux avant tout contrôle de sécurité », *Le Monde*, 5 janvier 1981.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/01/05/bull-l-association-gestionnaire-reconnait-avoir-utilise-les-locaux-avant-tout-contrrole-de-securite-bull-la-c-g-t-deploire-les-incident_3041425_1819218.html
- Ariane Chemin, « Vitry la muette déterre l'histoire de son bulldozer communiste », *Le Monde*, 13 octobre 1996

Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/10/13/vitry-la-muette-deterre-l-histoire-de-son-bulldozer-communiste_3750423_1819218.html

- Jacques Derogy, « Le bulldozer du PC », *L'Express*, 3 janvier 1981.
Accès en ligne : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/1981-racisme-le-bulldozer-du-p-c_2016587.html

Articles de lois, documents officiels

- Règlement n°111-1 du Code la Construction et de l'Habitation, promulgué le 8 juin 1978. Accès en ligne :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=855D021D160F84E88C1524B7787E82C0.tplgfr23s_1?cidTexte=LEGITEXT000006074096&idArticle=LEGIARTI0000068955885&dateTexte=20200809&categorieLien=id#LEGIARTI0000068955885
- Règlement n°123-38 du Code la Construction et de l'Habitation, promulgué le 8 juin 1978.
Accès en ligne :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=3EA5CFBBB1C342EF17A4ED23FCF233E5.tplgfr23s_1?idArticle=LEGIARTI000006896135&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=19801224
- Loi n°511-3 du Code la Construction et de l'Habitation, promulgué le 8 juin 1978.
Accès en ligne :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=5D374AC32DC26CC817E60616F10A30F8.tplgfr26s_1?idArticle=LEGIARTI000006825765&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=19801224

Contexte politique malien

- Pierre Houpert, « Ce jour-là : le 19 novembre 1968, un coup d'état renverse le président malien Modibo Keïta », *Jeune Afrique*, 19 novembre 2018.
Accès en ligne : <https://www.jeuneafrique.com/375154/politique/jour-19-novembre-1968-coup-detat-renverse-president-malien-modibo-keita/>
- Catherine Quiminal, « Travailleurs maliens et processus démocratique en France et au Mali », *Journal des Anthropologues*, 1992, pp.117-121.

Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants (PTFTM) : articles de presse, archives télévisuelles, documents officiels

- Institut National de l'Audiovisuel, Anne Ponsinet : « Montreuil/Maliens expulsés », *Journal de 20h de France 2*, 23 mars 1995.
Accès en ligne : <https://www.ina.fr/video/CAB95023747/montreuil-maliens-expulses-video.html>

- Nathaniel Herzberg, « Un rapport préconise la destruction de foyers de travailleurs immigrés », *Le Monde*, 11 avril 1996.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/04/11/un-rapport-preconise-la-destruction-de-foyers-de-travailleurs-immigres_3728445_1819218.html
- « La liste des lieux menacés », *Le Monde*, 11 avril 1996.
Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/04/11/la-liste-des-lieux-menaces_3728443_1819218.html
- Commission interministérielle pour le Logement des Personnes Immigrées (CILPI), « Circulaire relative à la prorogation du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants », 3 octobre 2002.
Accès en ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2002/02-48/a0483803.htm>
- Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, « Circulaire Plan de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants », 16 janvier 2020.
Accès en ligne : <http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/circulaire-plan-de-traitement-des-foyers-de-a1220.html>

Transformation du foyer de la rue des Fusillés en résidence sociale : articles de presse, documents officiels

- Michèle Leloup, « Sarkozy lance le Grand Paris », *L'Express*, 4 juin 2008.
Accès en ligne : https://www.lexpress.fr/culture/art/sarkozy-lance-le-grand-paris_507611.html
- Mairie de Vitry-sur-Seine, Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA-ORSA), Compte-rendu de la concertation préalable à la modification de la ZAC Gare-Ardoines, 7 juin 2016.
Accès en ligne : <http://projets.vitry94.fr/documents/bc338fbc02453b5fd1169f0943007692efcca245.pdf>
- Mairie de Vitry-sur-Seine, Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA-ORSA), Compte-rendu de la réunion publique de concertation, 27 avril 2011.
Accès en ligne : <http://projets.vitry94.fr/documents/4e70030fba85f139e01e5b634038fa83acb1e437.pdf>
- EPA-ORSA, «La ZAC Gare Ardoines », Les Ardoines à Vitry-sur-Seine, mars 2015.
Accès en ligne : <http://projets.vitry94.fr/documents/f04b0d937beb9b563a025874e5a576a6e8b510ea.pdf>

- EPA-ORSA, « Les Ardoines à Vitry-sur-Seine. Réinventer la ville mixte et productive », octobre 2015.
Accès en ligne : <http://projets.vitry94.fr/documents/f1b4bb571cd7ec8f9d60766a65f010554b66d150.pdf>
- EPA-ORSA, « Un cap décisif franchi pour le projet des Ardoines », *Le Journal des Ardoines* n°4, septembre 2017.
Accès en ligne ; <http://projets.vitry94.fr/documents/e341602e4c2b332f2db3d20a7946bcbbcacdebcb.pdf>
- EPA-ORSA, « Une résidence sociale aux Ardoines », *Le Journal des Ardoines* n°4, septembre 2017.
Accès en ligne ; <http://projets.vitry94.fr/documents/e341602e4c2b332f2db3d20a7946bcbbcacdebcb.pdf>
- Christiane Grave, « Résidence sociale des Ardoines », site internet de la mairie de Vitry-sur-Seine, 20 août 2019.
Accès en ligne : <https://www.vitry94.fr/2868-19080/actualites/fiche/residence-sociale-des-ardoines.htm>

